

TRENTE-HUITIÈME ANNÉE — N° 11421 · DERNIÈRE ÉDITION · DIMANCHE 18 - LUNDI 19 OCTOBRE 1981

Le Monde

Fondateur : Hubert Beuve-Méry · Directeur : Jacques Fauvet

3,80 F

Algérie, 2 DA ; Maroc, 2,50 dir. ; Tunisie, 250 m. ; Allemagne, 1,40 DM ; Autriche, 14 sch. ; Belgique, 20 fr. ; Canada, $ 1,10 ; Côte-d'Ivoire, 265 F CFA ; Danemark, 6,50 kr ; Espagne, 70 pes. ; G.-B., 40 p. ; Grèce, 40 dr. ; Iran, 125 ris. ; Irlande, 70 p. ; Italie, 900 L ; Liban, 325 P. ; Luxembourg, 20 f. ; Norvège, 4,50 kr ; Pays-Bas, 1,75 fl. ; Portugal, 40 esc. ; Sénégal, 250 F CFA ; Suède, 4,30 kr ; Suisse, 1,30 f. ; E.-U., 85 cents ; Yougoslavie, 36 d.

Tarif des abonnements page 22

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS CEDEX 09
C.C.P. 4207 - 23 PARIS
Télex Paris n° 650572

Tél. : 246-72-23

BULLETIN DE L'ÉTRANGER

La dissolution des partis en Turquie

En décidant, vendredi 16 octobre, de dissoudre purement et simplement les partis politiques, le Conseil national de sécurité turc a franchi un nouveau pas dans sa lutte contre les formations et les hommes qui avaient animé la vie publique avant le coup d'Etat et qu'il rend collectivement responsables de la dégradation — effectivement dramatique — à laquelle on avait assisté ces dernières années.

La décision des militaires a doublement surpris à Ankara. D'une part, toute activité était déjà interdite aux partis existants, à leurs dirigeants, et même à leurs simples militants, et, depuis plus d'un an, les formations politiques subissaient déjà une sorte de dissolution de fait. D'autre part, la date choisie pour édicter cette nouvelle mesure peut susciter bien des interrogations. S'il entrait dans l'intention des auteurs du coup d'Etat du 12 septembre 1980 de mettre un terme à l'existence des formations légalement déclarées — dix-huit au total, — pourquoi ont-ils attendu si longtemps ?

En juin dernier encore, une occasion s'était présentée, lorsque le Conseil national de sécurité avait renouvelé ses attaques contre les « politiciens irresponsables du passé ». A l'époque, la dissolution des partis aurait probablement moins choqué qu'aujourd'hui. Elle est en effet prononcée alors que la création d'une assemblée consultative, si peu démocratiques que soient les conditions dans lesquelles elle va être mise en place le 23 octobre, pouvait passer pour l'amorce d'un processus de « retour à la normale ».

En fait, c'est probablement à dessein que le général Evren a pris le risque de dramatiser quelque peu sa décision. Il s'agissait, pour le gouvernement, de signifier clairement à la classe politique traditionnelle qu'elle ne pouvait plus nourrir la moindre illusion sur ses chances de revenir rapidement au pouvoir. Si la Turquie moderne s'est fait, en deux décennies, une sorte de tradition du coup d'Etat militaire, cette tradition implique aussi que l'armée rende le pouvoir aux civils dès qu'elle estime que les conditions sont à nouveau réunies pour que la démocratie fonctionne. L'analyse du Conseil national de sécurité, cette fois-ci, est manifestement que les mêmes causes produisant les mêmes effets, le retour des hommes et des partis de jadis conduirait rapidement le pays à de nouvelles crises.

Dans le discours qu'il a prononcé vendredi soir, le général Evren a pris soin d'évoquer le « nouveau régime parlementaire libre » qu'il faudra constituer dès que possible, mais seulement « avec les nouvelles formations politiques créées conformément à la nouvelle Constitution et à la nouvelle loi sur les partis ». Cette « liberté » dont le retour est ainsi envisagé admet pourtant mal qu'on limite d'avance la nature des partis qui devront en permettre l'exercice. En outre, l'histoire politique de la Turquie montre bien que, lorsqu'on a prétendu éliminer juridiquement des partis, ils n'ont jamais tardé à réapparaître sous d'autres appellations.

Ni cette constatation ni l'effet négatif que la dissolution générale des partis produira inévitablement à l'étranger — la Turquie appartient à l'OTAN — n'ont apparemment ébranlé la volonté du général Evren de faire table rase. On entend dire parfois que la guerre est une chose trop sérieuse pour être confiée à des militaires. Ceux qui ont pris le pouvoir à Ankara semblent estimer que la politique, elle, est décidément trop sérieuse pour être confiée à des civils.

Les débats du parti polonais révèlent un profond désarroi de toutes les tendances

Commencée vendredi, la session du comité central du parti ouvrier unifié polonais se poursuit ce samedi 17 octobre. Les discussions portent sur la situation politique et économique particulièrement difficile et qui a provoqué la prolongation de deux mois du temps de service des soldats qui devaient être démobilisés cet automne.

Des questions d'organisation — c'est-à-dire des changements dans la composition du personnel dirigeant — sont également inscrites à l'ordre du jour. Les débats, extrêmement animés, ont surtout révélé le profond désarroi de toutes les tendances du parti qui paraissent incapables, dans l'état actuel, de proposer une solution cohérente.

De notre correspondant

Varsovie. — Le plénum du comité central, le quatrième depuis le congrès extraordinaire de juillet, retentit d'anathèmes contre Solidarité et de plaintes contre la direction, qui ne dirige pas, et contre le gouvernement, qui ne gouverne pas. Tout le monde s'indigne de tout, mais pas un seul des vingt orateurs, « durs » ou « modérés », à avoir pris la parole au cours de la première journée n'a défendu une politique présentant quelque cohérence.

Pendant ce temps, les représentants de Solidarité poursuivaient, comme si de rien n'était, les négociations ouvertes la veille avec le ministre des finances, M. Krzak. Jeudi, le syndicat avait déjà obtenu le gel, en attendant la conclusion d'un accord global, de presque toutes les augmentations de prix prévues. Vendredi soir, la télévision diffuse, entre deux discours incendiaires du plénum, une déclaration du porte-parole du gouvernement accusant Solidarité de vouloir « *instaurer une dictature totalitaire* », en demandant la création d'un « conseil social pour l'économie » bénéficiant d'un droit d'initiative législative. M. Urban rejette donc « catégoriquement » cette proposition.

On croit un instant que les négociations vont être rompues *et que le pouvoir, cette fois-ci,* passe aux actes. Vers minuit, M. Krzak et les syndicalistes décident qu'un « *groupe de travail* » va étudier cette revendication « *totalitaire* », et que des discussions s'ouvriront bientôt entre les mineurs et les autorités sur les moyens d'augmenter l'extraction du charbon. Lentement les réalités de la crise économique et du rapport de forces politiques imposent un vrai dialogue, pendant que M. Walesa, insolent de tranquillité, se trouve en France et que le plénum trépigne d'impuissance.

BERNARD GUETTA.

(Lire la suite page 13.)

Moscou accuse Washington de préparer une intervention contre la Libye

L'agence Tass a dénoncé, vendredi 16 octobre, les manœuvres militaires égypto-soudanaises qui se dérouleront début novembre, à l'ouest de l'Egypte, avec la participation des forces américaines d'intervention rapide. Reflétant l'inquiétude du Kremlin quant au renforcement de la présence américaine au Proche-Orient après la mort du président Sadate, l'agence soviétique a adressé une nouvelle mise en garde à Washington en soulignant que « les Etats-Unis pourraient provoquer un incident qui ferait de ces manœuvres le prélude à une intervention contre la Libye ».

Alors que les Etats-Unis poursuivent leurs efforts pour isoler le régime du colonel Kadhafi, la Maison Blanche a indiqué, vendredi, que le président Reagan a l'intention de demander au président Mitterrand, dimanche à Yorktown, d'arrêter les livraisons d'armes françaises à la Libye.

Au Caire, la police a procédé à l'arrestation de centaines, voire de milliers, de membres actifs de la confrérie des Frères musulmans et de l'organisation extrémiste Tafkir wal Hegra, indique-t-on dans les milieux informés. Cette nouvelle vague d'arrestations coïncide avec la réouverture des universités ce samedi.

L'inquiétude de Tripoli

De notre envoyé spécial

Tripoli. — Les dirigeants libyens s'inquiètent du nombre croissant des déclarations hostiles au régime du colonel Kadhafi faites par les hommes d'Etat américains, qu'ils soient ou non au pouvoir. Ils y voient la volonté de créer dans le monde un climat psychologique favorable au renversement du chef de la révolution libyenne, voire à son élimination physique. Tout en se défendant de « *fonder sa politique étrangère sur l'assassinat* », Washington ne cache guère, en effet, son hostilité aux dirigeants de Tripoli. L'administration Reagan a sérieusement durci sa politique par rapport à celle de M. Carter, et pris une série de mesures qui font déjà sentir leurs effets.

L'incident du golfe de Syrte au cours duquel deux Sukhoi libyens ont été abattus par la chasse américaine (*le Monde* du 21 août) n'a été que la manifestation la plus spectaculaire de la détermination de la Maison Blanche. Les compagnies pétrolières américaines opérant en Libye ont fini par céder aux pressions de l'administration : elles n'achètent plus que le minimum de brut prévu par les accords avec Tripoli et sont tenues de le revendre hors des Etats-Unis. Ceux-ci, qui, l'an dernier, se procuraient en Libye 11 % de leur consommation, n'en importent plus un seul baril.

Les compagnies, qui avaient repoussé les invitations du département d'Etat à rapatrier les citoyens américains, ont commencé à remplacer discrètement ces derniers par des cadres d'autres nationalités. En outre, Washington a totalement fermé son ambassade à Tripoli, rappelant même la secrétaire qui y avait été maintenue pour renouveler les passeports venant à échéance. Désormais, pour toute formalité consulaire, les Américains doivent se rendre à La Valette (Malte), à Rome ou à Londres.

PAUL BALTA.

(Lire la suite page 3.)

LA JOURNÉE MONDIALE DE L'ALIMENTATION

Ici et là-bas

par JACQUES GRALL

L'écran de télévision est un écran quand il s'agit de voir, de loin, une famine, un cataclysme. Comme une montée d'adrénaline, l'émotion nous saisit. La bouffée de honte passe, aspirée par l'impuissance à faire quelque chose.

Pourtant, la campagne qui se développe à partir du 16 octobre, décrété journée mondiale de l'alimentation, devrait favoriser une autre approche de cette faillite mondiale : la malnutrition permanente, moins spectaculaire que la famine, n'est pas une maladie inguérissable.

(Lire la suite page 23.)

M. Mitterrand aux États-Unis

M. Mitterrand était attendu, ce samedi 17 octobre, à 18 h. 15 (heure locale), à la base militaire de Langley, en Virginie. Il devait y être accueilli par le vice-président George Bush, qui donne un dîner en son honneur. Dimanche matin, le chef de l'Etat reçoit les responsables des associations franco-américaines du bicentenaire, visite le Musée de la victoire, puis se rend, en fin de matinée, à bord de la frégate « De Grasse » ancrée à Yorktown et y reçoit à déjeuner M. Reagan. Dans l'après-midi, les deux chefs d'Etat ont un entretien en tête à tête, à Williamsburg. Le soir, M. et Mme Reagan offrent un dîner au président Mitterrand et à son entourage, qui s'envoleront lundi 19 octobre, à 13 heures, de Langley pour Mexico.

L'économie américaine en quête d'un chef d'orchestre

par PAUL FABRA

Le roi serait-il nu à Washington aussi ! Personne pourtant ne conteste sérieusement la capacité de M. Reagan de surmonter la crise de confiance qu'il traverse. A l'origine : le scepticisme des milieux économiques et financiers à l'égard des vertus de son programme de réductions budgétaires et de diminution des recettes fiscales attendues. Les sondages semblent le prouver. La baisse de Wall Street n'aura pas entamé la cote dont le chef de la Maison Blanche continue de jouir dans les profondeurs du pays, comme on dit, une expression qui prend tout son sens dans une nation-continent comme les Etats-Unis.

Mais on aurait tort de ne voir dans le sérieux avertissement donné par le marché qu'une manifestation parmi d'autres de la fin de la fameuse « lune de miel » entre un président nouvellement élu et l'opinion.

Quand le nom du président est lié à une certaine doctrine économique (« *Reaganomics* »), que celle-ci se présente comme une réponse globale au défi lancé par l'inflation et le risque d'une nouvelle récession, comme une sorte de New Deal à l'envers propre à corriger les excès dans lesquels étaient tombés les héritiers de Roosevelt, il importe de répondre à deux questions importantes.

(Lire la suite page 4.)

POINT

La balance au rouge

Réaliser le « carré magique », c'est-à-dire simultanément accroître la production, développer l'emploi, tenir les prix et assurer l'équilibre extérieur, est, sans conteste, beaucoup plus ardu que dominer le jeu du cube hongrois. « L'exercice de trapèze devient plus difficile. Il doit donc être plus minutieux », *a déclaré pour sa part M. Michel Jobert, en commentant les mauvais résultats du commerce extérieur en septembre.*

Le déficit s'est très fortement creusé le mois dernier, ce qui traduit une sensible poussée des achats à l'étranger liée, semble-t-il, à une certaine reprise de la consommation. Tout accroissement de celle-ci entraîne, on le sait, une augmentation substantiellement plus élevée des importations alors même que les exportations ont tendance à fléchir, les industriels se tournant davantage vers le marché intérieur. Ainsi les achats à l'étranger se sont-ils accrus en septembre à un taux deux fois plus élevé que celui enregistré durant le même mois de 1980, tandis que les ventes ont diminué.

Signe d'une détérioration qui va s'aggraver. Comme dans le domaine des finances publiques, un certain dérapage est possible, mais il faut pouvoir en garder le contrôle. La conduite sur glace est un art délicat.

Le résultat d'un mois ne fait certes pas l'hiver, mais il peut annoncer des échéances difficiles. Le bilan du commerce donne la mesure, en tout cas, de la compétitivité de l'économie française, qui est loin de n'avoir qu'une composante monétaire. L'ajustement en baisse du franc ne doit pas, à cet égard, servir d'alibi. La présence sur les marchés étrangers dépend surtout de la capacité de réponse à la demande mondiale, de la qualité des produits et des services après-vente, du respect des délais de livraison, de l'innovation...

Trapézistes aujourd'hui, funambules naguère, les gens de pouvoir devraient, en tout cas, avoir la vigilance de ceux du voyage.

(Lire page 23.)

AU JOUR LE JOUR

DESTINS

Moshe Dayan n'aura survécu que dix jours à son ancien ennemi, le président Sadate. Le héros de la guerre de six jours avait livré vaillamment, mais vainement, la plus longue bataille de sa vie, contre le cancer. Etrange coïncidence pour ces deux destins parallèles qui avaient fini par se rejoindre à Camp David.

Ils s'étaient fait la guerre, puis la paix. Ils quittent ensemble le champ de bataille comme si, l'un disparu, l'autre, mission accomplie, n'avait plus de victoires à espérer.

BRUNO FRAPPAT.

LE DÉBAT SUR LA VIE ASSOCIATIVE

Service public ou convivialité

M. André Henry, ministre du temps libre, inaugurant à Nice, le 16 octobre, le troisième Festival international de l'enfance et de la jeunesse, a annoncé qu'il soumettrait prochainement au gouvernement un projet de loi créant pour les associations un statut nouveau, le statut d'utilité sociale. Ce statut sera « *plus large et ira plus loin* » que le statut d'utilité publique, dont bénéficient actuellement en France mille huit cents des trois cent cinquante mille associations déclarées, a précisé M. Henry. Il vise à « *redéfinir les rapports entre l'Etat et les associations afin de permettre, notamment à celles-ci, de ne plus dépendre, comme trop souvent aujourd'hui, de subventions de l'Etat ou des collectivités locales* ».

Le monde des associations est aujourd'hui en effervescence. Un groupe de travail interministériel doit en effet livrer, à la fin du mois d'octobre, ses conclusions préparatoires au projet de loi sur la « *promotion de la vie associative* » (*le Monde* du 23 septembre). Si les associations espèrent beaucoup du nouveau pouvoir — dont elles se sentent souvent proches, — elles sont divisées sur certaines solutions envisagées, notamment le financement et le contrôle par les collectivités publiques. En fait, ce qui est en cause c'est l'indépendance des associations et leurs rapports avec le pouvoir.

YVES AGNÈS.

(Lire la suite page 16.)



Le Monde

étranger

PROCHE-ORIENT

LA MORT DE MOSHE DAYAN

Hospitalisé tard dans la nuit de jeudi, à la *suite de troubles respiratoires et cardiaques*, M. Moshe Dayan, ancien ministre israélien de la défense et des affaires étrangères, est mort, le vendredi *16 octobre, en fin de soirée.*

M. Menahem Begin a aussitôt ordonné des obsèques nationales, qui se dérouleront *dimanche. Moshe Dayan sera* inhumé dans le caveau familial du cimetière du kibboutz de Nahalal, dans la vallée de Jezréel, à 16 kilomètres à l'ouest de Nazareth.

La disparition de l'ancien vainqueur de la *guerre de six jours a suscité* de nombreuses réactions dans le monde. Le président Reagan a fait l'éloge du « soldat courageux et grand homme d'Etat israélien ». M. Claude Cheysson, ministre des relations extérieures, a salué, au nom du gouvernement français, « la mémoire d'un homme qui s'est distingué pendant la guerre parmi les alliés et d'un dirigeant israélien qui a toujours su prendre ses responsabilités ».

Au nom de l'Egypte, M. Pierre Boutros-Ghali, ministre d'Etat aux affaires étrangères, a fait l'éloge de celui « qui croyait en la possibilité d'une coexistence pacifique entre Israël et le peuple palestinien ». M. Elias Freij, maire modéré palestinien de Bethléem, a affirmé que la disparition de Moshe Dayan constituait une grande perte « parce que sa façon d'agir et sa personnalité auraient apporté des résultats dans le domaine des relations israélo-arabes ».

M. BEGIN A ORDONNÉ DES FUNÉRAILLES NATIONALES

(De notre correspondant.)

Jérusalem. — La disparition de Moshe Dayan est un choc pour les Israéliens, *onze jours après celui que leur* avait infligé la mort du président Sadate. Ses dernières apparitions à la télévision pour y commenter l'attentat du Caire avaient montré un homme au visage d'une maigreur impressionnante. Dès ce moment, les rumeurs les plus pessimistes s'étaient répandues dans les milieux politiques.

Jusqu'au bout, Moshe Dayan a tenu à poursuivre ses activités. Il continuait à animer la nouvelle formation politique qu'il avait créée au début de cette année, à donner de nombreuses conférences en Israël comme à l'étranger, et à répondre à de multiples demandes d'interviews, puisque l'on n'avait jamais cessé de solliciter son opinion sur le moindre événement. Il aimait d'ailleurs plaisanter au sujet de cette réputation d'expert en politique nationale et internationale, disant que, *« seul dans le monde »*, l'ancien secrétaire d'Etat Henry Kissinger pouvait lui faire *« concurrence »*. Pourtant, l'ancien ministre ne se faisait aucune illusion sur la nature et la gravité de son mal. Il a raconté avec une particulière lucidité dans son dernier livre (1) comment il avait découvert la signification du mot « cancer » peu avant une première intervention chirurgicale, en février 1979.

Ceux qui ont assisté, en octobre de la même année, à la conférence de presse qu'il avait donnée pour expliquer les raisons de sa démission du gouvernement Begin ne sont pas près d'oublier l'étonnant récit de ses rêves *morbides* — il se refusait à parler de « cauchemars ». Cette franchise qu'il savait distiller à tout propos était une des qualités de ce personnage déroutant et troublant. Elle obligeait ses nombreux ennemis à reconnaître qu'il n'y avait guère d'hommes aussi *« fascinants »* que lui.

Dans la nuit de vendredi, les premières réactions des Israéliens soulignaient cet *« intérêt »* que Moshe Dayan suscitait, en dépit de l'*« incompréhension »* que pouvaient souvent provoquer ses initiatives et ses jugements.

M. Shimon Pérès : l'un de nos grands hommes

Il semble que peu de gens en Israël contesteront l'opinion de M. Shimon Pérès, *ami personnel* et président du parti travailliste, auquel Moshe Dayan a longtemps appartenu avant de rejoindre l'*« adversaire »*, M. Begin, après la victoire de celui-ci aux élections de 1977 : *« Dayan était l'un des grands hommes d'Israël*, a dit M. Pérès aussitôt après avoir été prévenu du décès. *Il était un combattant exemplaire et un penseur original.* » M. Ygaël Horowitz, ancien ministre et député du parti Telem, fondé par Moshe Dayan avant les élections de juin, a ajouté : *« C'est une perte terrible car il a toujours symbolisé en Israël le courage et l'intelligence. »*

D'autres membres du Parlement *ont fait observer que, hormis* M. Begin, il n'y avait plus dans le pays de dirigeant capable d'avoir la *« notoriété »* de l'ancien ministre. Les commentaires étaient encore rares ce samedi matin car, en raison des règles du sabbat, la plupart des membres du gouvernement et nombre de personnalités devaient s'abstenir de les faire connaître. M. Begin a toutefois fait savoir que Moshe Dayan aurait des funérailles nationales.

Quelques mois avant sa mort, la défaite électorale du parti Telem avait mis un terme aux ambitions que Moshe Dayan nourrissait pour un *« nouveau »* retour sur le devant de la scène politique.

Moshe Dayan sera remplacé à la Knesset par le troisième candidat figurant sur la liste du Telem aux élections, M. Ygaël Horowitz, lui aussi ancien ministre démissionnaire du premier gouvernement Begin. Cette promotion d'un « faucon », qui, sur bien des points, avait des divergences avec Moshe Dayan, pourrait avoir pour conséquence un changement d'orientation du Telem. Celui-ci pourrait, dit-on dans les milieux parlementaires, rejoindre dans quelque temps la coalition gouvernementale, qui, jusqu'à présent, ne disposait que d'une très faible majorité, et ainsi renforcer le pouvoir de M. Begin.

FRANCIS CORNU.

(1) Moshe Dayan, *Paix dans le désert*, Fayard, 458 pages.

Homme de guerre victorieux et politicien anticonformiste

L'une des personnalités les plus célèbres du monde d'après un sondage américain, vainqueur de la *campagne de Suez (1956) et de la* guerre de six jours (1967), Moshe Dayan fut, derrière sa légende de *baroudeur, un homme d'Etat pragmatique*, sinon « sans principes », comme l'affirment ses adversaires. *C'est lui qui donna au gouvernement* ultra-nationaliste de M. Begin sa crédibilité internationale lorsqu'il quitta *brusquement, à la suite de la consultation* législative de mai 1977, les rangs du Front travailliste, le *Maarakh, pour assumer, jusqu'à sa* démission en octobre 1979, les fonctions de ministre des affaires étrangères.

Moshe Dayan aura été, toute sa vie, un homme solitaire, qui comptait beaucoup d'admirateurs mais presque pas d'amis. Dans ses *moments de loisir*, il se souciait surtout d'enrichir une collection d'archéologue amateur, comportant des *pièces rares, provenant de fouilles personnelles* pratiquées dans des conditions contestées, qui lui auraient *permis de faire fortune*. Le Louvre *possède d'ailleurs une pièce rare*, don du général Dayan : un ossuaire antique du quatrième millénaire avant notre ère.

Une vie privée agitée et largement commentée entraîna, en 1972, son divorce avec sa femme Ruth, dont il avait trois enfants. L'un d'eux, Yaël, est l'auteur de plusieurs romans. *Assaf*, auteur et *metteur en scène*, n'a jamais caché des opinions anti-annexionnistes diamétralement opposées à celles de son père.

Son style direct quelque peu arrogant, ses réparties vives et son dévouement à la cause d'Israël ont fait de Moshe Dayan un des représentants les plus authentiques des « sabras » israéliens. Né en 1915 au bord du lac de Tibériade, dans le kibboutz de Dégania, il a vécu son enfance et son adolescence dans le mochav de Nahalal, que ses parents avaient fondé avec d'autres pionniers. Il n'alla pas au-delà de l'école d'agriculture, et ce n'est qu'en 1950, *à l'âge de trente-cinq ans*, qu'il put fréquenter épisodiquement les cours des universités de Jérusalem et de Tel-Aviv.

Un stratège né

En effet, dès sa prime jeunesse, *il est attiré par la carrière militaire*. A quatorze ans, il milite déjà dans les rangs de la Hagana, l'armée *clandestine de la communauté juive* en Palestine. Lors des émeutes arabes contre les Anglais et les juifs *(1936-1939), il fait la connaissance* du capitaine britannique Orde Wingate, qui combattait dans les rangs *de la Hagana, et devient son disciple*, adoptant ses conceptions militaires, surtout en ce qui concerne *les assauts nocturnes. Arrêté par les* forces britanniques en 1939, il est condamné à dix ans de travaux forcés et interné à la prison de Saint-Jean-d'Acre. Libéré en 1941 par les Alliés, qui se cherchent des appuis, Dayan met sur pied une compagnie juive qui, sous l'uniforme anglais, passe la frontière libanaise sans attendre l'arrivée des forces britanniques. Blessé dans un combat contre les forces de Vichy, il perd l'œil gauche et porte, non sans coquetterie, le célèbre bandeau noir qui devait participer à sa légende.

Moshe Dayan se voit attribuer des fonctions importantes dès la création *de l'Etat d'Israël en 1948. Il est* à la tête des troupes israéliennes lors des combats contre les Syriens à Deganya, participe aux *opérations sur* le front égyptien, puis sur le *front* jordanien lors de la conquête de Lydda et de Ramléh. Commandant du secteur de Jérusalem avec le grade de lieutenant-colonel, délégué de l'armée israélienne lors des pourparlers de Rhodes précédant l'armistice israélo-jordanien en 1949, puis responsable des délégations *militaires* aux comités mixtes d'armistice avec les pays limitrophes, il prend en 1950 le commandement du Sud israélien, avec grade de général de division. Un an plus tard, il est nommé *responsable de la région Nord*. Particulièrement apprécié par Ben Gourion, alors *président du conseil et ministre de la défense, il devient, en* 1953, le quatrième commandant en chef de tsahal, poste qu'il occupera *jusqu'en 1958. Stratège né, c'est à* ce poste qu'il élabore sa politique de « représailles massives » contre *les pays arabes*.

En octobre-novembre 1956, lors de la campagne du Sinaï, on le retrouve à la tête du Tsahal (l'armée israélienne), après avoir participé aux pourparlers secrets de Sèvres, au cours desquels fut décidée et préparée l'expédition de Suez, suivant un processus suggéré par lui-même : entrée des forces israéliennes dans le Sinaï, suivie de l'intervention des forces franco-britanniques.

Après la campagne de Suez, abandonnant l'uniforme, Moshe Dayan *fait son entrée dans la vie politique* en se faisant élire à la Knesset, où il siège désormais sur les bancs du *Mepaï, le parti social-démocrate au* pouvoir, avant d'entrer au gouvernement en 1959 comme ministre de *l'agriculture*. Resté fidèle à Ben Gourion, Moshe Dayan suivra son « maître à penser » en 1964, quand l'ex-*premier ministre se sépare du Mepaï* pour former le Rafi. Il ne fera sa rentrée dans l'équipe dirigeante qu'en juin 1967, à la veille de la guerre de six jours, comme ministre de la défense au sein du gouvernement d'union nationale présidé par M. Eshkol. Auréolé par la victoire, le général Dayan est désormais, pour l'homme de la rue, un personnage providentiel, dont les conceptions annexionnistes feront loi. En 1968, il regagnera, avec les dissidents du Rafi, le bercail travailliste.

« Condamné à la belligérance »

En sa qualité de ministre de la défense, il applique une politique qui lui vaut le sobriquet de « roi des territoires occupés ». Disciple fidèle de Ben Gourion, Dayan a représenté, surtout jusqu'à la guerre d'octobre 1973, la tendance dure et intransigeante à l'égard des pays arabes. Sa politique est cependant pragmatique, et il est convaincu que le conflit israélo-arabe s'enracine dans l'hostilité profonde d'un peuple spolié de sa terre au *bénéfice d'un* autre. En 1956, il déclarera avec franchise, lors d'un discours prononcé sur la tombe d'un jeune soldat tué dans le kibboutz de Nahal-Oz, près de Gaza : « *N'accusons pas ceux qui ont tué ce garçon et ne nous plaignons pas de leur haine. Cela fait huit ans qu'ils vivent dans des camps de réfugiés à Gaza, tandis que nous ici, sous leurs yeux, nous sommes en train de nous approprier les terres et les villages dans lesquels ils vivaient, eux et leurs ancêtres.* » En 1967, après la guerre de six jours, il reprendra ce thème : « *Nous sommes venus dans un pays habité et nous y construisons un Etat juif. Les Arabes n'acceptent pas notre entreprise. Nous sommes condamnés à un état de belligérance perpétuelle. Nous sommes un corps étranger transplanté dans cette région que les autres organes repoussent.* »

Depuis la guerre de six jours, sa préoccupation principale reste de préserver et de conserver les nouvelles frontières de l'Etat hébreu. A plusieurs reprises, il annonce clairement qu'il préfère « *Charm-El-Cheikh sans la paix, à la paix sans Charm-El-Cheikh* ». Lorsque ses adversaires lui reprochent, après l'accord de paix avec l'Egypte, d'avoir approuvé l'abandon de cette position stratégique tant vantée, il répond : « *En effet, j'ai changé d'opinion. Il n'y a que les ânes qui ne changent pas d'avis...* »

Un règlement du conflit avec les pays arabes serait, selon lui, possible, si Israël consentait à se retirer *sur ses frontières d'avant la guerre*. Or, la paix à laquelle aspire le général passe par « *une nouvelle carte et de nouvelles relations* ». Tel est d'ailleurs le titre de l'ouvrage qu'il fit paraître en hébreu, en 1969. Profondément persuadé que l'hostilité des Arabes envers Israël ne peut les amener à consentir des changements substantiels dans ces deux domaines à la fois, il opta pour des accords « transitoires », surtout avec l'Egypte, permettant d'écarter la possibilité d'un nouveau conflit, et laissant la *voie ouverte à la politique de maintien du statu quo* menée par Israël dans les territoires occupés sans qu'il y ait d'annexion *formelle. C'est* dans cette optique qu'il demandera que soit accéléré l'établissement de nouveaux villages israéliens dans les territoires occupés, soulignant clairement que tout nouveau point habité par ses concitoyens dans ces *territoires ne serait jamais abandonné*. Cette politique d'annexion « rampante » est violemment attaquée par ses adversaires.

« Le temps travaille pour Israël »

Après la conquête et l'implanta*tion, la « normalisation » au sein des* territoires occupés devient le troisième volet de la politique du pre*mier militaire israélien*. Cette normalisation doit se faire sous l'égide d'une armée dotée d'une totale *liberté d'action et qui n'hésitera pas* à recourir aux « châtiments collectifs » pour assurer la « coexistence » *entre les populations. Elle n'exclut* pas, toutefois, des mesures — notamment la politique des « ponts ouverts » *avec la Jordanie* — pour faciliter la vie quotidienne des habitants des territoires occupés. Le général Dayan *entend faire conserver aux Palestiniens* leur nationalité jordanienne, les doter de droits civils, mais leur *récuse tous droits politiques et, surtout*, celui de s'autodéterminer, ce qui reviendrait, affirme-t-il, à « *prêcher la destruction d'Israël* ».

Persuadé que « *le temps travaille pour Israël* », et qu'il « *maintiendra le* statu quo *dans la région aussi longtemps qu'il le désirera* », et soutenant que « *les arabes n'ont pas d'option militaire* », il exclut catégoriquement toute éventualité d'une attaque arabe qui pourrait mettre en cause la *Pax Israelica* dans la région. Il affirme, dans une interview à l'hebdomadaire américain *Time*, en juillet 1973, trois mois avant le début de la guerre, que « *dans la prochaine décennie nous verrons les frontières se maintenir sur les lignes actuelles et il n'y aura pas de confrontation majeure* ». En septembre, il déclare : « *Je n'entrevois pas une reprise de la guerre, nous nous sommes finalement habitués à combattre une fois tous les dix ans pendant six jours. Ce qui compte, c'est ce que nous faisons dans les territoires occupés.* » Le jour du Kippour 73, quelques heures *seulement* avant l'ouverture des hostilités par l'Egypte et la Syrie, le général Dayan s'oppose à la mobilisation générale de tous les effectifs de l'armée israélienne.

Un prestige déclinant

La guerre fut pour lui un choc énorme et a marqué le début du déclin de son prestige. Au cours des opérations, il s'est « *effondré* » moralement à plusieurs reprises et n'a pas, en définitive, joué un rôle important comme cela avait été le cas en 1956 et 1967. Tenu pour responsable, par une grande partie de la population, pour des « *négligences* » (« mehdalim ») qui ont permis aux Arabes de surprendre Israël, il propose sa démission au premier ministre, Mme Meïr, qui refuse de l'accepter.

Le rapport intérimaire (avril 1974) de la commission d'enquête, présidée par le juge Agranat, évite de condamner les dirigeants politiques, se bornant à rejeter la responsabi*lité sur les seuls chefs militaires*. Cependant, la tempête soulevée par cette décision emportera le gouver*nement de Mme Meïr*.

Le général Dayan perd son portefeuille ministériel, mais conserve ses opinions intransigeantes. Il s'oppose vigoureusement à la signature, en septembre 1975, de l'accord intérimaire avec l'Egypte, signé par son rival, le premier ministre Rabin. Après la défaite électorale du parti travailliste, il crée la surprise en acceptant le poste des affaires étrangères dans le gouvernement de M. Begin, partisan du « Grand Israël ». « *Je sentais*, affirme-t-il, *que la période de cette législature serait pleine d'actions dans le domaine de nos relations avec les Arabes, et je ne voulais pas me contenter d'arroser mon petit jardin...* »

Quelques mois plus tard, un événement bouleverse l'échiquier politique au Proche-Orient avec le *voyage du président Sadate à Jérusalem* et le début du processus de paix avec l'Egypte. Le général Dayan, avec son ex-beau-frère le général Weizmann, joue le rôle de « modéré » et contribue efficacement à la conclusion de l'accord de paix avec l'Egypte. *Pourtant*, les négociations sur l'autonomie de la Cisjordanie et de Gaza, dont les modalités souhaitées par le gouvernement *provoquent* chez lui des *réserves*, sont menées par le ministre de l'intérieur et de la police, et non pas par le ministre des affaires étrangères. Dayan constate l'impasse, lance quelques ballons d'essai et multiplie des démarches concernant une éventuelle participation de l'O.L.P. dans les futures négociations sur l'autonomie. Dans ce gouvernement ultra-nationaliste, le « faucon » Dayan joue le rôle de « colombe », une « colombe » de plus en plus gênée par la rigidité de la politique de Jérusalem à l'égard des Palestiniens. En octobre 1979, constatant qu'on ne *lui* laissait plus s'occuper que des « *cocktails et des cérémonies* », il abandonne son poste de chef de la diplomatie, ce qui fera dire à l'éditorialiste du libéral *Haaretz* : « *M. Begin conduit désormais le char de l'Etat avec un essieu brisé.* »

Le revers du 30 juin

Atteint d'un cancer, il subit une première opération mais ne renonce pas pour *autant* à toute action politique. Critiquant vivement le premier ministre, il se prononce pour des élections anticipées. Une seconde intervention chirurgicale, en août 1980, lui donne l'impression qu'il dispose d'un certain répit. En novembre, il vote la motion de censure de l'opposition. Avec le parti Telem, il essaie ensuite de récupérer l'électorat déçu par le Likoud et peu tenté par les travaillistes. Le revers subi à la consultation du 30 juin l'avait vivement affecté.

Il y a un an, Moshe Dayan avait tenu à superviser le tournage d'un film consacré à sa vie et à sa carrière. « *Je ne voudrais pas laisser aux autres le soin de dire qui j'étais* », déclara-t-il alors.

Quoi qu'il fît, il n'était guère en mesure de modifier l'image d'un destin devenu légende. Celui d'un grand *capitaine qui fut aussi un politicien* anticonformiste et bouleversé.

AMNON KAPELIOUK.

UNE ŒUVRE DE RICHARD WAGNER INTERPRÉTÉE POUR LA PREMIÈRE FOIS EN ISRAËL

Une œuvre de Richard Wagner *a été jouée pour la première* fois le jeudi 15 octobre en Israël. Cette « première », qui a eu lieu à Tel-Aviv *et met fin au* boycottage officiel de la musique d'un des compositeurs favoris *d'Adolf Hitler, a été violemment* contestée. Déjà, la veille, l'orchestre, submergé par les pro*testations et les huées du public*, avait dû renoncer à interpréter l'ouverture de « Tristan et Isolde ».

En dépit des déclarations de nombreux survivants des camps de concentration, rappelant notamment que les musiciens juifs prisonniers étaient contraints de jouer Wagner pour plaire aux nazis, Zubin Mehta, comme le chef d'orchestre Daniel Binyamini, ont estimé qu'il était impossible d'ignorer plus longtemps une musique « qui fait *partie de la culture d'une époque* donnée ». Zubin Mehta, après avoir, au nom de la démocratie, *invité les auditeurs hostiles* à quitter la salle, a donc conduit jusqu'au bout le morceau proposé *à la fin d'un concert* où ont été données d'autres œuvres.

Rappelons que les œuvres de Richard Strauss font l'objet en Israël des mêmes interdits et que le chef d'orchestre Herbert von Karajan, accusé d'avoir collaboré avec le régime nazi, n'a *jamais été invité* dans ce pays.

AMÉRIQUES

Argentine

Toutes les organisations de défense des droits de l'homme lancent un appel pressant aux autorités

Correspondance

Buenos-Aires. — *Plus de trois* mille personnes ont répondu, jeudi 15 octobre, à l'appel lancé par les sept organisations de défense des droits de l'homme qui invitaient les Argentins à se réunir sur la place de Mai, à Buenos-Aires.

Il s'agissait de présenter un document adressé au président Viola lui demandant de faire cesser les violations des droits de l'homme et de rétablir immédiatement l'état de droit. Parmi les personnalités présentes figuraient M. Perez Esquivel, prix Nobel de la paix 1980, et, fait notable, deux évêques : NN. SS. Jaime de Nevares, évêque de Neuquen, et Jorge Novak, évêque de Quilmes, localité de la banlieue industrielle de Buenos-Aires.

A *l'issue du rassemblement*, des centaines de personnes ont descendu l'avenue de Mai aux cris de *« Justice et liberté ! »*. Plusieurs dizaines de manifestants ont été arrêtés puis relâchés.

C'était la première fois depuis le coup d'Etat du 24 mars 1976 que toutes les institutions qui luttent pour le respect des droits de l'homme appelaient, *dans un* communiqué commun, la population à soutenir massivement leur action. Mais la mise au point définitive du texte remis au général Viola a exigé plusieurs heures de discussion. L'unanimité s'est *faite rapidement* pour demander la levée de l'état de siège, la liberté immédiate des détenus politiques *non jugés* et l'annulation des sentences prononcées par des juridictions d'exception. *La rédaction du paragraphe* consacré aux « disparus » a été plus laborieuse. Selon les « mères de la place de Mai » et les parents de détenus et de « disparus » pour raisons politiques, il fallait exiger des autorités que les disparus *« réapparaissent vivants »*. Puisqu'ils ont été enlevés *« en vie et sans armes à leur domicile, dans la rue ou sur leur lieu de travail, par des individus se présentant comme des membres des forces de sécurité »*. S'ils sont morts, *« c'est qu'ils ont été assassinés par ces mêmes forces de sécurité, lesquelles doivent être condamnées en conséquence »*.

Tout en jugeant ces exigences *« légitimes »*, les autres organisations estiment qu'elles manquent de réalisme. D'une part, affirment leurs responsables, il est à peu près sûr que beaucoup de « disparus » sont morts. D'autre part, il convient d'adopter une formule qui ne soit pas une accusation *a priori* des militaires, même si au bout du compte ces derniers devront s'expliquer un jour sur les cas de « disparition ». Il est donc demandé aux forces armées de donner des *« explications fondées sur la situation des « détenus-disparus » en assumant les responsabilités correspondantes »*. Les « mères » ont tout de même obtenu que le rassemblement ait lieu un jeudi, sur la place de Mai, là où, depuis plus de quatre ans, elles manifestent en silence pendant deux heures.

JACQUES DESPRÉS.

هكذا من الأصل

PROCHE-ORIENT

Moscou accuse Washington de préparer une intervention contre la Libye

(Suite de la première page.)

Les Libyens se refusant, pour des questions de principes, à baisser le prix de leur pétrole, l'Agip italienne, qui était également un client important, a considérablement réduit ses achats, la R.F.A. devenant le principal importateur. La production libyenne qui était de 1 600 000 barils/jour est tombée à 600 000, et même à 400 000 les jours où il n'y a pas d'enlèvements, car les réservoirs sont pleins à ras bord. La consommation intérieure étant de l'ordre de 200 000 barils, le manque à gagner est substantiel.

A la fin de l'année dernière et au début de cette année, les dirigeants de plusieurs pays européens étaient prêts à recevoir le colonel Kadhafi, à la suite des démarches effectuées par ses émissaires et malgré les pressions américaines : la visite du chef de la révolution libyenne était prometteuse de gros contrats puisque le plan quinquennal 1981-1985 prévoyait des investissements oscillant entre 90 et 100 milliards de dollars. Officiellement, ces chiffres n'ont pas été révisés à la baisse, mais déjà la Libye a réduit les importations de biens de consommation qui ne sont pas absolument indispensables, comme les petits appareils ménagers.

Si la mévente des hydrocarbures devait persister, la Jamahiriya libyenne (« l'Etat des masses ») devrait sans doute sacrifier quelques projets d'envergure, comme la sidérurgie ou la construction du chemin de fer qui doit partir de la frontière tunisienne et se diriger vers Tripoli, Misourata puis Sebha, dans le sud (1). En revanche, les petits et moyens projets seraient maintenus de même que les dépenses affectées à la formation.

Tripoli : une attitude mercantile

Informés de ces perspectives par leurs ambassades, les gouvernements italien, espagnol, allemand et grec sont beaucoup moins pressés d'affronter les foudres de Washington en accueillant le remuant colonel. Les Libyens déplorent cette *« attitude mercantile »* et *soulignent que c'est en coopérant avec eux que l'Europe leur évitera de se retrouver tête à tête avec Moscou et ses alliés.* La visite que le colonel Kadhafi a faite au Kremlin, il y a quelques mois, et la tournée d'une semaine qu'il a entreprise en septembre à Budapest, Bucarest et Belgrade avaient un double objectif : compenser sur le plan économique et technique la tiédeur croissante des Européens, assurer les arrières de son régime au cas où il devrait affronter une coalition américano-européenne.

Ce rapprochement avec l'Est n'a fait qu'aviver les craintes et l'irritation du gouvernement américain, qui estimerait que le colonel Kadhafi est définitivement « perdu » pour l'Occident. La venue à Tripoli, pour la première fois depuis le 1er septembre 1969, de navires de guerre soviétiques a conduit les chancelleries occidentales à se demander si une telle visite ne préludait pas à l'octroi de bases à la flotte russe en Méditerranée.

De même, le pacte économico-militaire signé en août avec l'Ethiopie et le Sud-Yémen a été mal accueilli à Washington dans la mesure où il est destiné à isoler le Soudan, à soutenir l'opposition somalienne contre le président Syaad Barre, qui a troqué l'aide soviétique contre celle des Etats-Unis, et à tenter de réduire l'influence de Ryad sur le Yémen du Nord. La conclusion de cet accord aurait coûté quelque 850 millions de dollars à Tripoli et de nombreux Libyens s'interrogent sur le bien-fondé d'une telle dépense.

Enfin, l'octroi d'un crédit de 100 millions de dollars au Nicaragua a été ressenti par le gouvernement américain comme une provocation derrière laquelle il voit la main de Moscou. Les Etats-Unis établissent d'ailleurs un parallèle entre cette *« intervention »* dans leur zone d'influence et celle des troupes cubaines volant au secours de l'Angola. Nombre de diplomates se demandent d'ailleurs si le colonel Kadhafi ne risque pas de faire les frais d'un éventuel marchandage entre les Etats-Unis et l'Union soviétique au cas où cette dernière serait obligée de choisir entre le dirigeant libyen et M. Fidel Castro.

Face à cette situation difficile, le colonel Kadhafi conserve quelques atouts. La mort du président Sadate, dont il était le principal adversaire, est, à bien des égards, une *« victoire »* pour lui ; elle ne manquera pas d'avoir des conséquences psychologiques et pratiques au niveau de l'Afrique. Déjà, le président Nemeiry du Soudan risque de se trouver encore plus isolé qu'il ne l'était, et l'aide qu'il apporte à M. Hissène Habré contre le gouvernement de N'Djamena pourrait en être affectée. En outre, nombre de capitales africaines qui avaient demandé le retrait des troupes libyennes du Tchad seraient prêtes à s'accommoder de cette présence qui, au demeurant, a permis de restaurer la paix, au moins pour un temps. Elles considéreraient aussi que le Tchad est un « abcès de fixation » pour des troupes libyennes que leur chef ne pourra être tenté d'envoyer ailleurs.

Les relations avec l'Algérie, qui étaient moroses, se sont détériorées, certes, mais le contexte géopolitique oblige les deux pays à se ménager en public. Les griefs ne manquent pourtant pas de part et d'autre. La Libye reproche à sa voisine d'être indifférente à ses difficultés pétrolières, oubliant l'appui reçu en 1971, lorsque la France avait boycotté le pétrole algérien nationalisé. Elle accuse aussi Alger de faire preuve de tiédeur au sein du Front du refus, le président Chadli Bendjedid s'étant opposé, lors du dernier sommet à Benghazi, à ce que l'Iran fût intégré dans cette organisation arabe.

L'Algérie, de son côté, n'a pas aimé voir Tripoli faire circuler des cartes géographiques dans lesquelles le Tassili et la région de Djanet sont situés en territoire libyen. Elle n'a pas apprécié, non plus de n'avoir pas été informée du rapprochement en juin dernier entre le colonel Kadhafi et Hassan II et continue d'ailleurs à s'interroger sur les véritables intentions du dirigeant libyen, notamment après la dernière attaque du Front Polisario contre Guelta-Zemmour qui, selon certaines sources diplomatiques, aurait eu le feu vert de Tripoli.

La réserve persistante de Paris

Enfin, la Libye continue à déployer des efforts pour améliorer ses rapports avec Paris. Les réparations de l'ambassade de France, mise à sac en février 1980, ont été entamées le 15 juin dernier et, selon l'ambassadeur, M. Malo, elles se poursuivent normalement et devraient se terminer, comme prévu par les experts, au bout de dix-huit mois, c'est-à-dire en février ou mars 1983. La France, de son côté, a repris les *livraisons d'armes bloquées par* M. Giscard d'Estaing, et surtout celles des pièces détachées qui commençaient à faire cruellement défaut à Tripoli pour ses avions. Sur le plan politique, toutefois, Paris reste sur la réserve et s'attend que Washington lui demande de suspendre à nouveau ses livraisons d'armes, notamment des vedettes promises pour décembre.

C'est sur le plan intérieur, cependant, que le régime va vraiment jouer son avenir. Pour la première fois depuis l'instauration de la Jamahiriya en 1977, la télévision n'a pas encore retransmis les débats des congrès populaires de base qui préparent le Congrès général du peuple convoqué en décembre, comme chaque année. Les difficultés économiques provoqueraient d'âpres discussions et il n'est pas exclu que la « base » exige la réduction de l'aide à certains pays comme le Burundi, le Bénin ou Madagascar, au risque d'affecter les ambitions africaines du pays. La « base » pourrait également rogner les crédits alloués à certains *« mouvements de libération »* qui ne sont, aux yeux de bien des capitales occidentales, que des organisations relevant du *« terrorisme international »*.

Mesures d'économie et restrictions s'accompagneront de *« purge »*, laisse-t-on entendre, dans l'administration : des éléments jugés trop *« libéraux »* ou trop *« pro-occidentaux »* seraient écartés, de même que des responsables dont l'efficacité et le militantisme ne sont pas les qualités majeures. En un an, la marge de manœuvre du colonel Kadhafi s'est réduite. Face au mécontentement croissant des milieux bourgeois, son meilleur atout demeure encore la jeunesse, bien que la militarisation des universités continue à mécontenter les étudiants.

PAUL BALTA.

(1) « La Libye ou le Défi permanent », *le Monde* des 27, 28, 29, 30 et 31 décembre 1980.

AMÉRIQUES

EN VISITE OFFICIELLE AU BRÉSIL

M. Bush a adressé une sèche mise en garde à Cuba et au Nicaragua

M. George Bush, vice-président des Etats-Unis, a déclaré, le vendredi 16 octobre, à Rio-de-Janeiro, où il se trouve en visite officielle, qu'il *« n'était plus question pour M. Fidel Castro de se mêler des affaires des autres pays latino-américains »*. *« Ce ne serait pas sain pour lui,* a-t-il ajouté, *et les nations libres doivent se dresser contre cette prétention. »* *« Nous avons,* a-t-il dit, *des preuves surabondantes du fait que Cuba fournit des armes à l'Amérique centrale par l'intermédiaire du Nicaragua. Il nous faut trouver les moyens de mettre fin à ces exportations. »*

Interrogé par l'Association de la presse interaméricaine, M. Bush a également affirmé que *« l'Occident ne laissera pas le Nicaragua suivre la voie tortueuse de Cuba »*. Il a précisé que les Etats-Unis s'opposeraient *« avec force »* à une éventuelle fermeture du journal d'opposition *La Prensa*.

M. Bush s'était entretenu la veille à Brasilia des questions d'Amérique latine, particulièrement du Salvador, avec les dirigeants brésiliens. M. Bush, qui devait quitter le Brésil pour Washington samedi 17 octobre, a affirmé que *« le président Reagan s'est engagé personnellement à renouveler et à améliorer les relations des Etats-Unis avec les « vieux amis » de Washington, en particulier dans cet hémisphère »*.

Au cours de ses entretiens à Brasilia, le vice-président américain a souligné l'importance accordée par l'administration de Washington au *« Brésil, puissance mondiale montante »* et *« partenaire important pour notre commerce et nos investissements »*.

Avant le Brésil, M. Bush a visité la Colombie et la République dominicaine. Il a estimé à Bogota que la Colombie pouvait jouer un rôle important dans les Caraïbes, région « déstabilisée », estime-t-il, par l'Union soviétique, Cuba et le Nicaragua.

Le passage de M. Bush en Colombie a donné lieu à de violentes manifestations. A Medellin, une religieuse a été brûlée vive dans un véhicule, attaqué, selon la police, par des étudiants qui avaient lancé un cocktail Molotov *(A.F.P., Reuter, A.P., UPI)*.

Après deux ans de guerre civile

TROIS CENT MILLE SALVADORIENS SE SERAIENT RÉFUGIÉS DANS LES PAYS VOISINS

De notre correspondante

Genève. — Après accord avec les autorités du Honduras, le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (H.C.R.) a mis sur pied une vaste opération de déplacement des camps de réfugiés salvadoriens vers l'intérieur du Honduras. Neuf mille de ces réfugiés étaient entassés jusqu'à présent dans des camps situés à la frontière avec le Salvador.

De nouveaux réfugiés arrivent sans cesse et le H.C.R. a décidé d'installer plusieurs centre d'accueil le long de la frontière. Les Salvadoriens devront ensuite être acheminés à 50 kilomètres à l'intérieur du pays ainsi que les neuf mille autres réfugiés. Une infrastructure plus satisfaisante sera mise à leur disposition. On compte actuellement en tout quarante-quatre mille réfugiés salvadoriens au Honduras ; dix-huit mille d'entre eux sont entièrement à la charge du H.C.R., les vingt-six mille autres sont dispersés dans le pays et subviennent à leurs besoins.

Au Nicaragua, la situation des réfugiés salvadoriens semble moins dramatique, la population et les autorités ayant fait preuve d'une réelle solidarité à leur égard. Sur les vingt mille réfugiés, quatre mille seulement doivent être assistés par le H.C.R. Le nombre total de réfugiés salvadoriens, en Amérique centrale, est évalué à trois cent mille.

ISABELLE VICHNIAC.

ASIE

Birmanie

TOUT EN DEMEURANT A LA TÊTE DU PARTI UNIQUE

Le général Ne Win va abandonner ses fonctions de chef de l'État

De notre envoyé spécial

Rangoun. — *Sous des auvents* de circonstance auxquels des oriflammes multicolores donnent des allures de stands forains, çà et là le long des routes, des isoloirs ont été disposés pour la bonne règle démocratique. Les électeurs birmans étaient ainsi invités, entre le 4 et le 18 octobre, à apporter leurs suffrages aux quatre cent soixante-quinze candidats députés que le Parti du programme socialiste (B.S.P.P.) a choisis pour les représenter pendant les quatre années à venir.

Ces élections législatives seraient probablement passées inaperçues si elles n'avaient été précédées, le 8 août, lors du quatrième congrès du parti unique, de l'annonce par le général Ne Win, chef de l'Etat, de sa décision de transmettre à un autre l'exercice de la magistrature suprême. Il exerçait sans partage, depuis le 2 mars 1962, un pouvoir qu'il avait alors confisqué sans effusion de sang à U Nu, l'un des artisans de l'indépendance du pays.

« Je veux établir une tradition de transmission du pouvoir en douceur », a expliqué le général Ne Win, qui a d'autre part fait valoir son âge — soixante et onze ans — pour justifier son droit à la retraite. Toutefois, *« à la demande de ses camarades »*, il a accepté de garder la présidence du parti pour une période indéterminée. Bien que, dès lors, il conserve, compte tenu des structures politiques du pays, la réalité du commandement, d'aucuns s'interrogent sur les raisons qui ont poussé l'*« homme fort »* de la Birmanie à entamer le processus qui le conduira, un jour, à se retirer des affaires.

« Faire le ménage dans les pagodes »

Il est possible que des raisons de santé aient hâté sa décision. Il est probable aussi que, soucieux de ne pas disparaître dans les oubliettes de l'histoire, il ait cherché le moment idoine pour *« partir en beauté »* sans y être contraint par des circonstances indépendantes de sa volonté, alors que le climat politique est à l'apaisement et la situation économique en cours de redressement.

Le général Ne Win a, semble-t-il, réussi à restaurer, sur la majeure partie du pays, l'autorité du gouvernement que contestaient les minorités ethniques. *« Les rebelles sont maintenant confinés dans quelques régions frontalières grâce aux moyens diplomatiques, politiques et militaires utilisés »*, affirmait récemment le général San Yu, secrétaire général du Conseil d'Etat. Les nationalistes shan orientent leurs activités vers le trafic de la drogue, tandis que le chef karen Bo Ma et ses partisans cherchent à tirer profit de la contrebande avec la Thaïlande et de l'exportation clandestine d'antimoine.

Si le gouvernement a réussi à démanteler le P.C. pro-soviétique, le Drapeau rouge, il a été incapable de réduire la résistance du P.C. pro-chinois, le Drapeau blanc, qui, dans l'Etat shan, dispose de dix à douze mille hommes bien entraînés et bien équipés par Pékin. La diminution de l'aide financière que la Chine lui accorde l'oblige à s'intéresser au trafic de l'opium pour compenser ce manque à gagner. Faute de mieux, les responsables attendent que ce mercantilisme érode à la longue la combativité des guérilleros communistes. En tout cas, les pourparlers secrets qu'ils avaient engagés avec ses représentants se sont soldés, au printemps, par un échec.

Avec les bouddhistes qui, dans le passé, s'étaient mêlés de très près à la vie politique et dont il s'était attiré l'hostilité pour avoir voulu transformer la Birmanie en un Etat laïque, le général Ne Win a eu la main plus heureuse. Il est parvenu à convaincre la hiérarchie de la nécessité de « faire le ménage » dans les monastères, pour en chasser les éléments troubles, averti que, ici plus qu'ailleurs, l'habit ne faisait pas le moine.

La congrégation bouddhique que le gouvernement a convoquée en mai 1980 a accepté de participer à cette « campagne de purification ». Il fut décidé de créer une carte d'identité pour le clergé de manière à le recenser puis à le contrôler. Il fut demandé aux tribunaux ecclésiastiques d'instruire le procès des « brebis galeuses ». Cet *aggiornamento* — au demeurant indispensable tant la discipline laissait à désirer — servait les desseins du général Ne Win, soucieux de neutraliser la force de contestation de ces quelque cent mille moines.

Simultanément, le chef de l'Etat décréta une large amnistie dont bénéficièrent plusieurs milliers de prisonniers — de deux à quatre mille ? — politiques et de droit commun. Il créa, en outre, un ordre national du Mérite pour récompenser ceux qui avaient courageusement combattu pour la libération du pays. Symbole des lendemains heureux de l'indépendance, d'une époque où le jeu politique et économique était plus ouvert qu'aujourd'hui.

Le très populaire U Nu, qui vivait en exil en Inde, accepta alors de rentrer au pays. Fervent bouddhiste, l'ancien premier ministre consacre maintenant le plus clair de son temps à la traduction en anglais des saintes écritures. Le général Ne Win consulterait régulièrement, dit-on, ce *« vieux sage »* auquel certains de ses partisans reprochent de *« s'être laissé récupérer par le régime »*.

Le général Ne Win était-il si sûr de lui qu'il puisse se permettre de jouer la réconciliation nationale tous azimuts ? A vrai dire, il n'a pas ménagé ses efforts pour éliminer ses adversaires. Le système oppressant qu'il a mis en place et notamment la rude efficacité de ses polices secrètes lui ont permis de réduire à néant toute velléité d'opposition. Il peut donc, aujourd'hui, sans grands risques, s'offrir le luxe de paraître libéral.

« Authenticité nationale » contre « dégénérescences occidentales »

Attentif aussi à soustraire la Birmanie à toutes les dominations étrangères, le général Ne Win l'avait contrainte, au départ, à vivre recroquevillée sur elle-même. Contre vents et marées, il tente de maintenir une position de stricte neutralité dans les affaires du monde. Aussi refuse-t-il de réintégrer le mouvement des non-alignés qu'il avait quitté en septembre 1979 lors du sommet de La Havane, jugeant encore que ce mouvement *« a dévié des buts qu'il s'était originellement fixés »*. Il n'empêche que cette ambition a ses limites, qu'il est, par exemple, difficile de heurter de front un voisin avec lequel on partage 1 400 kilomètres de frontières, surtout lorsque celui-ci s'appelle la Chine.

Tout puissant qu'il soit, le général Ne Win a du mal à combattre, sur un autre front, les « dégénérescences occidentales ». Les jeunes semblent de moins en moins sensibles au slogan de l'« authenticité birmane », au nom de laquelle les autorités justifient, depuis 1965, la fermeture à Rangoun des centres culturels étrangers. *« Les publications privées sont dominées par des romans et des bandes dessinées dont la qualité laisse à désirer »*, se plaignait le général San Yu lors du quatrième congrès du parti. *Un style de musique étrangère aux oreilles birmanes se développe. (...) Certaines troupes jouent des pièces contraires à la culture birmane dans la chorégraphie, le jeu de scène et les costumes. »*

La télévision, qui a commencé d'émettre en juillet 1980 à Rangoun et aux alentours, sera-t-elle, comme le souhaite le gouvernement, *« un moyen de propagande pour la construction du socialisme »* ? Toujours est-il que pour meubler les temps morts — puisqu'il n'y a, pour le moment, que deux heures de programmes par jour — certains privilégiés, qui ont acheté en fraude des magnétoscopes, organisent des séances privées mais payantes (3 dollars) de projection de films licencieux.

Il semble que, face aux déviations en tous genres, la démarche des hommes au pouvoir soit plus pragmatique qu'auparavant. Le restera-t-elle ? Beaucoup d'observateurs le croient qui jugent irréversible l'ouverture vers l'extérieur d'un pays qui jusqu'alors vivait replié sur lui-même. D'aucuns s'interrogent sur les changements à venir à la tête de l'Etat, susceptibles de donner dès à présent des indications sur ce que sera l'*« après Ne Win »*. L'Assemblée, qui se réunira le 9 novembre, élira les vingt-neuf membres du Conseil d'Etat, et, parmi eux, le successeur du président, qui, conformément à la Constitution, cumulera les fonctions de président du Conseil d'Etat et de président de la République.

D'aucuns avancent le nom du général San Yu, soixante-trois ans, qui a perdu, en août, le poste-clé de secrétaire général du parti, qu'il occupait depuis 1965. Ce candidat leur paraît cependant manquer d'envergure pour assurer, à plus long terme, dans la réalité du pouvoir, la succession du général Ne Win. En revanche, certains voient un avenir brillant pour le général Tin Oo, cinquante-trois ans, conseiller militaire du président, et nouveau membre du comité exécutif du B.S.P.P., l'instance dirigeante du parti, au sein de laquelle le chef de l'Etat a placé ses hommes de confiance.

Les militaires, en tout cas, ne paraissent pas prêts à passer la main aux civils. Certes, de jeunes technocrates ont timidement fait leur apparition à l'Assemblée et au comité central du B.S.P.P. où ils représentent le tiers des effectifs. Mais, si « guerre de succession » il y a, ce sera au sein d'une armée qui se confond encore très largement avec le parti.

« Qu'importe en définitive, sur qui, pour l'heure, se portera le choix, note-on dans les cercles diplomatiques. *Cela ne changera rien au fond des choses. Le fait essentiel est que le général Ne Win demeure président du parti. »* Un parti qui a la maîtrise absolue du jeu politique et économique pour conduire le pays sur « la voie birmane du socialisme ».

JACQUES DE BARRIN.

DIPLOMATIE

LA VISITE DE M. MITTERRAND AUX ÉTATS-UNIS

L'économie américaine en quête d'un chef d'orchestre

(Suite de la première page.)

Cette doctrine continue-t-elle d'apparaître crédible aux analystes dont les commentaires et les prédictions sont largement diffusés aux praticiens de la vie économique, aux hommes politiques ? L'administration a-t-elle été capable d'en *tirer une politique* dont elle maîtrise les divers éléments ?

Le facteur nouveau n'est pas *la désaffection* vis-à-vis de l'orientation de l'action entreprise. Il est dans la prise de conscience que l'équipe au pouvoir n'a pas su mesurer les conséquences des décisions prises. S'il existe entre cette dernière et le gouvernement socialiste français un point commun, ce serait celui-là : à Washington et à Paris, on s'est lancé tête baissée dans des politiques (à l'opposé l'une de l'autre sauf en ce qui concerne la décentralisation) sur la foi de postulats, en France, l'idée que la nationalisation est le moyen de redonner de l'élan à l'industrie ; aux Etats-Unis la certitude que la diminution des impôts et des dépenses fédérales de caractère civil doit automatiquement conduire les Américains à épargner et investir.

Mais, au-delà des convictions affichées et des mesures prises à la hâte, existe-t-il une stratégie pour mener à bien des programmes qui, par eux-mêmes, ignorent les obstacles que la triste conjoncture met sur leur route ? Pour la majorité des économistes et des responsables américains, la réponse ne fait pas de doute. Elle est négative.

Il n'y a pas dans l'administration de véritable chef d'orchestre du programme économique et financier. Aucun cerveau ne domine la situation. Même l'infatigable M. David Stockman, le directeur du puissant Bureau de la gestion et du budget, l'artisan principal des mesures fiscales et budgétaires prises depuis janvier, paraît dépassé par les événements. Le défaut de prévision a jeté un doute sur les compétences de l'administration. Existe-t-il en économie un meilleur critère que celui-là ?

Ceux mêmes qui s'emploient à préparer une renaissance du parti démocrate sont convaincus que, sur le fond, M. Reagan a raison. Il a raison de combattre la bureaucratie ; de chercher à renverser la tendance vers une augmentation indéfinie des dépenses fédérales. Le programme de « grande société » de Johnson et les mesures sociales complémentaires qui ont été prises par ses trois successeurs, MM. Nixon, Ford et Carter, ont finalement abouti à accréditer l'idée que les pouvoirs publics devaient garantir la sécurité de tous les citoyens.

Cette aspiration que beaucoup de ceux qu'on appelle les « libéraux » (et qu'on qualifierait en Europe « de gauche ») estiment eux aussi pernicieuse et de toutes façons illusoire, c'est elle qu'il s'agit d'atteindre à travers les économies budgétaires. *« Les parlementaires démocrates n'ont pas été sérieux en politisant à l'extrême la discussion sur le déficit des programmes de Sécurité sociale qui appelle visiblement des solutions »*, nous dit un bon observateur, démocrate lui aussi. On donne encore raison au président de vouloir contenir la progression des impôts (à quoi, *compte tenu de l'incidence de* l'inflation, se ramène en fait une bonne partie des réductions fiscales proposées et votées), même *si ses adversaires estiment* qu'il avantage indûment les riches

Alors, où se trouve le mal ? *« Les différents éléments du programme ne tiennent pas ensemble »*, répond M. Félix Rohatyn, un banquier « libéral », fondé de pouvoir chez Lazard (branche américaine), le principal architecte du sauvetage de la ville de New-York il y a cinq ans. Ce jugement, c'est celui que la communauté financière a globalement *porté sur la politique suivie par* Washington. Il explique le pessimisme de Wall Street.

« Nous sommes dans cette situation particulièrement dramatique où les meilleures intentions ne peuvent déboucher que sur des décisions dangereuses parce que telles mesures destinées à corriger ici une anomalie en suscitent nécessairement d'autres ailleurs », dit le célèbre économiste de la firme Salomon Brothers (qui vient de fusionner avec une autre importante firme de courtage). M. Henry Kaufman est l'homme qui jouit sans doute du plus grand prestige à Wall Street, parce que, de mois en mois, ses prévisions se vérifient régulièrement. Il prédit que, sauf déclenchement d'une sévère *récession*, la baisse en cours des taux d'intérêt devrait être de courte durée, que, dès novembre, on assistera à *leur remontée*.

L'analyse de M. Kaufman vaut d'être reproduite. Il nous semble qu'elle met au jour plusieurs des *contradictions dans* lesquelles se trouve enfermée l'Amérique (et avec elle le reste du monde) pour avoir laissé se développer l'in*flation depuis un* si grand nombre d'années.

L'essentiel de l'argumentation repose sur un fait que les monétaristes ne font jamais entrer dans leurs raisonnements (ni, dans leurs analyses historiques, comme en témoigne la présentation simpliste bien que bardée de statistiques que fait Milton Friedman de la crise de 1929). Ce fait pourtant domine aujourd'hui la vie financière des pays capitalistes. Aux Etats-Unis, il s'est encore aggravé, ce qui est un paradoxe que M. Kaufman explique, à l'occasion de la reprise économique en cours (commencée au printemps de 1980, après la sévère récession du premier semestre). On peut le décrire ainsi d'une phrase : les entreprises, les banques et les autres institutions financières (notamment les organismes d'épargne et de crédit — *savings and loans* — qui en Amérique relèvent du secteur privé bien qu'ils soient étroitement réglementés) ne sont pas ou sont très insuffisamment « *liquides* ».

Le concept de liquidité n'est pas beaucoup utilisé par les économistes modernes. C'est un signe supplémentaire qu'on ne reconnaît plus la maladie dont on souffre le plus. Il se définit comme la capacité, pour une société ou un individu, de faire face à ses dettes au fur et à mesure qu'elles viennent à échéance. Il se mesure par divers *ratios* (rapports) dont le plus simple consiste à établir le rapport entre, d'une part, le total des actifs facilement mobilisables (actifs « liquides »), c'est-à-dire facilement transformables en argent comptant, et, d'autre part, le total des dettes à court terme. Une entreprise insuffisamment « liquide » doit ou bien s'endetter davantage pour payer ses fournisseurs et autres créanciers ou bien... faire faillite.

Aux Etats-Unis, le ratio en question, pour les sociétés industrielles et commerciales, était au début de l'année de l'ordre de 0,65, à peine au-dessus de ce qu'il était en 1979, l'année qui a précédé la crise financière et économique.

Conflit entre deux politiques

Un autre ratio significatif est celui qui mesure la proportion des dettes à long terme et des dettes à court terme. Il ne cesse de se détériorer et atteint aujourd'hui son point le plus bas : 2,6 pour 1.

— « *C'est là*, fait remarquer notre interlocuteur, *un état de chose tout à fait anormal pendant la première phase d'une reprise.* » Cette reprise, il faut dire, est beaucoup plus faible que les précédentes. Le taux de croissance de l'économie américaine ne dépassera pas 2,5 % à 3 % cette année, alors qu'il est traditionnellement de 6 % à 7 % au cours de la première année suivant une récession.

Pendant la première phase d'une reprise, les taux d'intérêt sont normalement encore peu élevés. Les entreprises en profitent pour rembourser leurs banquiers et d'une façon générale pour consolider leur endettement par des emprunts obligataires. Cette fois-ci, les taux n'auront été (relativement) bas que pendant une très courte période, de mai à juillet 1980. *« La conséquence de cette situation est que le processus habituel de « reliquidification » de l'économie n'a pas eu lieu. »* Quand les entreprises ne sont pas « liquides », les banques ne le sont pas non plus, puisque leurs actifs comprennent alors par définition une proportion importante de prêts à des débiteurs aux trésoreries serrées.

C'est dans ce contexte qu'a été lancé le programme de M. Reagan. *Celui-ci s'est privé* par avance de la liberté de manœuvre nécessaire en procédant tout de suite aux réductions d'impôts *promises* pendant la campagne électorale. *« Du coup, la politique budgétaire de l'administration allait entrer en conflit avec la politique monétaire poursuivie par le Système de réserve fédéral »* (Institut d'émission), a fait remarquer dès le mois d'avril M. Kaufman. Cette dernière politique consiste théoriquement, rappelons-le, à contenir dans certaines limites la progression de la « *masse monétaire* » (une grandeur en réalité insaisissable) sans se préoccuper des conséquences que l'action entreprise en ce sens aura sur le niveau des taux d'intérêt. Mais cette politique se détruit elle-même en perpétuant les pressions sur le marché monétaire. C'est ce processus que l'analyse de M. Kaufman met en lumière.

Le renversement de la hiérarchie *normale* des taux d'intérêt — les taux à court terme dépassant les taux à long terme — a provoqué une crise sans précédent du *marché* financier. Plus que jamais, les entreprises ont été amenées à faire appel au crédit bancaire alors que le niveau élevé du *« coût de l'argent » est censé* les détourner de cette voie. Toutes celles qui ont laissé au fil des ans se détériorer leur bilan — *ce sont* hélas les plus nombreuses — n'ont pas d'autres choix que celui-là : aggraver un peu plus leur situation pour *continuer à « tourner »*. C'est ce qui donne à tout l'affaire son caractère proprement dramatique.

La situation serait peut-être maîtrisable s'il ne fallait pas compter simultanément sur la persistance d'un énorme déficit budgétaire rendu inévitable par l'abaissement des barèmes de l'impôt. Il faut savoir que, il y a une quinzaine d'années, les besoins du Trésor public absor*baient environ 12 % du total* des emprunts émis aux Etats-Unis. Aujourd'hui, ils en représentent 40 %, à quoi il faut ajouter les emprunts des Etats et des collectivités locales (municipalités), soit encore 10 %. Au total, donc, la moitié seulement des sommes « prêtables » est disponible pour le secteur privé.

« Le déficit des finances publiques est peut-être relativement faible par rapport au produit national brut, fait remarquer un des dirigeants de la Chase Manhattan Bank, *mais il est énorme, et c'est cela qui importe, si on le compare à la capacité de financement du marché.* » L'administration a fait de nouvelles propositions de compressions budgétaires, en vue de contenir le déficit dans la limite annoncée (43 milliards de dollars, à quoi s'ajoutent une bonne vingtaine de *milliards de déficit afférents* à diverses agences gouvernementales indépendantes). Ce faisant, elle parviendra peut-être à réduire *à due concurrence* les besoins d'emprunts du Trésor, mais les Etats et les municipalités seront amenés à se substituer à *l'Etat fédéral pour* certaines dépenses sociales : *« Résultat : les emprunts du Trésor seront remplacés par les emprunts d'autres entités publiques dont la signature est beaucoup moins prisée sur le marché, d'où une nouvelle cause d'élévation des taux.* »

Un autre exemple de situation bloquée est fourni par l'autorisation donnée depuis le 1er octobre aux institutions d'épargne et de prêts d'émettre dans le public des certificats portant un intérêt exonéré d'impôts *(All savers certificates)*. L'objectif est de redonner vie à des institutions exsangues étroitement liées au secteur de la construction, lui-même en plein marasme. Alléchés par ces nouveaux certificats, les Américains, pour souscrire, retirent l'argent qu'ils avaient placé dans les « fonds mutuels ». Ces fonds, après avoir connu une extraordinaire prospérité, risquent à leur tour de se trouver en difficulté. Or ce sont de gros porteurs de *bons* du Trésor. Les fonds mutuels vont participer, en vendant les bons du Trésor qu'ils détiennent, à la quête universelle de la liquidité. Cette perspective est une des raisons qui font que M. Kaufman croit à une remontée prochaine des taux d'intérêt.

« *C'est du mauvais fonctionnement du crédit que pourrait provenir, dans les circonstances actuelles, une récession économique de grande ampleur* », conclut-il. La menace lui paraît sérieuse, mais il y a, selon lui, un peu moins d'une chance sur deux pour qu'elle se matérialise dans les prochains six à neuf mois.

PAUL FABRA.

La querelle des taux d'intérêt

La hausse du dollar et plus encore la politique américaine des taux d'intérêt ont constitué la principale pomme de discorde entre Paris et Washington depuis l'arrivée au pouvoir des socialistes. Dans son discours du 9 juin, à Montélimar, M. Mitterrand déclarait : « *Les Etats-Unis d'Amérique doivent comprendre qu'il n'est de vraie solidarité politique qu'appuyée sur une juste coopération économique. Comment pourraient-ils, en effet, demander à leurs alliés une solidarité politique et militaire alors que leur politique monétaire ferait supporter à chacun d'eux une charge démesurée ? Dans l'intérêt même de l'économie occidentale tout entière, il est indispensable que cette situation cesse.* »

C'est un thème que le président a repris les 21 et 22 juillet au sommet d'Ottawa. Il avait alors évoqué le risque du « repliement sur soi », autrement dit du recours à des mesures protectionnistes de la part des pays européens au cas où les taux d'intérêt américains resteraient à un niveau élevé.

C'est un point de vue que, dès son *installation rue de Rivoli*, M. Delors a exprimé maintes fois. A l'occasion du conseil ministériel de l'O.C.D.E. des 16 et *17 juin, il fit remarquer qu'il* ne relevait pas de sa compétence de donner des conseils aux Américains. En revanche, il insista sur les *conséquences* désastreuses qu'impliquait pour les autres pays le maintien de taux d'intérêt élevés aux Etats-Unis.

A l'occasion de la récente assemblée annuelle du F.M.I., M. Delors a de nouveau enfoncé le clou. Il a, en outre, plaidé en *faveur* d'un accord entre les pays participant au S.M.E. (système monétaire européen), les Etats-Unis et le Japon, en vue d'une certaine stabilisation des taux de change entre ces trois grandes entités. Le moins qu'on puisse dire est que cet appel n'a pas été entendu par le secrétaire américain au Trésor, M. Donald Regan, qui, tel ses prédécesseurs, s'est prononcé en faveur d'une fluctuation aussi libre que possible des changes, les interventions sur le marché ne devant, selon lui, avoir lieu qu'en période de crise.

P. F.

Une balance commerciale très défavorable à la France

Après l'Arabie Saoudite, les Etats-Unis sont à l'origine du plus fort déficit commercial enregistré par la France : 24.56 milliards de francs, en 1980, contre 30,85 milliards de francs vis-à-vis de Ryad. Septième client de la France (4,4 % du total des exportations), les Etats-Unis sont le quatrième fournisseur (8% du total des importations), derrière l'Allemagne fédérale, l'Italie et la Belgique-Luxembourg.

Le *déséquilibre*, qui ne s'élevait qu'à 14.04 milliards de francs en 1979, s'est toutefois légèrement réduit pour les huit premiers mois de 1981, s'établissant à 15.3 milliards de francs (après correction des variations saisonnières) contre 15,9 milliards de francs de janvier à août 1980. Les exportations ont atteint 19 milliards de francs, en progression de 37,3 %, et les importations 34.3 milliards de francs, en augmentation de 15,6 %. Le taux de couverture des achats par les ventes s'es inscrit à 55,3 % au lieu de 46,6 %.

La France a, l'an dernier, été surtout déficitaire dans le secteur des produits industriels : 14,51 milliards de francs, dont 7,4 milliards de francs pour les machines et appareils électroniques professionnels, et 3,4 milliards de francs pour la construction aéronautique. Mais elle a, aussi, enregistré un déséquilibre en matière de biens de consommation : 2,9 milliards de francs. En revanche, la balance commerciale a été excédentaire en ce qui concerne les voitures particulières (1,2 milliard de francs) et les pièces et équipement pour véhicule (0,5 milliard de francs). Enfin, si le marché agro-alimentaire a été déséquilibré (2,8 milliards de francs) dans son ensemble, à l'exception du lait, du vin et des alcools.

Paris s'inquiète de l'avenir des livraisons de produits sidérurgiques sur le marché américain, qui représentent un mois de travail pour ce secteur et 15 % du total des exportations françaises. Les responsables notent un raidissement des firmes outre-Atlantique, U.S. Steel, qui pourraient déposer des plaintes pour fait de *dumping*. Parce qu'il lui est reproché de subventionner sa sidérurgie, la France est davantage visée que l'Allemagne fédérale ou le Royaume-Uni.

Un autre point du contentieux porte sur les investissements français aux Etats-Unis. Elf Aquitaine et Lafarge ont pu mener à bien leurs opérations ; mais la réglementation américaine est en voie d'être *renforcée* et le contrôle durci. Les investissements directs français, outre-Atlantique, représentaient 2.8 milliards de dollars, *fin* 1980, ayant plus que triplé depuis 1973 (0.8 milliard).

La France, avec 2,4 % du total, ne se situait, début 1980, qu'au *huitième rang des investisseurs* étrangers aux Etats-Unis, derrière les Pays-Bas (25 %), le Royaume-Uni (18 %), le Canada (13 %), la *R.F.A. (10 %), le Japon (6,6 %)*. Alors que les implantations des autres pays se ralentissent, celles de la France se sont accélérées l'an *dernier et continuent* de la faire cette année, si bien que leur part a sensiblement grandi. Face à cette « offensive », les réserves *des Etats-Unis n'ont pu qu'être* confortées par leur allergie aux nationalisations. — M.B.

LA DÉLÉGATION FRANÇAISE A YORKTOWN...

M. Mitterrand est accompagné pendant sa visite aux Etats-Unis par MM. Cheysson et Hernu, respectivement ministres des relations extérieures et de la défense, ainsi que par M. Bérégovoy, secrétaire général de l'Elysée, le général Saulnier, chef de l'état-major particulier du président de la République, MM. Rousselet, directeur du cabinet, Attali, conseiller spécial, le général Biret et l'amiral Philippe de Gaulle, inspecteurs généraux des armées ; MM. Vauzelle, porte-parole, Mérimée, chef du protocole, Charasse et Védrine, conseillers à l'Elysée.

...ET LES « INVITÉS PERSONNELS » DU PRÉSIDENT

Par ailleurs, M. Mitterrand a convié aux cérémonies de Yorktown, en tant que ses invités personnels, les personnalités suivantes : MM. Claude Manceron, chargé de mission au secrétariat général de la présidence et historien, Paul Guimard, chargé de mission, de Sigalas, vice-président de la société des *Cincinnati* de France (1), de Kergal, membre du comité des Cincinnati de France, Jean Daniel, codirecteur du « Nouvel Observateur », Roger Gouze, directeur de l'Alliance française pour l'Amérique latine, André Laur, ouvrier des arsenaux en Haute-Garonne, Gabriel Erb, chauffeur de poids lourd dans le Bas-Rhin, Mme Marguerite Duras, écrivain et cinéaste, M. Adolphe Viezzi, président d'Unifrance-Film.

(1) La société des Cincinnati, qui a son siège aux Etats-Unis et des chapitres dans divers pays, regroupe les descendants des officiers ayant pris part à la guerre d'indépendance américaine

Le cinquième chef d'État français à se rendre en visite officielle aux États-Unis

Quatre chefs d'Etat français *seulement se sont rendus en visite* officielle aux Etats-Unis avant M. Mitterrand depuis la seconde guerre mondiale : le général de Gaulle (qui y est allé deux fois), Vincent Auriol, Georges Pompidou et M. Valéry Giscard d'Estaing.

● *Du 22 au 26 août 1945,* le général de Gaulle, président du gouvernement provisoire de la République, était reçu par le président Truman, qui avait succédé en avril à Franklin Roosevelt.

● *Du 28 mars au 4 avril 1951,* Vincent Auriol rendait, à trente-deux ans de distance, la visite *faite en France par Woodrow* Wilson.

● *Du 22 au 29 avril 1960,* le général de Gaulle rendait la visite faite l'année précédente à Paris par le général Eisenhower.

● *Du 23 février au 3 mars 1970,* Georges Pompidou venait consacrer la réconciliation, scel*lée en 1969 à l'Elysée* entre le président Nixon et le général de Gaulle. Le *président* français était accueilli avec beaucoup de chaleur par M. Nixon, mais la visite était assombrie par une *manifestation* de juifs américains, hostiles à la politique française au Proche-Orient, devant l'hôtel de Chicago, où se trouvaient M. et Mme Pompidou. La réaction très vive du président français, qui s'était jugé *insulté, emenait* M. Nixon à venir le saluer, contrairement à la tradition, à son départ de New-York.

● *Du 17 au 22 mai 1976,* M. Giscard d'Estaing effectuait une visite officielle aux Etats-Unis. Il allait (comme s'apprête à le faire M. Mitterrand) à Yorktown et prenait la parole devant le Congrès, comme l'avaient déjà fait le général de Gaulle et Georges Pompidou.

[Le général de Gaulle s'était rendu, d'autre part, le 26 novembre 1963, aux obsèques de John Kennedy et, le 31 mars 1969, *à celles de Dwight Eisenhower.*]

Le président Mitterrand a associé les dirigeants des quatre grandes formations politiques à la préparation du sommet de Cancun

M. François Mitterrand a reçu, vendredi 16 octobre, à l'Elysée, *successivement MM. Lionel Jospin, premier secrétaire* du P.S. ; Georges Marchais, secrétaire général du P.C.F. ; Jacques Chirac, leader du R.P.R., et Jean Lecanuet, président de l'U.D.F., avec lesquels il s'est entretenu de la préparation du sommet de Cancun.

***C'est la troisième fois*, depuis le début de son septennat, que le président de la République reçoit les chefs de file des principales formations politiques. Le lundi 25 mai, M. Mitterrand avait reçu, pendant une heure, successivement MM. Marchais, Chirac, Lecanuet et Jospin pour leur présenter ses orientations de politique étrangère. Il les avait revus le 14 juillet, avant le sommet des pays industrialisés à Ottawa.**

Les dirigeants du P.S., du P.C.F. et de l'U.D.F. se sont tous trois déclarés favorables à des négociations globales entre les pays riches *et les pays pauvres*. « *Le sommet de Cancun devrait permettre d'ouvrir la voie vers des négociations, car actuellement il y a blocage des discussions* », a déclaré M. Jospin. Le premier secrétaire du P.S. a notamment ajouté : « *La malnutrition massive, le sous-développement intense, les insuffisances en matière de recettes d'exportations, l'endettement croissant des pays sous-développés, toutes ces questions explosives devront être abordées (...). Le monde est un village et nous sommes tous concernés (...). Le parti socialiste pense que la France ne doit pas avoir la prétention et l'arrogance de parler au nom des pays du tiers-monde. On doit aider ces pays à s'exprimer et à faire en sorte qu'ils soient considérés comme des partenaires dans le dialogue mondial et puissent choisir les modèles de développement qu'ils veulent. La clef de Cancun n'est dans la poche d'aucun pays, aussi grand soit-il, elle doit être sur la table des négociations.* »

M. Marchais a estimé que « *la France peut jouer un rôle extrêmement positif pour défendre les intérêts qui vont dans le sens des aspirations des peuples en voie de développement* ». Le secrétaire général du P.C.F. a souligné que son parti soutient la « *proposition française de création d'une filiale de la banque mondiale pour l'énergie* » en ajoutant, toutefois, qu'une telle initiative ne « *devait pas aller à l'encontre du développement de la coopération bilatérale entre la France et les autres pays* ». M. Marchais a demandé au président de la République que la France appuie l'idée de créer un fonds international de *soutien aux pays en voie de développement*. Le leader communiste a regretté, d'autre part, l'absence de Cuba à Cancun et le fait que M. Ronald Reagan considère ce sommet comme une « *simple réunion d'information* ».

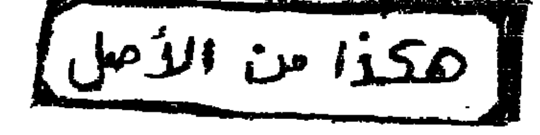
M. Lecanuet a rappelé que le dialogue Nord-Sud était l'une des préoccupations de la politique étrangère giscardienne et relevé, en ce domaine, la « *continuité* » du nouveau pouvoir. « *Cette nouvelle réunion a entièrement notre accord*, a-t-il déclaré. *Il y va de la justice dans le monde, de la sécurité et de la paix.* »

Le président de l'U.D.F. a estimé, toutefois, qu'il existe des « *discontinuités* » dans la politique socialiste : « *Pour que la France puisse parler avec force dans le monde, il faut qu'elle ait une économie saine, dynamique et un franc solide.* » « *La France n'est pas, à cet égard, malheureusement, sur la bonne voie* », a-t-il indiqué.

Comme il l'avait fait à l'issue de ses précédents entretiens, M. Chirac, pour sa part, s'est refusé à toute déclaration.

Le chancelier autrichien Bruno Kreisky a annulé, pour raisons de santé, sa participation au sommet de Cancun, a-t-on annoncé officiellement, vendredi 16 octobre, à Vienne. Le chancelier souffre depuis une quinzaine de jours d'une bronchite et ses médecins lui ont déconseillé de faire le voyage. Il a adressé une lettre personnelle au chef de l'Etat mexicain, M. Lopez Portillo, pour lui faire part de son regret de ne pouvoir participer à une rencontre à la préparation de laquelle il a été associé. Deux des trois réunions préparatoires des ministres des affaires étrangères *avaient eu lieu à Vienne*. M. Kreisky devait assurer avec M. Portillo la coprésidence du sommet et les deux hommes d'Etat devaient rédiger ensemble le document final. Selon la télévision autrichienne, c'est le premier ministre canadien, M. Pierre-Elliott Trudeau, qui remplacerait M. Kreisky en tant que coprésident de la conférence. La délégation autrichienne sera dirigée par le ministre des affaires étrangères, M. Willibald Pahr.

Le chancelier ouest-allemand Helmut Schmidt, à qui vient d'être implanté, mardi 13 octobre, un régulateur cardiaque, avait déjà fait savoir qu'il ne pourrait pas s- rendre à Cancun.



هكذا من الأصل

La fédération du Nigéria

UNITY AND FAITH

II. — Les paris sur l'avenir

Parvenu à mi-mandat, le président du Nigéria, M. Shehu Shagari, peut se targuer, sur le plan politique, d'un bilan positif (« le Monde » du 17 octobre). Après la rupture avec le parti populaire du Nigéria (N.P.P.), le parti national du Nigéria (N.P.N.), parti du président, veut pousser ses avantages. Il prépare d'ores et déjà la grande bataille électorale de 1983 pour laquelle l'actuel chef de l'État se retrouvera sans doute en lice, comme la Constitution l'y autorise. Le zèle des ultras du N.P.N. provoque parfois certains troubles, comme ce fut le cas dans les Etats nordistes de Kano et de Kaduna, contrôlés par des adversaires du régime.

En attendant que la production de gaz naturel, ce fantastique *trésor du Nigéria, prenne le relais* du pétrole comme pourvoyeur de devises, l'économie vivra sans doute quelques années difficiles. La chute de production du « brut », cette année, a contraint le gouvernement à serrer la vis. Pour la première fois depuis dix ans, on parle sérieusement d'austérité à Lagos et on agit en ce sens. Après le lancement de la « révolution verte », qui fait largement appel aux financements extérieurs, le secteur rural a reçu la « priorité des priorités » dans l'élaboration du plan national de développement. Ce pari, perdu par le passé, doit absolument réussir si le Nigéria veut aborder les années 90 en état d'autosuffisance alimentaire.

Il y a d'autres combats plus douteux. Ainsi, on peut raisonnablement contester la légitimité de certains grands projets d'infrastructure, telle l'aciérie d'Ajaokuta, construite sans obéir à un quelconque calcul de rentabilité. De même, le gouvernement n'aura pas les moyens de respecter l'échéancier qu'il s'était fixé pour la construction de la nouvelle capitale fédérale, Abuja.

J.-P. L.

Pouvoir et opposition ont déclenché leurs grandes manœuvres électorales

DÈS la mi-mandat, les grandes manœuvres électorales ont commencé. Deux ans avant les scrutins présidentiel et législatifs, gouvernants et opposants scrutent l'horizon 83. Ici et là, on consolide ses positions tout en désignant les faiblesses de l'adversaire. On tire les leçons des deux premières années de régime civil et on prend date. Chacun cajole et tente de débaucher de futurs alliés sans rompre tout à fait avec ceux d'hier. C'est l'époque des sourires, des louanges intéressées, des claquements de porte et des mises en garde. C'est une période de transition avant des chassés-croisés politiques et des reclassements que chacun juge inévitables.

Depuis le retour de la démocratie, le multipartisme nigérian se joue à cinq. Le parti national du Nigéria (N.P.N.) du président Shagari représente les intérêts de l'« *establishment* » Haoussa-Foulani du Nord. Le parti populaire du Nigéria (N.P.P.) reflète, pour l'essentiel, les vues de la communauté Ibo de l'Est. Le parti unique du Nigéria (U.P.N.), conduit par le prestigieux mais vieillissant leader yoruba, M. Obafemi Awolowo, s'affirme socialiste bien qu'il soit surtout l'émanation de la bourgeoisie d'affaires du Sud. Ces trois partis épousent, *grosso modo*, les contours des trois grandes ethnies du pays.

Les deux autres formations *sont plus modestes. Le Parti pour* la rédemption du peuple (P.R.P.) assure lutter contre les mentalités archaïques et les structures semi-féodales du Nord. Mais deux de ses dirigeants les plus combatifs, MM. Rimi, gouverneur de Kano, et Musa, ex-gouverneur de Kaduna, sont entrés en dissidence à la tête de la fraction dite P.R.P.-Eagle. Implanté dans les Etats du Nord-Est (Borno et Gongola), le parti populaire du Grand-Nigéria (G.N.P.P.) est en proie à de graves tiraillements qui font douter de sa survie.

Depuis l'avènement du président Shagari, le jeu politique opposait l'alliance N.P.N.-N.P.P. aux trois autres partis. Les premiers possédaient la majorité au Sénat et à la Chambre des représentants. Début juillet, tout a changé. Le N.P.P. a rompu l'« *accord de travail* » qui le liait au N.P.N., en accusant celui-ci d'avoir bafoué l'alliance, violé la Constitution et manifesté des « *tendances fascistes* ». La crise couvait de longue date. L'accord N.P.N.-N.P.P. n'avait vraiment fonctionné qu'à deux occasions, lors de l'élection des présidents des deux Chambres et lors de la ratification par le Sénat de la nomination des ministres fédéraux. Dans les Etats fédérés, la diversité des intérêts régionaux, ethniques et personnels, avait vidé l'accord de sa substance.

Reprenant bien vite leur autonomie, les élus du N.P.P. exercèrent leur liberté de critique et de vote, s'attirant en février un rappel à l'ordre du N.P.N. Dès lors, la rupture paraissait inévitable. Préférant faire rapidement cavalier seul, le N.P.N. a réagi en n'exigeant pas l'application du préavis de six mois prévu par l'accord et en réclamant la démission immédiate des huit ministres et secrétaires d'Etat du N.P.P. Deux d'entre eux, MM. Audu (affaires étrangères) et Thomas (secrétaire d'Etat aux finances) ont préféré quitter leur parti que le gouvernement.

Les raisons de ce divorce sont multiples. Le N.P.P. reproche au N.P.N. d'avoir imposé une formule de redistribution des revenus pétroliers trop favorable au pouvoir fédéral. Il l'accuse de chercher à « déstabiliser » les Etats échappant à son contrôle (douze sur dix-neuf). Autre grief : parmi les officiers de liaison présidentiels (P.L.O.), représentants personnels de M. Shagari dans chaque Etat, aucun n'appartient au N.P.P. D'autres sujets d'amertume sont moins avouables : le N.P.N., « parti du président », se voit octroyer la plupart des postes de responsabilité réputés pour les possibilités d'enrichissement rapide qu'ils procurent à leur titulaire. Le N.P.N., il est vrai, n'est guère partageux. Le N.P.P. apprécie peu ce favoritisme en matière d'attribution de licences d'importation ou de contrats fructueux.

L' « affaire Musa »

L'« affaire Musa » a sans doute précipité la rupture. L'Etat de Kaduna est le seul où l'exécutif et l'Assemblée n'appartiennent pas au même camp. Avec la bénédiction du pouvoir central, la majorité des députés (U.P.N.) ont destitué le gouverneur au terme d'une procédure douteuse (voir l'article de Guy Nicolas). *Ils* ont ainsi fait prévaloir une logique parlementaire contraire à l'esprit des nouvelles institutions. Prenant la défense du gouverneur déchu, M. Balarabe Musa, le président du N.P.P., M. Nhamdi Azikiwe, l'a qualifié de « *héros de la Seconde République* ». Quelques semaines plus tard, l'accord N.P.N.-N.P.P. volait en éclats.

Le gouvernement nigérian est désormais « monocolore ». L'alliance N.P.N-N.P.P. ne fut jamais une vraie coalition impliquant une solidarité gouvernementale sans faille. « *Les idées de coalition et d'opposition sont étrangères à la Constitution présidentielle nigériane* », rappelait récemment le vice-président, M. Alex Ekwueme, avant d'ajouter : « *L'autorité de M. Shagari est indépendante de toute majorité à l'Assemblée nationale.* » Même si le régime nigérian ne présuppose pas une majorité parlementaire stable et permanente, la disparition de celle-ci compliquera un travail législatif déjà lent.

JEAN-PIERRE LANGELLIER.

(Lire la suite page 6.)

Le Nord est destiné à jouer un rôle majeur

par GUY NICOLAS (*)

Dans l'extrême complexité de l'ensemble nigérian (1), la situation politique et religieuse de la partie septentrionale offre un intérêt particulier, étant entendu que cette focalisation géographique n'implique aucunement une adhésion à la thèse considérant le « Nord » comme une nation dans la nation, perspective qui a sous-tendu une grande partie des conflits passés et véhicule des stéréotypes ne correspondant plus, pour l'essentiel, à la situation actuelle. « Le « Nord », écrit Guy Nicolas, n'est plus ce qu'il était. »

AU moment où la Fédération nigériane a accédé à l'indépendance, en 1960, elle était divisée en trois régions constituant de véritables Etats autonomes (2). Chacune avait un gouvernement, une assemblée, une administration, une police *propres et une grande indépendance* de gestion, le centre fédéral disposant de peu de pouvoirs. Chacune fondait son économie sur une production agricole marchande particulière : arachide pour le Nord, cacao pour l'Ouest, palmier à huile pour l'Est. Chacune était dominée par une formation ethnique majoritaire, s'imposant à diverses minorités : hausa pour le Nord, yoruba pour l'Ouest, ibo pour l'Est. Chaque région s'était en outre mobilisée majoritairement autour d'un parti régional : le Northern People Congress (N.P.C.) pour la première, l'Action Group (A.G.), pour la seconde et la National Convention of Nigeria Citizen (N.C.N.C.) pour la troisième. Ces partis ennemis contrôlaient l'assemblée et le gouvernement de leurs régions respectives.

Dans ces conditions, le sort de la Fédération dépendait du rapport de forces entre régions. Par ailleurs, le colonisateur avait découpé les frontières de celles-ci de façon à ce que le Nord soit la plus importante géographiquement, démographiquement et électoralement. Il s'agissait pour lui de limiter l'influence des élites du Sud, scolarisées, christianisées et ouvertes aux doctrines panafricaniste et nationaliste, qui aspiraient à prendre la tête du pays, en leur opposant un Nord massif, maintenu dans la tradition, sous-scolarisé, encadré par une aristocratie conservatrice et replié sur son identité. Dans ce cadre, les nordistes ont accédé aux commandes de l'Etat fédéral, situation jugée intolérable au Sud. Mais les sudistes étaient divisés, l'Est et l'Ouest ne parvenant pas à s'associer, de sorte qu'un affrontement était devenu inévitable, sous la forme d'un éclatement de la Fédération, de la mainmise sur celle-ci de l'une des régions ou d'une coalition interrégionale hégémoniste. Telle est la situation qui a conduit aux coups d'Etat militaires de janvier et juillet 1966 et à treize ans de pouvoir prétorien.

Depuis 1966, la réalité économique, sociale, politique du pays s'est profondément transformée : le régime militaire a brisé les anciennes régions et leur a substitué douze, puis dix-neuf Etats possédant chacun une large autonomie de gestion. Il a interdit toute politique régionaliste ou « tribaliste ». Il a brisé la tentative de sécession de l'Est (Biafra), interdit les partis politiques, limité l'autorité des chefs traditionnels. Une nouvelle Constitution élaborée sous sa tutelle a organisé un pouvoir fédéral complexe (3). Les nouveaux partis autorisés à concourir ont dû se définir hors de toute référence régionale et justifier d'une base « nationale », c'est-à-dire être présents dans l'ensemble de la Fédération. Le recrutement de l'armée et de l'administration a été soumis aux normes d'une « fédéralisation » attribuant un quota à chaque Etat. Chacun de ceux-ci a son gouvernement propre.

Le pouvoir central a été renforcé, sur la base d'un régime présidentiel inspiré de celui des Etats-Unis. Ces changements ont bénéficié d'une volonté profonde de solidarité nationale. Par ailleurs, tandis que les revenus provenant des anciennes productions agricoles nationales ont décliné, tous les Etats dépendent maintenant pour leur fonctionnement d'une manne pétrolière qui leur vient par le canal du pouvoir central. La mobilité sociale s'accroît. Les conflits « nationaux » prennent le pas sur les particularismes locaux. Les minorités locales se sont vu reconnaître certains droits face aux grandes ethnies dominantes, morcelées entre divers Etats et ouvertes à des associations d'autres natures.

Un Nord a donc vécu, en tant que bloc cohérent, monolithique, sous-scolarisé, mobilisé autour de la langue hausa, de la tribu hausa, de l'aristocratie des émirs, d'un islam dominant, du N.P.C., alternativement sécessionniste ou dominateur. Il s'agissait là d'un modèle mobilisateur qui ne rendait cependant compte que d'un aspect de la réalité, privilégiant l'hégémonisme politique fulani hérité de la « guerre sainte », au détriment d'un hégémonisme hausa plus pacifique, ouvert, diffus, fondé sur une expansion commerciale continue, menée par une diaspora active, qui répandait ses valeurs culturelles et religieuses dans l'aire côtière, notamment dans l'Ouest.

(Lire la suite page 6.)

(1) G. Nicolas : « La Seconde République nigériane : une nouvelle chance pour l'Afrique », *le Monde* daté 28-29 septembre 1980.

(2) H. Laroche : *Le Nigéria*, PUF, Paris, « Que sais-je ? », 1958.

(3) G. Nicolas : Evolution du système fédéral nigérian, *le Mois en Afrique*, juin-juillet 1980, n° 174-175.

(*) Directeur du Centre d'études sur les relations entre le monde arabe et l'Afrique.



Pouvoir et opposition ont déclenché leurs grandes manœuvres électorales

(Suite de la page 5.)

Le gouvernement devra donc convaincre au coup par coup et dégager une majorité enjambant les partis. Le N.P.N. s'estime assez fort pour pouvoir débaucher des élus tentés par un ralliement. M. Shagari profitera au maximum des incertitudes et des dissensions qui travaillent les formations adverses. Jusqu'à présent, il n'a pas mal réussi. Nombre de parlementaires, il est vrai, semblent prêts, le moment venu, à voler au secours de la victoire. A plus long terme, on s'achemine vers un réalignement des forces en présence. Sur l'échiquier politique, certaines pièces devraient logiquement tomber. Ainsi, le G.N.P.P., en pleine désintégration, et le P.R.P., scindé en deux factions, ne sont plus vraiment implantés dans les deux tiers des Etats, comme l'exige la Constitution. Seul le N.P.N. dispose d'une assise politique nationale. La commission électorale fédérale sera chargée de réexaminer la représentativité des cinq partis. Le prestige de cet organisme judiciaire, soit dit en passant, a été sérieusement terni par sa décision — à l'évidence inspirée par le pouvoir — de reconnaître comme seul P.R.P. légal la faction dirigée par M. Aminu Kano, au détriment des dissidents, jugés sans doute trop turbulents.

En cette phase transitoire, toutes les combinaisons sont envisageables. Un retour au bercail du N.P.P. ? M. Azikiwe ne l'a pas totalement exclu, même s'il semble très improbable. Une alliance entre le N.P.N. et l'U.P.N. de M. Awolowo ? Nul n'y croit, du moins tant que le vieux dirigeant restera à la barre du parti yoruba. Celui-ci a présenté certaines demandes à M. Shagari, notamment la suppression des officiers de liaison présidentiels. Le chef de l'Etat lui a répondu négativement en lui donnant, sur un ton mordant, du « *Senior Advocate* ». De ce côté, la situation semble bloquée. La disparition de M. Awolowo devrait, en revanche, favoriser l'émergence d'une nouvelle génération d'hommes politiques yoruba, moins prisonniers du passé.

Un regroupement général des opposants autour d'un axe N.P.P.-U.P.N. ? Cette hypothèse serait la plus menaçante pour l'équipe au pouvoir. Elle suppose toutefois que MM. Azikiwe et Awolowo soient capables de surmonter de vieilles rancunes. Une formule de candidature unique accroîtrait sensiblement les chances de leurs partis lors de l'élection des gouverneurs et lors des scrutins locaux. La mise en place des gouvernements locaux, initialement prévue pour décembre 1979, se fait toujours attendre. Des conseils de gestion nommés par les gouverneurs ont rempli leur rôle jusqu'à présent.

Un clientélisme exacerbé

Cet ajournement s'explique par l'absence de recensement qui empêche la refonte des listes et des registres électoraux. Les dernières statistiques démographiques valides remontent à 1963. Depuis cette date, on se contente de vagues estimations. Paradoxe : le plus puissant et le plus riche pays d'Afrique est un des Etats au monde dont on connaît la population avec le moins de précision. Entre quatre-vingts et cent millions, selon les experts. Le gouvernement présentera tout de même bientôt au Parlement un projet de loi électorale qui soulève un tollé dans l'opposition. D'une part, ce texte réglementera la compatibilité entre la détention des mandats électoraux et l'appartenance aux milieux d'affaires, d'autre part, il introduira le vote électronique. L'U.P.N. voit dans cette innovation l' « *institutionnalisation du truquage* ».

Les pratiques et les mentalités du monde politique n'évoluent guère dans cette société encore profondément conservatrice. L'indigence des idéologies, le clientélisme des partis, la faiblesse du sentiment national et du sens de l'intérêt de l'Etat, la corruption, l'intolérance, y restent des traits dominants. L'attribution d'emplois dans l'administration entretient la flamme des militants ; la distribution des contrats publics aux entreprises — moyennant une coquette commission (le fameux « dash ») — nourrit l'escarcelle des partis. Le contrôle exclusif de l'allocation des contrats fédéraux est la principale source d'enrichissement du N.P.N.

Chaque parti, dans les Etats où il est au pouvoir, fait siennes de telles pratiques. Nul ne les remet en cause puisqu'elles profitent, peu ou prou, à tous. On vote plus en fonction du réseau d'intérêts auquel on appartient que selon ses convictions. La presse de Lagos dénonce ce clientélisme exacerbé des politiciens. En outre, la coïncidence presque parfaite entre les grands partis et les ethnies dominantes entrave la formation d'une conscience nationale. Tantôt, les membres d'un parti, ethniquement marginaux, s'estiment brimés par leurs pairs ; tantôt, une tribu influente dans un Etat se dresse contre le gouverneur, membre d'une ethnie minoritaire.

A la limite, chaque ethnie du Nigéria souhaite être identifiée politiquement. D'où ces multiples demandes de création d'Etats. Cinq ou six d'entre elles pourraient aboutir assez facilement. La multiplicité des Etats fédérés ne constituerait pas une menace pour l'Etat fédéral. En effet, plus les Etats sont nombreux, plus ils sont faibles. De plus, donner satisfaction aux minorités, sous forme d'emplois publics ou d'avantages divers, les incite à demeurer au sein de la fédération. Celle-ci n'a pas surgi, comme aux Etats-Unis par exemple, d'un désir d'union venu de la base. Elle a été octroyée, ce qui explique en partie la faiblesse du sentiment national. Néanmoins, il n'existe plus, depuis la guerre civile, d'ethnie sécessionniste. Chaque Nigérian sent plus ou moins fortement que son pays est puissant parce que toutes les ethnies ont choisi d'y vivre ensemble. L'autonomie accordée aux Etats est une soupape de sûreté qui consolide le système dans la mesure où les partis d'opposition, loin d'être stérilisés ou poussés à la révolte, assument de lourdes responsabilités à l'échelon des Etats fédérés et participent pleinement à un jeu politique dont ils tirent avantage.

Le président Shagari n'échappe pas totalement au reproche de tribalisme. Certes, chacun reconnaît sa tolérance, son sens de la concertation, son goût du compromis. Mais il n'a pas toujours su ou voulu freiner les débordements des ultras du N.P.N. Le président s'est entouré de plusieurs conseillers influents, originaires d'une autre ethnie que la sienne (des Ibos, notamment). Pourtant, le N.P.N. est de plus en plus perçu comme un « parti du Nord ». La quasi-totalité des chefs de l'armée sont des Haoussa. Parmi la vingtaine d'officiers composant la hiérarchie militaire, un seul est Ibo. Encore n'occupe-t-il pas un poste stratégique. Depuis la démission, début septembre, du chef d'Etat-major général Julius Akinrinade, dernière personnalité de l'ancien régime, tous les dirigeants de l'armée doivent leur promotion au président Shagari. Une telle allégeance personnelle réduit les risques de fronde dans les casernes. Le retour au régime civil fut l'aboutissement d'un processus voulu par l'armée. Rien ne prouve, malgré des rumeurs périodiques, qu'elle juge le régime du président Shagari indigne de l'héritage recueilli.

JEAN-PIERRE LANGELLIER.

Le

(Suite de la page 5.)

Loin d'être monolithique, l'ethnie « hausa » dominante se divisait, en effet, en deux fractions ethniques constituées, l'une de Peuls assimilés (*Fulani Hausa*) qui détenaient le pouvoir et l'autre de Hausa de souche *(Habe)*, soumis aux premiers depuis la « guerre sainte » du siècle dernier. Les rapports entre ces deux groupes étaient loin d'être toujours amènes.

En outre, ce groupe majoritaire, qui comptait environ 17 millions de ressortissants (Hausa : 11,7 millions ; Fulani, 4,7 millions en 1963), devait compter avec les tribus Kanuri (2,2 millions de membres), Tiv (1,3 million), Nupe (0,6 million), Igala (0,5 million), qui constituaient des blocs importants et une centaine de groupes plus modestes, mais jaloux de leur identité, y compris les Yoruba de la région d'Ilorin, qui aspiraient à rejoindre l'Ouest. Ces minorités, dont certaines étaient christianisées, constituaient autant d'enclaves au sein du Nord, et les partis méridionaux ne se faisaient pas faute de soutenir leurs revendications dans le but de provoquer le démembrement de la Nothern Region et d'affaiblir le N.P.C. Notons qu'il y avait une importante diaspora hausa dans l'Ouest et que, inversement, le Nord accueillait avec plus ou moins de rancœur 1 million d'immigrés ibos détenant la majorité des emplois de maîtrise et perçus par les autochtones comme de nouveaux conquérants décidés à les asservir — réaction qui est à l'origine des pogroms de 1966.

Les nouveaux Etats septentrionaux

En mai 1967, le gouvernement du colonel Gowon (membre d'une minorité septentrionale) partageait la fédération en douze Etats, dont six pour l'ancienne Northern Region. En février 1976, celui du général Murtala Mohammed portait ce nombre à dix-neuf. Cette décision, reprise par la Constitution de 1979, répondait à une demande locale exprimée antérieurement, mais réprimée par les leaders du N.P.C. Contrairement au mythe de la cohésion du Nord, en effet, le gouvernement de Kaduna s'est heurté durant la Première République à des mouvements minoritaires réclamant leur autonomie, notamment dans la partie médiane du pays (Middle Belt), dans la province de Kano, dans l'ancien sultanat du Bornu, dans la région d'Ilorin. Divers partis minoritaires soutenant ces revendications (U.M.B.C., NEPU, K.S.M., BYM, I.T.P., etc.) avaient alors subi une répression très forte. La plupart de ces aspirations ont été satisfaites.

Les Etats septentrionaux actuels sont ceux de Sokoto, Kaduna, Kano, Bauchi, Borno, pour le Grand-Nord (Far North) et Gongola, Plateau, Benue, Niger, Kwara, pour le Middle Belt. Certains correspondent à d'anciennes entités politiques, comme Sokoto, Kano, Borno. D'autres sont des agglomérats de populations diverses. Les uns ont une population élevée (Sokoto, 7 millions de ressortissants ; Kaduna, 6 millions ; Kano, 8 millions) qui les place au-dessus de nombreux Etats africains indépendants. D'autres sont plus modestes (Kwara, 2,4 millions ; Plateau, 2,8 millions, etc.). Certains ont une base ethnique cohérente (Hausa pour Sokoto et Kano ; Kanuri pour Borno). D'autres rassemblent des ethnies très diverses, notamment Plateau, Benue, Gongola.

Chacun de ces Etats a son gouvernement, son Assemblée et son appareil judiciaire. Par contre, il dépend, nous l'avons vu, du pouvoir fédéral dans plusieurs domaines, notamment militaire, policier et économique.

Affrontements politiques et idéologiques

Le retour au régime civil a été marqué par un nouvel essor des luttes partisanes et idéologiques bannies durant les treize années de gouvernement militaire. Avant 1966, nous l'avons vu, la scène politique était dominée par les trois grands partis régionaux, N.P.C., A.G. et N.C.N.C., dont chacun contrôlait le gouvernement de sa région et combattait avant tout pour les intérêts de celle-ci et de sa majorité. Le conflit majeur entre ces grandes formations a masqué l'existence de partis minoritaires luttant contre elles, avec l'appui de leurs rivales ou soutenant des positions plus générales.

Sous la Seconde République, la situation politique est, en



Nord est destiné à jouer un rôle majeur

principe, très différente : le gouvernement militaire et la Constitution n'ont autorisé que cinq partis justifiant de positions « nationales » (fédérales) et ne présentant aucune revendication d'ordre régional, ethnique ou religieux : le National Party of Nigeria (N.P.N.), le Great Nigerian Peoples Party (G.N.P.P.), le Nigerian Peoples Party (N.P.P.), le People's Redemption Party (P.R.P.) et l'Unity Party of Nigeria (U.P.N.). Ces formations se sont édifiées sur des bases idéologiques ou de clientèle personnelle : le N.P.N., le G.N.P.P. et le N.P.P. sont des partis « libéraux » conduits par d'anciens dirigeants de la Première République (MM. Shehu Shagari, Nnamdi Azikiwe et Alhaji Waziri) et des hommes d'affaires. L'U.P.N. est un parti « progressiste » constitué autour de M. Obafemi Awolowo, ancien leader de l'Action Group, et principalement en milieu yoruba. Quant au P.R.P., qui se proclame « *révolutionnaire* », il groupe les fidèles de l'ancien leader du NEPU, M. Aminu Kano, qui défend une orientation « *conscienciste* », qualifiée d'« *humanisme démocratique* » et les partisans d'une orientation d'inspiration marxiste.

Lors des élections de 1979, toutefois, si le parti présidentiel (N.P.N.) a affirmé son assise « nationale » en s'assurant la majorité dans deux Etats du Grand-Nord, trois de la ceinture médiane et deux de l'Est, et en se plaçant en bonne position dans un certain nombre d'autres Etats, il est apparu que la plupart de ses rivaux recrutaient leur électorat sur une base plus locale, soit le pays ibo et l'Etat de Plateau pour le N.P.P., l'ethnie Kanuri et l'ancien sultanat du Bornu pour le G.N.P.P., deux Etats septentrionaux pour le P.R.P., l'ethnie yoruba et l'ancienne région de l'Ouest pour l'U.P.N. En ce qui concerne l'ancienne région septentrionale, le N.P.N. contrôle largement l'Etat de Sokoto et ceux de Bauchi, Benue, Kwara et Niger. En revanche, bien que détenant *la majorité de l'Assemblée de* Kaduna, le poste de gouverneur de cet Etat revient à un P.R.P. Ce dernier parti l'emporte dans l'Etat de Kano. Le G.N.P.P. est largement majoritaire dans *celui* de Borno et détient le governorat de Gongola, plus partagé. Nous avons vu que l'Etat de Plateau était contrôle par le N.P.P.

Dans ces conditions, et compte tenu des rapports de forces entre formations, le parti présidentiel ne domine que cinq des Etats septentrionaux, quatre autres étant ralliés à l'opposition. Cette situation est à l'origine de conflits souvent très violents entre partisans de l'exécutif fédéral et opposants, lesquels débordent sur les rapports des divers Etats entre eux et divisent chaque Etat fédéré, en prenant en charge divers particularismes locaux, à base historique, ethnique, religieuse ou autre. Dans chacun d'eux, le parti au pouvoir s'efforce d'assurer ses positions en écartant ses adversaires et en affirmant son autonomie par rapport au pouvoir central, s'il appartient à l'opposition. En retour, ce dernier soutient ses partisans, favorise les Etats qui lui sont ouverts et aide l'opposition locale, laquelle dénonce les abus du parti dominant, s'efforce de séduire l'électorat et de déstabiliser l'exécutif, en exploitant toute source de désaccord. Chaque formation accuse les autres d'exactions.

Un cas particulièrement critique est celui de l'Etat de Kaduna, dont l'Assemblée est majoritairement N.P.N., tandis que son gouverneur appartient au P.R.P. Depuis le début de la législature, la première s'emploie à paralyser le second et à empêcher l'application de son programme « révolutionnaire ». Une guérilla incessante divise cet Etat, dont le point culminant a été l'éviction du gouverneur Balarabe Musa, dans le cadre d'une procédure d'« *impeachment* » pour « *gros misconduct* », au printemps 1981. Le successeur R.P.R. de ce dernier, M. Musa Rimi, est l'objet de pressions identiques.

L'éclatement du Parti de la rédemption du peuple (P.R.P.)

Ce conflit s'inscrit dans le cadre de la lutte acharnée que se livrent le parti national et le Parti de la rédemption du peuple. Ce dernier contrôlant les deux Etats de Kano et de Kaduna. Or cet affrontement réside d'abord dans une opposition doctrinale entre la formation de M. Shehu Shagari et celle de M. Aminu Kano, la première défendant un programme libéral et les émirs, tandis que la seconde s'efforce d'appliquer son programme « révolutionnaire », lequel implique une redistribution des ressources et du pouvoir au profit des plus démunis *(talakawa)*, selon le schéma de la lutte des classes ou de l'« humanisme démocratique ». Elle prolonge également les luttes de l'ère prémilitaire, le N.P.N. ayant recueilli une grande partie de l'héritage du N.P.C., tandis que le P.R.P. est l'héritier du parti d'opposition NEPU (Northern Elements Progressive Union), qui fut, durant la période en question, le fer de lance de l'opposition au gouvernement de Kaduna. Par ailleurs, les deux gouverneurs P.R.P. ont adhéré au groupe des neuf gouverneurs « progressistes », qui compte également leurs homologues du G.N.P.P. et de l'U.P.N. Leur lutte déborde ainsi du cadre des Etats qu'ils dirigent pour s'inscrire dans le cadre d'un combat à l'échelon fédéral, dans la perspective d'une alternance de régime.

Toutefois, le Parti de la rédemption du peuple est en proie à une division profonde, qui oppose le vieux dirigeant Aminu Kano et ses fidèles à son aile marxisante, dirigée par les deux gouverneurs Abubakar Rimi et Balarabe Musa et le syndicaliste Imoudou. Le ralliement des deux gouverneurs rebelles à l'opposition dirigée par M. Obafemi Awolowo, ancien dirigeant de l'ancienne région de l'Ouest et cauchemar des dirigeants de la région Nord, sous la Première République, contribue à leur aliéner une partie de l'électorat pensant encore en termes de solidarité régionale et qui refuse toute direction yoruba.

Dans l'Etat de Borno, par contre, le gouvernement G.N.P.P. est davantage inspiré par l'ancienne position de rejet du vieil empire bornouan à l'égard de Sokoto et par sa sensibilité aux conflits qui se déroulent au Tchad que par une orientation idéologique quelconque. Si le dirigeant du G.N.P.P., M. Alhaji Waziri Ibrahim, adhère au groupe des neuf gouverneurs progressistes, ce magnat des affaires n'a rien d'un révolutionnaire. Son opposition au pouvoir N.P.N., qu'il considère comme l'héritier du N.P.C., s'est accrue avec les tentatives du parti présidentiel pour diviser son parti et surtout avec l'expulsion au Tchad du dirigeant local du parti, M. Abdurahman Darman Shugaba, accusé de n'être pas de nationalité nigériane. Le G.N.P.P. reproche également au N.P.N. de susciter des conflits au sein de l'Etat de Gongola, pour l'en évincer.

Ces dissensions constituent un aspect de la vie politique au jour le jour, du cadre du village à celui du pouvoir fédéral, en passant par tout les relais imaginables : « Local governments », émirats, chefferies, partis, manifestations de rue, combats de *mass media*, mouvements pour la constitution de nouveaux Etats, procès auprès des tribunaux, « *victimization* » des adversaires, etc. Ils entretiennent un climat de violence explosant en émeutes ponctuelles, sous les prétextes les plus divers, corrodant peu à peu les bases d'un consensus fragile. Il est vrai que le pays est si vaste et peuplé et ses problèmes si nombreux que cette effervescence semble, en définitive, superficielle et n'inquiète pas outre-mesure les intéressés.

L'islam nord-nigérian

L'identité septentrionale est profondément liée à l'islam, au point que certains commentateurs ont réduit le clivage régional entre le nord et le sud de la fédération à un conflit entre musulmans et chrétiens ou « animistes ». En réalité, les Etats septentrionaux ne comptent pas que des musulmans, et le règne de l'islam s'étend à d'autres parties du pays (4). C'est ainsi que, en 1963, la région Nord comptait globalement 71 % d'adeptes de l'islam, celle de l'Ouest 43,4 %, et Lagos 44 %. Les Etats de *Sokoto*, de *Borno* et de *Kano* comptent plus de 90 % de musulmans (93,1 % pour le premier, 93,1 % pour le second, 97,4 % pour le troisième). Mais Kaduna n'en possède que 75 %, Gongola 34 %, Niger 59 %, Kwara 56 %, Plateau 34 %, Benue 11 % ! On ne saurait donc ramener les valeurs septentrionales *au modèle* islamique. Il n'en reste pas moins que l'islam, tel qu'il s'est développé dans cette partie du pays, présente diverses caractéristiques *spécifiques qui le distinguent* des formes pratiquées ailleurs, et qu'il a joué un rôle très particulier dans son évolution. Cette situation résulte de son association à un type de régime politique particulier : le système des émirats, et à un mouvement expansionniste à caractère militaire et impérialiste : le *jihad*, *ou « guerre sainte »*.

La religion islamique s'est implantée de bonne heure dans l'empire du Kanem-Bornu, établi sur les rives du lac Tchad, au onzième siècle, puis dans celui de Gao, édifié au sommet de la boucle du Niger, *au* quinzième siècle. De ces deux foyers, elle a progressé vers l'hinterland, pénétrant lentement au sein des royaumes hausas établis entre Niger et Tchad, autour de cités marchandes en relation avec les ports méditerranéens. Ces villes ont accueilli des caravaniers, des immigrants, des lettrés, des pélerins de passage. Leur aristocratie et leur bourgeoisie marchande se sont ouvertes à la révélation coranique, non sans s'accommoder de cultes plus anciens. De bonne heure, donc, cette religion a servi d'idéologie du pouvoir.

Au début du dix-neuvième siècle, enfin, un lettré islamiste, Usman dan Fodyo, a prêché un mouvement de réforme qui s'est rapidement mué en « guerre sainte » *(jihad)*. Cette insurrection, qui fut tout à la fois une *révolte pastorale*, une *révolution* socio-économique, une conquête ethnique et une réforme religieuse, a renversé les dynasties hausas, conquis de vastes territoires et débouché sur l'édification d'un régime théocratique — sultanat ou califat, — dont l'aristocratie était constituée de conquérants peuls *(Fulani)*. *Celle-ci, divisée en émirats*, a fondé sa légitimité sur la « guerre sainte » et s'est employée à convertir une grande partie des populations dominées par la force ou la persuasion. Ses adversaires se sont repliés sur des refuges, opposant leurs cultes ancestraux à celui des conquérants. La religion a ainsi accru sa dimension politique. Par ailleurs, pour justifier leur combat contre des souverains qui se réclamaient de l'islam, lequel était considéré comme illégal par de nombreux juristes musulmans, les fondateurs de Sokoto ont édifié une doctrine de la « guerre sainte », très contestée, selon laquelle tout musulman s'adonnant à quelque accommodement avec la loi du siècle pouvait être considéré comme un « infidèle », justiciable d'un *jihad*. Cette théorie continue à guider la pensée de nombreux musulmans locaux.

L'administration britannique

Lorsque les troupes britanniques se sont emparées du sultanat de Sokoto, en 1903, après avoir abattu son « caliphe » et une poignée d'irréductibles, elles ont maintenu en place l'appareil des émirats et renforcé le pouvoir contesté des émis, sous leurs contrôle, afin de mieux encadrer les populations. Sous le régime de l'« indirect rule », l'aristocratie issue du *jihad* a accentué son emprise sur les populations qui avaient résisté jusqu'alors à celui-ci, dont la majorité s'est convertie. Lorsque s'est amorcé le processus menant à l'indépendance, par ailleurs, le colonisateur s'est employé à renforcer le clivage préexistant entre l'ancien protectorat du Nord, abandonné au régime des émirs et des chefs, maintenu dans un état de sous-scolarité qui le privait de cadres modernes et lié à ses intérêts, et la région côtière, où l'influence de l'Occident était prédominante et où les missions chrétiennes avaient formé une nouvelle élite convertie au christianisme et adhérant en majorité aux nouveaux courants d'émancipation.

Dans ce dessein, l'administration britannique a favorisé une mobilisation du Nord autour de la *langue hausa, du régime des* émirs et de l'islam local. L'école britannique de Zaria a développé l'étude du *jihad* eu du « caliphat ». La presse *Gaskiya*, issue d'un organe de propagande de guerre britannique, a rallié les rares éléments scolarisés rebutés par leurs pairs méridionaux au mythe du « Saint Nord ». Craignant la domination des cadres côtiers, aristocrates, intellectuels, lettrés, paysans redoutant un blocage de l'accès à la mer de leur production et marchands inquiets de la concurrence des « *sudistes* », se sont ralliés à l'institution de l'émirat et au parti régional N.P.C., dont le leader, le *sardauna* Ahmadu Bello, était un descendant d'Usman dan Fodyo. Elu premier ministre de la région nord, cet homme fort s'est efforcé de fonder son régime sur l'islam, conçu selon la tradition de Sokoto : il a développé le règne de la *shari'a*, fondé des institutions islamiques nouvelles, lancé une campagne de conversion des « païens » *(kafirai)*, destinée à rallier les minorités à l'idéal septentrional. Admirateur de la sécession du Pakistan, cet héritier du *jihad* pensait la politique les conflits interrégionaux de l'époque de la Première Républi*que ont revêtu un tour religieux* permanent, les croyances étant manipulées par les dirigeants politiques pour servir leurs desseins séculiers.

On n'oubliera pas, cependant, que, tandis que se développait ce régime de politisation à outrance de l'Islam septentrional, l'importante diaspora marchande hausa qui s'était implantée dans la région côtière s'était ouverte à des modèles différents et fonctionnait sur des bases moins hiérarchiques que la société du Nord. Cette diaspora, au sein de laquelle les imams des mosquées remplaçaient les émirs, a diffusé sa religion en milieu yoruba. En *outre, l'opposition musulmane* septentrionale au régime de Kaduna s'appuyait à la fois sur le parti NEPU (associé au N.C.N.C. de l'Est), l'émirat de Kano et une branche réformiste de la confrérie Tijaniya fondée par le shaikh sénégalais Ibrahim Nyass, dont les adeptes contestaient les prétentions du premier ministre du Nord à incarner une légitimité islamique. Pendant des années, la figure du chef religieux francophone a servi d'emblème à ceux qui refusaient les positions du *sardauna*, opposant à son orientation « pakistanaise » une ouverture sur un monde plus vaste et moins conservateur (5).

Le pouvoir des émirs

La situation qui vient d'être évoquée s'est rapidement transformée sous le régime militaire. Celui-ci est parvenu à dissocier l'islam du régime antérieur, de l'identité régionale septentrionale et du pouvoir des émirs, ainsi qu'à réconcilier la majorité des musulmans et des chrétiens, sous le chef de l'union nationale. Le traumatisme créé par la guerre civile de 1967-1970, celui résultant des pogroms anti-ibos de 1966, la haute vision du général Murtala Mohammed, musulman convaincu, déplaçant le mythe du sacrifice vers le service de la nation et appelant à l'union des croyants de toutes confessions, ont renforcé ce changement (6). Les militaires ont également oblitéré une tentative de repolitisation de la religion islamique, lors de l'élaboration de la Constitution de 1979 (affaire de la *shari'a)*, et interdit l'usage de références religieuses par les nouveaux *partis autorisés*.

De nombreux leaders musulmans, dont MM. Shehu Shagari et Aminu Kano, ont adopté cette perspective. Les partis actuels comptent donc des adeptes de toutes religions. Par ailleurs, de nombreux musulmans du Sud-Ouest, qui pratiquent un islam *plus ouvert* que celui du Nord, sous l'influence, notamment, de la secte pakistanaise Ahmadiya, particulièrement tolérante et ouverte aux innovations, sont montés dans les villes et universités septentrionales, contribuant à changer les dispositions des musulmans locaux. De nouvelles associations nationales regroupant émirs, chefs, intellectuels et originaires de toutes les parties du pays étendent leurs ramifications à toute la Fédération. Au fur et à mesure que la religion islamique étend son emprise sur l'ensemble du pays, elle se dégage des intérêts régionaux antérieurs.

La communauté islamique septentrionale se distingue du reste de la collectivité musulmane nigériane par divers traits spécifiques marquant le comportement de ses membres. Elle est cependant loin d'être unie : elle se divise en confréries (Qadiriya et Tijaniya, *notamment*), *sectes* (dont l'Ahmadiya, déjà évoquée), écoles ou « paroisses » diverses. Par ailleurs, une avant-garde « révolutionnaire » s'efforce de dissocier le culte islamique de toute implication politique. Hostile au pouvoir des émirs et dénonçant toute manipulation de la religion à des fins politiques, elle réinterprète le *jihad* du siècle dernier en termes de révolution socio-économique. Telle est la tendance d'une grande partie des cadres du *P.R.P. Une* « vieille garde » conservatrice continue, à l'inverse, à réclamer un retour au régime des émirs ou, tout au moins, une implication plus grande de ceux-ci dans la vie du pays en raison d'une légitimité issue du *jihad*, ainsi maintenu dans sa fonction historique de support de l'ordre établi.

Cette orientation a toutefois subi les effets du déclin des aristocrates septentrionaux et de la montée de nouvelles élites aspirant à se substituer à eux et hostiles à toute perspective susceptible de conduire le pays au bord du gouffre. En outre, les *chefs traditionnels se sont tournés* vers les affaires et semblent peu portés à contester le régime. Tout au plus les émirs profitent-ils des troubles religieux sporadiques pour rappeler leur présence et réclamer plus de pouvoirs. Les attaques dont ils sont l'objet de la part des activistes du P.R.P.-Aigle (fraction Immoudou) les *incitent* à *monter* aux créneaux pour défendre leurs derniers privilèges, avec la bénédiction du parti présidentiel et d'autres formations.

Courants islamiques contemporains

Depuis quelques années, des courants intégristes modernes ou traditionnels se rattachant aux grandes tendances islamistes contemporaines tentent de reprendre à leur compte le langage de l'islam politique abandonné par les aristocrates et les politiciens. Ces mouvements minoritaires se développent dans les universités, notamment à l'université Ahmadu Bello (ABU) de Zaria et à l'université de Kano, où ils contribuent à l'agitation étudiante qui a conduit les autorités à fermer ces établissements, en décembre 1980 et janvier 1981. De là, ils gagnent les collèges et les écoles, sous l'influence d'étudiants convertis aux thèmes activistes qui se développent *en d'autres parties du monde* islamique. C'est ainsi qu'au printemps 1981, plusieurs collèges et écoles des Etats de Sokoto et Kaduna ont connu des troubles, à la suite du refus des élèves de réciter l'hymne et le serment à la nation, considérés comme des manifestations d'idolâtrie. A cette occasion, des graffitis écrits sur les murs proclamaient le slogan : « *Seul l'islam ; seul le jihad.* » A un niveau plus populaire, certains groupes se proposent de lutter contre le relâchement des mœurs et des croyances et adoptent volontiers une attitude agressive telle la formation *Izalatul Bida*, dont les adeptes *(Yan Izala)* ont été accusés d'attaquer des policiers, dans les Etats de Kaduna et Plateau, au printemps 1981.

Une manifestation extrême de ce courant a été l'insurrection conduite, en décembre 1980, par une secte islamique obscure dans la grande métropole septentrionale de Kano, sous l'étendard de la « guerre sainte ». Ce groupe, qui recrutait ses adeptes dans le milieu « informel » qui se développe dans les grandes villes, du fait de l'afflux d'immigrants sans ressources, vivant au jour le jour, a mis cette ville à feu et à sang, pendant douze jours. Sur l'ordre de leur chef, le « prophète » et « messie » Muhammadu Marwa, dit Maitatsine, des milliers de sujets, entraînés à la guérilla, ont attaqué les forces de l'ordre, provoquant la débandade de la police fédérale. Seule une intervention de l'armée a mis un terme à un mouvement qui menaçait de s'étendre à une grande partie du Nord, aux dires de certains responsables. Encore, celle-ci dut-elle employer des moyens extrêmes : le repaire de la secte a été rasé au mortier et au bulldozer. Des milliers d'insurgés auraient été tués de façon sommaire. Le cadavre de leur leader a été incinéré pour éviter que ses fidèles ne tirent parti de son « martyre ».

Cette insurrection a soulevé une grande émotion, en révélant la *survivance de tendances* que l'on avait cru disparues et la fragilité du régime. En outre, elle donnait forme à la révolte des laissés-pour-compte d'un développement économique inégal et constituait la réplique en milieu musulman des actes de criminalité et des lynchages publics qui se multiplient au sud. L'affaire avait, également, des prolongements politiques internes et externes. Pour ses adeptes, toute concession à la culture occidentale (port de montres, usage d'automobiles, etc.), classait celui qui s'y livrait, dans la catégorie des « *infidèles* », justiciable d'une « *guerre sainte* ».

En juillet 1981, une nouvelle émeute aboutissait à la destruction de plusieurs bâtiments administratifs et de résidences de nombreux membres du gouvernement de Kano. Ce mouvement aurait été motivé par l'ultimatum adressé à l'émir de Kano par le gouvernement de l'Etat, invitant le chef traditionnel à justifier divers actes d'« *indiscipline* », sous peine de sanctions, dont sa destitution. Tel était, du moins, l'alibi des insurgés qui n'ont rencontré aucune résistance de la part de la police fédérale. Les manifestants se sont groupés, dans la mosquée de Kano, proche du palais de l'émir et se *sont répandus dans* les *rues* en criant : « *Nous voulons l'émir ; nous ne voulons pas du gouverneur.* » Selon le secrétaire du gouvernement de Kano, il s'agissait d'une « *véritable déclaration de guerre sainte traditionnelle* ».

Ce propos a été largement repris par la presse. En réalité, cette émeute ponctuelle diffère profondément des précédentes manifestations islamistes. La référence religieuse semble plutôt un alibi dans un processus qui relève davantage de la guerre des clans qui ravage l'Etat de Kano. Mais il est important de constater que l'institution de l'émirat s'est trouvée à *nouveau* au centre d'un affrontement violent.

L'intégration nationale

A cette occasion, en outre, les émirs septentrionaux ont délégué deux d'entre eux auprès de leur pair de Kano et du gouverneur en vue de les réconcilier. Le sultan de Sokoto et plusieurs chefs traditionnels ont rappelé que, du temps où ils détenaient le pouvoir, de tels incidents ne pouvaient se produire. Plusieurs responsables politiques et religieux ont réclamé avec eux un contrôle plus étroit des prédications et la création d'un ministère des affaires religieuses. Dans la voie de chaos dans lequel semblent s'engager plusieurs Etats, du fait des querelles politiciennes et du développement des disparités socio-économiques résultant des effets paradoxaux d'un boom économique engendrant davantage de misère, le vieux modèle d'un ordre politico-religieux retrouve quelque faveur. Au cas où le régime s'engagerait dans une politique de reprise en main autoritaire du pays, il trouverait certainement à ses côtés les partisans de cette orientation.

La grande majorité des musulmans septentrionaux du Nigéria, y compris les membres des élites traditionnelles et modernes, semble *toutefois acquise au processus* de dépolitisation de la religion engagé par le régime militaire et pris en compte par tous les partis contemporains. Cette option est, au demeurant, la seule compatible avec le maintien de l'union nationale au sein d'un pays où coexistent plusieurs confessions. Or, les musulmans du Nord tiennent une place décisive dans la construction nationale nigériane.

Du premier ministre Tafewa Baleva au général Murtala Mohammed et au président Shehu Shagari, on les trouve en tête de celle-ci. Ils détiennent aujourd'hui une part importante des leviers de commande du pays. Ayant pour la plupart abandonné la position de repli héritée de la « guerre sainte », du sultanat de Sokoto et de la stratégie britannique, ils se veulent aujourd'hui le fer de lance de la solidarité fédérale. Tel est d'ailleurs leur intérêt économique, les gisements de pétrole étant tous situés dans la zone côtière. Leur esprit d'entreprise, moins imaginatif mais plus méthodique et collectif que celui de leur partenaires méridionaux, retrouve le souffle qui porta les marchands hausas à monopoliser une grande partie du commerce du Sud. Ce faisant, ils propagent leurs valeurs hors des limites de leur berceau historique.

GUY NICOLAS.

(4) G. Nicolas : « Nigéria. Les métamorphoses contemporaines de l'islam », *le Monde diplomatique*, novembre 1980 ; « Les transformations de l'islam en Afrique noire », *le Monde diplomatique*, mai 1981 ; « Dynamique de l'islam au sud du Sahara », PUF, 1981.

(5) A. Cohen : *Custom and politics urban Africa*, Univ of California Press, 1969, J.-A. Paden : *Religion and political culture in Kano*, Univ of California Press, 1973.

(6) A. O. Ojigbo : *200 days to eternity. The administration of general Murtala Ramat Muhammed*. Cop A. Okion Ojigbo, 1979.

La fédération

De la culture Nok

par CLAUDE

EBLOUI par la beauté des bronzes du Bénin, tout *juste* découverts par l'Occident au début de ce siècle, le célèbre ethnologue allemand Frobenius avait cru avoir retrouvé, dans l'ouest du Nigéria, les traces de la civilisation du continent disparu de la mythologie grecque, la fabuleuse Atlantide. Quelque soixante-dix ans plus tôt, le premier explorateur anglais reçu à la cour des émirats du Nigéria du Nord avait été stupéfait d'apprendre que l'on y connaissait — dans une version arabe — la géométrie d'Euclide. Il y a quelques mois, Paris faisait un triomphe au plus fantastique et au plus extravagant des musiciens d'Afrique, Fela, le « roi » de l'afro-beat, et à son harem de chanteuses-ballerines. *Fela est* nigérian, tout comme le meilleur *des cinéastes d'Afrique* anglophone, Ola Balogum. Nigérians aussi *quelques-uns des plus* connus parmi les écrivains africains d'aujourd'hui, Wole Soyinka, Chinua Achebe, Cyprian Ekwensi, sans parler du « cas » Amos Tutuola, qui avait tant séduit Raymond Queneau.

Ces quelques notations disent assez la diversité et la richesse des traditions et des expressions culturelles d'un pays dont il serait regrettable de ne retenir que les soubresauts politiques et la richesse pétrolière.

Ce sont les hasards de la guerre — de la conquête coloniale — qui ont révélé à l'Occident, en 1897, les bronzes du Bénin, le plus prestigieux des royaumes yoruba de l'époque, celui des Bini : une expédition punitive britannique qui mit à sac sa capitale — du même nom, — ramena à Londres des plaques et des statuettes de bronze, ainsi que des masques d'ivoire sculptés de toute beauté. Une dizaine d'années plus tard, Frobenius en découvrit d'autres tout aussi beaux, et les imaginations se déchaînèrent pour trouver des origines non africaines à ces œuvres d'art provenant d'une cité jusque-là surtout réputée pour d'épouvantables sacrifices humains : égyptienne, grecque, ou encore portugaise. On alla même jusqu'à supposer qu'un artiste blanc de génie avait dû s'égarer dans ce coin longtemps impénétrable d'Afrique et y susciter ces chefs-d'œuvre.

Mais peu avant la seconde guerre mondiale, on découvrait à Ifé, une autre cité yoruba, une série de têtes en bronze magnifiques, et des explications moins colonialistes commençaient à prévaloir : il s'agissait bien d'un art authentiquement africain, qui s'était épanoui à Ifé avant d'être transmis au Bénin, sans doute au XIIIe siècle, selon la tradition bien rapportée par l'historien nigérian Onwanka Dike. Au demeurant, la technique de fonte à la cire perdue utilisée pour ces bronzes était connue dans les différents foyers de civilisation d'Afrique occidentale bien avant l'arrivée des Européens, notamment pour les *poids à peser l'or du Ghana* et de la Côte-d'Ivoire.

Les figurines de terre cuite découvertes dans les mines d'étain près de Nok, un village du plateau de Jos, sont beaucoup plus anciennes. Elles datent d'une période correspondant *grosso modo* au premier millénaire avant notre ère, mais n'ont été découvertes qu'en 1943.

Les têtes en terre cuite de Nok sont grandeur nature, comme celles en bronze d'Ifé, mais d'un style plus heurté, tandis que le corps des statues est stylisé de manière analogue : selon l'historien britannique William Fagg, on peut considérer Nok et Ifé comme deux branches collatérales issues d'une civilisation plus ancienne.

Une élite remuante

Tandis que se transmettait ainsi une tradition culturelle qui devait s'épanouir au Bénin avant de s'étioler à partir du vingtième siècle, l'islam s'implantait dans le nord du Nigéria actuel, en pays haoussa et fulani (Peulh), où l'arabe faisait bientôt office de langue de culture à la cour des émirats. Leurs cavaliers razzieurs d'esclaves ne parvenaient pas cependant à conquérir le Sud, les pays yoruba et ibo, protégés par la forêt tropicale et plus encore par la barrière de la mouche tsé-tsé qui décimait leurs chevaux.

C'est sur ce substrat bigarré de cultures différentes que va déferler l'influence occidentale et chrétienne, *dans le sillage* de la conquête britannique, à partir de la seconde moitié du dix-neuvième siècle. Formés par les missionnaires, les premiers intellectuels nigérians de culture européenne s'avèrent très remuants, au point de faire *pester lord Lugard*, premier gouverneur général du Nigéria, *qui les qualifiait, non sans* condescendance, de « *nègres enculottés* » *(trousered blacks)*.

En fait, des personnages comme Herbert Macaulay, leader *incontesté des Noirs* à Lagos, entre les deux guerres *mondiales, et Namdi Azikiwe*, auteur de *Renescent Africa, publié en 1937, et fondateur* du premier grand quotidien *africain, The West African Pilot*, jouent un rôle considé*rable dans l'éveil du nationa*lisme africain. De son côté, le *révérend Samuel Johnson ouvre*, en 1921, une voie nouvelle en *utilisant avec autorité, pour son* histoire des Yoruba, la tradition *orale jusque là plutôt méprisée* par les historiens européens.

Mais ce n'est qu'après la seconde guerre mondiale, et surtout aux approches de l'indépendance, en 1960 (et avec un léger retard sur la floraison de la littérature africaine de langue française inspirée du mouvement de la « négritude »), que s'affirment, au Nigéria, une pléiade d'écrivains et de chercheurs.

On ne compte plus les ouvrages *d'histoire — dont le remarquable* ouvrage de Dike, *Trade and politics in the Niger delta*, — les autobiographies d'hommes politiques, entre autres celles d'Obafemi Awolowo et de Sir Ahmadu Bello, les œuvres des juristes comme celles de l'ancien ministre T.O. Elias, les essais sur la politique étrangère de l'ancien ministre Okoi Arikpo, ou sur la politique intérieure, ainsi le tout récent *For the liberation of Nigeria*, de Yusufu Bala Usman, etc.

Les auteurs de fiction — romanciers poètes, dramaturges — sont, quant à eux, quasiment légion. Le thème — souvent rebattu en Afrique noire — de l'affrontement entre la coutume ancestrale et la *civilisation* occidentale s'est imposé à nombre *d'entre eux. Mais, à la différence* des écrivains francophones de la « *négritude* » qui idéalisaient quelque peu l'Afrique « *d'avant les Blancs* » *(l'Enfant noir*, de Camara Laye, en est un bon exemple), les auteurs nigérians la dépeignent sans complaisance aucune. C'est la faiblesse de la société ancestrale face à l'irruption du conquérant blanc que souligne Achebe dans *Things fall apart*, son intolérance qui est au cœur du drame conté par Gabriel Okara dans *The Voice*, ses querelles intestines qui fournissent le thème de *The Great Ponds*, d'Elichi Amadi.

L'un des tout derniers romans de Soyinka, *Deat and the king's horseman*, se présente comme un réquisitoire contre le poids accablant de la coutume : un brillant étudiant se suicide pour racheter l'honneur de son père, gardien des chevaux du roi, qui s'est dérobé à la mise à mort rituelle que prescrit la tradition lors des funérailles du souverain, qu'il aurait dû accompagner en fidèle serviteur au pays des morts.

Et la fantaisie souvent hilarante d'Amos Tutuola — l'auteur de l'inoubliable *Ivrogne au vin de palme* que traduisit Raymond Queneau, — dans ses contes tirés du folklore yoruba, est toujours assortie de scènes plus ou moins cauchemardesques et son univers peuplé de personnages plus ou moins monstrueux comme dans *Simbi and the satyre of the dark jungle*.

Des auteurs engagés

Le ton des auteurs nigérians n'est pas moins désabusé lorsqu'ils évoquent la société contemporaine. Mais là, ils se retrouvent à l'unisson de l'intelligentsia africaine atteinte par le désenchantement d'une décolonisation manquée, qui dénonce les plaies de l'Afrique indépendante, du Centrafrique à l'Ouganda en passant par la Guinée-Equatoriale (pour ne citer que des régimes défunts). A l'instar — entre autres — du Guinéen Camara Laye dans *Dramousse*, du Ghanéen Ayi Kwei Armah dans *The beautiful ones are not yet born*, ou du Congolais Sony Labou Tansi dans *la Vie et demie*, les romanciers nigérians ont souvent choisi pour thème la corruption, le cynisme et l'incompétence des gouvernements qui se sont succédé dans l'histoire tourmentée de leurs pays ces vingt dernières années. Ainsi Cyprian Ekwensi dans *Jagua Nana* (une prostituée vieillissante fait assassiner son amant infidèle par les tueurs à gage d'un politicien influent), T. M. Aluko dans *Chief, the honourable minister* (un dirigeant résigné face aux élections truquées qui déboucheront sur un coup d'Etat militaire), Chinua Achebe dans *A man of the people* (un ministre de la culture semi-illettré dont le temps est dévoré par ses conquêtes féminines), Wole Soyinka dans *The interpreters* (des intellectuels écœurés par le cynisme des hommes au pouvoir), Nkem Nwanko dans *My Mercedes is bigger than yours* (la voiture de *luxe symbole de la réussite dans* une société corrompue jusqu'au *crime politique*), etc.

Dans ce contexte, la littérature nigériane s'avère particulièrement « engagée » — après avoir sauté ou presque l'étape de l'anticolonialisme des romanciers francophones comme Mongo Beti, Sembene Ousmane ou Ferdinand Oyono. Cet engagement ne s'est pas seulement traduit dans les écrits des écrivains nigérians. Wole Soyinka a payé de plusieurs années de prison son opposition à la guerre contre le Biafra (détention qu'il a évoquée dans un récit poignant, *The man died*) qui le concernait pourtant moins, en tant que Yoruba, que les Ibo Cyprian Ekwensi et Chinua Achebe. L'un et l'autre militèrent pour la sécession biafraise, ainsi que le poète Christopher Okigbo, Ibo lui aussi, tombé dans les rangs biafrais.

هكذا من الأصل

هكذا من الأمل

La fédération

ure Nok

du Nigéria

au « roi Fela »

WAUTHIER

La guerre du Biafra elle-même a suscité quantité d'ouvrages, dont *Girls at war*, de Chinua Achebe, *Forty eight guns for the general* et *Toads of war*, d'Eddie Iroh, *Survive the peace*, de Cyprian Ekwensi, et *Sunset in Biafra*, d'Elechi Amadi (sans parler des poèmes du général de brigade Mamman Jiya Vasta, *Voices from the trench)*. Moins que les combats, ce sont les souffrances et la famine dans le camp biafrais qu'évoquent ces nouvelles ou ces romans, et plus particulièrement le rôle, ou le sort des femmes, héroïnes des premiers jours, que la pénurie, puis la défaite font tomber dans la prostitution.

La condition de la femme est d'ailleurs un thème important dans la littérature du Nigéria. Il est au centre de l'œuvre de deux romancières, Flora Nwapa et Buchi Emecheta. Dans *Efuru*, Flora Nwapa dépeint le destin d'une femme désespérée par sa stérilité qui retrouve une place dans la société en devenant la prêtresse de la divinité du fleuve, et dans *Idu* celui d'une épouse qui se croit enfin comblée par une maternité longtemps espérée, mais finit par se suicider après la mort de son mari. Les cinq romans de Buchi Emecheta abordent tour à tour aussi bien les problèmes de la « femme-objet » vendue comme une marchandise par sa famille dans la société traditionnelle, que ceux de la femme instruite luttant contre les préjugés « machistes » à l'époque contemporaine.

La femme est encore le personnage-clé de l'étonnante littérature populaire en anglais qui s'est développée dans la région d'Onitsha, en pays ibo : il s'agit d'œuvrettes plutôt naïves, de l'épaisseur d'un pamphlet (d'où leur nom de *pamphlet-litterature)*, imprimés artisanalement, qui constituent un sujet privilégié d'étude pour les sociologues de la littérature. Elles donnent pour la plupart, en effet, une image de la femme peu flatteuse : cupide et facile, dont doivent se méfier les bons jeunes gens.

La littérature haoussa

La littérature haoussa a survécu, quant à elle, dans le nord musulman. La transcription de cette langue en caractères latins lui a donné une audience nouvelle, à côté de sa transcription en caractères arabes, qui, comme celle du folani (peulh), date d'avant la colonisation. Entre autres classiques de cette littérature éditée en caractères latins, un recueil de contes, *Litafi Na Tatsuniyoyi na Haussa* (transcrit par un des lieutenants de Lord Lugard, le major Frank Edgar), et la chronique de la conquête fulani, au début du dix-neuvième siècle, par le fils même du chef des conquérants, Ousmane Dan Fodio (tout récemment publiée par une équipe de l'université de Sokoto).

Les auteurs contemporains perpétuent la tradition poétique, comme Na'ibi Wali, avec son *Wakar Damina (le Chant de la pluie)*, une ode à la joie et à la fécondité, ou renouvellent la veine satirique des griots, comme Isa Hashim dans *Wakar Bushiya (le Chant du hérisson)*, une charge contre la bureaucratie. Parmi les écrivains haoussa qui se sont essayés au roman, l'ancien premier ministre fédéral, Sir Abubakar Tafawa Balewa, assassiné en 1966, a laissé un récit d'aventure qui se veut édifiant, *Shaihu Umar*, l'histoire d'un jeune garçon enlevé lors de l'une des dernières razzias esclavagistes musulmanes, à l'époque de Rabah. *Shaihu Umar* est une des rares œuvres littéraires contemporaines en haoussa qui ait été traduite en anglais.

A noter enfin que, avec l'accession du président Shagari à la magistrature suprême, le Nigéria compte lui aussi un « président-poète ». Le chef de l'Etat versifie en haoussa et a écrit un ouvrage sur Ousmane Dan Fodio, également en haoussa. Ces quelques indications ne donnent qu'une image incomplète de la richesse et de la vigueur de la littérature haoussa, dont l'étude à l'étranger reste confinée à un cercle restreint d'universitaires anglo-saxons.

Le roi de l'afro-beat, Fela Anikulapo Kuti, est à l'Afrique ce que Bob Marley était aux Caraïbes. Comme le chanteur jamaïquain, Fela trouve son inspiration dans la marijuana. A l'instar du roi du « reggae », qui était le porte-parole de la secte politico-religieuse des « rastafarians », Fela veut délivrer un message. Il n'hésite devant aucune provocation pour le faire passer : il avait baptisé « République de Kalakuta » la sorte de phalanstère entouré de barbelés dans lequel il avait installé à Lagos ses épouses, ses musiciens, et ses serviteurs, que la police prit d'assaut en 1977.

En 1979, il s'est présenté à l'élection présidentielle à la tête du *Movement of the People*, qu'il a fondé, et il continue à chanter les louanges d'Amin Dada tout en maudissant la C.I.A. et en récusant le marxisme-léninisme. Sa musique : il improvise au saxo ou au piano électrique en mêlant le rythme lent et répétitif du chant yoruba et les cadences du calypso afro-américain. Sa vie privée : une course échevelée où les prouesses sexuelles, la charité — il aime distribuer son argents aux mendiants et aux prostituées — et la marijuana tiennent la première place. Mais aussi le culte de sa mère, une célèbre militante syndicaliste, morte, dit-il, à la suite de l'attaque de l'armée contre la « république de Kalakuta ».

Tel est le « roi Fela » — ainsi qu'il s'est décrit et raconté lui-même dans une longue interview recueillie par un Noir des Caraïbes, le journaliste Carlos Moore, pour *Jeune Afrique*, en mars. Un personnage sans lequel, sans doute, il manquerait au Nigéria la note d'humour féroce qui pimente une effervescence culturelle et politique à la mesure du plus grand pays d'Afrique noire.

L'économie se met à l'heure de l'austérité

L'ÉCONOMIE nigériane, en cette année 1981, est malade du pétrole. La brusque chute de production *du brut, due à la saturation du* marché mondial, incite le gouvernement fédéral à un plus grand réalisme et pourrait l'obliger à quelques révisions déchirantes. Pour les autorités de Lagos, les sautes d'humeur *du marché sont un coup* de semonce qui leur rappelle le caractère vulnérable — et parfois factice — d'une croissance jusqu'ici remarquable — autour de 9 % — mais fondée sur le levain de la seule puissance pétrolière. *La* progression démographique (2,5 %), le gigan*tisme de certains projets* d'infrastructure, l'immensité des besoins sociaux, le marasme financier de la plupart des Etats et l'échec agricole sont de telles contraintes que le Nigéria a besoin de tout l'*« argent du pétrole »*. Avec au moins quatre-vingt-cinq millions d'habitants, le Nigéria n'est ni la Libye ni le Koweït. La moindre perte de recette risque d'altérer ses équilibres budgétaires.

Le Nigéria dispose d'un confortable coussin de devises : environ 8,5 milliards de dollars. En 1980, et pour la première fois depuis quatre ans, la ba*lance des paiements indiquait un* solde positif de 4 milliards de dollars. Toutefois, le déficit enregistré cette année, s'il se prolonge encore plusieurs mois, entraînera une érosion lente mais régulière des réserves. Selon les conseillers économiques du président Shagari, le pays *ne subira, fin 1981, qu'une faible* diminution des liquidités. Le Nigéria est en mesure de surmonter aisément ce handicap. En effet, sa dette publique est dérisoire (7 milliards de dollars). Il peut la tripler sans le moindre risque. Les autorités prévoient d'ailleurs de recourir à l'em*prunt, extérieur pour l'essentiel.*

Cette année, les dégâts seront limités, *car les prévisions* du budget 1981 avaient été établies avec beaucoup de prudence. *20 % des dépenses, estime-t-on,* n'ont pas été effectuées. Mieux vaut désormais prévenir que guérir. Les premières estimations budgétaires pour 1982 devront être rognées de 30 %. Or, certains ministères fédéraux ont *déjà dû cette année restrein*dre leurs projets. L'éducation et la santé ont été les secteurs les plus touchés. L'avenir s'annonce aussi rude pour les Etats fédérés. La plupart affrontent des difficultés financières chroniques. *Pour certains, le déficit* atteint un tiers de leur budget. La *redistribution* des *revenus* pétroliers, maintenant plus favorable aux Etats, ne suffira pas, en cette période de régression de la production, à les sortir d'affaire. Plusieurs Etats ont déjà décidé des coupes claires dans leurs dépenses.

Le gouvernement fédéral a arrêté en septembre une série de *mesures d'austérité susceptibles* d'économiser 1,5 milliard de dollars avant la fin de l'année : révision du financement de certains projets pas encore mis en œuvre, notamment sur le chantier de la future capitale ; « gel » de *tous les emplois vacants dans* l'administration ; réduction du *nombre de lignes téléphoniques* directes à la disposition des fonctionnaires ; suspension des voyages outre-mer pour les hautes personnalités sauf exception approuvée par le président lui-même. Il est possible, à *terme, que les autorités rétablis*sent certaines restrictions à l'importation analogues à celles décrétées par les militaires en 1978 puis abolies par le régime civil.

L'échec agricole

Le quatrième plan de dévelop*pement (1981-85) souffrira sans* doute aussi des revers pétroliers. Il envisage quelque 130 milliards de dollars de dépenses de développement sur cinq ans. Objectif ambitieux quand on sait que le plan précédent, beaucoup plus modeste, *n'a été réalisé qu'à* moitié. L'ampleur de la révision *en baisse des objectifs du plan* dépendra naturellement de l'évolution du marché pétrolier dans les prochaines années. Certaines de ses anticipations financières sont d'ores et déjà contredites par les faits. Il sera difficile à *l'économie nigériane de « tenir »* la vitesse de croisière prévue *par le plan, qui table par exem*ple sur une croissance annuelle supérieure à 7 %.

En outre, certains grands chantiers dont la poursuite est financée par le plan sont contestables. C'est le cas de la gigantesque *aciérie d'Ajaokuta* dont le projet lancé par les militaires a *été repris par les civils* pour des raisons politiques et de *prestige. Economiquement* parlant, Ajaokuta n'est pas justifiable. Son coût sera exorbitant. L'aciérie n'utilisera qu'en partie du minerai extrait localement de la mine d'Itakpe. Le reste sera importé. L'usine laminera de *l'acier acheté à l'étranger. Les* deux premiers laminoirs fonc*tionneront en* 1983, *à condition* que de nouveaux retards n'interviennent pas d'ici là.

« Priorité des priorités » du plan — qui lui alloue 13 % des crédits globaux, — l'agriculture *demeure le plus grave échec du* Nigéria. Les raisons de ce désas*tre sont multiples.* L'euphorie consécutive au « boom » pétrolier a provoqué une urbanisation effrénée, l'abandon de nombreuses exploitations et la chute de la production. En vingt ans, la population rurale a décliné de *71 % à 56 %. La « nigérianisa*tion » des circuits de distribution *a perturbé les mécanismes tradi*tionnels d'autofinancement des récoltes et d'encadrement du *crédit rural. Une politique des* prix peu stimulante a découragé *les paysans.* Dans le même temps, l'essor rapide des besoins intérieurs et la transformation des habitudes alimentaires ont aggravé le déficit vivrier.

Naguère premier producteur mondial d'arachide, deuxième de *cacao et « numéro un » du caout*chouc en Afrique, le Nigéria n'exporte plus qu'un peu de cacao et encore moins d'oléagineux. En revanche, la facture des importations alimentaires n'a *cessé de s'alourdir. Elle* a décuplé en dix ans et dépasse aujourd'hui 2 milliards de dollars. Le Nigéria importe du blé américain, du riz d'Extrême-Orient, de la viande des Etats-Unis, du Brésil et d'Argentine, du maïs et même des arachides... Malgré cela, le millet, le sorgho et *le yam constituent* la nourriture de base. Le Nigéria importe aussi beaucoup de sucre de France pour l'essentiel.

L'horizon 1985

Pour combattre trafics et spéculations en tout genre, le gouvernement a mis sous licence l'importation des produits de base. Une société para-étatique détient le monopole d'importation du riz. Il n'empêche que *le prix du sac de riz* a *doublé* en quelques mois. La hausse des *produits alimentaires est d'ail*leurs nettement supérieure au taux d'inflation officiel (20 %). Elle a largement anticipé, par exemple, l'accroissement du salaire minimum accordé en juin.

Les précédentes tentatives de relance ont échoué. Cette fois, la « révolution verte », lancée par *M. Shagari, ambitionne d'attein*dre l'autosuffisance alimentaire en 1985. *Cet objectif paraît toute*fois irréaliste, ne serait-ce qu'en raison du décalage entre la croissance annuelle (1 %) et *l'expansion* démographique. Il supposerait en fait une croissance de 6,5 %, chiffre impro*bable. La « révolution verte »* reconnaît l'importance des petits fermiers, qui assurent 97 % de la production. Le gouvernement a pris une série de mesures destinées à encourager les investisseurs privés. Il leur accorde des prêts bonifiés ou des avantages fiscaux.

Investissements étrangers

Au centre du dispositif se trouvent les *« projets de déve*l*oppement agricole »*. Ce sont des fermes modèles fournissant des services (engrais, semences, outillage), assurant une *forma*t*ion et procurant des crédits*. Ces projets-pilotes sont implantés pour l'instant dans sept Etats. L'utilisation des engrais est en accroissement rapide. Dans dix ans, leur achat représentera un quart des dépenses publiques consacrées à l'agriculture. Les onze *« River Basin Authorities »*, *financées par le gouvernement* fédéral, permettront une extension rapide des terres irriguées.

Les autorités s'efforcent d'attirer aussi les investisseurs étrangers. Ceux-ci pourront prendre jusqu'à 60 % des parts dans *toute entreprise agricole. Les* procédures d'acquisition de la *terre seront facilitées. Des socié*tés étrangères pourront lancer des fermes pilotes clés en main. C'est le cas de l'entreprise française Doumeng, qui vient de conclure plusieurs accords dans ce domaine. Le Nigéria semble enfin résolu, avec le concours d'appuis extérieurs, à reconqué*rir son agriculture. C'est un pari* dont dépend le sort de son *économie.* — J.-P. L.

Paris et

AU fil des ans, la coopération franco-nigériane surmonte ses deux principaux handicaps : l'absence d'histoire commune et l'obstacle linguistique. Elle se développe tout en se diversifiant. Sans doute est-elle mieux équilibrée que celle en vigueur dans les pays francophones, car le Nigéria participe largement à son financement.

1) COOPERATION CULTURELLE. — En raison de l'environnement régional, le français est, après l'anglais, la deuxième langue étrangère au Nigéria. En théorie, son enseignement est obligatoire dès la première année du cycle secondaire. En *pratique*, les *professeurs* de français font souvent défaut. Fortement concurrencée dans le Nord par l'arabe, notre langue est surtout pratiquée dans le Sud. Environ sept cent mille élèves et étudiants, estime-t-on, sont « *exposés* » au français.

Dans ce domaine, la France entretient une trentaine de coopérants qui n'interviennent pas directement dans les cycles d'enseignement mais « *forment des formateurs* ». Une quinzaine d'« *attachés linguistiques* » sont affectés dans les *ministères* de l'éducation des Etats. Ils apportent des conseils pédagogiques et visitent les classes du secondaire. La coopération s'appuie autant que possible sur les relais locaux. Par exemple, l'Association des professeurs de français du Nigéria est présente dans tous les Etats de la fédération. Les « *centres de langue française* », *quasiment pris en* charge par les autorités locales, s'adressent à des publics choisis et motivés.

Un centre audio-visuel, intégré au ministère nigérian des affaires étrangères, permet d'enseigner notre langue aux fonctionnaires et, du même coup, d'approfondir les contacts dans l'administration locale. La France parraine, aussi, des compétitions scolaires inter-Etats et des camps

هكذا من الأصل

du Nigéria



Lagos diversifient leur coopération

de vacances chez les voisins francophones. Une cinquantaine de bourses sont attribuées chaque année. L'enseignement du français doit permettre d'atteindre, voire de pénétrer, tous les milieux professionnels et sociaux. D'où le développement d'une formule d'« *enseignement à domicile* ». Ainsi, des cours sont donnés à l'hôpital universitaire de Lagos et à l'institut nigérian de journalisme. Les échanges culturels restent modestes. Une chaire de langue yoruba sera créée à « Langues-O » ; une exposition sur les trésors de l'ancien Nigéria sera montée en France.

2) COOPERATION TECHNIQUE. — Les besoins du Nigéria en cadres augmentent rapidement. Avec la création d'une nouvelle génération de « *polytechnics* », le Nigéria compte maintenant vingt-quatre établissements préparant à une carrière de technicien supérieur. Ceux-ci souffrent, toutefois, d'une cruelle pénurie d'enseignants compétents. La coopération technique française répond à une très vive attente. Le gouvernement de Lagos a, désormais, résolument choisi de privilégier la formation sur place dans les instituts de technologie. Au cours des dernières années, plusieurs milliers d'étudiants ont été formés en France. Ce « *cash programme* » est en voie d'achèvement. Les trois cents derniers étudiants terminent leur séjour.

La France dispose au Nigéria de soixante-dix coopérants techniques — contre seulement cinquante l'an dernier, — en majorité volontaires du service national actif (V.S.N.A.). Ils enseignent dans les branches suivantes : agronomie, génie mécanique, restauration, électricité, architecture. La France associe de plus en plus à son action le secteur privé installé au Nigéria. Les V.S.N.A. présents dans les instituts de technologie sont incités à nouer des relations étroites avec les sociétés françaises. Cette formule de collaboration doit profiter à tous. Les élèves connaîtront mieux le milieu professionnel auquel ils sont destinés. Ils pourront se voir offrir plus facilement des stages dans les entreprises. Celles-ci rassembleront des informations utiles à une meilleure politique de recrutement de leurs cadres nigérians. On ne peut, évidemment, ignorer les retombées purement économiques de toute coopération technique. Elle cherche, lorsque c'est possible, à favoriser les investissements et les exportations de la France.

Lancée en 1978, la coopération agricole s'intensifie. Treize ingénieurs agronomes français enseignent dans les instituts nigérians. Une douzaine de techniciens en machinisme agricole effectuent chaque année un stage de courte durée au lycée du Chesnoy. Paris favorise au Nigéria une « *coopération triangulaire* » avec la Côte-d'Ivoire, excellente « vitrine » des méthodes françaises d'enseignement et de recherche agronomiques. La France nourrit plusieurs projets de formation d'experts dans le domaine de la distribution de l'eau. Pour la première fois cette année, des stages pédagogiques intensifs en anglais sont organisés en France par I.U.T. international à l'intention d'enseignants du technique.

Depuis plusieurs années, la France participe à la formation, en matière de gestion, des entreprises. La Fondation nationale pour l'enseignement de la gestion des entreprises (FNEGE) anime des séminaires en France d'une durée de cinq semaines pour des dirigeants ou des cadres de haut niveau. Un accord a été signé, en 1977, entre la FNEGE et le Centre nigérian pour le développement du management (C.M.D.), dont la France est de loin le premier partenaire étranger. A cela s'ajoutent des séminaires plus spécialisés s'adressant, par exemple, aux cadres de la gestion hospitalière. Le Nigéria a également demandé à la France d'organiser un séminaire de formation pour les cadres des vingt-deux centres de recherche que possède le pays.

Eviter le saupoudrage et la dispersion

3) COOPERATION SCIENTIFIQUE. — Elle reste modeste, quoiqu'en développement. Les difficultés matérielles de tous ordres qui sont le lot quotidien des universités et des centres de recherche nigérians, la rendent encore plus difficile. L'action scientifique la plus ancienne, au niveau universitaire, concerne la géologie-géochimie. Deux coopérants servent dans les universités d'Ife et de Jos. Cette présence permet un contact avec l'élite scientifique nigériane. Dans le domaine de la physique nucléaire, une action vient de débuter à l'université d'Ife. Trois coopérants physiciens ont été affectés à un centre pour le développement des énergies, tout juste fondé. Enfin, aux termes d'un accord de coopération conclu en 1978 entre l'INSERM et l'Institut nigérian de la recherche médicale, plusieurs stagiaires viennent travailler en France. Le Nigéria a sollicité l'aide française pour la mise en place d'une école nationale de la santé publique.

Au total, une centaine de boursiers suivent, en France, un cycle de formation ou de perfectionnement, dans les domaines scientifique et technique. La coopération française au Nigéria concentre ses actions sur un petit nombre de secteurs, en évitant le saupoudrage et la dispersion. Son enveloppe budgétaire demeure pourtant dérisoire, compte tenu du poids démographique du Nigéria : tout juste 0,25 F par an et par personne. — J.-P. L.

Le gaz : un trésor pour demain

LE gaz naturel qui sommeille dans le sous-sol du Nigéria, quel superbe trésor ! Les chiffres donnent le vertige. Les réserves probables, estiment les experts, avoisinent 6 000 milliards de m3. Les réserves prouvées, à elles seules, représentent 1/10 de l'inventaire mondial. Elles garantissent d'ores et déjà au Nigéria soixante ans d'exploitation. Aucun doute : à partir des années 90, le gaz, prenant peu à peu le relais du pétrole, deviendra la grande richesse du pays, sa principale source de devises, le gage d'une croissance prolongée.

L'histoire du gaz nigérian remonte aux années 50. Au gré de leurs exploitations, les compagnies découvrirent, en même temps que le pétrole, les nappes de gaz qui, souvent, l'accompagnent. Ce précieux capital n'avait qu'une valeur potentielle. Etant donnée la quasi-inexistence du marché intérieur, le gaz nigérian exigeait — et exige encore — d'être exporté, donc liquéfié. Tranformation, distribution et transport semblaient d'un coût si effrayant, en cette époque d'énergie à bon marché, que nul n'osa entreprendre l'exploitation du gaz. Qui prévoyait alors la crise de 1973 et l'escalade du prix du brut ? Depuis, la liquéfaction est devenue une entreprise rentable, quoique toujours très coûteuse.

Encore fallait-il sauter le pas. En ces temps d'incertitude pétrolière, qui l'incitent à la prudence, le Nigéria a prolongé ses hésitations, comme effaré devant l'ampleur et le coût de son projet gazier. Ce projet, on l'appelle à Lagos *Bonny L.N.G.* Bonny comme l'île *du même nom, où il sera* implanté, au sud de Port-Harcourt, dans l'Etat de Rivers. L.N.G., comme *Liquidified Natural* Gas. En français : gaz naturel liquéfié. Avec ses six lignes de liquéfaction parallèles, le complexe de Bonny sera *la plus grande unité du genre* dans le monde. Il produira 16 milliards de mètres cubes par an. Son coût avoisinera 14 milliards de dollars, dont 5 pour la seule usine.

Cet énorme investissement équivaut aux trois quarts des revenus pétroliers annuels. La *compagnie* pétrolière nationale (N.N.P.C.), qui détient 60 % du capital de Bonny-L.N.G., supportera l'essentiel de l'effort financier, en sollicitant les banques commerciales. Les autres actionnaires de la société devront apporter eux-mêmes leurs moyens de financement, à hauteur de leur participation au capital : Shell (10 %), B.P. (10 %), Agip (7,5 %) et Elf (5 %). La firme américaine Phillips, qui détenait 7,5 % des parts, a annoncé soudainement, le 28 septembre, et sans donner de raison officielle, qu'elle se retirait du projet.

Une aventure pleine d'embûches

Si le gouvernement fédéral donne le feu vert définitif, la construction du « gros œuvre » débutera au milieu de 1983. Les premiers mètres cubes de gaz liquéfiés seront produits au début de 1987. L'usine tournera à plein régime à la mi-88. « Leader *technique* », depuis le début du projet, la firme américaine Phillips avait choisi le site et accompli les premiers travaux d'aménagement. Elle devait fournir le personnel et le matériel des chaînes de fabrication. L'un des actionnaires européens *devrait logiquement prendre* sa place. Pour la construction proprement dite, le Nigéria a présélectionné trois consortiums dont deux sont conduits par des sociétés américaines, Pullman-Kellog et Lumus. Le troisième est dirigé par une firme italienne, Snam-Progetti. Japonais et Ouest-Allemands sont présents dans ces consortiums, ainsi que la compagnie française Technip. La concurrence est acharnée.

La construction de *Bonny-L.N.G.* est une aventure pleine d'embûches. Assemblé à l'étranger, le cœur de *l'usine sera installé* dans un site éloigné de toute voie de communication. Dix mille techniciens et ouvriers — dont 20 % d'expatriés — travailleront sur ce vaste chantier et y vivront en autarcie. « *Le nettoyage et la compression du gaz exigent une maintenance très sophistiquée*, nous dit M. Robert Finken, directeur de la Bonny-L.N.G. *Il faudra recueillir le gaz en de nombreux points de forage.* » Shell fournira 60 % du gaz, Agip, 30 % et Elf 10 %. Une société de transport appartenant à la N.N.P.C. achètera ce gaz sorti des puits et le revendra à l'usine. Là, le gaz sera liquéfié à travers une série de réfrigérants, qui le feront descendre à une température de *—160 °C.*

Qui achètera le gaz nigérian ? Aux termes d'un contrat signé le *30 septembre 1980, le gouvernement* de Lagos livrera 8 milliards de mètres cubes de gaz par an pendant vingt ans à un consortium européen comprenant les compagnies suivantes : Gaz de France, S.N.A.M. (Italie), Ruhrgas, Beb Brigitta, *Thyssengas (Allemagne fédérale*, Distrigaz (Belgique), Gasunie (Pays-Bas) et Enagas (Espagne). Ce contrat assure au gaz nigérian des débouchés stables et réguliers, à l'abri des fluctuations du marché. Ainsi, le Nigéria ne souffrira pas d'une mévente *analogue à celle qui* affecte en ce moment sa production pétrolière. Le prix du gaz sera indexé à la fois sur les tarifs du pétrole brut et sur l'évolution des prix industriels et des salaires en Allemagne et en France (*le Monde* du 21 octobre 1980).

L'usine de Bonny, du fait qu'elle produira uniquement du *gaz* liquéfié, n'alimentera pas le marché domestique. Pour l'instant, les principaux consommateurs nigérians de gaz *naturel — non liquéfié —* sont la compagnie nationale d'électricité, les centrales thermiques d'Afam et d'Ughelli et la raffinerie de Port-Harcourt. Mais plusieurs gazoducs seront construits dans les prochaines années en vue d'approvisionner *quelques gros utilisateurs* : la centrale de Sapele, l'immense aciérie d'Ajaokuta et la centrale thermique de Lagos. Le second sera long de 200 kilomètres et le dernier atteindra 380 kilomètres.

En attendant la réalisation de ces divers projets et la mise en service du complexe de Bonny, le gaz flambe dans ses torchères sans rapporter le moindre dollar. Chaque jour, le Nigéria perd un *volume de gaz égalant cinq* fois ses besoins totaux en énergie. Selon les responsables d'une unité pétrolière dans l'Etat de Bendel, le gaz brûlé dans cette seule zone d'exploitation suffirait, en une heure, à satisfaire les besoins quotidiens de la Grande-Bretagne... — J.-P. L.

EUROPE

Grande-Bretagne

Tout en approuvant sans réserve la politique de Mme Thatcher

La conférence du parti conservateur s'est inquiétée de la concurrence social-démocrate

De notre correspondant

Blackpool. — Dans le jardin d'hiver de Blackpool, isolé par un important dispositif policier qui *protégeait* les congressistes d'une manifestation de quelque cinq mille syndicalistes, Mme Thatcher a *remporté*, le vendredi 16 octobre, le triomphe attendu. Les délégués conservateurs n'ont pas pour *habitude* de contester leurs dirigeants, surtout lorsqu'ils se trouvent au pouvoir. Pendant une semaine, ceux qui ont osé émettre quelques remarques ont surtout *demandé une plus grande* fermeté à l'égard de syndicats trop puissants, d'entreprises nationales trop coûteuses, voire de chômeurs réfractaires à tout travail.

Dans l'ensemble, ils sont à l'unisson d'un premier ministre qui par conviction plus que par tactique, sait trouver exactement les mots que veut entendre une base plus à *droite* que *ses élus*. Dans son discours, la « dame de fer » a exalté les vertus qu'elle affectionne, la loi et l'ordre, le travail, la discipline, la famille. Elle a rejeté la politique de facilité proposée par ceux qui demandent un changement de cap. La lutte contre le chômage passe par la lutte contre l'inflation, *« ce n'est pas du dogmatisme, c'est le pur et simple bon sens »*, a dit Mme Thatcher qui, au passage, a annoncé de nouvelles mesures de dénationalisation.

Les critiques des « mous » contre la politique économique du gouvernement abondamment déversées à l'extérieur de la salle de conférences, la rébellion ouverte de M. Heath, la *fronde* de quelques députés étaient ainsi balayées. *Les délégués conservateurs* n'ont nullement semblé habités par le doute, mais une certaine inquiétude n'en était pas moins perceptible. Ils ont beau être parfaitement convaincus que la politique de Mme Thatcher est la seule possible, ils craignent les prochaines échéances électorales.

Dans les sondages, les conservateurs sont actuellement en troisième *position*, *derrière* les travaillistes et l'alliance entre les libéraux et les sociaux-démocrates. Ils peuvent certes se rassurer en songeant qu'il est traditionnel, pour les gouvernements tories, de connaître une mauvaise passe au milieu de la législature, mais, si le chômage continue d'augmenter, les électeurs flottants qui ont assuré en mai 1979 la victoire de Mme Thacher *risquent* de se tourner vers le nouveau parti social-démocrate et de lui donner assez de voix, sinon pour former le gouvernement, du moins pour ramener indirectement les travaillistes au pouvoir.

Qu'ils l'avouent ou non, tous les dirigeants conservateurs sont sensibles à ce danger. Mme Thatcher a *attaqué* autant les sociaux-démocrates, qui ne sont pour elle que des socialistes déguisés, responsables d'une bonne part des maux actuels de la Grande-Bretagne, que les travaillistes.

A son congrès de Brighton, le Labour a apparemment tiré les leçons du succès rapide des sociaux-démocrates. Les tories n'ont pas encore fait le même pas, mais on ne saurait exclure qu'ils s'y résignent avant les prochaines élections générales. Mme Thatcher n'a pas la réputation de céder aux pressions, mais elle a trop le sens politique pour ne pas comprendre que susciter l'enthousiasme d'un congrès acquis d'avance lui est plus facile que de convaincre les députés de son groupe et, *a fortiori*, les électeurs, de la justesse d'une politique dont les succès ne sont pas évidents.

Elle a déjà montré qu'elle savait, sans se renier, assouplir ses positions quand il n'y avait pas d'autre solution. Elle devrait être d'autant plus encline à agir de même en la circonstance que, si elle ne le faisait pas, les contestataires ne manqueraient pas de mettre en cause son leadership. Plusieurs de ses collègues du gouvernement ont déjà, dans les débats de Blackpool, pris date à mots couverts.

DANIEL VERNET.

Portugal

SELON LES DOCUMENTS PUBLIÉS A LISBONNE

Le gouvernement était d'accord pour que l'Indonésie occupe Timor-Oriental en 1975

De notre correspondant

Lisbonne. — Le gouvernement portugais a publié, jeudi 15 octobre, deux rapports sur le rôle des autorités de Lisbonne dans les *événements* qui ont abouti à l'invasion de Timor-Oriental par les troupes indonésiennes en décembre 1975. Ces documents, préparés en 1976 à la demande du président de la République, l'un par une commission d'enquête et l'autre par l'ancien gouverneur du territoire, avaient été classés *« confidentiels »*, le général Eanes ayant estimé que leur publication risquait de provoquer des troubles aux niveaux politique et militaire.

Un programme de la *télévision* portugaise, transmis le 7 octobre dernier a fait tomber ce mur du silence. Selon cette émission, intitulée « Dossier Timor », des membres du gouvernement de l'époque, en particulier les dirigeants socialiste Mario Soares, Jorge Campinos et Almeida Santos, l'ancien président de la République, le général Costa Gomes, ainsi que le général Vasco Gonçalves, alors premier ministre, auraient encouragé les visées expansionnistes du gouvernement de Djakarta. Se basant sur des informations figurant dans ces rapports, des journalistes ont fait état d'une réunion entre M. Soares et son homologue indonésien, le ministre des affaires étrangères, M. Adam Malik. A l'issue de cette réunion, le chef des services secrets indonésiens, le général Murtopo, constatait une *« grande ouverture »* du côté portugais quant à l'éventuelle annexion de Timor.

En janvier 1975, les deux partis nationalistes de *Timor-Oriental*, le Fretilin et l'U.D.T., formaient une coalition et tentaient d'établir le dialogue avec Lisbonne. En vain. En revanche, lors d'une réunion tenue à Londres, le 9 mars de la même année, MM. Almeida Santos et Jorges Campinos, accompagnés du commandant Vitor Alves, recommandaient la formation à Timor d'un gouvernement provisoire pendant cinq à huit ans et menaçaient d'internationaliser le problème en cas d'intransigeance indonésienne, mais, d'autre part, ils suggéraient au gouvernement de Djakarta d'aider *« discrètement »* l'APODETI, une organisation politique favorable à l'annexion.

Disposant de moins de mille cinq cents hommes, pour la plupart recrutés sur place, le gouverneur de Timor, le colonel Lemos Pires, ne réagit pas lorsque, les 12 et 13 août 1975, l'U.D.T. prit le contrôle d'une partie importante de Timor. Il ne réagit pas davantage lorsque, une semaine après, le Fretilin proclama *l'indépendance*. *Les rapports* lui accordent des circonstances atténuantes : au moment de quitter Lisbonne pour prendre ses fonctions de gouverneur, le colonel Lemos Pires avait recueilli l'impression auprès des dirigeants et des partis politiques que *« Timor était une affaire classée »*. Le 19 août, le colonel Lemos Pires rappelait à Dili tous les militaires *portugais en service* à l'intérieur du territoire. Six jours après, il abandonnait la ville et se repliait avec ses hommes dans la petite île d'Atauro, *« pour sauver la face »*, précise-t-il dans son rapport. Le 6 décembre, son groupe trouvait refuge à bord de deux bateaux de la marine de guerre ancrés dans les environs. Le 7 décembre à l'aube, l'armée indonésienne débarquait à Timor. Coïncidence ?

Ces révélations ne pouvaient pas ne pas provoquer de réactions. D'abord du parti socialiste qui, par la voix de M. Almeida Santos, a protesté contre cette *« manœuvre de la droite qui essaie de détourner l'attention des Portugais des problèmes réels du pays »*. Dans les milieux conservateurs, on ne cache pas en revanche une cert[illegible] satisfaction. *« La gauche a [illegible]ré Timor aux Indonésiens comme elle a livré l'Angola aux Russes et aux Cubains »*, affirme une personnalité de la coalition au pouvoir. Le débat sur Timor peut ainsi dégénérer à court terme en un débat sur la décolonisation.

JOSE REBELO.

● *M. Chandernagor*, ministre délégué auprès du ministre des *relations extérieures*, chargé des affaires européennes, a eu vendredi 16 octobre à Copenhague des entretiens sur le plan français de relance européenne avec son collègue danois, M. Olesen. *« Le Danemark est absolument d'accord avec nous sur tout ce que nous, Français, prévoyons sur le plan social et le dialogue social »*, a dit M. Chandernagor. — *(A.F.P.)*

Pologne

Le profond désarroi du parti

(Suite de la première page.)

Soulignant dans son rapport introductif que les difficultés économiques s'aggravent, que le revenu national devrait être cette année de 25 % inférieur à celui de 1977, et qu'il faudra importer cet hiver au moins 7 millions de tonnes de céréales, M. Kania accuse d'abord *« le courant de droite de Solidarité de bloquer de manière planifiée et consciente toutes les mesures prises par les autorités »* contre la crise. *« Il s'agit là d'une ligne tendant à approfondir la crise, afin de créer des conditions permettant de prendre le pouvoir. »*

« Tout le monde devrait être conscient de la nécessité de renverser ce dangereux cours des événements », dit alors le premier secrétaire en reprenant mot pour mot la formule du communiqué publié à l'issue des discussions orageuses qui avaient eu lieu en février dernier, en marge du congrès soviétique, entre les dirigeants de Moscou et de Varsovie.

Le ton monte de phrase en phrase. On s'attend alors à une déclaration de guerre, mais ce sont au contraire des mots d'apaisement qui suivent : *« Solidarité peut être une force importante et constructive s'il se prononce en pratique pour le renouveau socialiste. »*

La purge

L'affrontement n'est pas encore à l'ordre du jour parce que le POUP n'est pas à même de le risquer. *« Les organisations du parti doivent avoir leur identité politique et un profil clair. »* Des *« phénomènes inquiétants »* se manifestent, selon lui, auxquels il propose de remédier en procédant à un échange de cartes.

Il s'agit en clair d'organiser une *purge, permettant d'éliminer du* POUP les membres de Solidarité, car *« on ne peut pas appartenir en même temps au parti et à une organisation qui lui est hostile »*. Un million de militants, le tiers des effectifs, sont concernés. Le remède risque d'emporter le patient en provoquant une crise majeure, mais *« nous ne sommes pas obligés*, affirme le premier *secrétaire, d'être un parti de trois millions de membres »*. D'ailleurs, nécessité fait loi, car *« le manque de confiance paralyse le parti de l'intérieur et personne ne peut croire en un parti qui ne croit pas en lui-même »*.

L'aveu est terrible, et M. Kania, là, ne se paie pas de mots. Onze membres du comité central, membres de Solidarité, ont annoncé vendredi qu'ils quittaient le syndicat, et la purge a déjà frappé le très populaire président de l'association des journalistes, M. Bratkowski, exclu le même jour sur décision de la commission de contrôle.

M. Kania déclare encore que *« les organes de l'Etat doivent développer une action offensive pour faire respecter l'ordre public »*, qu'il faudrait suspendre le droit de grève *« pour les difficiles mois d'automne et d'hiver »* et supprimer pour la même période les samedis libres dans les mines.

Ayant désormais suffisamment fait preuve de fermeté, M. Kania peut maintenant réitérer les propositions d'*« élargissement »* du front de l'unité nationale à tous ceux *« y compris Solidarité »* qui acceptent le *« caractère inébranlable de l'ordre constitutionnel socialiste et des alliances de la Pologne »*.

Pour un « front de concorde »

M. Olszowski, dans le second rapport présenté au nom du bureau politique, va revenir sur cette offre, en précisant qu'elle s'adresse à l'Eglise et au syndicat indépendant et qu'il s'agit de créer un *« front de concorde et de coopération »*. Plus nuancé que le premier secrétaire, M. Olszowski insiste sur les « contradictions » qui existeraient au sein de Solidarité, véritable mouvement ouvrier mais utilisé à des fins politiques. Il n'oublie pas pour autant la fermeté, en fermant catégoriquement la porte aux revendications syndicales sur l'accès aux médias.

Le parti a besoin, et le sait, de Solidarité pour rétablir l'autorité de l'Etat. Il se refuse, dans le même temps, à céder une seule de ses prérogatives ou, en tout cas, à abattre ses cartes trop tôt. Le comité central est noyé dans une ambiguïté que tous ses membres ne comprennent pas véritablement et c'est un total désarroi qui s'exprime dans la discussion. Un professeur de Wrosclaw, M. Marian Orzechowski, va jusqu'à déclarer que son parti, qui est toujours officiellement la *« force dirigeante »* du pays, devrait *« sortir du ghetto idéologique »* dans lequel il se trouve. Cet universitaire est un « dur » : *« La diversion idéologique*, dit-il, *doit être combattue, non seulement avec la force des arguments mais également avec l'argumentation de la force »*. Richard Ryszard Kucharski, premier secrétaire de l'usine automobile F.S.O., de Varsovie, est, lui, un « libéral ». Il se déclare opposé à l'échange des cartes et estime que *« ce ne sont plus seulement les jeunes mais aussi les travailleurs qui, dans les années 40, ont jeté les bases de la Pologne populaire, qui rendent aujourd'hui leur carte »*. Sur le fond, le diagnostic est le même : l'isolement du parti est aujourd'hui complet. *« Le gouvernement et la direction du parti ont perdu le contact avec la société*, dit-il. *Le bureau politique agit sans aucune liaison avec les organisations de base et les décisions de la direction sont irréalisables dans la pratique. »*

Le premier secrétaire de Opole, M. Eugeniusz Mroz, est aussi un « dur » : il demande que *« le parti passe à l'offensive politique »*. Pour le premier secrétaire de Bielsko-Biala, Andrzej Gdula, *« il n'y a que deux issues possibles : réaliser les réformes indispensables ou se décider à introduire l'état d'urgence »*. Il propose de supprimer les samedis libres pour six mois, d'instituer un emprunt national obligatoire et de revenir aux livraisons agricoles imposées par l'Etat. Il se prononce pour l'échange des cartes mais, en même temps, il souligne la nécessité de reprendre les pourparlers avec toutes les forces du pays. Il est en somme complètement perdu, comme l'est Mme Grzyb, membre du bureau politique, qui annonce sa décision de quitter Solidarité, devenu, selon elle, *« une organisation politique d'opposition, hostile au socialisme et au parti »*. Mais ce qu'elle dit sur le POUP n'est pas moins accusateur. Les décisions de la direction n'ont pas empêché la situation d'empirer de jour en jour. La production diminue et le parti *« est en décomposition »*. Membre du bureau politique, elle déclare devant le comité central : *« Je suis une ouvrière ; je suis donc incapable de proposer des solutions. »*

Voici maintenant un mineur de Katowice, Kazimierz Skwara. Il est pour la manière forte. *« Camarade général*, dit-il en interpellant le premier ministre, *vous disposez de l'appareil de maintien de l'ordre. Donnez l'ordre ! »* Mais cela ne l'empêche pas de ruer dans les brancards en s'indignant *qu'un ancien dignitaire de l'époque* Gierek vienne de recevoir un confortable appartement de service à Varsovie. Un ouvrier d'une usine d'aviation reproche au gouvernement de n'avoir pas préalablement consulté les syndicats sur ses décisions. Un agriculteur individuel qualifie de *« provocation »* l'idée de réintroduire les livraisons obligatoires. Une ouvrière de *Czestochowa évoque les nombreuses* démissions du parti et interpelle le premier secrétaire : *« On ne vous voit pas et vous ne voulez pas parler à la nation. »*

Le désarroi prend les dimensions d'un happening dans lequel M. Siwak, l'homme qui veut « délégaliser » Solidarité ne décevra pas. Promu au bureau politique après s'être rendu célèbre grâce à ses diatribes contre le syndicat indépendant, ce contremaître du bâtiment dénonce tout de go *« tous ceux qui, à la direction, veulent maintenir le désordre dans le parti et pousser la Pologne dans le précipice »*.

Autre figure de proue des « durs », le premier secrtaire de Varsovie, M. Kociolek, demande, lui, la promulgation d'un décret *« suspendant pour deux ou trois ans le droit de grève »* et conférant au gouvernement, pour une même période, les *« pleins pouvoirs »* dans le domaine économique.

La rumeur publique annonçait vendredi matin une offensive en règle contre M. Kania, menée par MM. Siwak et Kociolek et soutenue par M. Milewski, l'ancien ministre de l'intérieur, maintenant chargé des questions de sécurité au secrétariat. L'offensive pour l'instant a fait long feu, en grande partie parce qu'il était difficile, après son rapport, d'accuser M. Kania de mollesse. Mais il reste que le comité central a ajouté un point à son ordre du jour : *« les questions d'organisation »*, c'est-à-dire les *changements de personnes. On* ne peut donc encore exclure aucun rebondissement spectaculaire. En attendant, M. Bratkowski, tout nouvellement exclu du parti, devait se rendre ce samedi à Moscou pour participer, comme président de l'Association des journalistes polonais, au congrès de l'Organisation internationale des journalistes. Sa présence, difficilement évitable, réjouissait si peu que l'on a fait inviter, par le canal de l'ambassade à Varsovie d'un pays frère, six journalistes de la presse dans laquelle s'expriment les « ultras » du parti.

BERNARD GUETTA.

LA VISITE DE M. WALESA EN FRANCE

La C.G.T. invite Solidarité à son congrès en 1982

La délégation de Solidarité, qui a passé la journée du vendredi 16 octobre avec la C.G.T., a été invitée par celle-ci à participer au congrès de la Confédération en juin 1982.

Au cours d'une rencontre organisée avec quelque trois cents militants C.G.T. de la région parisienne, M. Walesa a répondu aux nombreuses questions qui lui étaient posées. Il a répété à plusieurs reprises que Solidarité *« ne souhaitait pas un retour au capitalisme et ne voulait pas culbuter le gouvernement »*. Il a repris ses propos en faveur de l'autogestion.

Aux ouvriers français qui se plaignaient de leurs conditions de travail, M. Walesa a répondu : *« Vous vivez mieux que nous. Peut-être n'avons-nous pas officiellement de chômage, mais nous n'avons pas non plus de magasins. »*

« Nous sommes sincèrement tout à fait d'accord pour tendre la main à nos camarades de Solidarité, a dit M. Séguy, secrétaire général de la C.G.T., répondant à son tour à une question de M. Walesa, *car nous avons constaté pas mal de communauté de points de vue entre Solidarité et nous, même s'il subsiste des divergences et des différences, mais qui ne sont pas de nature à empêcher les relations de solidarité. »*

D'autre part, la Confédération française de l'encadrement C.G.C. a exprimé le regret que certaines organisations syndicales *« aient cherché à l'écarter d'un contact avec M. Lech Walesa »*. Une délégation des cadres devait être reçue, ce samedi, par M. Walesa.

● *Le département d'Etat américain* a annoncé que M. Walesa devait se rendre à Washington en novembre (le 16 à New York), dans le cadre d'une visite privée de quinze jours aux Etats-Unis, mais qu'il n'avait pas demandé d'entretiens avec des dirigeants américains.

A TRAVERS LE MONDE

Afghanistan

● PLUS DE SIX CENTS RESISTANTS *ont* été tués au cours d'une opération militaire dans la partie occidentale de la province afghane d'Hérat, a annoncé, vendredi 16 octobre, l'agence Tass, qui n'a pas précisé la date à laquelle cette opération avait eu lieu. L'agence soviétique a indiqué que de grandes quantités d'armes et de munitions *avaient été saisies et* que *« cinq quartiers généraux secrets de dirigeants contre-révolutionnaires »* avaient été détruits. Selon Tass, les résistants, qu'elle a qualifiés de « bandits », s'étaient infiltrés en Afghanistan en provenance d'un pays tiers. — *(Reuter.)*

Cambodge

● VINGT-CINQ CONSEILLERS MILITAIRES SOVIETIQUES auraient été tués ou blessés au cours d'une embuscade tendue près du port de Kompong - Som dimanche 11 octobre, a annoncé la radio khmère rouge. D'autre part, selon une source diplomatique occidentale à Bangkok, une vingtaine de résistants khmers auraient été tués par des produits toxiques utilisés par les forces vietnamiennes au cours d'une attaque contre des positions khmères rouges, dans l'ouest du Cambodge, le 19 septembre dernier. — *(Reuter, UPI.)*

● M. SON SANN EXIGE LA MAJORITE au sein d'un éventuel gouvernement de coalition antivietnamien. L'ancien premier ministre et président du Front national de libération du peuple khmer (F.N.L.P.K.) a rappelé cette revendication lors du second anniversaire de son mouvement, dimanche 11 octobre, à la frontière khméro-thaïlandaise. Il a, d'autre part, estimé que les Khmers rouges avaient entravé les négociations tripartites qui se déroulent à Bangkok. — *(A.F.P.)*

Espagne

● UN GARDE CIVIL a été tué ce samedi 17 octobre à Santurce, dans la province basque de Biscaye. L'attentat est le premier commis au pays basque depuis *le 27 juillet*. — *(A.F.P.)*

Pays - Bas

● LES TROIS PARTIS DE LA COALITION GOUVERNEMENTALE — chrétien-démocrate, socialiste et libéral de gauche — ont décidé vendredi 16 octobre de tenter une dernière démarche pour éviter que la crise gouvernementale ne conduise à des élections anticipées. La reine Béatrice pourrait nommer prochainement un ou plusieurs négociateurs chargés de réconcilier les trois partenaires, divisés notamment sur la politique sociale à *mener* (*le Monde* du 17 octobre). La presse néerlandaise commente très sévèrement ces divisions de la classe politique. — *(Corresp.)*

Somalie

● CONSTITUTION D'UN FRONT D'OPPOSITION. — Trois mouvements d'opposition au président Syaad Barre (Front de salut national, Front d'action démocratique et Parti des travailleurs) ont constitué un Front unifié avec, pour objectif prioritaire, le renversement par la force du régime de Mogadiscio. La nouvelle a été diffusée, vendredi 16 octobre, par Radio-Kulmis, qui dispose d'un puissant émetteur dans la banlieue d'Addis-Abeba. Ce Front unifié bénéficie de l'appui du gouvernement éthiopien. On ignore, cependant, les liens entre la nouvelle formation et le Mouvement national somalien dont la création avait été annoncée par des exilés à Londres le 6 avril (*le Monde* du 8 avril). — *(Reuter.)*

Sri-Lanka

● L'ETAT D'URGENCE, instauré il y a deux mois, à la suite de violences, a été prorogé, samedi 17 octobre, et la police maintenue en alerte dans l'ensemble du pays. Ces décisions ont été prises à la suite de nouveaux troubles survenus dans le district de Jaffna, où, jeudi 15 octobre, deux soldats ont été tués et trois civils blessés par des tireurs appartenant à une organisation terroriste — *« les tigres de la libération »* — réclamant pour cette région la création d'un Etat tamil indépendant. — *(A.F.P.)*.

Tunisie

● LE JOURNALISTE TUNISIEN KHEMAIS CHAMARI RELACHE. — M. Chamari a été relâché, vendredi 16 octobre 1981, à 16 heures, après avoir été interrogé pendant trois jours par la police tunisienne (*le Monde* du 17 octobre) alors qu'il s'apprêtait à se rendre à Paris, où il a été accrédité pour couvrir le congrès du parti socialiste français pour l'hebdomadaire tunisien *le Phare*. M. Chamari s'est vu *confirmer l'interdiction de* quitter le pays, bien que la Constitution reconnaisse le droit de libre circulation aux citoyens tunisiens.

LE DÉBAT SUR LES NATIONALISATIONS A L'ASSEMBLÉE

Le gouvernement laisse toujours planer la menace de procédures

La « menace » que constitue un éventuel engagement de la responsabilité du gouvernement sur le projet de loi de nationalisations fera-t-elle réfléchir ? Après la séance de jeudi soir, au cours de laquelle les attaques personnelles de médiocre niveau, les rappels au règlement et les suspensions de séance se sont multipliés, les porte-parole de tous les groupes ont reconnu, vendredi 16 octobre, qu'à l'animosité devait se substituer un débat plus serein.

Consciente que son attitude des derniers jours commence à accréditer la thèse de la majorité selon laquelle elle se livre à des manœuvres d'obstruction, l'opposition avait décidé, vendredi après-midi, de faire preuve de plus de conciliation, c'est-à-dire de renoncer aux amendements dilatoires. Dans cet esprit, le R.P.R. a accepté de ne pas défendre la centaine d'amendements visant à exclure, une à une, du champ des nationalisations toutes les filiales des cinq groupes industriels concernés.

L'opposition souhaitait que, *en contrepartie de cette « bonne manière »*, le gouvernement et le rapporteur de la commission spéciale répondent à quelques « *questions fondamentales* » : Pourquoi nationaliser ? Quels critères ont été retenus pour choisir les sociétés nationalisables ? *En quoi* la nationalisation constitue une stratégie industrielle ? Les filiales ont-elles toutes un « *intérêt stratégique* » ?, *etc.* Vendredi soir, l'opposition affirmait n'avoir pas reçu de réponse, et s'estimait flouée. La « règle du jeu » *n'a pas été respectée*, indiquait M. Noir (R.P.R.). M. Le Garrec, secrétaire d'État chargé de l'extension *du secteur public*, assurait, *de son côté*, que le gouvernement a déjà répondu à de multiples reprises à ces questions. *Nos positions respectives sont* « tout à fait inconciliables », ajoutait-il.

***Le dialogue de sourds se* poursuit donc. A l'évidence, l'avalanche d'amendements déposés par les groupes R.P.R. et *U.D.F. empêche toute* discussion constructive *sur* les points essentiels. L'opposition commence à en être consciente. D'au*tant que certaines de ses* initiatives *ne facilitent* pas les choses. La démarche de M. Cousté (appar. R.P.R.) qui, à Bruxelles (à « *l'étranger* » !), a demandé la condamnation de la politique nationale française, a été jugée scandaleuse par plusieurs dépu*tés du groupe* gaulliste qui, naguère (?), s'indignait des propensions « supranationales » de l'Assemblée européenne... Dans *ces conditions*, et compte tenu de la difficulté à faire admettre à une opinion publique largement favorable aux nationalisations la justification d'un combat de retardement, les mêmes députés — notamment M. Séguin (R.P.R.) — conviennent qu'il *serait* « logique », de la part du gouvernement, de recourir à l'article 49-3 de la Constitution.**

Vendredi 16 octobre, l'Assemblée nationale poursuit la discussion des articles du projet de *loi de nationalisations*.

M. Millon (U.D.F., Ain), déclare que si l'opposition obtient des réponses du gouvernement et de la commission, la discussion sur les amendements *pourra être* abrégée.

M. Lajoinie (P.C., Allier) dénonce « *les manœuvres d'obstruction inadmissibles* » auxquelles s'est livrée, selon lui, « *la droite, prenant le relais du C.N.P.F.* », jeudi soir.

M. Noir (R.P.R., Rhône) déclare que si le gouvernement engageait sa responsabilité lundi, comme « *la rumeur court* », le débat au fond serait éludé. Il *demande lui aussi un débat sur « les questions fondamentales »*. M. Joxe (P.S., Saône-et-Loire) assure que certains des amendements de l'opposition « *ont été rédigés dans une intention dilatoire* ». Il ajoute : « *Nous sommes prêts à user de tous les moyens de procédure qui sont à notre disposition, y compris les plus surprenants.* » M. Ducoloné (P.C.), président de séance, rappelle qu'au cours de la discussion générale qui a duré onze heures trente l'opposition s'est exprimée pendant cinq heures trente, la majorité pendant six heures et le gouvernement durant deux heures trente.

M. Le Garrec, secrétaire d'Etat chargé de l'extension du secteur public, constate que les positions de l'opposition et du gouvernement sont « *tout à fait inconciliables* » et qu'aucune convergence n'est possible. *Il ajoute* : « *Le gouvernement entend respecter les droits de l'Assemblée mais il ne souhaite pas que le débat s'enlise. Le gouvernement utilisera tous les moyens qui lui sont offerts par la Constitution, rien de plus !* »

● CHAMP D'APPLICATION DE LA NATIONALISATION DES SOCIÉTÉS INDUSTRIELLES

L'Assemblée repousse notamment un amendement de M. Millon tendant à préciser que si le *comité d'entreprise de l'une des* sociétés nationalisables se prononce contre le *rattachement* au secteur public, le gouvernement devra déposer un projet de loi définissant les conditions de transfert éventuel de propriété du secteur public au secteur privé. L'Assemblée repousse en*suite un amendement du groupe* R.P.R. tendant à exclure l'ensemble des filiales des cinq groupes industriels « *ne présentant pas un caractère stratégique* » du champ des nationalisations. Ce caractère aurait été apprécié par une commission spéciale statuant dans les trois mois suivant la *promulgation* de la loi.

Le groupe R.P.R. ayant renoncé *à défendre l'ensemble des* cent cinq amendements visant à exclure une à une toutes les filiales (l'exposé des motifs de chaque amendement stipule que l'entreprise considérée « *n'a pas de position dominante sur le marché français et ne revêt pas de caractère stratégique* »), l'As*semblée ne se prononce* que sur certains amendements choisis à titre d'exemples par le groupe R.P.R., et sur d'autres amende*ments repris* par le groupe U.D.F. Elle rejette successivement tous ces amendements.

Interrogé sur le groupe Thomson-Brandt, M. Le Garrec précise : « *Nous n'avons pas l'intention de nationaliser à 100 % C.S.F. La participation financière de l'Etat est actuellement de 42 % environ, auxquels il faut ajouter 6 % pour les investissements institutionnels. Donc, nous sommes proches des 49 %. Mais rien n'interdit à la puissance publique d'acquérir une participation supérieure à 51 %.* »

M. Couve de Murville (R.P.R., Paris) défend ensuite un amen*dement destiné* à préciser qu'une loi ultérieure fixera les règles de la nationalisation des sociétés Roussel-Uclaf, I.T.T. et C.I.I.-Honeywell Bull. L'ancien premier ministre explique : « *Nous voulons qu'il soit clairement établi que les nationalisations n'iront pas au-delà de ce qui a été annoncé.* » L'amendement est repoussé après que M. Charzat (P.S.), rapporteur de la commission spéciale eut rappelé qu'un projet de loi, tirant les conclusions des négociations en cours pour ces trois groupes, sera déposé au Parlement avant le mois de juillet.

Dans les explications de vote sur l'article 1er, M. Noir déclare qu'aucune réponse n'a été apportée sur les critères qui guident la répartition entre secteur public et secteur privé, et M. Millon fait un commentaire similaire. Le *député U.D.F. ajoute* : « *Nous ne voyons toujours pas quelle politique industrielle la nationalisation des cinq groupes visés soustend.* » L'article 1er est ensuite adopté.

Après l'article 1er, l'Assemblée repousse, par 329 voix contre 152, un amendement défendu par *M. Couve de Murville* précisant que tous les accords qui *seraient* conclus avec les *sociétés* Dassault et Matra pour une prise de participation majoritaire de l'Etat dans ces sociétés, seront soumis à l'approbation du Parlement.

L'amendement indique qu'il en sera de même pour d'éventuels *accords avec les sociétés* ITT, Roussel-Uclaf et CII-Honeywell Bull. M. Le Garrec rappelle que M. Dassault a fait don de 26 % des actions de sa société à l'Etat et assure que si, dans les cinq ans à venir, le gouvernement fait le choix de devenir *majoritaire* dans cette société, « *le Parlement aura à en connaître* ». En ce qui concerne Matra, il précise qu'une négociation est en cours et indique que le Parlement aura également « *à en connaître* » dans le cadre de la loi de finances qui permettra l'ouverture de cré*dits pour augmenter* le capital de cette société.

L'Assemblée examine ensuite plusieurs amendements de l'oppo*sition* relatifs aux modalités de rétrocession des participations détenues par les sociétés nationalisables. Elle repousse notamment, par 333 voix contre 153, un amendement de M. Millon prévoyant que, dans un délai d'un an, les *sociétés mentionnées à l'article* 1er doivent offrir pour cession les participations qu'elles détiennent dans des sociétés dont l'activité ne s'exerce pas dans le secteur public industriel et commercial (ce mécanisme est prévu à l'article 33 pour les deux compagnies financières de Paribas et de Suez) ; puis un amendement du groupe R.P.R. prévoyant la création d'une commission chargée d'établir une liste des filiales des sociétés à rétrocéder en raison de leur caractère stratégique.

Les députés repoussent un amendement défendu par M. Foyer (R.P.R., Maine-et-Loire), *prévoyant que dans le* cas où l'Etat ou des entreprises publiques détiennent la majorité du capital social d'une société, celle-ci est tenue, dans un délai de trois mois, de racheter à ceux des actionnaires ou associés qui en feraient la demande leurs participations ou intérêts dans *ladite société*, puis un amendement du groupe U.D.F. instituant le même mécanisme mais pour les sociétés dont moins de la majorité du capital social est détenu par l'Etat ou les établissements et entreprises qui en dépendent.

● TRANSFERT DES ACTIONS A L'ÉTAT

L'article 2 du projet prévoit que la nationalisation est assurée par le transfert à l'Etat en toute propriété des actions représentant le capital de ces sociétés à la date de jouissance des obligations reçues en échange des actions. Toutefois, les organismes (l'Assemblée substituera le terme « *personne morale* » au terme « *organisme* ») appartenant déjà au secteur public ou qui sont destinés à y entrer conservent les actions qu'ils détiennent dans les cinq groupes. Ces actions ne pourront être cédées qu'à d'autres organismes appartenant également au secteur public et pourront aussi être converties en obligations (l'Assemblée substituera *le terme « échangées » au terme « converties »*).

M. Millon estime que la rédaction de cet article permettrait à certains organismes étatiques « *de devenir plus forts que l'Etat* ». Il ajoute : « *Vous rendez possible la constitution des féodalités étatiques qui imposeront leurs vues au pouvoir politique, quel qu'il soit.* » M. Planchou (P.S., Paris) rétorque que le transfert d'actions que prévoit l'article 2 ne tend pas à faire de l'Etat l'actionnaire unique des sociétés nationalisées. M. Millon défend ensuite deux amendements tendant à définir la natio*nalisation*. L'un d'entre eux propose qu'une société est considérée comme nationalisée « *dès lors que son capital est détenu par ses salariés, ses fournisseurs et ses clients ou ceux de ses filiales et par l'Etat* ». Le rapporteur estime que M. Millon s'obstine à confondre les notions de nationalisation et d'étatisation. Le député U.D.F. propose ensuite que soit procédé aux nationalisations au moyen d'augmentations de capital. Ses amendements sont repoussés.

M. Noir déclare alors : « *Nous nous sommes privés, en retirant quatre-vingt-seize amendements, de quatre-vingt-seize fois cinq minutes de parole. Or, on élude nos questions. Où est la règle du jeu ? Dans ces conditions, aucun débat n'est plus possible !* ». M. Charzat répond que le gou-

---

De nouveaux visages à la tribune

Quatre députés animent avec les représentants du gouvernement le débat sur les nationalisations. Tous incarnent un renouvellement du personnel parlementaire, dans la majorité comme dans l'opposition.

MICHEL CHARZAT (P.S.)

Elu député de Paris dans un arrondissement populaire — le vingtième — en juin dernier, M Charzat, trente-neuf ans, universitaire, est l'un des animateurs du CERES. Rapporteur de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi sur les nationalisations, ce militant austère, toujours strictement vêtu, est investi de mission. Ses certitudes sont d'autant plus ancrées qu'elles ont été entérinées par le suffrage universel. Pourquoi nationaliser ? Parce que le peuple le veut, est souvent tenté de répondre ce théoricien, qui n'entend pas laisser passer l'occasion de mettre ses idées en pratique.

FRANÇOIS D'AUBERT (U.D.F.)

Descendant d'un François d'Aubert qui fut, en 1790, président du directoire de la Mayenne, souriant, élégant au point d'apparaître comme l'archétype de l'énarque, mais souvent excessif, M. François d'Aubert siège à l'Assemblée nationale depuis 1978. C'est M. Raymond Barre, dont il fut l'un des collaborateurs, qui l'a encouragé à entrer pleinement en politique, après trois ans d'apprentissage dans plusieurs cabinets ministériels. Il est désormais, à trente-huit ans, l'un des plus solides espoirs de l'opposition. Il est d'ailleurs devenu, il y a quelques jours, secrétaire du bureau politique du parti républicain. Cet homme pratique avec délectation l'art de la polémique. Pendant la campagne électorale de 1978, il se moquait volontiers, à Laval — dont il est aussi l'un des conseillers généraux — de M. François Mitterrand, « cet homme usé jusqu'à la corde, ce ringard de la politique », *disait-il. Aujourd'hui, M. François d'Aubert multiplie sans aucune retenue ses anathèmes contre les socialistes, qu'il accuse de placer la France* « au ban de la collectivité internationale ».

CHARLES MILLON (U.D.F.)

Compère de M. d'Aubert, mais plus nuancé que ce dernier, M. Charles Millon, député de l'Ain, est lui aussi l'un des plus fervents militants du P.R. Maire de Belley depuis 1977, ce conseiller juridique et fiscal de trente-six ans a animé les « comités de pays » soutenant la candidature de M. Giscard d'Estaing lors de la campagne présidentielle. Son rôle au sein de l'U.D.F. ne cesse de croître. Avant de donner, par sa compétence financière, du fil à retordre à M. Charzat, dans le débat sur les nationalisations, il avait conduit le combat de l'U.D.F. contre le projet de loi de décentralisation qu'il juge « dangereux » « parce qu'il favorise les féodalités politiques et rend possible des atteintes aux libertés publiques », *dit-il.*

MICHEL NOIR (R.P.R.)

En l'absence de M. Jacques Godfrain, député de l'Aveyron, c'est l'autre spécialiste des nationalisations, M. Michel Noir, qui mène la bataille contre le projet gouvernemental. Les atouts de cet élu lyonnais de trente-sept ans sont : l'expérience (il a dirigé de 1968 à 1972 une filiale aluminium du groupe Brossette-Pechiney) ; la connaissance du dossier (il est de profession consultant d'entreprise) ; la confiance de l'état-major gaulliste (il a été délégué national à la communication de l'U.D.R., puis secrétaire national du R.P.R.) et... la résistance physique. Jean-Yves Lhomeau avait évoqué dans le Monde *du 15 octobre ses 90 kg et son 1,90 mètre. M. Noir, ancien international d'aviron, nous a précisé qu'il mesurait 1,97 mètres et qu'il pesait 101 kg. Concentration, sérénité et sens tactique, qualités qu'il sait exploiter aux échecs, lui font parfois défaut dans le débat où il s'est illustré par des écarts de langage inattendus chez lui — comme celui évoquant* « l'étoile jaune » *accrochée au veston des chefs d'entreprise et des banquiers — qui nuisent à la rigueur de ses démonstrations.*

LE CALENDRIER DU TOUR DE FRANCE DU PREMIER MINISTRE

Quelques modifications ont été apportées par l'Hôtel Matignon au calendrier initial des premières étapes du tour de France que M. Pierre Mauroy commencera à la fin du mois (« le Monde » du 10 octobre). Le premier ministre se rendra successivement le lundi 26 octobre en Bretagne, le lundi 2 novembre en Limousin, le jeudi 5 en Bourgogne, le vendredi 6 en Languedoc-Roussillon, le lundi 9 en Provence-Côte d'Azur, le lundi 23 en Auvergne, le jeudi 26 dans la région Rhône-Alpes et le lundi 30 dans le Nord-Pas-de-Calais et en Picardie.

LE CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE VOUDRAIT CÉDER LA MAJORITÉ DES ACTIONS DE SA FILIALE SUISSE

Le Crédit commercial de France (C.C.F.) se propose de revendre à des investisseurs étrangers 51 % du capital de sa filiale C.S.F. Suisse dont il détient la totalité des actions. Avertie de cette opé*ration, qui a fait grand* bruit vendredi 16 octobre dans les milieux parlementaires, le ministère de l'économie et des finances est décidé à employer tous les moyens pour éviter l'accomplissement de ce projet.

L'affaire Paribas Suisse aurait-elle donné des idées aux dirigeants *du* C.C.F. *pour* faire échapper à la nationalisation une partie de leurs actifs situés à l'étranger ? L'état-major de la banque s'en défend, affirmant que cette cession a pour but de « *trouver un relais dans l'actionnariat pour des raisons strictement commerciales* ». Il a fait valoir à *cet effet* qu'il craignait de voir une partie de la clientèle déserter sa filiale. « *Le C.C.F. Suisse*, a encore déclaré un responsable à l'établissement, « *est une simple filiale commerciale, un outil de travail* ».

Le *C.C.F. Suisse n'est* cependant pas vraiment ce que l'on peut appeler une petite banque, son bilan totalise 1,6 milliard de francs suisse (soit l'équivalent de 4,7 milliards de francs français). Ses fonds propres atteignent *d'autre part 100 millions* de *F.S.* (300 millions de F) et son bénéfice a été de 5,6 millions de *F.S.* (16,8 millions de F) pour l'exercice 1980.

Au ministère de l'économie et des finances on précise que le *gouvernement est décidé* à empêcher toute opération concernant les filiales bancaires à l'étranger des établissements nationalisables pendant la durée du débat parlementaire sur l'extension du secteur public. Des négociations *seront engagées ensuite cas* par cas avec les actionnaires étrangers.

Cet avertissement aurait-il intimidé le C.C.F. ? En tout cas un dirigeant de la banque a précisé que l'établissement suivrait l'avis *du ministère et renonçait* donc pour le moment à son projet.

● RECTIFICATIF. — M. Paul Girod, sénateur de l'Aisne (Gauche démocratique), qui a présenté le 28 septembre (*le Monde* du 30 septembre) le rapport sur la peine *de mort, nous signale qu'*« à titre personnel ! » il a voté le projet de loi abolitionniste, et que sa position n'a pas été, comme nous l'avons écrit, identique à celle de M. Henri Caillavet, sénateur (non inscrit) du Lot-et-Garonne qui, lui, s'est déclaré contre l'abolition.

PARIBAS NE DONNERA PAS SUITE A L'O.P.E. SUR SA FILIALE SUISSE

M. Pierre Moussa, président de Paribas, a adressé à M. J. Delors, ministre de l'économie et des finances, une lettre pour le rassurer sur ses intentions, à la suite de l'O.P.E. *(offre publique d'échange)* lancée par un groupe d'investisseurs étrangers associés à son établissement sur le capital de la filiale suisse de la banque.

M. Moussa affirme en substance qu'il rejette *les termes de l'offre* faite par la firme Pargesa Holding de Genève et que ses démarches vont tendre à dissuader les associés de Paribas de mener à bien leur projet. L'O.P.E., rappelons-le, doit être lancée le 26 octobre prochain. L'opération devrait se faire par échange d'actions entre Pargesa Holding, *dans laquelle le conglomérat canadien* Power Corporation a d'importants intérêts, et la Banque de Paris et des Pays-Bas suisse.

Cet échange porterait sur un montant de 800 millions de francs suisses *(2,4 milliards de francs français)* et se ferait sur la base de 11 actions Paribas-Suisse contre 5 actions Pargesa, qui, à cette occasion, porterait son capital de 289 millions à 1,1 milliard de francs suisses, soit de 867 à 3,3 milliards de francs français environ. Power Corp. se trouve associé dans cette affaire avec le groupe Becker (E.-U.), Frère (Belgique) et Volvo Finance (Suède). Par le jeu des participations croisées, il détient en outre 2,3 % du capital de Paribas-France, qui, de son côté, est son actionnaire à 19 %.

M. LEVÊQUE président du C.C.F. INVITÉ DE L'ÉMISSION R.T.L. - « LE MONDE »

M. Jean-Maxime Lévêque, président du Crédit commercial de France (C.C.F.), sera l'invité de l'émission « Le grand jury » organisée par R.T.L. et *le Monde*, le dimanche 18 octobre de 18 h. 15 à 19 h. 30. Il répondra aux questions des journalistes de la station et du journal. Au moment où se déroule le débat sur les nationalisations et alors que le gouvernement met en cause le comportement des banquiers, les réponses du patron d'une entreprise appelée à être nationalisée seront écoutées avec intérêt.

La presse soviétique souligne les limites de la politique menée par les socialistes français

Moscou. — « *Parlez-nous, s'il vous plaît, des nationalisations en France.* » A cette demande d'un lecteur de *Koutbychev*, le quotidien *Russie soviétique* a répondu il y a quelques jours en publiant un petit dialogue sur le sujet entre un historien soviétique et un militant de la C.G.T. *rencontré par hasard à Moscou.*

Apparemment, la question intéresse les Soviétiques puisque au même moment la revue *Economie mondiale et Relations internationales*, éditée par l'institut du même nom, s'interroge sur les mutations politiques en France, que l'hebdomadaire *Temps nouveaux* dresse le bilan des « *difficiles changements* » en cours, et, que, enfin, la *Pravda* propose sous la signature de son rédacteur en chef, Victor Afanaffiev, un reportage sur « La France de nos jours » (*le Monde* du 17 octobre).

Au centre de la réflexion de ces différents observateurs figurent les nationalisations. *Russie soviétique* précise que celles-ci doivent aider à la lutte contre le chômage et l'inflation. *Temps nouveaux* remarque que l'Etat va prendre le contrôle des principaux secteurs de l'économie, condition nécessaire à la maîtrise des investissements et à la modernisation des branches les plus touchées par la crise.

La revue *Economie mondiale et Relations internationales*, qui consacre une étude au groupe Saint-Gobain-Pont-à-Mousson, indique que la nationalisation fournira à l'Etat « *un instrument complémentaire pour une politique structurelle* ». Quand au rédacteur en chef de la *Pravda*, il *constate que la situation « offre de larges perspectives ».* « *Le programme de nationalisations,* écrit-il, *peut être un levier important pour limiter le pouvoir du grand capital, aider à la lutte contre l'inflation.* »

Pourtant, toutes ces analyses qui semblent d'abord favorables se *terminent* sur une note plutôt réservée. Il importe en effet à leurs auteurs de bien *montrer* les limites des réformes envisagées. *Russie soviétique*, par exemple, note que les nationalisations ne mettent pas fin au pouvoir du *capital*, mais le limitent seulement. *Temps nouveaux* relève que les mesures décidées par le gouvernement ne sortent pas du cadre du régime existant et se bornent à assurer le contrôle de l'Etat sur l'économie « *dans les conditions du capitalisme* ».

Dans la *Pravda*, M. Afanaffiev *note que* le gouvernement n'est pas vraiment disposé à « *mener une lutte résolue contre le capital* ». Il affirme que les changements actuels ne dépassent pas le niveau de « *réformes bourgeoises démocratiques* ». C'est *surtout dans le domaine* de la politique étrangère que le rédacteur en chef de la *Pravda* est négatif. Il reproche vivement au gouvernement français ses positions sur la bombe à neutrons, les euromissiles et Israël, et à M. Cheysson, qu'il ne nomme pas, ses déclarations sur l'Afghanistan, qui, *note-t-il* « *ne contribuent pas à l'amélioration des relations franco-soviétiques* ».

Il est clair que Moscou entend dissiper toute illusion sur la portée de la transformation mise en œuvre par la nouvelle majorité en France. Dans les milieux officiels on souligne volontiers la place réduite faite au parti communiste dans le gouvernement. Il n'est pas question pour les dirigeants soviétiques de laisser croire qu'une expérience socialiste est concevable hors de leur sphère d'influence.

THOMAS FERENCZI.

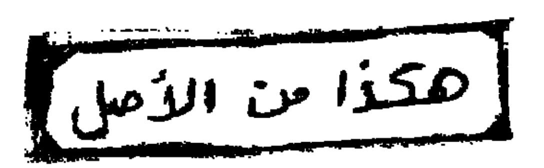
Le rassemblement national pour le désarmement

Mme LANGEVIN : les Français doivent être présents.

Dans le cadre de la campagne pour le désarmement, qui sera marquée par un « rassemblement national » le 25 octobre à Paris, Mme Hélène Langevin, directrice de recherche au C.N.R.S., fille d'Irène et Frédéric Joliot-Curie, déclare, *dans une interview* à *l'Humanité* :

« *Le rassemblement s'inscrit dans le cadre de la Semaine de l'ONU pour le désarmement. C'est donc un objectif commun qui est proposé à tous les pays du monde et à tous les peuples. D'ailleurs, je suis frappée de la prise de conscience qui a lieu un peu partout, comme dernièrement en Allemagne.*

» *Des gens jusqu'alors peu préoccupés par ces problèmes en prennent conscience et s'engagent dans le combat. Evidemment, des personnes qui, dans le passé, ont agi avec le Mouvement de la paix, ne s'y retrouvent plus aujourd'hui. C'est l'une de nos tâches que de les aider à leur faire reprendre conscience de l'urgence de la situation. Mais je considère que de très nombreuses personnes, confrontées à l'acuité des problèmes posés, interpellées par l'ampleur des luttes menées en Europe contre les missiles, s'interrogent et se disent : il n'est pas possible que les Français, qui ont joué un rôle important pour la paix à de nombreuses époques, soient absents de ce débat, ou qu'ils n'y soient pas présents avec la force qui s'impose.* »



A L'ASSEMBL

de procédu

NATIONALE

contraignantes

Le gouvernement n'a pas encore pris de décision à cet égard. Une réunion a eu lieu, vendredi soir, à l'Elysée, en présence du président de la République. MM. Mauroy, Delors, Dreyfus et Le Garrec étaient présents. Tout dépendra de la bonne volonté de l'opposition. Une nouvelle réunion devrait se tenir dimanche soir. Le premier ministre décidera alors, au vu de l'avancement des travaux législatifs, quelle conduite adopter. Le gouvernement n'excluait pas d'utiliser seulement l'article 44 (vote bloqué) de la Constitution.

Dans la nuit de vendredi à samedi, le débat s'est à nouveau envenimé. L'opposition affirme que ses amendements sont systématiquement rejetés. Ce samedi matin 17 octobre, l'Assemblée poursuivait la discussion de l'article 3. Il y a cinquante articles dans le projet de nationalisations...

LAURENT ZECCHINI.

vernement et la commission ont répondu *« cent fois »* aux mêmes questions.

L'Assemblée repousse deux amendements similaires de M. Millon et Noir stipulant que pour l'application de l'article 2 (énoncé plus haut) *« un organisme est réputé appartenir au secteur public dès lors que l'Etat, des collectivités publiques, des établissements publics ou des entreprises du secteur public détiennent ensemble ou séparément la majorité au moins du capital social et dispose de plus de la moitié des sièges au conseil d'administration »*.

Par 332 voix contre 155, l'Assemblée repousse ensuite un amendement du groupe R.P.R. visant à stipuler que les actions détenues par les salariés des sociétés nationalisées (dans le cadre de la participation au capital de l'entreprise) restent propriété des salariés. L'Assemblée adopte l'article 2.

Après l'article 2, l'Assemblée repousse un amendement de M. Millon qui prévoit les conditions dans lesquelles les transferts au secteur privé de certains organismes publics, ou d'éléments d'actifs détenus par ces organismes, sont autorisés par la loi. Elle réserve ensuite deux amendements similaires de MM. Noir et Millon tendant à créer un comité de participation publique.

● APPLICATION DE LA LÉGISLATION COMMERCIALE

L'article 3 prévoit que les cinq sociétés nationalisables seront régies par les dispositions *« non contraires »* de la loi du 24 juillet 1966 relative aux sociétés anonymes et que, d'une façon générale, elles sont soumises à la législation commerciale.

M. Noir présente un amendement stipulant que les dispositions de la législation commerciale (notamment celles de la loi de 1966) sont applicables *« aux sociétés nationalisées en tant qu'elles ne sont pas contraires à la loi de nationalisations »*.

A l'issue d'une suspension de séance, le rapporteur, M. Charzat, présente un amendement similaire prévoyant une application aux *« sociétés mentionnées à l'article premier »*, et remplaçant l'expression *« en tant qu'elles ne sont pas contraires »* par le mot *« compatibles »*.

Une vive et confuse polémique s'engage alors, à la fois sur la forme et sur le fond des deux rédactions. L'amendement de M. Noir est ensuite repoussé. M. Aubert (R.P.R.) déclare : *« Vous refusez qu'une proposition quelconque de l'opposition soit prise en considération. C'est du sectarisme ! »* L'amendement de M. Charzat aurait pour conséquence de *« faire tomber »* tous les amendements suivants, qui émanent de l'opposition. M. Millon demande une suspension de séance d'un quart d'heure, M. Vivien (R.P.R.) d'une heure.

La séance est alors levée, samedi 17 octobre, à 1 h. 05, la suite du débat étant renvoyée à 9 h. 30.

LA PRÉPARATION DU CONGRÈS DU P.S.

La revue du CERES critique une diplomatie qu'elle juge « globalement atlantiste »

Dans son dernier numéro daté octobre 1981, *Non*, revue du CERES, fait l'inventaire des premiers actes de la diplomatie française, et des réactions qu'ils suscitent, à savoir *« satisfaction américaine, mécontentement soviétique et sympathie de Pékin »*. L'auteur, Pierre-Luc Séguillon, rappelle ensuite les axes de la politique extérieure définie par le « projet socialiste ». Il insiste sur l'idée que celle-ci devait être étroitement dépendante des choix de politique intérieure. Il met en avant la nécessité d' *« inaugurer un processus d'émancipation et de dépassement visant à surmonter progressivement, et dans le même temps, la division Est-Ouest et la cassure Nord-Sud »*.

L'auteur souligne enfin que le *« projet socialiste »* proposait *« une approche nouvelle de l'U.R.S.S. se distinguant de celle, à la fois primaire et passionnelle, traditionnellement véhiculée dans les rangs du socialisme français »*. Cette approche consiste notamment à affirmer que l'U.R.S.S., *« à la fois pour des raisons historiques, mais aussi du fait de son retard économique et technologique, et de son affaiblissement idéologique, se trouve globalement dans une position défensive »*.

La revue du CERES reproche ensuite implicitement à M. Mitterrand d'avoir confié « la gestion quotidienne » de la diplomatie à M. Claude Cheysson et rappelle que ce dernier, lorsqu'il occupait les fonctions de membre de la Commission des Communautés européennes, faisait l'objet de très vives critiques de la part du P.C.F.

Quant au contenu de cette nouvelle diplomatie, l'auteur indique : *« Ici et là, il semble que l'on soit loin des grands axes autour desquels le « projet socialiste » aspirait à conduire une diplomatie originale. »* Il souligne qu'il existe *« un décalage important entre une politique intérieure progressiste et une politique extérieure qui, au-delà de son aspect disert et agité, adopte un profil particulièrement bas »*. Il juge *« étonnant l'empressement mis à appuyer »* la décision de l'OTAN d'implanter les fusées américaines Pershing e nEurope, et regrette que M. Mitterrand *« ait adopté la position de l'OTAN »* sur cette affaire.

En ce qui concerne les relations avec le tiers-monde, l'auteur se demande si *« nous sommes tellement éloignés du « trilogue » célébré par M. Giscard d'Estaing »*. Il qualifie la nouvelle diplomatie de *« globalement atlantiste et sentimentalement tiers-mondiste »*, et juge le bilan *« globalement évasif »*.

S'il estime que *« rien n'a été commis qui soit irréparable »*, l'auteur conclut : *« Cette action étrangère ne peut aller que du côté où elle incline déjà fortement si elle n'est corrigée, celui d'un alignement sur le camp occidental et son centre, les Etats-Unis, celui aussi, à plus long terme, d'un affaiblissement rapide de notre rôle sur la scène internationale. »*

Au conseil général de Loir-et-Cher

Un chef de l'opposition nommé Henri Giscard d'Estaing

De notre correspondante

Blois. — Le conseil général de Loir-et-Cher, réuni à Blois du 12 au 14 octobre, a trouvé son porte-parole de la nouvelle opposition en la personne de M. Henri Giscard d'Estaing. Elu conseiller général de Marchenoir en 1979, et jusqu'alors très discret dans ses interventions, le fils de l'ancien président de la République s'est lancé dans une vigoureuse diatribe contre le gouvernement. Il a tout d'abord jugé « inacceptables » les conditions dans lesquelles M. Charles-Noël Hardy, ancien préfet de Loir-et-Cher, avait été « chassé » du département (*le Monde* du 11 juillet 1981). *« Nous ne pouvons admettre*, a dit M. Giscard d'Estaing, *que celui qui fut pendant quatre ans l'exécutif de notre assemblée ait eu vingt-quatre heures pour quitter physiquement le Loir-et-Cher. »* Mme Yvette Chassagne, nouveau préfet de Loir-et-Cher, qui participait pour la première fois aux travaux du conseil général, a répondu : *« Les textes statutaires ont été appliqués à M. Hardy comme à tout le corps préfectoral. »*

Puis M. Henri Giscard d'Estaing, tout en se déclarant favorable à la décentralisation, a dénoncé les risques qu'il perçoit dans le projet gouvernemental. Sur la politique économique du gouvernement Mauroy, M. Giscard d'Estaing a affirmé : *« J'ai l'impression que l'on nous propose de monter dans une voiture dans laquelle le conducteur appuie en même temps et de toutes ses forces sur l'accélérateur et sur le frein. Je crains que peu de créateurs d'emplois acceptent de monter dans une telle voiture. »*

Curieusement, cette intervention musclée n'a été suivie d'aucun applaudissement, pas même de ceux des deux parlementaires U.D.F. du département, MM. Jean Desanlis, député, et Charles Beaupetit, sénateur. Dans les couloirs du conseil général, après la séance, les élus de l'ancienne majorité critiquaient même vivement cette intrusion de la politique dans une assemblée qu'ils veulent ne voir que consacrée à l'administration locale.

Il est vrai que la situation du conseil général de Loir-et-Cher est ambiguë : présidé par un ancien socialiste, M. Kléber Loustau, qui avait démissionné du P.S. en 1976, il était tout acquis à l'ancien pouvoir, mais aujourd'hui, alors que de nombreux élus continuent de s'affirmer « sans étiquette », bien malin qui pourrait dire s'il se situe dans la majorité ou dans l'opposition.

BÉATRICE HOUCHARD.

● *M. Didier Bariani*, président du parti radical, a affirmé, vendredi 16 octobre à Lille : *« L'U.D.F. ne doit pas être le giscardisme maintenu. Elle ne doit pas être dominée par la statue d'un commandeur impatient de revenir au pouvoir »*. Pour l'ancien député de Paris, l'U.D.F., dont la structure est désormais de type conjoncturel, doit changer de règle pour *« éviter toute référence à l'ouvrage de l'ancien chef de l'Etat « Démocratie française »*. — (Corresp.).

Au Sénat

● LES CONCILIATEURS DE JUSTICE

Au cours de la séance consacrée, vendredi matin 16 octobre au Sénat, aux questions orales, M. Robert Badinter, ministre de la justice, indique que la réintégration de la conciliation dans l'ordre judiciaire dépendrait des études en cours. Il a précisé que les conciliateurs institutionnels, au nombre d'un millier, avaient traité dix huit mille affaires en 1980. L'auteur de la question, M. René Chazelle (P.S., Haute-Loire) pense que l'initiative prise en 1978 à titre expérimental de créer des conciliateurs qui, à l'échelle du canton, assureraient le règlement amiable des litiges mineurs, *« n'a peut-être pas complètement réussi »*. Selon lui, il faudrait être *« plus exigeant sur le recrutement »* de ces conciliateurs, les doter d'un nouveau statut et favoriser leur insertion dans le monde judiciaire.

● LA FORCE FRANÇAISE D'INTERVENTION

A M. Jean-François Pintat (R.I., Gironde) qui lui demande quelles mesures sont envisagées pour permettre à la force française d'intervention *« d'avoir un rayon d'action suffisant pour pouvoir intervenir à longue distance, par exemple en Afrique »*, M. Charles Hernu, ministre de la défense, rappelle que la France dispose de trois *DC-8* — qui peuvent parcourir sans escale jusqu'à onze mille kilomètres avec une charge de quinze tonnes — et qu'en 1985, vingt-cinq *C-160* de la deuxième génération, ravitaillables en vol, augmenteront de moitié la *« force d'assistance »*, terme que, dit-il, *« je préfère »* à *« force d'intervention »*.

Reconnaissant que *« cela n'est pas suffisant »*, M. Hernu relève que l'affrètement d'avions-cargos reste possible et que l'acquisition d'appareils de très gros tonnage est envisagée. Il ajoute : *« Le problème essentiel est celui du financement. Mon intention est de présenter une planification militaire de cinq ans et c'est dans ce cadre* [que ces questions] *pourront trouver leur place »*.

Le Monde

société

Service public ou convivialité

(Suite de la première page.)

Mai 1981, n'était-ce pas un peu leur victoire ? Depuis des années, la *droite s'efforçait d'endiguer la montée* du mouvement associatif, favorisant, au contraire, le secteur à but *lucratif. En vain. On n'arrivait pas à* se faire entendre au sommet ? On allait s'exprimer à la base. Le phé*nomène associatif*, l'une des constituantes majeures de la démocratie à la française, a connu depuis quinze ans un développement spectaculaire. Quelques centaines d'associations « loi de 1901 » étaient déclarées chaque année dans les années 30 : il y en eut 17 450 en 1965 et 34 690 en 1978... Compte tenu du caractère éphémère de nombre d'entre elles, et de l'absence de statistiques nationales tenues à *jour*, on estime entre 300 000 et 500 000 le nombre des associations (1). Selon un sondage du Credoc de 1978, 46,8 % des *Français sont membres* d'au moins une association (53,1 % pour les hommes, 41,3 % pour les femmes). Et l'INSEE a établi que, en 1980, environ 664 000 salariés étaient employés par des associations, dans 135 000 établissements.

Les responsables de ce « boom » *associatif ? Pour une* part, des hommes et des femmes « de gauche », tant il est vrai que le réflexe *de solidarité, de groupement*, d'action collective, correspond à une sensibilité de gauche. Même si elle *s'est exprimée fortement* dans des associations de défense où l'intérêt personnel trouvait largement son compte. Alors, aujourd'hui, le monde associatif jubile. Les leurs sont au gouvernement : Pierre Mauroy, Jacques Delors, Michel Rocard, Jean Laurain..., pour ne citer que les plus connus, sont autant militants associatifs que « politiques ». L'un et l'autre se confondent. Et quand le premier ministre annonce, dans son discours-programme, que « *le mouvement associatif sera le support privilégié de la nouvelle citoyenneté, en particulier pour la mise en valeur du temps libre* » (*le Monde* du 10 juillet), chacun peut se dire que le désert est enfin traversé.

L'« utilité sociale »

Première difficulté pour aider les associations à se développer : leur extrême diversité. On peut très schématiquement les classer en quatre groupes. Primo, celles qui correspondent au regroupement spontané de personnes autour d'une idée, d'un hobby, d'un intérêt commun : pêcheurs à la ligne, anciens combattants, chorales, adorateurs du soleil... Secundo ceux qui se groupent pour *se défendre, à la manière des syndicats* : associations d'usagers des services publics, de consommateurs, du cadre de vie, de parents d'élèves... Tertio, les associations qui *offrent* un service dans les domaines du loisir, de l'éducation permanente, de l'action sanitaire et sociale, etc. Ce sont les mouvements de jeunesse et d'éducation populaire, les clubs sportifs ou du troisième âge, les gestionnaires d'équipements socio-culturels du type maison de jeunes ou d'établissements pour handicapés... Enfin, les groupes militants à caractère humanitaire : lutte pour les droits de l'homme, contre le racisme, pour les libertés politiques, contre le cancer...

Le nombre des adhérents, l'importance des équipements gérés et des budgets sont très variables. D'autant plus qu'il existe nombre d'associations qui, sous le couvert de la loi de 1901, sont soit des réceptacles à subventions (l'administration a elle-même créé de ces associations-relais), soit des entreprises purement commerciales. Ainsi, comment mettre à égalité un *grand* club de football de première division, fabriquant du spectacle et brassant des dizaines de millions de francs, et un modeste foyer rural, n'ayant même pas un animateur, et dont les activités reposent entièrement sur quelques bénévoles ?

Des associations de tous horizons proposent, depuis plusieurs années, de « *faire le tri* » entre... les associations, notamment en distinguant celles qui, *réellement*, n'ont pas de but *lucratif* et fonctionnent démocratiquement, et certaines autres. L'idée a germé peu à peu de créer *un statut* « d'utilité sociale » pour certaines. Ce projet a été retenu dans la proposition de loi déposée *le 20 décembre 1978 au nom du P.S.* et du M.R.G par M. François Mitterrand et vingt-sept autres députés (2). *Il l'est aussi dans la proposition de* loi déposée deux ans plus tard (3) par M. Jean-Paul Fuchs (député *U.D.F. du Haut-Rhin) et trente-trois* députés de l'ex-majorité.

Les *contours* de cette « utilité sociale » sont encore flous. Dans la proposition de loi socialiste, y auraient droit les associations qui « *remplissent de manière habituelle et avec une audience suffisante une mission d'intérêt général* ». La définition est presque la même dans le texte de l'opposition. Mais qui déterminera les associations répondant à ce critère ? L'administration ? Les collectivités publiques (locales, régionales, nationales) ? Une commission tripartite (magistrats, administration, représentants d'associations), comme le suggère la Fondation pour la vie associative ? (4). Un organisme paritaire régional ou national (élus-représentants d'associations) comme le souhaitent d'autres ?

Ce débat, apparemment technique, est en fait politique. Il est de savoir si les élus politiques auront seuls à distinguer entre les « bonnes » et les « moins bonnes » associations. En fonction de leurs critères, et non forcément de ceux des militants du mouvement associatif. En fonction de leurs intérêts, et le clientélisme déjà florissant pourra se développer à l'envi. Les déclarations d'intention sur le pluralisme et l'indépendance des associations cachent mal les objectifs à long terme.

Ainsi, dans un document du parti socialiste de novembre 1977, le rapporteur de la commission Vie associative du P.S. écrivait (5) : « *Le parti socialiste ne considère pas les associations comme des courroies de transmission des organes politiques* » ; mais aussi : « *Le contre-pouvoir* (associatif) *ne peut pas mettre fondamentalement en cause le pouvoir d'Etat, exprimant les intérêts de la classe dominante* »... « *les associations ont un rôle fondamental à jouer dans la marche vers le socialisme* »... elles « *sont précieuses dans leur diversité, car elles permettent une prise en charge collective d'une action éducative de transformation. Avec l'école, elles doivent contribuer à la mise en œuvre de l'éducation permanente, fondamentale pour une réelle réduction des inégalités économiques, sociales et culturelles, et pour un véritable épanouissement de chaque individu.* »

Non seulement elles ne doivent pas être ce contre-pouvoir, mais encore *sont-elles appelées à participer* aux objectifs politiques et sociaux de l'Etat... On retrouve bien *là les vieux rêves hégémoniques des* « politiques ».

Mécénat populaire

La question posée rejoint celle concernant le financement des associations. A partir du *moment* où le pouvoir veut favoriser le secteur non lucratif, développer l'initiative des bénévoles, donner aux regroupements *les plus* divers les moyens d'exister, il faut bien parler d'argent, de plus d'argent. Lorsqu'on aura su faire le partage entre les associations qui *poursuivent réellement* des buts d'« intérêt général » et les autres, on pourra effectivement mettre fin *à certaines anomalies. En particulier* de faire payer intégralement aux associations la T.V.A. et la taxe sur *les salaires, et à les subventionner* d'un autre côté. Certaines associations versent davantage d'impôts *qu'elles ne touchent de subventions !*

Mais là encore, deux courants principaux s'opposent. Il y a ceux qui pensent *que la majeure partie du* financement des associations doit venir sous forme d'aide des collectivités publiques *aux différents niveaux*. En mesurant le risque que fait peser sur une association locale un financement *presque* exclusivement municipal. Qui paie dirige... (On l'a bien vu depuis le développement du secteur socio-éducatif : la tentation d'une municipalité dont les aides font vivre un équipement ou un groupe est de lui *imposer son optique*. Ceci, quelle que soit la « couleur » des équipes municipales : cela a été vérifié d'un bout à l'autre de l'échiquier politique.) Dans cette optique — qui est celle de la proposition de loi socialiste, — les associations les plus importantes doivent bénéficier d'une subvention de fonctionnement *quasi automatique* et d'aides complémentaires (annuelles ou pluri-annuelles) pour des activités déterminées.

Un autre courant estime, au contraire, que les associations doivent se dégager davantage des contraintes que font peser *sur leur* indépendance le financement public. Certaines associations préfèrent donc la *contractualisation* totale des aides, et le développement de ce qu'il est convenu d'appeler le « mécénat *populaire* ». *Celui-ci vient d'être* encouragé dans le projet de budget de 1982, puisque les contribuables *pourront désormais déduire dans* la limite de 3 % (et non plus 1 % à 1,5 %) les sommes versées à des associations d'intérêt général. Il est vrai que le développement d'une telle participation financière des citoyens repose sur une très large information, voire une publicité, pour que ces sommes profitent à tout le mouvement associatif, et non seulement aux associations « humanitaires » vers lesquelles se portent naturellement les dons. En outre, l'extension de formules de ce genre peut amener la création de nouvelles associations-relais destinées à recueillir des fonds et servant, en fait, à l'évasion fiscale.

D'autres points sont encore débattus, mais qui prêtent moins à discussion au sein du mouvement associatif : possibilité pour les élus des *associations* « *reconnues d'utilité sociale* » de bénéficier d'un « crédit d'heures » dans leur entreprise ou *leur administration (comme les élus* syndicaux) : utilisation des locaux collectifs, scolaires ou d'habitation *notamment ; possibilité pour les associations* de bénéficier des moyens d'expression nouveaux, en particulier audiovisuels...

Au sein du parti dominant, la discussion est elle-même ouverte, entre les deux *grands courants : d'un côté* les partisans de l'association — partie prenante du projet politique global, *une sorte de secteur para-public* ; de l'autre, ceux qui misent au contraire sur la capacité des citoyens à s'organiser *par eux-mêmes, à prendre* en charge leurs problèmes et leur vie. En simplifiant : la tradition « laïque et républicaine » *contre l'idéal* autogestionnaire et convivial. En schématisant encore davantage : André Henry et Michel Rocard...

Mais les militants associatifs, parce qu'ils sont souvent aussi des militants politiques, ne laisseront pas le débat se tenir à huis clos. Tout projet qui mettrait en cause le caractère fondamentalement libéral de la loi de 1901 a des chances de se heurter à de très fortes oppositions, comme ce fut le cas en 1971 avec MM. Raymond Marcellin et René Pleven (*le Monde* du 19 juillet 1971). L'état de grâce existe bel et bien depuis le 10 mai pour les associations. Il s'est concrétisé avec la possibilité reconnue aux étrangers de se grouper et avec les dispositions du prochain budget. Mais l'affaire des radios libres, celle du service national, ont rendu plus méfiants de nombreux responsables.

Au ministère du temps libre, on déclare vouloir éviter « *toute hâte excessive* », ne plus se fixer d'échéancier strict, ne pas avoir de doctrine officielle. Le gouvernement est pourtant tenu par les engagements du président de la République, dans sa plate-forme électorale « *cent dix propositions pour la France* » (6). Il ne pourra pas non plus esquiver un débat de fond, dont la décentralisation administratives accentue l'importance.

YVES AGNÈS.

(1) Lire notamment *le Monde Dimanche* du 30 mars 1980 : « Les mille fleurs de la loi de 1901 ».

(2) Proposition de loi n° 888, session extraordinaire de 1978-1979

(3) Proposition n° 2203, première session ordinaire de 1980-1981, enregistrée le 16 décembre 1980.

(4) FONDA, 18, rue de Varenne, 75007 Paris.

(5) M. Alain Barrau, rapporteur spécial, est également président du Comité pour les relations nationales et internationales des associations de jeunesse et d'éducation populaire (CNAJEP, 30, rue Cabanis, 75014 Paris).

(6) Proposition n° 59 : « Le projet de loi sur la vie associative sera également soumis au vote du Parlement dès la prochaine session. L'élu social aura un statut reconnu. Les associations d'usagers du cadre de vie verront leurs droits largement accrus et des moyens matériels mis à leur disposition. »

ÉDUCATION

AUX JOURNÉES D'ÉTUDES DE L'INSPECTION GÉNÉRALE

M. Alain Savary appelle au redressement d'une école en crise

« *L'école et l'éducation nationale connaissent une crise* », a déclaré M. Alain Savary, ministre de l'éducation nationale, jeudi 15 octobre, dans un discours prononcé au Centre international d'études pédagogiques de Sèvres (Hauts-de-Seine), à l'occasion de la clôture des journées d'études de l'inspection générale, consacrées à « L'école et ses partenaires dans l'action éducative ».

« *Il faut surmonter le doute qui s'est installé parfois chez les enseignants, très souvent chez les parents d'élèves et — ce qui est plus grave — très largement chez les enfants* », a ajouté M. Savary, invitant ainsi la haute hiérarchie que constitue l'inspection générale de l'éducation nationale à un nécessaire *examen de conscience* : « *Nier qu'il y ait cette interrogation et ce doute serait nous priver des moyens de nous remettre en cause.* »

Estimant que « *la volonté de changement (...) est particulièrement délicate à traduire dans le domaine de l'éducation nationale* », le ministre a fait valoir que ce doute ne serait « *levé qu'à la mesure de l'ouverture de l'école. (...) Si l'école ne s'ouvre pas sur le monde extérieur, alors se développera, ce qui est déjà un peu engagé, ce fait qu'elle serait un monde à part dans un monde qui bouge.* » Aussi M. Savary se préoccupe-t-il de la communication au sein de « *cette grande maison de l'éducation nationale* », voulant « *lutter contre les cloisonnements catégoriels et intellectuels (...), où chacun fait bien son métier, mais a tendance à s'enfermer sur ses propres tâches. L'ouverture de l'école sur la vie doit se faire également à l'intérieur de l'école par l'ouverture des spécialistes sur les problèmes des autres.* »

La démarche proposée par M. Savary pour effectuer ce « *redressement de l'éducation nationale* » consiste essentiellement à « *traduire dans les faits ce qui n'a été jusqu'à présent que des propos* », plutôt que d'attacher son nom « *à quelque geste spectaculaire* ». Il se refuse à opter pour un dogme éducatif quelconque : « *Nul ne peut définir une fois pour toute et pour tous ce que doit être aujourd'hui l'éducation d'un enfant. D'abord parce que personne n'est propriétaire des enfants : ni les enseignants, même s'ils passent avec eux la plus grande partie du temps de veille ; ni les parents, même s'ils sont presque tout-puissants dans les premiers âges ; ni les savants, même s'ils sont de grands experts en science de l'éducation.* » Cette « *grande prudence dans le domaine éthique* » s'accompagne néanmoins d'une volonté de « *changer l'ordre des priorités : trop souvent jusqu'ici (...) le dialogue entre l'école et ses partenaires a joué autour des actions de repérage des meilleurs et de sélection sociale* ».

L'ouverture de l'école, telle que la conçoit M. Savary, devrait entraîner une modification des décrets concernant la participation à l'intérieur des établissements, de manière à ce que « *soient surmontées les difficultés qui marquent encore trop souvent les relations entre les interlocuteurs* ». Un statut de parents délégués ou membres d'un conseil d'établissement est envisagé ainsi qu'une redéfinition du statut des enseignants afin qu'ils reçoivent « *les moyens d'intervention éducative au-delà du temps de classe* » — et la création de nouvelles institutions telles qu'une « *commission permanente du conseil* ».

LE P.S. ET LE SYNDICAT DES INSTITUTEURS INVITENT LE GOUVERNEMENT A ÉLABORER « UN GRAND PROJET ÉDUCATIF DÉMOCRATIQUE ».

Le parti socialiste et le Syndicat national des instituteurs et professeurs d'enseignement général de collège (SNI-PEGC.) ont publié, vendredi 16 octobre, un communiqué commun à l'issue d'une rencontre au siège du parti socialiste. La délégation du P.S. était conduite par M. Lionel Jospin, premier secrétaire, et celle du SNI-P.E.G.C. par M. Guy Georges, secrétaire général.

Après avoir « *réaffirmé les convergences qui caractérisent depuis longtemps leurs relations* », les deux organisations « *ont insisté sur l'urgence de définir les grandes orientations d'une nouvelle politique éducative* » et rappelé « *leur volonté qu'un grand projet éducatif démocratique soit élaboré par le gouvernement* ». La mise en œuvre de cette « *école de la réussite qui donne une formation initiale générale et professionnelle de qualité* », passe, selon les deux organisations, par « *la nécessité d'un cycle fondamental continu de neuf niveaux qui favorise une meilleure orientation pour chaque jeune* ».

Après avoir réaffirmé « *leur attachement à un grand service public d'éducation unifié et laïque* », le P.S. et le SNI-P.E.G.C. se sont déclarés satisfaits de la politique de décentralisation conduite par le gouvernement, tout en marquant « *leur attention soutenue à ce qu'elle ne se fasse pas contre l'unité du service public* ».

[Le « cycle fondamental continu de neuf niveaux » (du cours préparatoire à la classe de 3e) avancé par le SNI-P.E.G.C. et le P.S. n'est pas une proposition nouvelle : il fait partie de « l'école de base » *telle que la définit le plan socialiste* pour l'éducation nationale de 1978. La réaffirmation de cette démarche recèle cependant quelque ambiguïté, le communiqué commun ne disant mot des structures scolaires qui précèdent ce cycle fondamental ou lui succèdent. Or, sur ce point, les formulations traditionnelles du P.S. et du SNI-P.E.G.C. diffèrent ; le Syndicat propose une « école fondamentale » de la maternelle à la troisième, tandis que le parti fait du « cycle fondamental » l'une des étapes d'une école de base comprenant la scolarisation de la petite enfance en amont et un « cycle polytechnique » en aval. On notera simplement que la formulation utilisée est bien elle du P.S.

Enfin, affirmant la nécessité d'une véritable réforme du système scolaire, cette déclaration semble vouloir précipiter l'action du ministre de l'éducation nationale, M. Alain Savary, qui, depuis qu'il est en place, s'est montré réticent sur la nécessité d'un plan national.]

La collaboration entre parents et enseignants ne doit pas exclure les problèmes pédagogiques

précise le ministère

Conformément à ce qu'il avait fait savoir au Syndicat national des instituteurs, le 10 septembre dernier (*le Monde* du 12 septembre), M. Alain Savary ministre de l'éducation nationale a demandé à l'administration de veiller à ce que ce début d'année scolaire soit l'occasion d'une « *collaboration entre les parents d'élèves et les enseignants* ». Dans une *note de service* adressée le 7 octobre aux recteurs et signée du directeur de cabinet, M. Jean-Paul Costa, le ministre appelle en effet leur attention « *sur la nécessité, pour le bon fonctionnement de l'institution scolaire, d'un renforcement de la participation des parents à la vie de l'école* ».

« *Il faut*, ajoute-t-il, *que les parents d'élèves soient mieux éclairés sur la vie de l'établissement que fréquente leur enfant ainsi que sur les objectifs pédagogiques et les méthodes d'enseignement mis en œuvre. Cette participation accrue à la vie de l'école implique, notamment, une amélioration des relations entre les enseignants et parents d'élèves* »

Ce dialogue pourrait être formalisé au cours de réunions, « *qui pourraient avoir lieu, par exemple le samedi* », entre enseignants et parents. L'information de ces derniers, précise le ministre, « *porterait notamment sur les conditions de la vie scolaire dans ses aspects pratiques, mais aussi dans ses aspects pédagogiques. Les parents doivent, en effet, s'ils en expriment le vœu, être éclairés sur les objectifs pédagogiques poursuivis et les méthodes employées pour les atteindre, comme ils doivent pouvoir en discuter librement avec les enseignants* ».

[Par cette note de service, M. Alain Savary confirme son désir que le dialogue entre parents et enseignants ne comporte ni domaine réservé, ni sujet tabou. Ainsi, l'acte pédagogique lui-même — et donc la pratique professionnelle enseignante — fait, selon lui, partie des sujets qu'il est possible d'aborder. C'est une divergence avec le Syndicat *national des instituteurs* (SNI), qui a toujours insisté sur la spécificité du métier d'enseignant et critiqué toute tendance des usagers à vouloir le juger et le contrôler. Pourtant, le ministre persiste et signe. Les dirigeants du SNI et M. Alain Savary relevant de la même famille de pensée, il est à espérer que, cette fois, l'évolution des mentalités et, partant, l'instauration du dialogue seront durables.]

Bordeaux et Toulouse se disputent l'installation d'un centre informatique

De notre correspondant

Bordeaux. — Bordeaux et Toulouse n'ont jamais entretenu des rapports très chaleureux. Cette traditionnelle rivalité entre les deux métropoles régionales pourrait se compliquer singulièrement avec la décision prise par le ministre de l'éducation nationale de suspendre le choix de son prédécesseur, *qui* consistait à installer à Bordeaux l'un des quatre centres interrégionaux de calcul prévus (*le Monde* daté 1-2 février 1981). En suspendant dans un premier temps le projet, M. Savary aurait décidé de ramener *dans sa ville de Toulouse et dans* sa région de Midi-Pyrénées un équipement que les Aquitains estiment vital tant pour leur université que pour leur développement régional.

Le jeudi 8 octobre, l'université de Bordeaux-I a été symboliquement fermée tandis que la RN 10 était bloquée pendant plusieurs minutes par des professeurs et des étudiants. Une lettre de protestation signée par tous les députés d'Aquitaine, toutes tendances confondues, a été envoyée à tous les membres du gouvernement originaires de la région.

Les universitaires aquitains déplorent qu'on leur propose un *mini*-ordinateur permettant au maximum le branchement de trente-deux terminaux sur le centre de Toulouse et se demandent ce qui adviendra dans ce cas des travaux menés sur les quatre-vingts terminaux actuel*lement connectés sur le centre de* Bordeaux. Ils font même état d'une centaine de demandes actuellement refusées faute de moyens. Le matériel de Bordeaux a jusqu'à présent fonctionné à 80 % pour la recherche de 7 % à 8 % pour la gestion universitaire, le reste étant consacré à la demande privée. Depuis 1979, ce matériel est considéré comme totalement périmé.

« *Nous avons un tissu industriel de pointe et nous avons besoin d'un équipement sophistiqué* », estime le président de la chambre de commerce de Bordeaux. Il cite les vingt-sept mille emplois de l'aéronautique et du spatial, qui font de l'Aquitaine le premier bassin français, et les *dix mille emplois de l'électronique.*

« *Le centre de calcul est un indispensable moyen de développement* », dit-il. Il cite Dassault, la C.S.F., la SEP (Société européenne de propulsion). « *Ils ont besoin de cet équipement et aussi leurs sous-traitants très nombreux dans la région.* » Pour l'université, qui craint de ne pas retrouver des moyens équivalents à ceux qu'elle possédait alors qu'il faudrait les augmenter, et pour l'économie de la région, dont la stratégie de développement est remise en cause, l'Aquitaine tout entière s'est mobilisée. En disant toutefois : « *Nous souhaitons que Toulouse obtienne tout ce dont elle a besoin. Mais nous aussi.* »

PIERRE CHERRUAU.

RELIGION

Aux États-Unis des femmes célèbrent l'Eucharistie

Cela devait arriver. Cela est arrivé. On n'arrête pas le féminisme, même dans l'Eglise catholique particulièrement bien armée pour le freiner. Ce sont les Américains qui ont donné le bon (ou le mauvais) exemple. Le bulletin international *Femmes et Hommes dans l'Eglise* (1) reproduit l'essentiel d'une grande enquête du *National Catholic Reporter* révélant au grand public que des femmes catholiques des Etats-Unis célèbrent elles-mêmes l'Eucharistie en diverses circonstances et sous différentes formes.

« *Nous ne prétendons pas*, disent-elles, *célébrer l'Eucharistie, en tant qu'alternative d'Eglise, mais en tant qu'Eglise (...) L'Eucharistie est un acte très simple qui se rapporte à ce que Jésus a fait, un acte qui rend le Seigneur ressuscité de nouveau présent. Il nous semble que la simplicité de cet acte s'est perdue au long des siècles.* »

« *Nous ne sommes pas gênées par le fait que l'Eglise nous le défend*, ajoutent-elles. *Beaucoup de femmes sont déjà des prêtres, simplement l'Eglise ne les reconnaît pas.* »

Mgr Richard Malone, chapelain du pape (de Philadelphie) estime que ces « *Eucharisties de femmes sont des fantômes d'Eucharisties* » et que seuls les membres du collège apostolique sont habilités à la célébrer. « *Le magistère a constamment exclu les femmes de la prêtrise en accord avec le plan de Dieu pour son Eglise.* »

Toutefois, le Père David Power, oblat de Marie, professeur à l'université catholique Washington, est beaucoup plus nuancé. Il lui semble que « *le Christ est présent à ces Eucharisties « féminines »* » bien que celles-ci ne puissent être considérées comme « *une pleine réalité eucharistique* », puisqu'elles ne sont pas reçues et approuvées par l'Eglise.

Voilà l'Eglise catholique affrontée à une situation inédite et certainement tentée de condamner purement et simplement cette pratique car, à ses yeux, aucun laïc — même de sexe masculin — n'est autorisé à consacrer le pain et le vin. Mais lui sera-t-il possible en pratique d'enrayer ce mouvement non orthodoxe qui *correspond à une sensibilité* de type protestant dans un pays où cette dernière confession occupe une place fort importante ?

En France, le cardinal Jean Daniélou estimait qu'il n'y avait pas d'obstacle majeur à l'ordination sacerdotale des femmes. En ce sens l'initiative prise aux Etats-Unis constitue une « avant-*première* ». *Mais* on sait que Jean-Paul II est opposé à ce que les femmes deviennent prêtres. — H. F.

(1) *Femmes et Hommes dans l'Eglise*, 58, rue de la Prévoyance, B-1000, Bruxelles.

JUSTICE

Le projet de budget de la chancellerie

● Les prisons conservent la priorité
● Un effort accru en faveur de la prévention

En chiffres bruts, le projet de budget de la justice pour 1982 progresse autant que les dépenses de l'Etat. L'année prochaine, la chancellerie aura néanmoins à sa charge l'entretien des cours d'appel et des tribunaux supporté jusqu'à présent par les départements et les communes. 696 millions de francs sont prévus pour cette opération. Si on en fait abstraction, les crédits de paiement, qui représentent 7 645,55 millions de francs, ne progressent que de 17,66 % contre 27,6 % pour ceux de l'Etat (1). Ainsi le budget du nouveau gouvernement traduit-il un recul relatif des crédits de la justice.

Dans cette enveloppe modeste, l'administration pénitentiaire se taille, comme les années précédentes, la part du lion. La principale nouveauté réside dans l'augmentation dont bénéficie l'éducation surveillée, c'est-à-dire dans l'effort consenti en faveur de la prévention. Le changement de politique permet de réaliser quelques économies : 31 millions de francs, résultant de la libération de douze mille détenus ; 2 millions, grâce à la suppression de la Cour de sûreté de l'Etat, et une économie non encore chiffrée consécutive à l'abolition de la peine de mort : l'indemnité mensuelle du bourreau et de ses aides est supprimée, mais on leur versera une retraite dont le montant n'est pas encore fixé.

Les prisons restent la priorité. Sur mille deux cent quatre-vingt-six postes nouveaux, sept cent quatre-vingt-dix échoient à l'administration pénitentiaire. Ce sont, pour l'essentiel, des emplois de surveillants, mais on compte aussi une forte proportion d'éducateurs, de chefs de travaux, de fonctionnaires d'intendance, d'assistantes sociales et d'infirmières. Cent soixante-deux postes sont prévus pour la mise en service du centre pénitentiaire de Draguignan et de la maison d'arrêt de Lorient.

L'effort en faveur des prisons prolonge celui des années précédentes. Il traduit une certaine perplexité de la chancellerie face à la conduite à tenir. La population pénitentiaire n'est plus que de trente et un mille environ, mais le taux d'encadrement n'est que d'un surveillant pour 2,75 détenus, contre un pour deux en Allemagne et en Grande-Bretagne. De plus, la prochaine réduction du temps de travail des surveillants nécessite un effort de recrutement supplémentaire, et l'évolution de la population pénitentiaire est difficile à prévoir. Un gonflement devrait intervenir comme après chaque loi d'amnistie, mais le changement de politique freinera cette progression. Cependant, les prisons restent vétustes et ne comportent que vingt-huit mille places.

Le projet de budget tient compte des contraintes les plus manifestes : des travaux de rénovation seront entrepris en 1982 à la Santé, à Fresnes et à Lyon notamment, tandis que le programme d'équipement de dix ans, décidé sous M. Peyrefitte, ne paraît pas — pour l'instant — devoir être remis en cause. Ce programme prévoyait qu'en 1990 les prisons pourraient accueillir *quarante mille* détenus dans des conditions satisfaisantes.

La vitesse acquise interdisait au nouveau gouvernement de remettre fondamentalement en question les orientations du septennat précédent. La marge de manœuvre laissée malgré tout à M. Badinter profite essentiellement à l'éducation surveillée. Trois cent cinquante emplois, contre cinquante l'année dernière, sont créés en sa faveur, qui permettront de développer la prévention. 2 millions de francs sont destinés à des associations qui œuvrent en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes. Cette somme permettra une prise en charge partielle de cinquante emplois qui reviendront à ces associations.

L'accueil des jeunes délinquants sera amélioré. Actuellement, cinquante-deux tribunaux seulement sont dotés d'installations permettant l'orientation, la prise en charge et l'hébergement des jeunes en difficulté. Trente-deux ne bénéficient que d'équipements insuffisants. Il est prévu de doter sept nouvelles juridictions d'installations complètes : Amiens, Chalon-sur-Saône, Chambéry, Dunkerque, Grasse, Perpignan et Saint-Pierre-de-la-Réunion.

Le plan intérimaire

La même incertitude que pour les prisons règne dans le domaine judiciaire. Cinquante postes de magistrat seront créés, alors que l'évolution du contentieux en justifierait trois à quatre fois plus. Il y a deux explications à cet attentisme :

1) La magistrature bénéficie de cinq mille cinq cent soixante-dix-huit postes budgétaires. Au 1er août, il y en avait cinq cent soixante-douze vacants. Ce phénomème s'explique notamment par les congés de maternité et les stages auxquels sont tenus les jeunes magistrats. Mais il était évidemment difficile à M. Badinter de réclamer des postes supplémentaires lorsqu'un sur dix est inoccupé ;

2) Le ministre de la justice fait étudier une réforme du contentieux des accidents de la circulation qui devrait sensiblement alléger la charge des juridictions civiles. D'autres projets sont à l'étude place Vendôme, qui tous ont pour but de parvenir à une réduction progressive du contentieux de « masse » (logements, consommation, etc.). Ce n'est que lorsque ces études auront été menées à bien qu'il sera possible de redéfinir les besoins en magistrats.

Parmi les autres opérations qui seront réalisées en 1982 figurent la *construction* d'un *palais* de justice à Bobigny (Seine-Saint-Denis) ; l'augmentation d'un tiers du plafond de ressources donnant droit à l'aide judiciaire ; l'inauguration du centre national du casier judiciaire à Nantes ; le développement de l'informatique dans les juridictions et au ministère ; la création de vingt postes de conseillers référendaires au Conseil d'Etat. Le projet de loi créant ce nouveau corps est actuellement en discussion au Parlement. Il s'agit d'accélérer la procédure en augmentant le nombre de rapporteurs.

Ces projets ainsi que ceux évoqués plus haut, traduisent un budget d'attente et, pour une part, de reconduction. Deux mesures s'y ajoutent, qui donnent une idée plus complète de l'effort financier dont bénéficie la justice : la création lors du « collectif » de juillet 1981 de mille emplois, et le prochain lancement de trois initiatives en faveur de la justice « quotidienne ». Ces initiatives ont été décidées en application du plan intérimaire présenté le 14 octobre par M. Rocard. Un système de « répartition-assistance » sera mis au point pour les deux années qui viennent, et l'accueil des détenus sortant de prison sera amélioré. La troisième initiative, déjà mentionnée, vise à réduire le petit contentieux dont les tribunaux sont saisis

BERTRAND LE GENDRE.

(1) Les autorisations de programme représenteront 677,76 millions de francs. Elles progressent de 44,16 %

● *Un parlementaire en mission pour l'éducation surveillée.* — M. Joseph Menga, nouveau député (P.S.) de Seine-Maritime, doit être nommé, dans les jours qui viennent, parlementaire en mission chargé de l'éducation surveillée. M. Menga connaît bien les problèmes de prévention et de délinquance juvénile puisqu'il est éducateur de profession.

FAITS ET JUGEMENTS

Arrestation de trois dirigeants du casino de Royat.

Clermont-Ferrand. — Le directeur du casino municipal de Royat-Chamalières, M. Jean Guidoni-Tarissi, cinquante-quatre ans, M. Simon Ferrari, quarante-deux ans, qui avait l'intention de lui succéder, et M. Camille Salicetti, chef de partie à la roulette, ont été placés sous mandat de dépôt, vendredi 16 octobre, par M. Bernard Ferré, juge d'instruction à Clermont-Ferrand.

Les deux premiers ont été inculpés d'infraction à la législation sur les jeux et de détention d'armes de première et quatrième catégorie. M. Salicetti a été inculpé de vol et de détention d'armes. D'autre part, cinq croupiers ont été inculpés de vol.

Ces inculpations font suite à une enquête de la sous-direction des courses et des jeux qui, lors d'un contrôle, avait constaté que le casino était déficitaire depuis de nombreuses années.

Une surveillance avait été mise en place et, mardi soir, sur commission rogatoire du parquet de Clermont-Ferrand, une perquisition a permis de découvrir dans un coffre une somme de 3 millions de francs, des valeurs en bons anonymes, des bijoux et des armes de gros calibre.

Il s'est avéré que cette somme et les armes appartenaient à M. Simon Ferrari, qui, avant de s'installer à Royat, exploitait deux casinos en Belgique. Les 3 millions proviendraient des recettes de ces casinos.

Les « bénéfices » des autres personnes inculpées pourraient provenir de détournements et du partage des gains de certains « barons » qui jouaient en intelligence avec eux.

Les portes des salles de boule et de roulette sont désormais closes. — *(Corresp.)*

● *Mise en liberté d'un militant corse refusée.* — Considéré comme le chef du réseau parisien du Front de libération nationale de la Corse, amnistié pour des faits relevant de la Cour de sûreté de l'Etat, Alain Orsoni, vingt-six ans, reste détenu. Il est accusé d'avoir participé, le 14 mai 1980, avenue d'Iéna, à Paris, au mitraillage du service d'ordre installé devant l'ambassade d'Iran où quatre gendarmes furent blessés, dont un grièvement. Alain Orsoni, incarcéré depuis le 3 juin 1980, a toujours protesté de son innocence à ce sujet. Sa demande de mise en liberté a été rejetée le 16 octobre par M. Claude Hanoteau, premier juge d'instruction à Paris. Un autre militant du F.L.N.C. accusé des mêmes faits, Yannick Leonelli, est toujours en détention.

● *Trois des neufs personnes inculpées* dans l'affaire de trafic de sucre en Corse (*le Monde* du 10 octobre) ont été mises en liberté le 15 octobre. Il s'agit de MM. Paul-Louis et Jean-Pierre Fratini et Pierre Delmagro Six autres personnes restent écrouées.

Quatre morts au cours d'une crise de démence.

Mulhouse — M. André Kammerer, un invalide de cinquante ans, surveillant d'usine, domicilié à Richwiller (Haut-Rhin) a tué jeudi soir 15 octobre sa femme, quarante-neuf ans, son fils Claude, vingt-six ans, et sa fille Edith, quinze ans, en leur fracassant le crâne avec un hachoir. Le meurtrier s'est ensuite pendu dans son jardin. M. Kammerer qui, selon les voisins et les autorités locales, avait l'obsession de tuer sa famille avant de se suicider, avait déjà agressé ses proches en mai dernier. Son beau-père M. Rolzinger, quatre-vingts ans, qui habitait à l'étage de la maison familiale était mort quelque temps après, des suites de ses blessures. Déclaré irresponsable par la justice et interné dans un hôpital psychiatrique, M. Kammerer, qui avait été déclaré inoffensif par les médecins, était revenu dans sa famille en juillet. *(C[illegible])*

● *M. Hammami,* un détenu de la prison de Fresnes, qui observait depuis quarante jours une grève de la faim, a été libéré vendredi 10 octobre en fin d'après-midi, a annoncé le ministère de la justice. M. Hammami, un Marocain de vingt-six ans, avait été inculpé en mars 1980 par la Cour de sûreté de l'Etat pour ses activités au sein du groupe Action *directe.* Il avait été amnistié pour ces faits, mais restait inculpé dans trois procédures distinctes pour des hold-up commis à Grenoble, Toulouse et Angers. Il y a quelques jours, les juges d'instruction de Grenoble, puis de Toulouse, avaient pris des ordonnances de mise en liberté pour raisons médicales (*Le Monde* du 14 octobre). La libération de M. Hammami avait cependant été refusée mercredi 14 par la chambre d'accusation de la cour d'Angers, alors que l'avocat du détenu, Me Jacques Vergès, avait demandé l'amnistie de son client. M. Hammami était soutenu par des militants d'extrême-gauche, qui voyaient en lui le dernier « prisonnier politique » détenu après la loi d'amnistie. Sa mise en liberté, vendredi, résulte d'une ordonnance prise le jour même par M. Bernard de La Gatinais, juge d'instruction à Angers.

● *M. Jean-François Burgelin devrait quitter* incessamment la direction de l'Ecole nationale de la magistrature de Bordeaux (*nos dernières éditions*). Cette décision a été annoncée officiellement, jeudi 15 octobre, par M. Badinter, au cours d'une visite à l'Ecole. La chancellerie présente M. Burgelin comme démissionnaire. Celui-ci, qui avait été nommé à la tête de l'Ecole en 1978, par M. Peyrefitte, invoque l'obligation de réserve et se refuse à commenter cette « démission ». La date du départ de M. Burgelin et le nom de son successeur ne sont pas encore connus.

Un inspecteur corrompu.

Un inspecteur principal de police, M. Jean-Christophe Sylvestre, trente-cinq ans, a été condamné, le 14 octobre, à quinze mois de prison et 100 000 francs d'amende par la dix-septième chambre correctionnelle de Paris pour corruption passive de fonctionnaire.

L'inspecteur Sylvestre, en poste à la deuxième brigade territoriale, plus précisément au commissariat des Grandes-Carrières, était poursuivi pour des faits remontant au mois de septembre 1980. A cette époque, il avait été chargé d'une enquête sur une infraction à la législation sur les loyers commise dans une agence immobilière, dirigée par M. Jean-Jacques Carré, quarante-trois ans. La secrétaire de M. Carré, lors de la location d'un appartement de trois pièces à Paris, proposée à un loyer de 450 F par mois, avait, non seulement exigé une reprise de 5 000 F, mais mis cette reprise aux enchères entre les candidats locataires.

Plusieurs parmi eux déposèrent une plainte, plainte dont fut chargé l'inspecteur Sylvestre. L'inspecteur établit un dossier pour, finalement, deux mois plus tard arriver à un « arrangement » avec M. Carré. Le 26 novembre 1980, dans un bureau du commissariat, l'inspecteur de police et l'agent immobilier passent un accord : 50 000 F contre la disparition du dossier. Le lendemain, la somme est remise en liquide au policier et les deux hommes vont ensemble brûler le dossier dans un bac à sable. Alertée par une dénonciation anonyme, l'inspection générale des services ouvrait une enquête qui aboutissait à l'arrestation de l'inspecteur Sylvestre, écroué pendant six mois à la Santé et pour lequel la commission de discipline a proposé la révocation sans droit à pension.

M. Carré, lui, a été condamné, pour corruption active, à quinze mois de prison avec sursis et à une amende de 100 000 F.

● *Inculpations dans l'affaire Prisunic.* — Mlle Claudine Garnier, juge d'instruction à Paris, a inculpé, le jeudi 15 octobre, d'abus de biens sociaux et de recel d'abus de biens sociaux, MM. Roger Flament, cinquante-quatre ans, président-directeur général de la Sofic, société assurant la distribution de produits, et Roger Peulier, président-directeur général de la Société Bazar du Square, qui exploite trois magasins Prisunic, situés : rue Lecourbe (15e), avenue Daumesnil (12e) et avenue Gambetta (19e). Interpellés le 13 octobre (*le Monde* du 16 octobre), les deux hommes sont soupçonnés d'avoir soustrait à la comptabilité de ces magasins des sommes dont le montant a été estimé à 1 280 000 F. M. Flament a été écroué et M. Peulier laissé en liberté.

SCIENCES

Aux Journées de l'ANVAR à Lyon

M. Mauroy fait appel aux banques pour financer l'innovation

De notre envoyé spécial

« Le système financier aura un rôle essentiel à jouer dans la mutation de notre appareil de production, qu'il doit à la fois favoriser et accompagner », a déclaré, vendredi 16 octobre, à Lyon, M. Pierre Mauroy. Le premier ministre, qui intervenait à l'occasion des premières journées nationales de l'Agence nationale de valorisation de la recherche (ANVAR), a renouvelé ses attaques contre le système bancaire actuel : « La plupart des banques, a-t-il dit, y compris parfois les banques nationales, ont imparfaitement répondu à la mission d'intérêt général qui leur est impartie. »

« Trop souvent, elles ont privilégié la rentabilité à court terme plutôt que le financement de projets à long terme, les placements financiers plutôt que l'aide au démarrage d'entreprises et la création d'emplois, la sécurité plutôt que la prise de risques vis-à-vis des petites et moyennes entreprises en croissance. N'est-il pas anormal, en outre, de voir des banques engranger des bénéfices considérables (...) au moment même où le niveau prohibitif des taux du crédit décourageait l'investissement, conduisait les entreprises au dépôt de bilan et leurs travailleurs au chômage ? », a conclu M. Mauroy.

Lyon. — Le financement de l'innovation a été au centre des échanges qu'ont eus, jeudi et vendredi, les quelque mille trois cents industriels, chercheurs des secteurs public et privé, représentants des sociétés de services et de l'administration, qui participaient à la rencontre organisée par l'agence sur le thème « L'ANVAR au service de ses clients ». Cela avait été, la veille, un chapitre important de l'intervention de M. Jean-Pierre Chevènement, ministre de la recherche et de la technologie (*le Monde* du 17 octobre)

En réformant l'ANVAR, en 1979, les pouvoirs publics s'étaient dotés d'un outil nouveau et efficace d'incitation à l'innovation : à ce jour, l'agence a soutenu deux mille cinq cents entreprises, en leur attribuant quelque 1 200 millions de francs de crédit. Le gouvernement actuel a totalement repris à son compte, en matière d'innovation, la politique définie ces dernières années. Celle-ci, comme l'a souligné, vendredi, M. Mauroy, a largement fait ses preuves. La régionalisation de l'ANVAR, pour ne citer que cet aspect, a été menée de façon exemplaire par son directeur, M. Christian Marbach, auquel le premier ministre a rendu un hommage appuyé.

Reprenant ainsi à son compte la politique de ses prédécesseurs, le gouvernement va se trouver fort logiquement amené à la compléter dans plusieurs directions où l'œuvre n'était pas achevée. Il va notamment falloir faire des efforts pour, d'une part, accroître le flux d'idées innovantes issues de la recherche de base et, d'autre part, mieux accompagner les entreprises pour leur permettre de conduire au succès leur programme d'innovation.

Les organismes publics qui conduisent la plus grande partie de la recherche de base, comme le Centre national de la recherche scientifique ou l'Institut national de la santé et de la recherche médicale, auront évidemment un rôle important à jouer, tout particulièrement en tant que « *donneurs d'idées* ». Ces organismes ont entrepris, depuis quelque temps, un effort méritoire et qui commence à porter ses fruits pour accroître leur ouverture aux problèmes des entreprises. Mais cet effort reste insuffisant : des solutions doivent encore être imaginées, tout en préservant le volume et la qualité de la recherche la plus fondamentale, pour inciter les chercheurs à mieux transférer leurs idées potentiellement intéressantes au secteur industriel ; *a fortiori* pour ne pas les pénaliser, comme c'est trop souvent le cas. « *Pour notre carrière*, souligne, par exemple, un chercheur lyonnais du secteur public, *un brevet a la même valeur qu'une publication dans une revue internationale, alors qu'il représente souvent beaucoup de travail.* »

Les entreprises nationales — actuelles ou futures — dont certaines maintiennent un effort important de recherche de base auront, elles aussi, à résoudre des problèmes de transfert : les grands groupes sont souvent moins bien adaptés que de petites entreprises pour lancer sur certains marchés des produits innovants : les chercheurs des organismes ou entreprises privés devraient pouvoir, par exemple, comme l'a souligné vendredi le premier ministre, être encouragés à créer leurs propres entreprises.

Les investissements risqués

Les problèmes financiers que pose la réussite d'un programme d'innovation ont une ampleur sans doute encore plus considérable. Le succès implique le plus souvent des investissements importants, que doivent parfois précéder des études supplémentaires, toutes choses qui nécessitent, après l'aide à l'innovation que l'entreprise doit rembourser à l'ANVAR de nouveaux apports d'argent C'est là que les circuits financiers habituels, peu enclins à faire des investissements risqués, devront prendre des responsabilités nouvelles. Les niveaux de financement dont il s'agit ici — ils devraient représenter chaque année plusieurs milliards de franc. — excluent, bien sûr, l'intervention unique de l'Etat : le relais devra être pris par d'autres investisseurs, banques et sociétés financières d'innovation en particulier. Certains responsables réfléchissent aux possibilités de substituer un « capital-risque » à la française, tandis que d'autres se demandent si, après le « 5 000 F Monory », il ne serait pas bon d'instituer un « 10 000 F Chevènement » de dédu[illegible] fiscale aux particuliers investissant dans des entreprises innovantes.

Les investissements à dégager devront mobiliser de nombreux acteurs de la vie économique qu'il faudra bien, d'une manière ou d'une autre, détourner des investissements traditionnels (immobiliers par exemple) de faible impact en termes d'activité industrielle ou d'emploi Rien n'est encore figé dans la réflexion gouvernementale dans ce domaine. L'extension du secteur public industriel, la nationalisation du crédit et des banques, la détermination des priorités nationales fixées de façon contractuelle par le Plan, ouvrent des perspectives multiples à la solution des problèmes que posent l'amont et l'aval de l'innovation proprement dite.

L'ANVAR devrait, en tout état de cause, continuer à jouer un rôle central : elle pourrait, par exemple, agir en tant que conseiller pour soutenir les actions que pourront mener les établissements publics régionaux, aider les banques à se doter des compétences techniques indispensables, et même, comme elle commence à le faire, aider, voire susciter la création d'entreprises L'enjeu est de taille : d'une bonne solution à ces problèmes dépend la concrétisation, en termes d'emploi et de chiffre d'affaires, des succès actuels de la politique de l'innovation. A terme, c'est la survie d'une partie importante — et la plus dynamique — du tissu industriel qui est en cause.

XAVIER WEEGER.

VERS UNE AIDE DE L'ÉTAT AUX SOCIÉTÉS DE RECHERCHE SOUS CONTRAT

Les trois plus importantes sociétés privées françaises de recherches sous contrat — Bertin, implantée dans la région parisienne et dans la région lyonnaise, Hydromécanique et Frottements de Saint-Etienne et Metravit de Lyon — créent actuellement une association destinée à regrouper les sociétés de ce type ; il en existerait une vingtaine en France, rassemblant douze cents à quinze cents personnes

Cette action répond à un souhait du ministère de la recherche et de la technologie, pour examiner les moyens de soutenir l'action de ces sociétés, qui, dans des « créneaux » techniques bien définis, ont développé des compétences souvent exceptionnelles leur permettant de jouer un rôle charnière entre les résultats de la recherche fondamentale et les besoins du secteur industriel.

Ces sociétés souhaitent bénéficier d'un soutien public leur permettant de « *reconstituer leur gisement de savoir* », en d'autres termes de continuer des recherches de base sur des sujets de leur choix, non précisément liées aux contrats que leur passent le secteur public ou les entreprises privées.

Un système actuellement à l'examen pourrait être que l'Etat donnera en plus 10 à 15 % du montant des contrats.

Le Monde

culture

FORMES

Un bain de jouvence

Chez les artistes d'une envergure certaine, la jeunesse suit un compte *à rebours. Et s'il est vrai, comme le prétend* Jean Guichard-Meili, que *« le peintre naît vieux »*, à partir de là le grand peintre rajeunit sans cesse. Voyez Gustave Singier et ses plus récentes aquarelles (1). Peintures à l'aquarelle plutôt, c'était sa formule. Confrontées à quelques autres, un petit peu plus anciennes, elles permettent à l'œil, je dirais presque à l'oreille, de parcourir la *courbe ascendante vers* une juvénile fraîcheur. Un bain de jouvence, quoi ! les lignes ondoyantes se sont encore assouplies, les couleurs plus intenses que *jamais*, les *bleus*, les rouges, les jaunes, toute la gamme, ont revêtu un velouté flambant neuf. Mais comment traduire en langage profane cette prose musicale qui dévide ses arpèges allégés de l'accessoire ? On devine, *en Singler*, la joie d'une libération qui n'est sans doute pas seulement professionnelle. L'essentiel, c'est que cette liesse, *il nous la fasse partager. Sans mélange, et, de notre* part, sans réserves.

Descendons de ces hauteurs. On n'a guère de mérite à découvrir des valeurs confirmées, même si on n'a pas tous les jours un Singier à se mettre sous la plume. En tout cas, *on constate un analogue* défi à l'âge devant quelques-unes des toutes dernières toiles et aquarelles de Lorris Junec (de fort loin l'aîné de Singier), dont je n'avais rien vu depuis la rétrospective de 1977. Ce peintre de la terre, d'un terroir héroïquement transposé, s'en donne à cœur joie lorsqu'il pare d'un vif éclat *la Petite Rue, Lubéron, Trois Tomates*. Entre autres (2).

La palette de Michel Humair (3) est plus opulente encore, quoique plus homogène, plus maîtrisée. Le peintre assourdit volontiers les tons trop vifs. Il préfère leur chaude harmonie. Mais, une fois posée l'armature, avec quelle fougue quasi *gestuelle il travaille en* pleine pâte ! Tous les aspects du visible sont aptes à calmer la boulimie de cette peinture-peinture, les paysages, marins ou pas, comme les intérieurs. Je n'ai pas prêté la même attention à toutes les toiles mais quelques-unes m'ont ravi : la coque orange du bateau de *la Fête votive, la Cheminée rose, le Tapis rouge, Vol d'oiseaux à Ostende, Conducteur de rêve...*

⁂

Vivant contraste, la vision de Fran*çoise Matheran* (4) *s'accommode* d'un dépouillement extrême. Absolu. Les formes, toutes linéaires, s'affirment au lieu de se noyer en des tonalités neutres, amorties, d'un vert virant au gris avec, parfois, des transparences vineuses ou lilas. Il est vrai que Françoise Matheran peint ce qu'elle a sous les yeux, dans le pays le plus austère du monde. Elle le rend plus austère encore en gommant *le superflu*, en le scalpant de toute végétation. Et c'est très bien ainsi. Sous un ciel plombé, se déploient les vastes horizons des monts d'Auvergne, les courbes des vallons s'étageant à l'infini. Une rigueur pareille s'observe *dans les natures mortes, verres, bouteille* que protège une grande chape de silence.

Peut-on parler du style coupant d'André Raboud ? André Raboud est un jeune sculpteur valaisan dont les bronzes et les marbres, du moins ceux qu'il présente à Paris (5), semblent avoir été conçus d'après des hachoirs et d'autres instruments plus ou moins rustiques, où quelque lame s'apprête à *trancher dans le* vif. Mais au-delà (ou en deçà) d'un symbolisme trop patent pour avoir besoin d'exégèse, on sera conquis par la vigoureuse simplicité des formes, rudes, lisses *et* nues, d'un artiste qui n'en est pas à son coup *d'essai, et qui s'est déjà, et à maintes* reprises, imposé dans la sculpture monumentale.

On est d'abord surpris en face d'une ou de deux toiles de Giliane Isbecque (6) : comme ça ressemble à du Paul Delvaux ! Mais pas devant les autres. La manière franche, nette, sans fioritures, d'une artiste qui a longtemps attendu avant de se décider à se manifester, accuse davantage de personnalité. Une sorte de mystère émane de ses paysages, urbains surtout et surréels on dirait à leur insu.

Quel autre nouveau venu convient-il encore d'évoquer parmi les modestes qui bénéficient d'une première exposition personnelle ? Christian Corre peut-être (7) et ses dessins d'après photo qui, par la reprise de certains détails et de grands silences blancs, transcendent des lieux réputés à tort sans poésie.

JEAN-MARIE DUNOYER.

(1) Galerie Jean-Louis Roque, 9, rue du Cirque.
(2) Galerie Valmay, 22, rue de Seine.
(3) Bellint, 28 bis, boulevard de Sébastopol.
(4) Galerie Coard, 12, rue Jacques-Callot.
(5) Galerie suisse de Paris, 17, rue Saint-Sulpice.
(6) Galerie Pierre Lescot, 28, rue Pierre-Lescot.

EXPOSITION

La FIAC au Grand Palais

Un test du marché de l'art contemporain

Une semaine d'effervescence, c'est ce que la FIAC apporte au petit monde de l'art contemporain réuni sous le toit de cristal du Grand Palais. Depuis six ans, les galeries parisiennes se réservent pour ces journées d'octobre qui ont instauré une « révolution » dans le marché de l'art. Soudain, les ventes augmentent et le nombre des visiteurs explose, puis, une fois la fête terminée, les galeries regagnent leurs échoppes, rive gauche, rive droite, reprennent leur rythme de vie au ralenti. Car les amateurs ont tendance à *réserver leurs achats* pour la FIAC, comme si son atmosphère de foire de bon aloi était propice à la comparaison.

L'année dernière, les affaires ont été particulièrement bonnes et les marchands contents. Cette fois, la Foire internationale d'art contemporain s'ouvre dans un climat d'inquiétude. Non seulement en raison de la situation économique défavorable, qui généralement s'accompagne d'une mévente, mais surtout des projets du gouvernement, qui envisage d'appliquer aux collectionneurs la taxe sur la fortune et donc d'imposer tous les ans à 0,5 ou à 1,5 % la possession d'œuvres d'art, selon que les patrimoines excèdent 3 millions ou 5 millions de francs (*le Monde* du 9 octobre).

Les marchands ont en effet constaté que leur activité a « dramatiquement » *fléchi* en attendant le verdict prochain de la loi de finances. Comme si tout à coup il n'était plus souhaitable *de posséder des œuvres d'art.* Trop de galeries en France sont hors d'état de supporter de longs mois creux, d'autant que leurs *coûts de fonctionnement* augmentent et que celui des œuvres d'art, qui ne se vendent pas, ne peut pas suivre. Certaines, qui craignent d'être obligées de mettre la clé sous la porte, font de cette FIAC 81 un test.

Les galeries savent qu'elles seront les premières touchées, surtout les galeries dites promotionnelles qui se consacrent aux jeunes artistes. Elles travaillent en effet au grand jour, et le marché de l'art, comme celui de l'édition, constitue un tout cohérent : les marchands financent la promotion des jeunes inconnus par les plus larges marges bénéficiaires réalisées sur les artistes cotés. *« Si ce négoce est frappé, le château de cartes des galeries d'art contemporain risque de s'écrouler »*, dit un marchand bien connu de la rive gauche. En revanche, le marché des investisseurs court moins de risques, bien au contraire. Le courtage mondain se développera au détriment des galeries. De plus, une part de ce marché risque d'aller, par des voies licites ou illicites, dans les salles de ventes à Londres ou à New-York. Or ce marché au grand jour a enregistré 1 250 millions de francs en 1978 (dont 900 millions pour le commerce et 350 millions pour les ventes publiques).

Les œuvres mises à l'étal à la FIAC sont, cette année, à l'image de la situation du marché. D'un côté, pas mal de tableaux de maîtres pour amateurs-investisseurs qui, souvent, coûteront leur poids d'or à leurs acheteurs, surtout des étrangers. De l'autre, les travaux récents des peintres contemporains pour tester le marché intérieur. Ainsi, la sortie d'Union soviétique, avec l'assentiment *du ministère de la culture* moscovite, de plusieurs œuvres de constructivistes russes du début du siècle : quatre toiles de Rod*chenko inédites, appartenant* à la collection de sa fille, des peintures de Popova, Lissitzky, que présente la galerie Gmurzynska de Cologne, avec deux splendides toiles de Delaunay, dont une *Tour Eiffel* de la collection Chrysler, un Braque et un Picasso cubistes.

Chez Krugier, le portrait cubiste de Fernande par Picasso, un superbe Chagall de Vitebsk inconnu, des dessins de Rembrandt et Le Lorrain. Galerie Maeght, des *Stabiles* de Calder, ceux notamment de la dation. Chez Flinker, les toiles des années 1980 et 1981 d'un peintre vivant et bien vivant, Jean Hélion. Quelle vitalité dans la couleur de ce jeune septuagénaire qui n'a pas encore trouvé sa place parmi les premiers ! Pas plus qu'Olivier Debré, dont Templon présente les grandes toiles abstraites à côté des Cane figuratifs nouvelle manière.

Les Mathieu récents sont à la galerie Protée (Toulouse) ; les Lam, chez Michel Delcour. Les *sculptures* de Marta Pan, au mieux de son art monumental et sans bavure, chez Gervis à côté des tremblantes petites aquarelles de Benrath. Les *sculptures* d'Arman, galerie Beaubourg, celles de César chez Trigano et les petites architectures d'une magie *toute orientale de Diem Phung* Thi chez Michèle Broutta. On trouvera une grande liberté de couleurs dans les peintures d'atelier de Buri, chez Briance, de denses étendues peintes de Pincemin Galerie de France, et une grande rigueur de composition avec Max Bill, Martensen, Cruz Diez... chez Denise René.

L'effort des galeries indique qu'elles font bonne figure. On y tremble pour la perte de confiance des amateurs, même si les marchands avisés savent bien que rien ne découragera un « authentique amateur » de payer une œuvre d'art son prix, fût-il alourdi par un impôt renouvelé tous les ans. Mais combien d'« authentiques amateurs » comprend ce marché ?

JACQUES MICHEL.

(*) Jusqu'au 25 octobre, au Grand Palais.

VARIÉTÉS

DIX JOURS POUR AMNESTY INTERNATIONAL

Plus de soixante-dix chanteurs, musiciens et comédiens se produiront dans vingt-deux salles à Paris, du 17 au 26 octobre, au profit d'Amnesty International, qui célèbre le vingtième anniversaire de sa création. Les dates choisies pour cette célébration correspondent aussi à la Semaine du prisonnier d'opinion.

Participeront notamment à ces manifestations :

— *Samedi 17 octobre* : le groupe Odeurs, à la Maison des arts de Créteil ; Paco Ibanez et le Cuarteto Cedron, à l'église Saint-Merri ; le spectacle *Prends bien garde au zeppelin*, à l'Opéra-Comique ;

— *Dimanche 18 octobre* : Colette Magny, Giovana Marini et Anna Prucnal, à Bobino ; Le Living Theatre, au Théâtre Gérard-Philipe ; Michel Portal, François Jeanneau, Martial Solal, Bernard Lubat et le big-band de Caratini-Fosset, Endeka, à l'Espace Cardin ;

— *Lundi 19 octobre* : Claude Nougaro et la chanteuse de blues Lavelle, au Théâtre de Paris ; Marcel Amont au Théâtre du Petit Forum ; le Living Theatre, au Théâtre Gérard-Philipe de Saint-Denis ; Font et Val et Patrick Sebastien, au Théâtre de la porte Saint-Martin.

— *Mardi 20 octobre* : Catherine Lara et William Sheller, au Palace ;

— *Mercredi 21 octobre* : Roger Mason et Steve Waring, à la Gaîté-Montparnasse ;

— *Jeudi 22 octobre* : Bill Deraime, à Bataclan ;

— *Vendredi 23 octobre* : Pierre Barouh, à Captain Video ;

— *Samedi 24 octobre* : Jacques Higelin, au Pavillon Baltard ;

— *Dimanche 25 octobre* : Rufus, au Théâtre Jean-Vilar de Suresnes ; Caroline Mercade, à la Gaîté-Montparnasse ; Daniel Balavoine, à Bobino ; Uña Ramos et Philippe Chatel, au Théâtre de l'Odéon ; Gidon et Elena Kremer, Anne Queffelec, Birgit Fimilae et Dag Achatz, à Pleyel ; Etienne Chicot, Robert Charlebois et François Béranger, à l'Olympia ;

— *Lundi 26 octobre* : Serge Gainsbourg, Bernard Lavilliers, Anna Prucnal, Julien Clerc, *Maxime Le Forestier*, Renaud, Guy Bedos, Julos Beaucarne, Urban Sax, à l'hippodrome de Pantin.

■ **Une grande exposition intitulée « Forme, lumière, mouvement, de l'abstraction géométrique au cinétisme » est proposée à Marseille ce samedi 17 octobre et le dimanche 18, par la Fédération du parti socialiste des Bouches-du-Rhône. Réalisée pour la Fête de la Rose, avec le concours de la galerie parisienne Denise René, elle réunit quelque cent vingt œuvres.**

THÉATRE

« NOËL AU FRONT » à la Maison de la culture de Bourges

Le chant de la fraternisation

Pendant la première guerre mondiale, Français et Allemands croupissent face à face, chacun *dans ses tranchées* : d'un côté comme de l'autre, des bidasses qui subissent le même écrasement, les mêmes arrachements et qui se souviennent et rêvent. L'héroïsme n'est pas leur affaire, et, le temps d'une illusoire trêve de Noël (le spectacle, bilingue, s'appelle *Noël au front*), ils s'évadent de l'horreur dans la fraternisation, dans l'imagerie féerique de Jérôme Savary qui n'est pas un chantre des vertus militaires.

La scène est partagée en deux, mais il n'y a pas l'espace des Français et celui des Allemands. L'un et l'autre se confondent dans *le monde noir*, dans les fossés, les trous à rats étayés d'échafaudages moisis où la mort sommeille d'un œil, monde sordide *surmonté d'une estrade*, encadré par deux petites baraques qui sont les abris du cœur... Là viennent s'inscrire les tableaux des jours heureux, inspirés par les cartes postales coquines et cocardières destinées à soutenir le moral du combattant, à orner son destin de couleurs idylliques. Jérôme Savary ne copie pas les harmonies kitsch, ne recherche pas les grâces rétro, ses couleurs ont l'éclat du neuf, la violence des amours brisées.

Côté français, côté allemand, dans les campagnes provençales ou bavaroises, les boudoirs parisiens ou les maisons rhénanes, les guinguettes banlieusardes ou les cabarets prussiens, c'est la même humanité bonasse, mâles égoïstes, amantes mal aimées. Les personnages sont puisés dans le folklore d'époque : bourgeoise emplumée dont le mari, grand mutilé, est littéralement *mis à la glacière* et qui joue *le Diable au corps* avec des collégiens en casquette noire. Famille paysanne avec vigneron *à la Giono et même sorcière*. Poètes à grands chapeaux et écharpes blanches, Goethes au petit pied engagés dans l'action charitable. *Les acrobates* enfin, séparés par la guerre et qui s'aiment au-delà de la mort, comme les enfants de Prévert.

On reconnaît la mythologie du Magic Circus et quelques-uns des anciens qui sont revenus : Sylvie Kuhn, Jean-Paul Muel, Michel Dussarat — entre autres, — se glissent dans leurs rôles avec l'aisance et le plaisir des grandes retrouvailles. Daniel Dublet, qui vient du Chêne Noir via la bande à Jean Bois, déploie une virtuosité sensible très remarquable. Les comédiens allemands adoptent le rythme, la jovialité acérée du style Magic, apportent une solidité, une charpente de logique et de continuité, une puissance *professionnelle* qui se répercutent sur l'ensemble du spectacle.

Noël au front, créé à la fin du *mois de septembre* à Hambourg dans un hangar aménagé, est une coproduction de la Deutsche Schauspielhaus, dont la salle est en travaux. La machinerie fonctionne à merveille, malgré — par rapport à l'espace original — la dimension réduite du plateau, dans la Maison de la culture à Bourges. La salle était pleine à craquer, et triomphale, applaudissant tous les tableaux, dont certains sont des chefs-d'œuvre de vivacité agressive, dépassent le pastiche, creusent la blague, la font éclater, en montrent la vérité drue dans son innocence et sa méchanceté. Jérôme Savary, décidément, est un grand metteur en scène, et Henri Massdau, qui a invité *Noël au front*, inaugure brillamment sa *direction* à la Maison de la culture, dont il veut faire un atelier de théâtre, un lieu de travail pour des troupes errantes — *il a déjà pensé à l'Orbe*, à Ligeon-Ligeonnet, à l'Aquarium aussi. *« Avec des comédiens qui travaillent pendant plusieurs mois dans une ville de quatre-vingt-dix mille habitants, on n'a pas besoin de chercher une « animation »*, dit-il, *et la maison retrouve sa fonction, qui doit être celle d'un foyer de création. »*

Noël au front repart pour Hambourg et sera en décembre à Villeurbanne. Il faudrait bien le voir à Paris.

COLETTE GODARD.

DANSE

LE « DON QUICHOTTE », de Neumeier au Festival international

L'intellectuel et le sportif

Au fur et à mesure que l'on découvre les créations de John Neu*meier, directeur du Ballet de* Hambourg, on savoure la diversité et la force de son imagination. A côté de pièces classiques comme *Casse-Noisette (le Monde* du 10 octobre), *la Belle au bois dormant* ou *le Lac des cygnes*, Neumeier a composé des *œuvres où la danse semble naître* de la musique. Sa chorégraphie-fleuve sur la *Troisième Symphonie* correspond parfaitement à la sensibilité de Mahler. Mais il sait aussi utiliser une gestuelle brutale, spasmodique, *répétitive* où s'exprime l'angoisse de l'époque *actuelle* : sa version du *Sacre* se réfère à la mort atomique : *Die Stille (le Silence)* est un cri de solitude, *la Passion selon saint Matthieu*, un témoignage sur la responsabilité collective.

Au-delà de la variété des thèmes et des styles, on retrouve toujours chez Neumeier le souci de placer l'homme au centre de ses ballets et de le montrer glissant perpétuellement entre le rêve et la réalité. Le second programme présenté au Festival international de Paris est *d'ailleurs placé sous le* signe des rêveurs (Die Traümer) avec *Don Quichotte* et *la Légende de Joseph*.

Le héros de ce *Don Quichotte*, transposé dans l'actualité du vingtième siècle, est une sorte d'intellectuel marginal, tandis que Sancho Pança, réaliste et prosaïque, est un sportif uniquement préoccupé de performances. L'habileté du chorégraphe est de parvenir à donner un caractère visionnaire et épique à une aventure relevant de la banalité quotidienne. Son chevalier à la triste *figure traverse la scène comme un* somnambule ; il évolue follement en patins à roulettes à travers des groupes de rockers, et tue son propre rêve dans un combat de boxe onirique. Il en mourra.

Tout cela est mené à vive cadence, parfois en violant une musique qui se dérobe devant les rythmes des corps. Des actions se déroulent sur *plusieurs plans simultanés* ; la danse est continue. A aucun moment elle ne tourne au divertissement et le pas de deux final entre Don Quichotte et Sancho Pança avec ses enchaînements baroques, mais toujours en situation, atteint un lyrisme bouleversant.

Max Midinet, échassier étrange et tourmenté, incarne le héros de Cervantès, avec une telle force intérieure que l'on a du mal à se persuader qu'il était, quelques jours plus tôt, le Drosselmeier hoffmanesque de *Casse-Noisette*. Mais il *peut être Jésus ou Hamlet, ou* Louis II de Bavière, avec autant de sincérité.

La Légende de Joseph, en revanche, n'est pas une des meilleures choses de John Neumeier et son choix pour Paris ne s'imposait pas. *L'épisode de Joseph soumis à la* convoitise de Mme Putiphar est traité sous une forme narrative qui rappelle un peu le *Fils prodigue* de Balanchine, mais sans la vigueur et l'économie des *moyens*. La partition de Richard Strauss, *là encore*, se *révèle impropre à la danse. Le ballet* fut conçu, à l'origine, pour la danseuse noire Judith Jamison et l'on peut imaginer tout l'exotisme qu'elle devait apporter au *rôle flamboyant* de Mme Putiphar. Sans elle, l'action développe, dans un décor hollywoodien, un expressionnisme *chargé* que la prestation de *Kevin Haigen*, danseur gracieux et aisé, *ne parvient* pas à sauver de l'ennui.

MARCELLE MICHEL.

★ Théâtre des Champs-Elysées, 20 h. 30.

PETITES NOUVELLES

■ **Le samedi 17 octobre, jusqu'à 6 h. 30, le Studio Saint-Séverin projettera une sélection de vingt-huit films présentés au festival d'Hyères dans la catégorie « Cinéma différent ». Parmi eux, les trois films primés : « Résistance », de Ken McMullen, Grande-Bretagne, grand prix ; « L'homme qui ne pouvait pas voir assez loin », de Peter Rose, Etats-Unis, prix spécial du jury, et « Filming Muybridge », de Jean-Louis Gonnet, prix de la critique.**

■ ***Le compositeur et critique musical* finlandais, Seppo Nummi, vient de mourir à l'âge de quarante-neuf ans. Auteur, en particulier de plus *de trois cents lieder souvent* très beaux, il avait dirigé avec talent les festivals d'Helsinki et de Savonlinna.**

SPORTS

FOOTBALL

Montée de la fièvre pour l'Olympique de Marseille

De notre correspondant

Marseille. — Deux compagnies républicaines de sécurité mobilisées, autant de gardiens du corps urbain, des chiens policiers, une fouille systématique des sacs suspects pouvant abriter des projectiles (afin d'éviter que ne se renouvellent les récents incidents qui ont abouti à l'inculpation de deux supporters), un disque « officiel » à la gloire de l'équipe tiré à cinq mille exemplaires (1), des places numérotées enlevées en quelques heures, des appels au calme, une ville en état de siège, un coup d'envoi donné par Mme Edwige Avice, secrétaire d'État à la jeunesse et aux sports, quarante-quatre mille spectateurs comme aux plus beaux jours — ce *qui ne s'était jamais vu en France* pour une rencontre de deuxième division, — le match O.M.-Toulouse a remis Marseille à l'heure de la passion *olympienne*.

Sur le match lui-même, peu à dire sinon qu'il fut plein, très engagé de part et d'autre) et que si Toulouse sut, par son avant-centre, Pintenat, exploiter en première mi-temps une faute de la défense phocéenne, Marseille lui donna l'exacte réplique en deuxième mi-temps.

Le match nul (1 à 1) de l'O.M. et la recette réalisée à l'occasion sont un pas de plus vers le redressement continu opéré par cette équipe de sans-grade — des jeunes formés au club renforcés par Santos et plus récemment par le Yougoslave *Antic* — qui, sous la direction d'un entraîneur de vingt-sept ans, Roland Gransart, est invaincue depuis le mois d'avril 1980, soit dix-huit mois.

La situation du club ne cesse de s'améliorer en dépit d'un « trou » *financier qui dépasse largement* les 10 millions de francs (la moitié de cette somme est représentée par la dette fiscale du club). Le budget annuel de 800 millions de francs serait, en effet, couvert avec cinq mille spectateurs par match, alors que l'O.M. réalise depuis le début de saison une moyenne de seize mille deux cents spectateurs. Si la saison sportive de l'équipe marseillaise se poursuit à ce niveau, le club pourrait *réaliser 2 à 3 millions de francs* de bénéfices en fin de saison.

On sait que la liquidation judiciaire a été transformée en *règlement judiciaire grâce* à l'intervention de M. Jean Sadoul, président de la Ligue nationale de football professionnel, ce qui permet de *mettre en place* les dispositions concordataires destinées à rembourser les créanciers. De son côté, la ville de Marseille a rétabli sa subvention de 1 500 000 F supprimée durant la crise qui entraîna l'an dernier la déconfiture du club. M. Gaston Defferre a proposé l'attribution d'un prêt de 1 200 000 F garanti par la ville et a accordé la détaxe complète pour *tous* les matches, ce qui représente une économie de *500 000 à 600 000 F*. Le nouveau comité directeur du club, présidé par M. Jean Carrieu, souhaiterait arriver à une moyenne de rem*boursement annuel des dettes de* 700 000 à 800 000 F.

JEAN CONTRUCCI.

(1) « *Allez les minots !* », qui a remplacé le traditionnel « *Allez l'O.M. !* » depuis que les « petits » (minots en dialecte marseillais) ont remplacé au pied levé, l'an dernier, les professionnels de l'équipe première.

DEUXIEME DIVISION

(13e journée — matches avancés)

GROUPE A

* Marseille et Toulouse	1-1
* Nîmes bat Libourne	2-1

GROUPE B

* Mulhouse bat Rouen	4-1

Mme Avice à Marseille

GRANDS STADES ET CONTRATS POUR LE HAUT NIVEAU

(De notre correspondant régional.)

Cannes. — Mme Edwige Avice, *ministre délégué à la* jeunesse et aux sports, a confirmé, le vendredi 16 octobre, à Marseille la réalisation de l'opération « grands *stades » concernant six villes* — Nantes, Saint-Etienne, Marseille, Lille, Strasbourg et Lyon — — en prévision de l'organisation du championnat d'Europe de football en 1984 (1).

Le ministre a précisé que des réunions interministérielles devaient encore avoir lieu, mais d'ores et déjà des crédits supplémentaires ont été affectés au ministère de la jeunesse et des sports, plusieurs autres ministères (environnement et culture notamment participant financièrement à l'opération avec les collectivités locales et régionales.

Dans le domaine du sport de haut niveau, Mme Avice a indiqué que des contrats vont être signés entre son ministère et de grandes administrations ou entreprises publiques pour favoriser une meilleure insertion sociale des athlètes. Le premier de ces *contrats sera conclu dans* quelques jours par le ministère des P.T.T., l'E.D.F. et Renault étant également intéressées. Ces contrats doivent *permettre aux sportifs* de disposer d'un nombre d'heures important pris sur le temps de travail pour se consacrer à l'entraînement et d'assurer leur intégration professionnelle à l'issue de la période des compétitions. En contrepartie le ministère de la jeunesse et des sports financera les équipements destinés à l'exercice du sport corporatif. — G. P.

(1) Le dépôt des candidature auprès de l'U.E.F.A. (Union européenne de Football Association) est fixé au 15 novembre 1981. La Ligue nationale du football professionnel a estimé, le 16 octobre, que le dossier de la France était loin d'être prêt.

théâtres

NOUVEAUX SPECTACLES

هكذا من الأصل

SPECTACLES

théâtres

NOUVEAUX SPECTACLES

DONA ROSITA LA SOLTERA, *Odéon* (325-70-32), sam., 20 h. 30, dim., 15 h. et 20 h. 30.
LA SERVANTE AMOUREUSE, Comédie italienne (321-22-22), sam., 20 h. 30, dim., 15 h. 30.
LES TRENTE MILLIONS DE GLADIATOR, Nanterre, Théâtre des Amandiers (721-18-81), sam., 20 h. 30, dim., 16 h.
PURGATOIRE A INGOLSTADT, Vitry, studio Jean-Vilar (680-85-20), sam., 21 h.
DOMINIQUE BAILLY - *ALEXANDRE REVEREND*, Palais des Glaces (607-49-93), sam., 20 h. 45 et 22 h. 15.
SANDWICH ON THE BLUES - LES AVENTURES DE GEORGES LARRERE, Comédie de Paris (281-00-11), sam., 20 h. et 21 h.
ABELARD, Théâtre 18 (228-47-47), sam., 22 h., dim., 18 h.
DERRIERE LE MIROIR, Levallois, Centre culturel (270-83-84), sam., 21 h.
BERENICE, Théâtre 13 (589-05-99), sam. et dim., 20 h. 30.
L'ARCHITECTE ET L'EMPEREUR D'ASSYRIE, Grand Hall Montorgueil (233-80-78), sam., 20 h. 30.
PRENDS BIEN GARDE AUX ZEPPELINS, salle Favart (296-12-20), sam., 20 h. 30.
MILLE ET UNE NUITS, Centre Confluences (387-67-38), sam., 20 h. 30, dim., 16 h.
LE BAL, Antony, C.T.M. (660-02-74). *sam., 21 h., dim., 15 h.*
LES FAUSSES CONFIDENCES, Théâtre des Deux-Portes (361-49-92), sam., 20 h. 30, dim., 15 h.
MONSIEUR DE POURCEAUGNAC, Aubervilliers, Théâtre de la Commune (833-16-16), sam., 20 h. 30, dim., 17 h.
DOUBLAGES, Saint-Denis, Théâtre Gérard-Philipe (243-00-59), sam., 20 h. 30, dim., 17 h.

Les salles subventionnées et municipales

Palais des Sports (828-40-90) : Carmen (sam., 14 h. 15 et 20 h. 15).
Comédie-Française (296-10-20) : L'Education d'un prince ; la Double Inconstance (sam., 20 h. 30, dim., 14 h. 30) ; la Locandiera (dim., 20 h. 30).
Petit-Odéon (325-70-32) : Point sublime (sam. et dim., 18 h. 30).
TEP (797-96-06) : la Mandragore (sam., 20 h. 30, dim., 15 h.).
Petit TEP (797-96-06) : Bienvenue au conseil d'administration (sam. 20 h. 30, dim. 15 h.).
Carré Silvia Monfort (531-28-34) : Cirque Grüss à l'ancienne (sam. et dim., 14 h. et 16 h. 45) : le Guignol lyonnais (sam., 22 h. 15, dim., 17 h.) ; le Grand-Père fou (sam., 20 h. 30) ; le Petit Gargantua (dim., 15 h.).
Théâtre musical de Paris (261-19-83) : la Vie parisienne (sam., 20 h. 30, sam. et dim., 14 h. 30).
Théâtre de la Ville (274-22-77) : Anna Prucnal (sam. 18 h. 30) ; Peer Gynt (sam. 20 h. 30, dim. 14 h. 30).

Les autres salles

Antoine (208-77-71) . Potiche (sam., 20 h 30, dim., 15 h 30 et 20 h. 30).
Artistic-Athevains (379-06-18) : Tous en scène (dim., 20 h. 30).
Arts Hébertot (387-23-23) : *Princesse Baraka* (sam., 20 h. 45 ; dim., 15 h.).
Astelle-Théâtre (202-34-31) : les Bonnes (sam., 20 h 30, dim., 16 h.).
Atelier (606-49-24) : le Nombril (sam., 21 h. ; dim., 15 h.).
Bouffes-Parisiens (296-97-03) : Diable d'homme (sam . 21 h ; dim . 15 h)
Cartoucherie, Atelier du Chaudron (328-97-04) : Une femme (sam., 20 h. 30 ; dim., 16 h.).
Centre d'Art celtique (258-97-62) : Dos à dos, deux à deux (mimes) (dim., 17 h. et 20 h. 45).
Centre culturel de Belgique (271-26-16) : le Journal d'une femme de chambre (sam., 20 h 45, dim., 15 h. 30 et 20 h. 45).
Centre culturel XVIIe (227-68-81) : l'Amante anglaise (sam. et dim., 20 h. 30).
Cinq Diamants (588-11-00) : Ka (sam., 21 h.).
Cité internationale, Grand Théâtre (589-67-57) : la Fausse Suivante (sam. 20 h. 30) ; Galerie : Mademoiselle Julie (sam. 20 h. 30) ; Resserre : Rousseau, juge de Jean-Jacques (sam. 20 h. 30).
Comédie-Caumartin (742-43-41) : Reviens dormir à l'Elysée (sam., 21 h . dim., 15 h 30)
Comédie des Champs-Elysées (720-08-24) : le Jardin d'Eponine (sam., 20 h. 45 ; dim., 15 h. et 18 h. 30).
Comédie italienne (321-22-22) : Un p'tit rêve dans l'nez (sam., 22 h. 30).
Daunou (261-65-14) : La vie est trop courte (sam., 21 h., dim., 15 h. 30).
Edouard VII (742-57-49) . Deburau (sam., 20 h. 30, dim., 15 h. 30).
Espace Gaîté (327-95-94) : D. Lavanant (sam. 20 h. 30) ; Tranches de vie (sam. 21 h. 45).
Espace Marais (271-10-19) : la Mouette (sam., 20 h. 30) ; Si tu grimpes à l'arbre, rapporte-moi une vache (sam., 22 h. 15). Salle 1 : Attention Copy-right (sam., 21 h. 30) ;
Essaïon (278-46-42) : Blaise Cendrars Salle 2 : Est-ce que les fous jouent-ils ? (sam., 20 h. 30).
Fontaine (874-74-40) : les Trois Jeanne (sam., 20 h 30)
Gaîté-Montparnasse (322-16-18) : Elle voit des nains partout (sam., 20 h. 15) ; Anatole (sam., 22 h. ;
Galerie 55 (326-63-51) : Figaro solo (sam. 21 h.).
Huchette (326-38-99) : la Cantatrice chauve (sam., 20 h. 15) ; la Leçon (sam., 21 h. 30)
La Bruyère (874-76-99) : le Divan (sam., 21 h. ; dim., 15 h.).
Lierre-Théâtre (586-55-83) : les Bouffons (sam., 21 h., dim., 16 h.).
Lucernaire (544-57-34). Théâtre noir : Yerma (sam 18 h. 30) ; Faut pas faire ça tout seul (sam., 20 h. 30) ; Louise la pétroleuse (sam., 22 h. 15). — Théâtre rouge : Textomino théâtre (sam., 18 h. 30) ; les Amis (sam., 20 h., dern.) ; Jacques ou la soumission (sam., 22 h. 30). — Petit esalle : Parlons français (sam., 18 h. 30).
Marigny (256-04-41) Domino (sam., 21 h. ; dim. 15 h.) ; salle Gabriel (225-20-74) : le Garçon d'appartement (sam. 21 h.).
Marie-Stuart (508-17-80) : Mais le meilleur guerrier (sam. 20 h. 30, dim. 18 h.) ; Calamity Jane (sam. 22 h., dim. 16 h.).
Mathurins (265-90-00) : Jacques et son maître (sam., 21 h. ; dim., 15 h. et 18 h. 30).
Michel (265-35-02) : On dînera au lit (sam. et dim., 21 h. 15 ; dim., 15 h. 15).
Michodière (742-04-22) : Mademoiselle (sam., 20 h. 30 ; dim. 15 h. et 18 h. 30).
Moderne (874-94-28) : Zviella (sam., 20 h. 30, dim., 15.).
Montparnasse (320-89-90) : Exercices de style *(sam., 21 h ; dim., 15 h.).* — Petite salle : Un dibouk pour deux personnes (sam., 20 h. 30 ; dim., 16 h.) ; Ce soir je sors (sam., 22 h. ; dim., 18 h.).
Nouveautés (770-52-76) : Ferme les yeux et pense à l'Angleterre (sam., 21 h. ; dim., 15 h. et 18 h.).
Œuvre (874-42-52) : Pa (sam. et dim., 21 h. ; dim. 15 h. et 18 h. 30)
Palais-Royal (297-59-81) : Joyeuses Pâques (sam., 20 h 45 ; dim., 15 h. 30).
Plaisance (320-00-06) : Tcewz et les vipères (sam., 20 h. 30)
Poche (548-92-97) : Accordez vos violons (sam. 21 h.).
Ranelagh (288-64-44) : Un soleil en pleine nuit (sam., 20 h. ; dim., 15 h.).
Roquette (805-78-51) : la Mort du roi Arthur (sam., 20 h. 30, dim., 15 h. 30) ; Flora Tristan (sam., 22 h.). — Petite Roquette : le Métro (sam., 20 h. 30).
Saint-Georges (878-63-47) : le Charimari (sam. 20 h. 45 ; dim., 15 h. et 18 h. 30).
Studio des Champs-Elysées (723-35-10) : le Cœur sur la main (sam., 20. h. 45 ; dim., 15 h. et 18 h. 30).
TAI - Théâtre d'essai (278-10-79) : l'Ecume des jours (sam. et dim., 17 h.) ; la Famille Fenouillard sam., 18 h. 30) ; le Rouge et le Noir (sam., 20 h. 30, dim., 15 h.) ; le Chien des Baskerville (sam., 22 h.) ; la Métamorphose (sam., 24 h.).
Théâtre d'Edgar (322-11-02) : Nous, on fait où on nous dit de faire (sam., 22 h.).
Théâtre en rond (387-88-14) : Douze Hommes en colère (sam., 21 h., dern.).
Théâtre du Marais (278-50-27) : Henri IV (sam., 20 h. 30).
Théâtre Neuf : la Marche des jongleurs (sam. 21 h.).
Théâtre de Paris (280-09-30) : Bent (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h. et 18 h.).
Théâtre Paris-12 (343-19-01) : Thérèse Raquin (sam., 20 h. 30, dim., 15 h.).
Théâtre Présent (203-02-55) : l'Illusion comique (sam. 20 h. 30, dim. 17 h.) ; Amphi-théâtre : la Brasse à l'envers (sam., 21 h., dim., 17 h.).
Théâtre du Rond-Point (256-70-80) : l'Amour de l'amour (sam . 20 h. 30, dim., 15 h. et 18 h. 30).
Tristan-Bernard (522-08-40) : Une heure à tuer (sam., 21 h., dim., 15 h. et 18 h. 30)
Variétés (233-09-92) : l'Intoxe (sam., 20 h. 45 ; dim., 15 h. et 18 h. 30).

Les cafés-théâtres

Au Bec fin (296-29-35) : A la rencontre de M. Proust (sam., 20 h.) ; le Grand Ecart (sam., 21 h. 15) ; Hé, dis, Jeannette (sam., 22 h 30) ; le Vampire de Perraultbad (sam., 23 h. 45).
Blancs-Manteaux (887-15-84), I : *Areuh = MC 2 (sam., 20 h. 15)* ; Des bulles dans l'encrier (sam., 22 h. 30). — II. Jeannot Ribochon arrive (sam. 20 h. 15) ; Attachez vos ceintures (sam. 21 h. 30) ; Pit et Rik (sam. 22 h. 30).
Café d'Edgar (322-11-02), I : Tiens, voilà deux boudins (sam., 20 h. 30) ; Mangeuse d'hommes (sam., 21 h. 45) ; Electro-choc (sam., 23 h.).
Café de la Gare (272-52-51) : M. Jolivet (sam. 20 h. 30) ; *Qu'est-ce qu'il y a là-dedans ? (sam. 22 h.).*
Coupe-Chou (272-07-23) : le Petit Prince (sam 20 h 30)
L'Ecume (542-71-16) : Eve Loris (sam. 20 h. 30).
Le Petit Casino (278-36-50), I : Douby... be good (sam., 21 h.) ; T'as pas vu mes bananes (sam., 22 h. 15) ; II : Trois Filles d'Eve (sam., 20 h. 30) ; Architruc (sam., 22 h.).
Le Point-Virgule (278-67-03) : J. Charby (sam., 20 h. 30) ; les Demoiselles de Rochechouart (sam., 21 h. 30) : Du ronron sur les blinis (sam . 22 h 45)
La Soupap (278-27-54) : Anne Rivière (sam., 20 h.) ; Josy Coiffure (sam., 21 h. 30).
Théâtre de Dix-Heures (606-07-48) : Florence Brunold (sam., 20 h. 30) ; Il en est... de la police (sam., 21 h. 30) ; Teleny (sam. 22 h. 30).
Tremplin de Paris (258-85-26) : D. Roux (sam. 20 h.) ; Trente centimètres à l'ombre (sam. 21 h. 30).
La Vingt-Cinquième Heure (439-36-59) : Théophile (sam., 21 h. 30).

Le music-hall

Aire libre (322-70-78) : D. Herzog (sam., 20 h. 30).
Bobino (322-74-84) : Maxime Le Forestier sam., 20 h. 45, dim., 16 h.).
Eldorado (208-18-76) : Brel en cent chansons (sam., 21 h., dim., 14 h. 30 et 18 h. 30).
Gymnase (246-79-79) : le Grand Orchestre du Splendid (sam., 20 h. 30, dim., 15 h.).
Olympia (742-25-49) : Yves Montand (sam. 21 h., dim. 15 h. et 21 h.).
Escurial (707-28-04) : Pierre Barouh (sam., 20 h.)
Palais des glaces (607-49-93) : les Colombaioni (sam., 20 h. 30, dim., 17 h.).
Potinière (261-44-16) : Alex Métayer (sam., 20 h. 45).
Splendid St-Martin (208-21-93) : Enfin seul (sam. 20 h. 30).

Les comédies musicales

Maison des Amandiers (797-19-59) : Paris Offenbach 1 (sam., 20 h. 30, dim., 15 h. 30).
Porte St-Martin (607-37-53) : Violettes impériales (sam. 20 h. 30, dim. 14 h. 30).
Renaissance (208-21-75) : Soleil d'Espagne (dim., 14 h. 30).
Théâtre 13 (627-36-20) : Barbe verte (sam 20 h. 30, dim. 15 h.).
Théâtre de Ménilmontant (366-60-60) : Olivier Twist (sam. 21 h., dim. 15 h.).

La danse

Espace Marais (271-10-10) : Puissance zéro (sam., 18 h. 30).
Elysées Montmartre (606-38-79) : Grand Ballet de la Martinique (*sam., dim. 20 h 30*).
Elysées Montmartre (606-38-79) : Grand allet de la Martinique (sam., dim. 20 h. 30).
Essaïon (278-46-42) : La création, les dieux de l'Inde (sam. 18 h. 30)
Lucernaire (544-57-34) : Entre-temps (dim., 20 h.)
Palais des congrès (758-21-34) : Ballet du vingtième siècle (sam. 20 h. 30).
Ranelagh (288-64-44) : Descarga (dim. 18 h.).

Samedi 17 - Dimanche 18 octobre

Théâtre Noir (797-85-15) : Ballet Antillais (dim. 17 h.).
Usine Pali Kao (585-34-15) : Thérèse et Bernard (sam., 19 h.).

Concerts

Sainte-Chapelle : Ensemble d'archets français, chorale Saint-Thomas-d'Aquin, dir. N. Pommeret, sol. A.-M. Miranda (Mozart) (sam., 21 h).
Eglise Saint-Merri : Cuarteto Cedron, P. Ibanez, A. et I. Peira (sam., 21 h.) ; Capella Vocale d'Aix-la-Chapelle (Bach, Brahms, Schutz, Haendel) (dim., 16 h.) ; Choristes de l'Opéra de Paris, dir. J. Laforge (Berlioz, Schumann, Brahms, Verdi) (dim., 21 h.).
Salle Cortot : R. Wruble (Beethoven, Schumann, Chopin, Prokofiev (sam., 20 h. 30).
Lucernaire : M. Felcman (Scarlatti, Haydn, Ginastera, Schumann) sam., 21 h.) ; R. Kotzia (Bach, Giuliani, Rodrigo, Campas (dim., 18 h.).
Crypte Sainte-Agnès : Ch. Dubarry, M. Molkhou (Debussy, Duparc, Mahler) (sam., 20 h. 45).
Salle Gaveau, Orchestre de chambre de Caen, dir. J.P. Dautel (Bach, Mozart, Vivaldi) (dim., 17 h. 45).
Théâtre des Champs-Elysées, Orchestre des concerts Pasdeloup, dir. M. Nakata, sol : M. Delanova (Borodine, Prokofiev, Moussorgsky) (dim., 18 h.).
Salle Pleyel, Orchestre des concerts Lamoureux, dir. E. Krivine, sol. : G. Tacchino, J. Estournet (Dukas, Debussy, Saint-Saëns, Ravel) (dim., 17 h. 45).
Conciergerie, 17 h. 30 : Ensemble La Forlane (Telemann, Marin Marais, Rameau) (dim., 17 h. 30).
Eglise des Billettes : Leonardo Quartett de Cologne (Haydn, Webern, Beethoven) (dim., 17 h.).
Chapelle Saint-Louis de la Salpêtrière : D. Matrone (Titelouze, Corette, Bach, Schnizer) (dim., 16 h. 30).
Théâtre du Rond-Point : Groupe Contrastes (Berg, Webern, Schoenberg) (dim., 11 h.).
Eglise Saint-Louis des Invalides : Chorale Bach de Saint-Pierre de Hambourg, dir. P. von Kameke (Schoenberg, Van Kameke, Bach) (dim., 17 h.).
Eglise Suédoise : Ensemble Am Art (Schubert, Brahms, Mozart) (dim., 18 h.).
Hôtel Herouet, 20 h. 30 : G. et Ch. Andranian, Cl. Cales, R. Milosi (Fauré, Leclair, Beethoven, Satie, Milhaud).

XXe ANNIVERSAIRE D'AMNESTY INTERNATIONAL

Eglise Saint-Merri : Paco Ibanez, Cuarteto Cedron (sam., 21 h.).
Salle Favart : Prends bien garde au Zeppelin (sam., 21 h.).
Créteil, Maison des arts : Odeurs (sam., 20 h. 30).
Bobino : C. Magny, G. Marini, A. Prucnal (dim., 21 h.).
Espace Cardin : Portal, Jeanneau, Solal, Texier, Couturier, Celea, Lubat, Big Band Cartini/Fosset (dim., 21 h.).
Saint-Denis, Théâtre G.-Philipe : Living Theatre (dim., 21 h.).

Les festivals

FESTIVAL D'AUTOMNE (296-12-27)

Saint-Denis, Théâtre G.-Philipe : Premier Amour (sam., 20 h 30, dim 17 h.)
Cartoucherie, Théâtre de la Tempête : Alarmes 2 (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h. 30).
Centre Pompidou : Rockaby, Ohio *Impromptu (sam., 20 h. 30)*, dim., 16 h.) ; Video Beckett (sam. et dim., 14 h. et 18 h.).
Chapelle de la Sorbonne : D.K. Jayaraman (sam., 20 h. 30).
American Center : Texts (sam., dim., 21 h.).
Gennevilliers, Théâtre : Café amérique (sam., 20 h. 45, dim., 17 h.).

EXPOSITIONS

Chapelle Saint-Louis de la Salpêtrière : Architecture (sam. et dim., 12 h. à 20 h.).

FESTIVAL INTERNATIONAL DE DANSE (723-47-77)

Théâtre des Champs-Elysées : Ballet de l'Opéra de Hambourg (La légende de Joseph, Don Quichotte) (sam., 20 h. 30 ; dim., 14 h. 30).

FESTIVAL DE L'ILE-DE-FRANCE (225-11-40)

Eglise Saint-Merri : Choristes de l'Opéra de Paris, Ensemble vocal J. Laforge, dir. : J. Laforge (Schubert, Schumann, Brahms) (dim., 21 h.).
Larchant, Eglise Saint-Mathurin : Ensemble a sei voci (Gesualdo, Victoria, Morales, Lassus) (dim., 16 h. 30).
Noisy-le-Grand, Eglise Saint-Sulpice : Quatuor vocal de l'Ile-de-France (Mozart, Haydn) (dim., 16 h.).

cinémas

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans (**) aux moins de dix-huit ans

La cinémathèque

CHAILLOT (704-24-24)

15 h. : Folies de femmes, de E. Von Stroheim ; 17 h. : Cinéma chinois : l'Amour et l'Héritage, de Y. Xueshu ; 19 h. : la Femme gauchère, de P. Handke ; 21 h. : l'Intendant Sansho, de K. Mizoguchi (sam.) ; 15 h. : la Quatrième Alliance de dame Marguerite, de C.T. Dreyer ; 17 h. : cinéma chinois : les Grottes de Yunguang ; le Journal de Siao Lin ; La Grande Muraille ; Regards sur la Chine ; La peinture chinoise ; 19 h. : l'Angoisse du gardien de but au moment du penalty, de W. Wenders ; 21 h. : l'Impératrice Yang Kwei-fei, de K. Mizoguchi (dim.).

BEAUBOURG (278-35-57)

15 h. : Hommage à King Vidor : Salomon et la reine de Saba ; 17 h. 45 : Rhapsodie hongroise, de M. Jancso ; 21 h. : Promenade au pays de la vieillesse, de M. Ahrne (sam.) ; 15 h. : Harold Lloyd (Monte *là-dessus ; Ah, ces belles-mères, de* S. Taylor et F. Newmeyer ; 17 h. : De la veine à revendre, de A. Munk ; 19 h. : Au feu, les pompiers, de M. Forman ; 21 h. : Hommage à King Vidor : Duel au soleil (dim.).

Les exclusivités

AGATHA (Fr.) : Action République, 11e (805-51-33).
ALLEMAGNE MERE BLAFARDE (All., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).
L'AMANT DE LADY CHATTERLEY (Fr.-Ang.) (*). V. ang. : Normandie, 8e (359-42-18). — V.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Bergère, 9e (770-77-58) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02).
L'AMOUR NU (Fr.) : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Impérial, 2e (742-72-52) ; Saint-Germain-Huchette, 5e (633-63-20) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Nation, 12e (343-04-67) ; P.L.M. Saint-Jacques, 14e (589-68-42) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).
L'ANNEE DES TREIZE LUNES (All., v.o.) (**) : 14 Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00)
A NOUS LA VICTOIRE (A., v.o.) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Normandie, 8e (359-41-18). — V.f. : Montparnos, 14e (327-52-37) ; *Maxéville, 9e (770-72-86)* ; Secrétan, 19e (206-71-33).
L'ARME A L'ŒIL (A., v.o.) : Studio Alpha, 5e (354-39-47) ; Marbeuf, 8e (225-18-45). — V.f. : Cin'Ac Italiens, 2e (296-80-27).
AU-DELA DU REEL (A., v.o.) (*) : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Quartier Latin, 5e (326-84-65) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (359-04-67). — V.f. : Capri, 2e (508-11-69) ; Français, 9e (770-33-88) ; *Athéna, 12e (343-00-65)* ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01)
LES AVENTURIERS DE L'ARCHE PERDUE (A., v.o.) . Hautefeuille, 6e (632-79-38) ; Publicis Saint-Germain, 6e (222-72-80) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; George V, 8e (562-41-46) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Mayfair, 16e (525-27-06). — V.f. : Gaumont les Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Wepler, 18e (522-46-01) ; Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96).
LA BIBLE NE FAIT PAS LE MOINE (A., v.o.) : Saint-Michel, 5e (326-79-17) ; Elysées Point Show, 8e (225-67-29). — V.f. : Impérial, 2e (742-73-52) ; Studio 28, 18e (606-36-07) H. Sp.
BEAU-PERE (Fr.) (*) : Forum, 1er (297-53-74) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount Gobelins, 13e (707-12-28) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount Orléans, 14e (540-45-91).
BELLES, BLONDES ET BRONZEES (Fr.) : Marbeuf, 8e (225-18-45) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnos, 14e (327-52-37).
LA BOUM (Fr.) : Opéra-Night, 2e (296-62-56).
CHARULATA (Ind., v.o.) : Studio Git-le-Cœur, 6e (326-80-25).
LE CHOIX DES ARMES (Fr.) (*) : Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount City, 8e (562-45-76) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24).
LE DERNIER METRO (Fr.) : Elysées-Lincoln, *8e (359-36-14).*
DIVA (Fr.) : Panthéon, 5e (354-15-04)
ELEPHANT MAN (A., v.o.) : Lucernaire, *6e (544-57-34).*
EXCALIBUR (A., v.o.) : Studio Cujas, 5e (354-89-22). — V.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32).
LE FACTEUR SONNE TOUJOURS DEUX FOIS (A., v.o.) (*) : Movies, 1er (260-43-99) ; Quintette, 5e (354-35-40) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Olympic Balzac, 8e (561-10-60) ; Calypso, 17e (380-30-11) H. sp. — *V.f. : Montparnasse 83, 6e (544-14-27)* ; Français, 9e (770-33-88) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64).
FAME (A., v.o.) : Saint-Michel, 5e (326-79-17).
LA FEMME D'A COTE (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Saint-Germain Studio, 5e (633-63-20) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Français, 9e (770-33-88) ; Nation, 12e *(343-04-67)* ; *Fauvette, 13e* (331-56-86) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Olympic, 14e (542-67-42) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Broadway, 16e (527-41-16) ; Clichy-Pathé, *18e* (522-46-01).
GARDE A VUE (Fr.) : Gaumont les Halles, 1er (297-49-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; France-Elysées, 8e (723-71-11) ; *Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43)* ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse Pathé, 14e (322-19-23) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75) ; Wepler, 18e (522-46-01) ; Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96).
LA GRANDE ZORRO (A., v.f.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Studio 28, 18e (606-36-07) H. sp.
L'HOMME DE FER (Pol. v.o.) ; Studio de la Harpe, 5e (534-34-83) ; Lucernaire, 6e (544-57-34) ; La Pagode, 7e (705-12-15).
LES HOMMES PREFERENT LES GROSSES (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23).
IL FAUT TUER BIRGITT HAAS (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; St-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (336-23-44) ; Studio 287, 18e (606-36-07). H sp.
IN GIRUM IMUS NOCTE ET CONSUMIMUR IGNI (Fr.) : Studio de la Contrescarpe, 5e (325-78-37).
INSEMINOID (A.) (**) V.o. : Biarritz, 8e (723-69-23) ; V.f. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Mistral, 14e (539-52-43).
IRAN, UN PRINTEMPS EN HIVER (Fr.) : Escurial, 13e (707-28-04), H. sp.
JAZZ SINGER (A., *v.o.*) : Marbeuf, 8e (225-18-45).
MADAME CLAUDE 2 (Fr.) (**) : Rio-Opéra, 2e (742-82-54) ; Marbeuf, 8e (225-18-45) ; Maxéville, 9e (770-89-52) ; Miramar, 14e (320-89-52).
LA MALEDICTION FINALE (A.) (*) V.o. : Cluny-Palace, 5e (354-07-76) ; Ambassade, 8e (359-19-08). — V.f. : A.B.C., 2e (236-55-54) ; Berlitz, 2e (742-60-33) : Fauvette, 13e (331-60-74) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Convention St-Charles, 15e (579-33-00).
MALEVIL (Fr.) : Studio Raspail, 14e (320-38-98).

LES FILMS NOUVEAUX

L'ALBUM DE FAMILLE, film français de Pierre Barouh. — Escurial (707-28-04), le 17.
L'AU-DELA, film italien de Lucio Fulci (**). — V.o. : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62). — V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Murat, *16e* (651-99-75) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
LES CASSEURS (*), film américain de Don Hulette. — V.f. : *Paramount-Marivaux, 2e* (296-80-40) ; Max Linder, 9e (770-40-04) ; Paramount - Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).
LE JARDINIER, film français de Jean-Pierre Sentier. — Forum, 1er (297-53-74) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).
POUR LA DEFENSE DU PEUPLE, film iranien de Rafigh Pooya. — V.o : Le Marais, 4e (278-47-86) ; Studio Saint-Séverin, 5e (354-50-91) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).
RIEN QUE POUR VOS YEUX, film anglais de John Glen. — V.o. : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Cluny-Palace, 5e (354-07-76) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Publicis - Elysées, 8e (723-76-23) ; Marignan, 8e (359-92-82). — V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; U.G.C. Ermitage, 8e (359-15-71) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Paramount-Galaxie, 13e (707-18-03) ; Paramount-Orléans, 14e *(540-45-91)* ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25) ; Wepler, 18e (522-46-01) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96)

MOI CHRISTIANE F. (All.) (*) V.o. : Paramount-City, 8e (562-45-76). — V.f. : Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).
NEW-YORK 1997 (A.) V.f. : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40).
OUTLAND (A.) V.o. : Marignan, 8e (359-92-82). — V.f. : Richelieu, 2e (233-56-70).
PASSION D'AMOUR (It.) V.o. : U. G. C. - Odéon, 6e (325-71-08) ; U. G. C. - Elysées, 8e (359-12-15) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79). — V.f : U.G.C.-Caméo, 9e (246-66-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-03).
POLYESTER (A., v.o.) : Paramount-City, 8e (562-45-76).
POUR LA PEAU D'UN FLIC (Fr.) (*) : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; U. G. C. - Odéon, 6e (325-71-08) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; *Helder, 9e (770-11-24)* ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (336-23-44) ; Magic-Convention, 15e 823-20-64) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01) ; Tourelles, 20e (636-51-98).
PUTAIN D'HISTOIRE D'AMOUR (Fr.) : Quintette, 5e (633-79-38) ; Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Français, 9e (770-33-88)
REGARDS ET SOURIRES (Ang., *v.o.*) : *14-Juillet-Parnasse, 6e* (326-58-00) ; Racine, 6e (633-43-71) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81).
REPORTERS (Fr.) : St-André-des-Arts, 6e (326-48-18).
RUST NEVER SLEEPS (A., v.o.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Impérial, 2e (742-72-52) ; Studio de la Harpe-Huchette, 5e (633-08-40) ; Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).
LE SALON DE MUSIQUE (Ind., v.o.) : 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00).
TAIS-TOI QUAND TU PARLES (Fr.-Tun.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Paramount-Montparnasse, 18e (606-34-25)
TARZAN, L'HOMME-SINGE (A. v.o.) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Ermitage, 8e (359-15-71) : v.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; U G C Opéra, 2e (261-50-32) ; U G C Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U G C Gobelins, 13e (336-23-44) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Images, 18e (522-47-94) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
THE FOUR SEASONS (A., v.o.) : U.G.C Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; U.G.C Rotonde, 6e (633-08-22) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79).
THE ROSE (A., v.o.) : Bonaparte, 6e (326-12-12).
TROIS FRERES (It., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (354-34-83)
LES UNS ET LES AUTRES (Fr.) : Templiers, 3e (272-94-56) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Kinopanorama, 15e (306-50-50).
LA VIE CONTINUE (Fr.) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62)
Y A-T-IL UN PILOTE DANS L'AVION ? (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77) ; v.f. : Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).

Les grandes reprises

A NOUS LES PETITES ANGLAISES (Fr.) : Le Paris, 8e (359-53-99).
AUTANT EN EMPORTE LE VENT (A., v.o.) : Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29) ; Marbeuf, 8e (225-18-45). — V.f. : Trois-Haussmann, 9e (770-47-55).
BUTCH CASSIDY ET LE KID (A., v.o.) : Parnassiens, 14e (329-83-11).
CE PLAISIR QU'ON DIT CHARNEL (A., v.o.) (*) : Paramount-Odéon, 6e (325-59-83).
CERTAINS L'AIMENT CHAUD (A., v.o.) : Champollion, 5e (354-51-60).
LE CHRIST S'EST ARRETE A EBOLI (It., v.o.) ; Studio de l'Etoile, 17e (380-19-93), h. sp.
CINEMA PAS MORT, MISTER GODART (A., v.o.) ; Vidéostone, 6e (325-60-34).
LES CRIMINELS (A., v.o.) (*) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).
2001 L'ODYSSEE DE L'ESPACE (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77). V.f. : Trois-Haussmann, 9e (770-47-55).
LES DIX COMMANDEMENTS (A., v.f.) : Trois-Haussmann, 9e (770-47-55).
LA DOLCE VITA (It., v.o.) (*) : Quintette 5e (633-79-38).
LES ENFANTS DU PARADIS (Fr.) : Ranelagh, 16e (288-64-44).
EXTERIEUR NUIT (Fr.) : Studio Jean-Cocteau, 5e (354-47-62) ; St-Ambroise, 11e (700-89-16). H. sp.
FRANKENSTEIN JUNIOR (A., v.o.) : Cinoche Saint-Germain, 6e (633-10-82).
GIMME SHELTER (A., v.o.) : Vidéo*stone, 6e (325-60-34).*
LA GRANDE BOUFFE (It., v.o.) (**) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; U.G.C. Rotonde, 6e (633-08-22).
LE GRAND SOMMEIL (A., v.o.) : Action Christine, 6e (325-85-78). Action La Fayette, 9e (878-80-50).
HARA-KIRI (Jap., v.o.) : Movies, 1er (260-43-99) ; Action Ecoles, 5e (325-72-07) ; 14 Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) ; Olympic - Balzac, 8e (561-10-60).
HELLZAPOPPIN (A., v.o.) : Epée-de-*Bois, 5e (337-57-47).*
LES INDOMPTABLES (A., v.o.). Epée-de-Bois, 5e (337-57-47).
JEREMIAH JOHNSON (A., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (354-39-19).
JOHNNY GOT HIS GUN (A., v.o.) : La Banque de l'image, 5e (326-12-39) ; André-Bazin, 13e (337-74-39). H. sp.
LABYRINTHE MAN (A., v.o.) : Studio Cujas, 5e (354-89-22) ; Escurial, 13e (707-28-04). H. sp.
MA FEMME EST UNE SORCIERE (A., v.o.) : Noctambules, 5e (354-42-34).
LE MEPRIS (Fr.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Studio Logos, 5e (354-26-42) ; Olympic Saint-Germain, 6e (222-87-23) ; Olympic - Balzac, 8e (561-10-60) ; Français, 9e (770-33-88) ; Olympic-Entrepôt, 14e (542-67-42).
MIDNIGHT EXPRESS (A., v.f.), (**), Capri, 2e (508-11-69).
LES MONSTRES (It., v.o.), Studio Médicis, 5e (633-25-97) ; Publicis-Matignon, 8e (359-31-97). — V. f. : Convention St-Charles, 15e (579-33-00).
MONTY PYTHON (SACRE GRAAL et LA VIE DE BRIAN) (Ang., v.o.), Cluny-Ecoles, 5e (534-20-12).
MUSIC LOVERS (A., v.o.) (**) : Vendôme, 2e (742-97-52) ; Saint-Germain Village, 5e (633-63-20).
ORANGE MECANIQUE (Ang., v.o.) (**) : Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Rotonde, 6e (633-08-22). — V.f. : Capri, 2e (508-11-69).
LE REBELLE (A., v.o.) : Olympic-Entrepôt, 14e (542-67-42)
LA SCANDALEUSE DE BERLIN (A., v.o.) : Action Christine, 6e (325-85-78) ; Mac-Mahon, 17e (380-24-81).
SI DISNEY M'ETAIT CONTE (A., v.f.) : Royale Disney, 8e (265-82-66) ; Napoléon, 17e (380-41-46).
SOUDAIN L'ETE DERNIER (A., v.o.) : Olympic-Halles, 4e (278-34-15).
TAXI DRIVER (A., v.f.) (**) : Opéra-Night, 2e (296-62-56).
TO BE OR NOT TO BE (A., v.o.) : Noctambules, 5e (354-42-34).
UN ASSASSIN QUI PASSE (Fr.) : Bergère, 9e (770-77-58).

RADIO-TÉLÉVISION

LE PRÉAVIS DE GRÈVE A TF 1 EST ANNULÉ

Le Syndicat unifié de radio-télévision-C.F.D.T. a, comme on s'y attendait, annulé son préavis de grève prévu sur TF 1 le mardi 20 octobre.

Cette décision a été prise au cours de deux assemblées générales tenues rue Cognacq-Jay et au centre Montparnasse, après que les responsables syndicaux eurent indiqué qu'ils avaient reçu *la lettre de M. Jacques Boutet*, président de la chaîne, dans laquelle celui-ci s'engage à ouvrir *rapidement des négociations (le Monde* du 17 octobre).

Selon l'ambassadeur de Turquie

L'INFORMATION SUR LA PRISE D'OTAGES N'AURAIT PAS ÉTÉ OBJECTIVE

Au cours d'un entretien accordé vendredi par M. Pierre Mauroy à M. Adnan Bulak, ambassadeur de Turquie en France, le premier ministre aurait promis à son interlocuteur d'écrire aux présidents des chaînes de télévision pour leur demander d'être *« soucieux »* de présenter toutes les thèses en présence *« lorsque la politique extérieure de la France est engagée »*. L'ambassadeur aurait en effet protesté contre la manière dont a été traité le problème arménien lors de la récente prise d'otages au consulat de Turquie.

Si l'ambassade confirme qu'elle a bien reçu une telle promesse et réaffirme qu'elle aurait souhaité voir présenter par les chaînes toutes les thèses en présence, on est, en l'absence de M. Pierre Mauroy, plus circonspect à Matignon sur la forme de l'engagement pris par celui-ci.

L'intervention même du premier ministre, si elle doit avoir lieu, ne prendrait en tout cas pas la forme d'une immixtion dans les affaires de la télévision. Le premier ministre ferait valoir son avis dans un domaine qui touche à la politique étrangère de la France, quitte à ce que les président des chaînes ou les réalisateurs répondent qu'ils estiment avoir bien fait leur travail.

TRIBUNES ET DEBATS

DIMANCHE 18 OCTOBRE

— *M. Jean-Maxime Lévêque*, P.-D. G. du Crédit commercial de France, est l'invité de l'émission « R.T.L.-*le Monde* », à 18 h. 15.

— *M. François Ceyrac*, président du C.N.P.F. participe au « Club de la presse » sur Europe 1, à 19 heures.

LUNDI 19 OCTOBRE

— *M. Jean-François Lambert*, président de la section française d'Amnesty International, est l'invité de Didier Lecat sur France-Inter, à 7 h. 45.

Samedi 17 octobre

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

20 h 30 Dramatique : Jacquou le Croquant.
Les métayers des Nansac. Réalisation S. Lorenzi, avec E. Damain, J. Dannoville, C. Moulin.
21 h 55 Automobile : Grand Prix F 1 à Las Vegas.
22 h 30 Sports : Télé-foot.
23 h 30 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

20 h 35 Téléfilm : Histoire de voyous.
Opération Primevère, d'après Boileau-Narcejac, réal. H.-J. Togel. Avec J. Winter, J.-M. Thibault, M. Such, F.-E. Gendron.
Un maître chanteur pris à son propre piège.
22 h 5 Série : Cosmos.
N° 1 Les rives de l'océan cosmique.
Une exploration passionnée des perspectives cosmiques de demain.
23 h Les carnets de l'aventure : Aventures en terre de Baffin.
La caméra de Jim Wilson, habituée à filmer les exploits, devient la proie d'une autre caméra.
23 h 30 Journal.

CHAINE : FR 3

20 h 30 Le roman du samedi soir : L'agent secret.
Un film de M. Camus, d'après J. Conrad.
22 h Journal.
22 h 20 Ciné-regards : J. Mankiewicz.

FRANCE-CULTURE

20 h, *Les Effets surprenants de la sympathie*, de M. Ruyssen. D'après Marivaux (rediff.).
21 h 25, Bonnes nouvelles, grands comédiens : « *Psychologie* » et « *Le Baron* », de K. Mansfield, lues par M. Lonsdale.
21 h 55, Ad lib, avec M. de Breteuil.
22 h 5, La fugue du samedi.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 45, *Concert* (Chicago, 2 juillet 1976) : « Symphonie n° 35 », et un extrait de « Cosi fan tutte », de Mozart ; l'ouverture des « Vêpres siciliennes », et un extrait de « la Force du destin », de Verdi ; « Cavalleria rusticana, intermezzo », de Mascagni ; un extrait de « Suor Angelica » et de « la Tosca », de Puccini ; l'Ouverture et un extrait de « Tannhäuser », de Wagner ; un extrait de « Turandot » et de « Manon Lescaut », de Puccini, par l'Orchestre symphonique de Chicago, dir. J. Levine, avec L. Price, soprano.
22 h 30, Ouvert la nuit : Le temps suspendu... par M. André (Weber, Hindemith, de Lassus, Grieg, Berio).

Dimanche 18 octobre

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

9 h 15 A Bible ouverte.
9 h 30 Foi et traditions des chrétiens orientaux.
10 h Présence protestante.
10 h 30 Le jour du Seigneur.
11 h Messe des malades.
Célébrée dans la chapelle du collège Saint-Jean-de-Passy, prédicateur, Père Stan Rougier.
12 h La séquence du spectateur.
12 h 30 TF 1 - TF 1.
13 h Journal.
13 h 20 Sérieux s'abstenir.
14 h 15 Les nouveaux rendez-vous.
Une émission d'E. Ruggiéri et R. Grumbach. Daniel Balavoine, Sheila, Yves Simon, Hugues Aufray.
15 h 30 Tiercé.
15 h 40 Série : Snoopy.
16 h 10 Sports première.
17 h 40 Série : Julien Fontanes magistrat.
19 h 15 Les animaux du monde.
Sur le chemin des Incas.
19 h 45 Série : Suspens.
20 h Journal.
En direct de Yorktown (Etats-Unis).
20 h 30 Cinéma : Fantomas se déchaîne.
Film français d'A. Hunebelle (1965), avec J. Marais, L. de Funès, M. Demongeot, J. Dynam, R. Dalban (rediffusion).
Fantomas veut enlever, à Rome, un savant dont le concours pourrait lui permettre la domination du monde. Le commissaire Juve est sur les dents. Entre James Bond et les Pieds Nickelés (pour le scénario, car la mise en scène est banale). Exploits sportifs, déguisements, bagarres, numéros burlesques de Louis de Funès. Rien à voir avec le « génie du crime » de la littérature populaire.
22 h 5 Concert : A l'ancien hôpital de Tonnerre.
Divertimento en fa majeur pour cordes, de Mozart, *Concerto pour deux violons et orchestre à cordes en ut mineur*, de Vivaldi, *Concerto pour violon et orchestre à cordes en la mineur*, de Bach, par l'Orchestre Caméra Lyoy, soliste, Y. Menuhin.
22 h 50 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

10 h 55 Cours d'anglais.
English spoken.
11 h 15 Dimanche Martin.
Entrez, les artistes.
12 h 45 Journal.
13 h 20 Dimanche Martin (suite).
Incroyable mais vrai ; 14 h. 25, Série : Vegas ; 15 h. 20, L'école des fans ; 15 h. 55, Les voyageurs de l'histoire : 16 h. 25, Thé dansant.
17 h 5 Disney dimanche.
18 h La course autour du monde.
19 h Stade 2.
20 h Journal.
20 h 35 Feuilleton : Moviola.
L'histoire de Scarlett O'Hara, *réal. J. Erman.*

22 h 15 Document : Raymond Aron.
N° 2 : Démocratie et totalitarisme (1947-1967).
R. Aron évoque la guerre froide et ses répercussions ; l'atmosphère de Paris au moment du coup de Prague.
23 h 10 Le petit théâtre.
La Petite Chemise de nuit, de J. Deschamps.
Une histoire sans paroles sur les relations entre les gens.
23 h 35 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

10 h Emissions de l'I.C.E.I. destinées aux travailleurs immigrés : Mosaïque.
Images du Maroc ; Actualités : les clandestins ; Variétés.
16 h 5 Voyage entre les lignes : Saint-Exupéry.
Une émission de C. Paolini.
17 h Prélude à l'après-midi.
Musiques rituelles pour cloches anciennes et gongs, par A. Kremski, pianiste.
18 h 25 Théâtre de toujours : Monsieur de Pourceaugnac.
Comédie-ballet de Molière. Mise en scène : J. Charon.
19 h 40 Spécial DOM-TOM.
20 h Jeu : Télé-test.
Une émission de l'INA.
20 h 30 Série : Mer du Nord et Baltique.
Une série d'émissions de P. Gerin. N° 1 : L'éveil du Nord.
21 h 25 Journal.
21 h 40 L'invité de FR 3 : A. France.
22 h 30 Cinéma de minuit, cycle R. Siodmak : Pièges.
Film français de R. Siodmak (1939), avec M. Chevalier, P. Renoir, M. Déa, E. von Stroheim, A. Brunot, J. Varennes (N.).
Des jeunes filles disparaissent mystérieusement à Paris. Amie de l'une d'elles, une taxi-girl de cabaret se met au service de la police pour suivre une piste découverte dans les petites annonces.
Sorte de film à sketches où l'intrigue policière débouche sur l'étude de mœurs et la pathologie criminelle. Cette œuvre, peuplée de personnages ambigus et où Maurice Chevalier fait une composition inhabituelle, annonce, brillamment, les « films noirs » que Siodmak allait tourner, ensuite, à Hollywood.

FRANCE-CULTURE

11 h, Regards sur la musique : Concerto pour piano, violon et quatuor à cordes, d'E. Chausson.
12 h 5, Allegro.
12 h 45, Le lyriscope.
14 h, Sons : Chèvres et moutons.
14 h 5, La *Comédie-Française présente* : Histoire du chevalier des Grieux et de Manon Lescaut, de G. Dumur, d'après l'Abbé Prévost.
16 h 5, Perspectives du XXe siècle : Bussotti au Festival de Lille, avec l'Ensemble 2E 2M, dir. : P. Mefano.
17 h 30, Rencontre avec... P. Teleo, J. de Bruwker, J.-P. Chartier, Y.-N. Le Louvier et M. Feller.
18 h 30, Ma non troppo.
19 h 10, Le cinéma des cinéastes.
20 h, Albatros : Poésie et traduction.
20 h 40, Atelier de création radiophonique : Connaissez-vous Malmö, par R. Farabet.
23 h, Musique de chambre : Ravel, Kodaly, Debussy, Chailley, Koechlin, Louvier, Milhaud.

FRANCE-MUSIQUE

11 h, *Concert* (en direct du Théâtre du *Rond-Point* des Champs-Elysées) : « Lieder pour soprano et piano » et « Pièces pour clarinette et piano », de Berg ; « Quatre pièces pour violon et piano » et « Sonate pour violoncelle et piano », d'A. Webern ; « le Pierrot lunaire », de Schoenberg, par le groupe Contraste ; 12 h 5, Magazine de musique contemporaine.
12 h 45, Tous en scène : Frank Sinatra au cinéma ; 13 h 30, Jeunes solistes : J. Horreaux, J.-M. Trehard, luth et guitare, interprètent J. Daniel, J. Johnson, D. Meier et F. Sor.
14 h 15, Les après-midi de l'orchestre : Histoire de la direction d'orchestre en France, « Arturo Toscanini ». Le chef d'orchestre symphonique en répétition.
16 h 15, La tribune des critiques de disques : trois versions de « Trio en mi majeur K 542 », de Mozart ; 19 h, Concert de jazz : le quartette Chick Coréa, J. Henderson, G. Peacock, R. Haynes, aux Festivals de Nice et de Juan-les-Pins ; 20 h 5, Equivalences (non voyante) : six entretiens avec A. Marchal, avec des œuvres de C. Franck interprétées par A. Marchal à l'orgue.
20 h 30, Concert « Prestige de la musique » (salle Pleyel, 16-10-1981) : « le Messie », de Haendel (chanté en anglais), par The English Baroque Soloists Monteverdi Choir, dir. J.-E. Gardiner, avec E. Harry, soprano, C. Brett, haute-contre, W. Evans, ténor et S. Varcoe, baryton.
23 h, Ouvert la nuit : Une semaine de musique vivante ; Saturnales : œuvres de P. Dukas, M. Ravel, I. Albeniz, A. Brückner.

Le conflit à Radio-France entre Mme Cotta et M. Vozlinsky

Aux échos du conflit opposant Mme Michèle Cotta, présidente de Radio-France, et M. Pierre Vozlinsky, directeur des services musicaux de cette société, succède un silence prudent des deux parties (le Monde *du 17 octobre).*

Ce samedi, aucune conclusion définitive n'était encore officiellement tirée de l'incident, l'attitude de M. Vozlinsky étant diversement interprétée et l'intéressé refusant de se considérer comme démissionnaire.

M. Vozlinsky n'a pas la réputation d'être un homme de dialogue. C'est un « fonceur » qui s'embarrasse peu des conventions et déteste tout ce qui pourrait freiner son action et contrarier l'avenir dont il rêve pour le domaine qu'il a remarquablement développé et dont il est le patron, reconnu dans tous les milieux musicaux. Parmi les pesanteurs redoutées semblent figurer les syndicats et autres formes de représentation institutionnelle. Cependant, jusqu'à présent, c'était lui, et lui seul, l'interlocuteur de ces divers représentants, pour tout ce qui concernait son secteur. Or voilà que Mme Cotta, fidèle à ses méthodes directes, a décidé de rencontrer elle-même les instances élues, et de négocier sans intermédiaire. Une démarche qui a révolté le directeur de la musique.

Un désaccord était intervenu il y a peu entre M. Vozlinsky et la délégation du nouvel orchestre philharmonique de Radio-France à propos de la nomination du nouveau directeur musical de l'orchestre et du directeur adjoint déjà en place, que M. Vozlinsky souhaitait maintenir à son poste. Cette nomination avait été officiellement annoncée (*le Monde* du 14 octobre) sans que, selon les syndicats, il y ait eu possibilité de discussion, et prise en compte de leur désaccord et mésentente avec le directeur adjoint. Un préavis de grève a été déposé le 10 octobre par la C.G.T. à l'instigation de la délégation de l'orchestre. A la demande du personnel, Mme Cotta a alors décidé de prendre elle-même la responsabilité des négociations. Les 12 et 13 octobre, elle a reçu la C.G.T. et la délégation de l'orchestre et accepté de déplacer le directeur adjoint, à partir du 1er février, comme M. Vozlinsky en avait accepté le principe. Le soir même, à l'issue de la réunion, ainsi que le lendemain, elle aurait tenté — sans succès — de joindre M. Vozlinsky, absent toute la journée de mercredi. C'est alors que le jeudi 15 octobre, lors de la réunion hebdomadaire des chefs de service, celui-ci s'en est pris en termes vifs à Mme Cotta.

Considérant comme une question d' « honneur » cette mise à l'écart d'un directeur pour des négociations importantes avec son personnel, M. Vozlinsky a quitté la réunion. Cette attitude virulente, la présidence l'a immédiatement commentée comme étant celle d'un « démissionnaire ». Ce que conteste M. Vozlinsky. « *Je comprends que Mme Cotta agisse dans le désir de préserver, autant que faire se peut, sa position actuelle à la tête de la Société nationale de radiodiffusion* », a-t-il écrit dans un communiqué publié vendredi, ajoutant qu'il s'abstiendrait de toute interview et déclaration. Réponse de la présidence : « *Il est exact qu'un différend oppose actuellement le directeur de France-Musique à la présidente de Radio-France. Il est exact également que, devant l'absence de dialogue entre Pierre Vozlinsky et les instances régulièrement élues par les musiciens, la présidence a dû prendre en charge les négociations momentanément bloquées, ce qui « autant que faire se peut » relève des obligations de n'importe quel chef d'entreprise publique ou privée. Même si, en l'occurrence, le conflit porte davantage sur des difficultés relationnelles que sur un problème de fond.* »

Samedi matin, aucun élément nouveau ne semblait être intervenu. Situation bloquée ? Conflit irrattrapable ? M. Vozlinsky aurait interprété la démarche de Mme Cotta comme un retrait de la confiance qu'elle lui avait, sans nul doute, précédemment accordée. Une question d'honneur peut-être, mais aussi une position de principe sur la nécessité, selon lui, d'une unité de décision et de négociation. Sa présence s'imposait, pense-t-il, à la réunion de négociation. Du côté de la présidence, on affirme en tout cas n'avoir en aucune façon cherché à « court-circuiter » les méthodes du directeur de la musique, mais avoir cherché, au contraire, à aborder pacifiquement une négociation délicate et éviter un conflit ouvert entre le directeur de la musique et son personnel.

ANNICK COJEAN.

CARNET

Décès

— Montpellier, Sidi-Bel-Abbès.
M. et Mme Cyril Le Divelec-Peysonnel,
M. et Mme Robert Noiray,
M. et Mme Philippe Gand,
M. et Mme Jean-Paul Abadie,
ses enfants,
Ses treize petits-enfants et son *arrière-petit-fils*,
ont la profonde douleur de faire part de la mort de
M. Georges ABADIE,
chevalier de la Légion d'honneur,
docteur vétérinaire,
ancien président
du Conseil de l'ordre des vétérinaires d'Algérie,
survenue accidentellement le 9 octobre 1981.
Conformément à sa volonté, son corps a été remis à la faculté de médecine.
Une messe sera célébrée à sa mémoire, à 10 h. 30, en l'église Saint-*Jean-Baptiste (1, rue de l'Eglise*, à Neuilly-sur-Seine), le jeudi 29 octobre 1981.
4, rue Toulouse-Lautrec,
92160 Antony.
17, rue des Fraisiers,
34000 Montpellier.
« Les Oliviers »,
34740 Vendargues.
5, rue du Général-Delanne,
92200 Neuilly-sur-Seine.

— M. et Mme Jean-Pierre Avot,
M. et Mme François Palaz,
Leurs enfants,
Parents et alliés,
ont la douleur de faire part du décès de
Jean AVOT,
chevalier de l'ordre national du Mérite,
croix de guerre 1939-1945,
survenu le 16 octobre 1981, à Cannes.
Le service religieux et l'inhumation auront lieu à *Lumbres*, le lundi 19 octobre, à 15 heures, dans la plus stricte intimité.
Cet avis tient lieu de faire-part.

— M. et Mme Pierre Boudousquié-Bilis et leurs *filles Nadine* et Dominique,
Mme Henri Caraud et ses enfants,
Mme Lucienne Prioux et Mlle Marcelle Gorju,
M. et Mme Léon Bilis et leur famille,
Tous ses parents et amis,
ont la douleur de faire part du décès de
Mme veuve Aaron André BILIS,
née Suzanne Caraud,
survenu le 15 octobre 1981.
Et rappellent à votre souvenir celui de son époux
Aaron André BILIS,
artiste-peintre,
survenu le 9 avril 1971.
La cérémonie religieuse aura lieu le mardi 20 octobre 1981, à 8 h. 30, en l'église Saint-Honoré d'Eylau.
L'inhumation aura lieu dans l'intimité.

— Mme Paul Brogly,
son épouse,
Ses enfants, petits-enfants,
Et toute la famille,
ont le grand chagrin de faire part du décès de
M. Paul BROGLY,
premier juge honoraire
au tribunal de grande instance de Nanterre.
La cérémonie religieuse sera célébrée le mardi 20 octobre, à 8 h. 30, en l'église Saint-Pierre de Montrouge (place d'Alésia, Paris-14e), suivie de l'inhumation dans le caveau de *famille aux Riceys.*
Cet avis tient lieu de faire-part.
13, avenue Paul-Appell,
75014 Paris.

— Mme Henri Courmont,
Ses enfants et petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de
M. Henri COURMONT,
survenu le 14 octobre 1981.
Les obsèques religieuses ont eu lieu le samedi 17 octobre 1981, à 10 heures, en l'église Saint-Martin d'Olivet.
Cet avis tient lieu de faire-part.
998, rue Marcel-Belot,
45160 Olivet.

— Nous apprenons la mort, survenue le 12 octobre 1981, de
M. Hubert DURAND,
ancien sénateur de la Vendée.

[*Hubert Durand était né le 21 octobre 1910 à La Caillère (Vendée).* Directeur général de la Fédération régionale des caisses de crédit mutuel libre, Hubert Durand avait présidé le conseil général de son département. Il avait siégé au Sénat de 1959 à 1977. Il appartenait au groupe des républicains indépendants et avait été rapporteur de la commission des affaires culturelles.]

— Les personnels et les étudiants de l'Institut national des sciences appliquées de Toulouse et du Laboratoire de physique des solides de Toulouse,
ont le regret de faire part du décès, le 8 octobre 1981, de
Pierre GROH,
diplômé
de l'Ecole nationale supérieure d'électrotechnique et d'hydraulique de Grenoble,
docteur ès sciences,
professeur à l'I.N.S.A.T.

Mme André Loriot,
son épouse,
Anne, Jean-François, Béatrice, Bernadette et Guillaume Loriot,
ses enfants,
Mme Nicole Gandera,
Jacques Loriot, son frère,
Annette et Françoise Saigot,
ses sœurs,
Les familles Loriot, Petiot, Saigot, Daflou, Sayadi, Boucaut, Grand,
ont la douleur de faire part du décès de
M. André LORIOT,
président-directeur général
de la société Union Carbide - France,
officier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1939-1945,
survenu le 16 octobre 1981, à l'âge de soixante et un ans.
Les obsèques auront lieu en la basilique de Saint-Benoît-sur-Loire (Loiret), le mardi 20 octobre, à 16 heures.
Un service religieux sera célébré en l'église Notre-Dame-du-Rosaire (174, rue Raymond-Losserand, Paris-14e), le mardi 20 octobre, à 10 h. 30.
Cet avis tient lieu de faire-part.
« Domaine de la Ronce »,
9, avenue des Cèdres,
92410 Ville-d'Avray.

— Union Carbide - France,
Le conseil d'administration,
La direction,
Et tout le *personnel*,
ont la douleur de faire part du décès de
M. André LORIOT,
président-directeur général,
officier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1939-1945,
survenu le 16 octobre 1981, à l'âge de soixante et un ans.

— On nous prie d'annoncer le décès de
M. Edouard RAULAIS.
La cérémonie religieuse et l'inhumation auront lieu dans l'intimité.
De la part de :
Mme Edouard Raulais,
son épouse,
M. et Mme Daniel Raulais,
ses enfants,
Marie-Adélaïde, Marie-Elodie, Gautier, ses petits-enfants,
Et de toute la famille.
Cet avis tient lieu de faire-part.

Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction *sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.*

— On nous prie d'annoncer le décès de
M. Pierre THOMASSIN,
survenu le 6 octobre 1981, à l'âge de quatre-vingt-un ans, à Paris.
La *cérémonie* religieuse et l'inhumation ont eu lieu dans l'intimité, à Piriac-sur-Mer (44).
Une messe sera dite à son intention le vendredi 6 novembre, à 19 heures, en l'église Saint-Pierre de Neuilly.
De la part de :
Ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants,
Des familles Thomassin, Suquet, Oboussier, Thobie, et de toute la famille.
Cet avis tient lieu de faire-part.
27, rue Thiboumery,
75015 Paris.

Remerciements

— Caen.
Mme Eugène Marcel Girard,
La famille,
remercient toutes les personnes qui leur ont témoigné de la sympathie lors des obsèques de
M. Eugène Marcel GIRARD,
dit colonel Moreau
dans la Résistance.

Anniversaires

— *Pour le* douzième anniversaire de sa disparition, une pieuse pensée est demandée à ceux qui ont *conservé le souvenir de*
Maurice SAINT-FLOUR.

Messes anniversaires

— Meudon.
Une messe pour l'anniversaire du décès de
Yves-Marie FAGUET
sera célébrée le vendredi 23 octobre 1981, à 9 heures, en l'église Saint-Pierre du Gros-Caillou (rue Saint-Dominique), à Paris.

Communications diverses

— Le CID-UNATI des Hauts-de-Seine convoque les adhérents à une assemblée générale le 17 novembre, à 21 heures (22 bis, rue Sadi-Carnot, à Nanterre). Ordre du jour : Modification des statuts - Questions diverses.

— A l'occasion du trente-deuxième anniversaire de la République populaire de Chine, le comité de Paris de l'Association des amitiés franco-chinoises organise une soirée, le samedi 24 octobre, à 20 heures, salle *La Rochefoucault-Liancourt* au *club* des ingénieurs des Arts et Métiers (9 bis, avenue d'Iéna, 75116 Paris).
Un entretien sur la Chine et la France aujourd'hui et la projection d'un film auront lieu au cours de cette manifestation. — Entrée : 20 F ; adhérents : 15 F.

Soutenances de thèses

— Université de Paris-III, samedi 17 octobre, à 14 heures, salons de l'Institut national des langues et civilisations orientales, *Mme* Valentine Marcade : « Contribution à l'étude de l'art pictural ukrainien ».

— Université de Paris-I, samedi 17 octobre, à 14 heures, amphithéâtre Richelieu, M. *Francis Croissant* : « Les protomés féminins archaïques ; recherches sur les représentations du visage dans la plastique grecque de 550 à 480 avant J.-C. ».

— Université de Paris-VII, *lundi* 19 octobre, à 14 heures, salle 81, M. Luc Boltanski : « Biographie d'une personne collective : les cadres de 1936 à 1975 ».

DÉFENSE

LE GÉNÉRAL DELAUNAY AUX CADRES : soyez fiers de ce que nous faisons.

« *Affichons nous davantage comme militaires dans les divers milieux, acceptons de témoigner de notre métier de soldat et soyons fiers de ce que nous faisons : préparer la guerre pour préserver la paix.* » Tel est l'essentiel du message, que le général Jean-Yves Delaunay, chef d'état-major de l'armée de terre, adresse à ses cadres dans le dernier numéro de la revue mensuelle *Terre-information.*

Sous le titre « Promouvoir notre image de marque », le général Delaunay invite les cadres de l'armée de terre à montrer que « *l'armée en kaki, complémentaire de l'atome stratégique, est un élément majeur de la dissuasion française* ».

Estimant que l'armée de terre « *n'est pas une armée de gros bataillons* », le chef d'état-major tient à rappeler que c'est, au contraire, « *une armée techniue* », forte de ses 200 ordinateurs, de ses 100 000 véhicules, des ses 5 000 blindés, de ses 700 aéronefs, de ses 200 000 appelés et 300 000 réservistes.

Le général Delaunay prescrit à ses cadres de veiller à ce que « *les unités soient efficaces au plan opérationnel* » et que « *le service militaire soit bien compris et exécuté à la fois par les soldats de métier et par les appelés* ».

LE CUMUL D'UNE PENSION AVEC UN EMPLOI RÉMUNÉRÉ

Les chefs militaires font part de « leur vive inquiétude » à M. Hernu

Les cadres des forces armées éprouvent « *une vive inquiétude* » au sujet d'une éventuelle limitation du cumul d'une pension militaire avec la rémunération d'une activité pendant leur retraite, mais ils ont reçu, jeudi 15 octobre, l'appui du ministre de la défense qui s'est engagé à faire valoir leurs arguments auprès du gouvernement (*le Monde* du 15 octobre).

Ces inquiétudes ont été exprimées lors de la vingt-sixième session du Conseil supérieur de la fonction militaire qui groupe les représentants des officiers, sous-officiers des forces armées françaises et associations de retraités militaires. Ce conseil s'est réuni les 14 et 15 octobre, indique un communiqué du ministère, sous la présidence de M. Charles Hernu.

Les membres du conseil, dont le communiqué rapporte « *la vive inquiétude* », ont souligné que « *les militaires sont prêts à s'associer à un effort de solidarité nationale, mais qu'ils ne comprendraient pas la mise en place d'une réglementation qui, sous couvert de mesures générales, n'atteindrait pratiquement qu'eux* ».

Le communiqué du ministère souligne que « *le chef d'état-major des armées et les principaux chefs militaires se sont associés à cet avis* » et que « *le ministre de la défense, M. Charles Hernu, s'est engagé à faire valoir auprès du gouvernement les arguments développés par le Conseil supérieur* ».

ÉCHECS

Au championnat du monde

PREMIÈRE VICTOIRE DE KORTCHNOÏ

C'est sans difficulté aucune que Victor Kortchnoï a obtenu, le vendredi *16 octobre, à Merano* (Italie) son premier point au championnat du monde d'échecs. Une heure avant la reprise de la sixième partie, ajournée jeudi 15 octobre, M. Victor Batourinski, chef de la délégation soviétique, apportait à l'arbitre du match la signification écrite de l'abandon du champion du monde Anatoly Karpov.

Les difficultés Kortchnoï, les avait éprouvées jeudi où, avec les noirs, il avait brillamment sacrifié un pion pour obtenir une très forte position (*le Monde* du 17 octobre). Position si forte que Karpov et ses aides n'ont pas jugé utile de reprendre la partie. Dommage pour les amateurs d'échecs qui ne connaîtront pas le quarante et unième coup, que Kortchnoï avait mis sou enveloppe à l'ajournement (l'agence de presse américaine U.P.I. donne cependant Fxg3).

Cette victoire de Kortchnoï — la plus belle partie depuis le début du championnat selon les observateurs — relance le match. Certes, Karpov mène 3 à 1 (il faut 6 points pour être vainqueur), mais il a perdu avec les blancs, et son challenger, dont certains prédisaient l'effondrement, a montré qu'il restait toujours aussi pugnace.

La septième partie, où Kortchnoï a les blancs, devait se jouer le samedi 17 octobre.

Nous redonnons la position de la sixième partie à l'ajournement : Blancs (Karpov) : Rg1, Dd2, Tb1, Ff4, Cf1, Pa2, b3, c5, f2, g2, h3. Noirs (Kortchnoï) : Rg8, Dd5, Té6, Fé4, Cc6, Pa3, b5, d3, g7, h4.

INFORMATIONS « SERVICES »

Les urgences du dimanche

SANTÉ

● UN SECOURS D'URGENCE. — Appeler le SAMU en téléphonant, pour Paris, au 567-50-50 ; pour l'Essonne, au 088-33-33 ; pour les Hauts-de-Seine, au 741-79-11 ; pour la Seine-Saint-Denis, au 830-32-50 ; pour le Val-de-Marne, au 207-51-41 ; pour le Val-d'Oise, au 032-22-33 ; pour les Yvelines, au 953-83-33 ; pour la Seine-et-Marne, au 437-10-11, ou, à défaut, le 17 (police) ou le 10 (pompiers), qui transmettent *l'appel au SAMU.*

● UN MÉDECIN. — *A défaut* du médecin traitant, appeler la permanence des soins de Paris (542-37-00), ou la garde syndicale des médecins de Paris (533-99-11), ou l'Association pour les urgences médicales de Paris (A.U.M.P.) (828-40-04), ou S.O.S.-Médecins (707-77-77). Urgence pédiatrique, 806-36-46, garde de nuit et week-end

● UNE INFORMATION SUR LES INTOXICATIONS. — 205-63-29 (hôpital Fernand-Widal).

● S.O.S. - Urgences buccodentaires (337-51-00) ; ordre des chirurgiens, conseil de Paris (261-12-00).

TRANSPORTS

● AÉROPORTS. — Renseignements sur les arrivées et départs à Orly (687-12-34 ou 853-12-34) ; à Roissy - Charles - de - Gaulle (862-12-12 ou 862-22-80).

● COMPAGNIES AÉRIENNES. — *Arrivées ou départs des* avions : Air France (320-12-55 ou 320-13-55) ; U.T.A. (775-75-75) ; Air Inter (687-12-12). Renseignements, réservations : Air France (535-61-61) ; U.T.A. (776-41-52) ; Air Inter (539-25-25).

● S. N. C. F. — Renseignements : 261-50-50.

ÉTAT DES ROUTES

● INTER SERVICE ROUTES donne des renseignements généraux au 858-33-33.

Pour des renseignements plus précis, on peut s'adresser aux centres régionaux d'information routière : Bordeaux (56) 96-33-33 ; Lille (20) 91-92-33 ; Lyon (7) 854-33-33; Marseille (91) 78-78-78; Metz (8) 762-11-22 ; Rennes (99) 50-73-93.

P.T.T.

Sont ouverts le dimanche les bureaux de :

— Paris recette principale (52, rue du Louvre, 1er), ouvert vingt-quatre heures sur vingt-quatre ;

— Paris 08, annexe (71, avenue des Champs-Elysées), ouvert de 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 20 heures ;

— Orly, aérogare Sud, annexe 1 ; ouvert en permanence ;

— Orly, aérogare Ouest, annexe 2, ouvert de 6 heures à 23 heures ;

— Roissy principal, annexes 1 et 2 (aéroport Charles-de-Gaulle), ouvert de 8 h. 30 à 18 h. 30

La recette principale de Paris assure aussi le paiement des mandats-lettres, des bons et des chèques de dépannage, des lettres-chèques ainsi que les remboursements sans préavis sur livret C.N.E.

ANIMAUX

● UN VÉTÉRINAIRE au 871-20-61 (de 8 heures à 20 heures).

TOURISME

● L'OFFICE DE TOURISME DE PARIS diffuse une sélection enregistrée des loisirs à Paris : en français au 720-94-94 ; en anglais au 720-88-98 et en allemand au 720-57-58. Son bureau d'accueil du 127, avenue des Champs-Elysées, est ouvert le dimanche, de 9 heures à 20 heures. Tél. : 723-61-72.

S.O.S. - AMITIÉ

Vingt-quatre heures sur vingt-quatre à l'écoute au 621-31-31 pour Boulogne-Billancourt : 364-31-31 pour Bagnolet et 078-16-16 pour Evry (de 14 heures à 6 heures du matin) et au 296-26-26 pour Paris (de 14 heures à 4 heures du matin). Il existe un poste en anglais : S.O.S.-Help au 723-80-80 (de 19 heures à 23 heures).

La Porte ouverte reçoit tous les jours, de 14 heures à 22 heures, dans ses deux permanences : 21, rue Duperré, Paris - 9e, métro Pigalle, tél. : 874-69-11, et 4, rue des Prêtres-Saint-Séverin, Paris - 5e, métro Saint-Michel, tél. : 329-66-02.

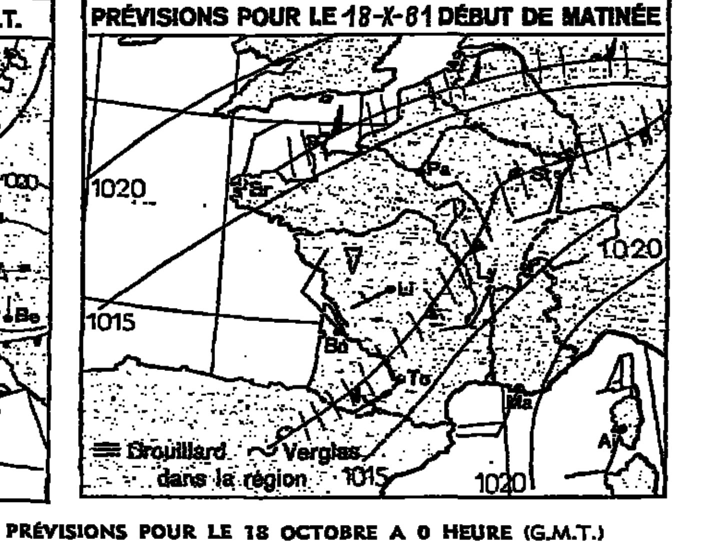
S.O.S. - 3e AGE

De 9 heures à 19 heures au 340-44-11.

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 17.10.81 A 0 h G.M.T.

PRÉVISIONS POUR LE 18-X-81 DÉBUT DE MATINÉE



Evolution probable du temps en France entre le samedi 17 octobre à 0 heure et le dimanche 18 octobre à 18 heures :

La dépression du golfe de Gascogne se décalera sur notre pays et la perturbation qui lui est associée provoquera un temps doux et pluvieux, et parfois des orages.

Dimanche matin, une bande pluvieuse affectera les régions proches des Pyrénées, le nord du Massif Central, le Jura et les Vosges. Les pluies pourront avoir un caractère orageux. D'autre part, des pluies se produiront encore près de la Manche. En revanche, le temps sera plus variable avec alternance de passages nuageux et d'éclaircies sur le sud de la Bretagne, la Vendée et jusqu'à l'ouest du Bassin parisien.

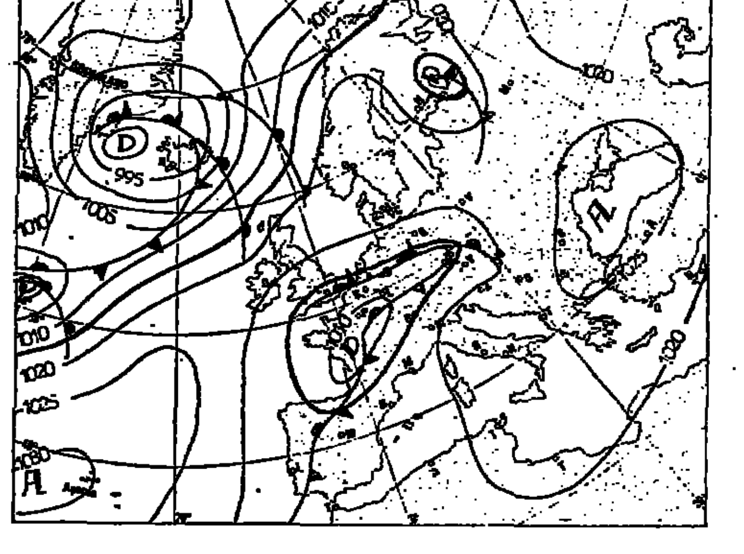
Sur les régions méditerranéennes, les éclaircies resteront prédominantes.

En cours de journée, le temps variable s'étendra à la moitié nord de la France mais de nouvelles pluies avec orages locaux envahiront l'Aquitaine, le Midi-Pyrénées et le sud du Massif Central.

Les vents seront assez forts de nord-est sur la moitié nord et de secteur sud sur les régions méridionales.

Les températures seront douces pour la saison, elles seront même *élevées près de* la Méditerranée.

PRÉVISIONS POUR LE 18 OCTOBRE A 0 HEURE (G.M.T.)



Le samedi 17 octobre à 2 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était à Paris de 1 014,2 millibars, soit 760,7 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 16 octobre ; le second, le minimum de la nuit du 16 au 17) : Ajaccio, 23 et 11 ; Biarritz, 25 et 20 ; Bordeaux, 21 et 16 ; Bourges, 17 et 12 ; Brest, 14 et 11 ; Caen, 12 et 9 ; Cherbourg, 11 et 9 ; Clermont-Ferrand, 20 et 10 ; Dijon, 17 et 10 ; Grenoble, 21 et 8 ; Lille, 11 et 4 ; Lyon, 20 et 11 ; Marseille-Marignane, 24 et 13 ; Nancy, 10 et 6 ; Nantes, 17 et 13 ; Nice-Côte d'Azur, 23 et 14 ; Paris-Le Bourget, 11 et 2 ; Pau, 25 et 13 ; Perpignan, 23 et 14 ; Rennes, 14 et 11; Strasbourg, 11 et 7; Tours, 15 et 13 ; Toulouse, 25 et 16 ; Pointe-à-Pitre, 28 et 19.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 31 et 15 ; Amsterdam, 11 et 2 ; Athènes, 26 et 16 ; Berlin, 12 et 0 ; Bonn, 10 et 1 ; Bruxelles, 10 et 4 ; Le Caire, 30 et 19 ; Des Canaries, 24 et 21 ; Copenhague, 12 et 7 ; Genève, 19 et 6 ; Jérusalem, 23 et 15 ; Lisbonne, 22 et 17 ; Londres, 11 et 2 ; Madrid, 30 et 15 ; Moscou, 5 et 2 ; Nairobi, 29 et 16 ; New-York, 21 et 11 ; Palma-de-Majorque, 29 et 13 ; Rome, 25 et 14 ; Stockholm, 7 et 3 ; Dakar, 31 et 25.

(Document établi avec le support technique spécial de la météorologie nationale.)

JOURNAL OFFICIEL

Est publié au *Journal officiel* du samedi 17 octobre 1981 :

UN DECRET

● Portant délégation des pouvoirs *du ministre de la défense* en matière d'administration et de gestion des personnels civils extérieurs.

MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 3 040

HORIZONTALEMENT

I. Rapports entre un tiers et une moitié. Genre de salade finissant, généralement, dans un panier de même nature. — II. Caresse ou pince, selon le genre. Personnage dépouillé de tout, même de pudeur. — III. Pour le savoir, il est utile de s'adresser à lui. Présentes manifestement un obstacle aux bonnes relations. — IV. Spécialiste des plats au four. Résultat d'un face-à-face renvoyant les adversaires dos à dos. — V. Mot populaire figurant dans une ritournelle. Drame à Tokyo ou à la mairie de Londres. Qui a *récolté* les lauriers de la campagne. — VI. Ne se prête, généralement, qu'à des gens dignes de crédit. Partie du Brabant. — VII. Monde en proie à une perpétuelle révolution. Se comportent en parasite. Certitude ou hypothèse. — VIII. Un verbe actif, jamais imparfait, ne peut que conjuguer ce sujet. Capitaine d'escadron qui devint demoiselle de compagnie. — IX. Sorte de « pain » avec lequel certains gagnent leur croûte. A tendance à s'attacher chez la cuisinière amoureuse. — X. Conducteurs ne roulant qu'accidentellement. Favorise épisodiquement le repeuplement des campagnes. — XI. Agent spéculatif. Démonstratif. Révolution de palais. — XII. Un legs que Scipion refusa à son ingrate patrie. Se soumettre à une épreuve éliminatoire. — XIII. Moyen de fortune pour celui qui n'en a pas. Pour lui, Rome s'enflamma. — XIV. Endroits propices à la chute des corps. Elle passe pour ne passer sur rien. — XV. Se détacha *d'abord de l'homme* avec lequel elle se lia. En moins de deux quand il est en cinq. Demeure ensoleillée. Manche plus ou moins longue.



VERTICALEMENT

1. Le premier livre de tout écrivain. France Gall et France-Galles y ont passé. — 2. Moins dur que faire. Sigle national et social ou national-socialiste. Ceci remplace cela. Numéro d'ordre d'un Louis fort valorisé en son temps. — 3. Particulier ayant résolu le problème de l'emploi. Fait pencher le fléau de la balance. — 4. Un cygne trompeur suffit à la séduire. Leur baie s'ouvre sur une vue magnifique, mais ils ne peuvent l'admirer. — 5. Fait en sorte de se prendre pour un autre. Avant-dernière à l'école d'Athènes. — 6. Essence naturelle. Manifeste un état extatique. Souvent ouvrière dans le Nord. — 7. Il a doré ceux qui l'ont adoré. Réflexion faite, ils reviennent à leur point de départ. Entreprise où les ouvrières ont le pas sur les cadres. — 8. Copulative. Bouffe avec des bouillons légers. Le dernier cri des grands couturiers. — 9. Port de Hoshu. Affection du genre coup de foudre. Question d'un test psychologique. — 10. Son avènement est déterminé par un important événement. Erra sur les flots bien avant qu'Eugène Sue ne fasse errer un de ses descendants sur la terre. Préposition. Injonction cornélienne. — 11. Ronsard la pria de rendre visite à une reine. Dans la couronne d'un roi à titre posthume. — 12. Se ruina en voulant restaurer son palais. Cuisiner en salant fortement. — 13. Antiparasites. Adorable bonhomme des neiges. Présidaient aux plaisirs des dieux. — 14. Planté en terre, il ne prend jamais racine. Article. Esclave qui sifflait. — 15. Fournit une idée précise sur la mesure du pied. De nature à être bien vu par tous.

Solution du problème n° 3 039

Horizontalement

I. Fromagère. — II. Ramonages. — III. Amiralat. — IV. N.E.S.O. Aléa. — V. Ce. Son. In. — VI. Piston. — VII. Imitée. Ta. — VIII. Sa. Eire. — IX. Ers. Limon. — X. Douleurs. — XI. Piste. Sol.

Verticalement

1. Franchise. — 2. Ramée. Mardi. — 3. Omis. Pis. S.O.S. — 4. Morosité. Ut. — 5. Ana. Oseille. — 6. Galanterie. — 7. Egal. Emus. 8. Reteint. Oro. — 9. Es. An. Ainsi.

GUY BROUTY.

PARIS EN VISITES

LUNDI 19 OCTOBRE

« Sculptures et fresques du onzième siècle », 15 h., Musée des monuments français, Mme Garnier-Ahlberg.

« Basilique Saint-Denis », 15 h., entrée, Mme Hulot.

« Hôtels de Lamoignon, Marle et Salé », 15 heures, 24, rue Pavée, Mme Vermeersch.

« Saint-Etienne-du-Mont et la montagne Sainte-Geneviève », 15 h., façade de l'église, Mme Zujovic (Caisse nationale des monuments historiques).

« L'art baroque en Bohême », 15 h., Grand Palais (Approche de l'art).

« Pissarro, Sisley, Renoir », 14 h. 30, Musée du Jeu de paume (Arcus).

« La galerie espagnole de Louis-Philippe », 15 h., Musée du Louvre, pavillon de Flore, Mme Ragueneau.

« Du canal Saint-Martin à l'hôpital Saint-Louis », 15 h., métro Jacques-Bonsergent, Mme Reynaud (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« La Salpêtrière », 15 h., 47, boulevard de l'Hôpital, Mme Hager.

« L'Auvergne romane, foyer d'art roman », 15 h., Musée des monuments français (Histoire et Archéologie).

« Les impressionnistes », 15 h., entrée du Musée du jeu de paume, M. Jaslet.

« Un siècle de fouilles françaises en Egypte », 14 h. 30, palais de Tokyo (ministère de la culture).

« Chefs-d'œuvre », 10 h., Musée du Louvre (ministère de la culture).

« Salons de l'Hôtel de Ville », 14 h. 30, métro côté place Lobau (Paris et son histoire).

« Hôtels du Marais, place des Vosges », 14 h. 30, métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

« Hôtel Lauzun », 15 h., 17, quai d'Anjou (Tourisme culturel).

« Jardins et chapelles rue du Bac », 15 h., 128, rue du Bac (Visages de Paris).

MARDI 20 OCTOBRE

« Le château de Monte-Cristo », 14 h. 30, entrée du musée Alexandre-Dumas, à Versailles, Mme Pech.

« Les Invalides », 14 h. 15, cour d'honneur, Mme Allaz.

« L'église Saint-Nicolas-du-Chardonnet et Charles-le-Brun », 15 h., devant l'église, Mme Bouquet des Chaux.

« Hôtel de Lauzun », 15 h., 17, quai d'Anjou, Mme Hulot.

« Chapelles orthodoxes et art des icônes », 15 h., gare de Meudon, *Mme Pennec.*

« La place des Victoires et alentours », 15 h., 2, place des Victoires, Mme Vermeersch (Caisse nationale des monuments historiques).

« Basilique Saint-Denis », 14 h., porche principal (Approche de l'art).

« Souterrains gothiques du collège des Bernardins », 15 h., église Saint-Julien-le-Pauvre, Mme Ragueneau.

« De la tour de Jean-sans-Peur à l'enclos des Templiers », 15 h., métro Etienne-Marcel, Mme Reynaud (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« L'Ecole des beaux-arts », 15 h., 13, quai Malaquais, M. Jaslet.

« Chefs-d'œuvre », 10 h., musée du Louvre (Ministère de la culture).

« Passages et jardins de la montagne Sainte-Geneviève », 15 h., église Saint-Médard (Paris et son histoire).

CONFÉRENCES

LUNDI 19 OCTOBRE

14 h. 30, 62, rue Taitbout, Mme Guigue : « Art et Civilisations de l'Egypte » (Le Monde et son histoire).

20 h., 26, rue Bergère, L. Charlarse : « Le message de l'Inde, actualité de la tradition » (L'Homme et la connaissance).

20 h. 30, 106, avenue de Clichy, salle du « Gloria », J.-M. Margreth : « Une pleine santé, une entière guérison, c'est possible ! »

MARDI 20 OCTOBRE

14 h. 30, 62, rue Madame « Akhénaton ou la recherche d'un dieu unique » (Arcus).

14 h. 30 et 17 h., Musée des arts décoratifs « Les fastes du gothique, les peintres de l'Espagne », (films, projections) (Le Monde et son histoire).

14 h. 30, 109, rue de Rivoli : « Les Grecs à la conquête de la Méditerranée » (Ministère de la culture).

15 h., 106, avenue de Clichy, J.-M. Margreth : « Une pleine santé, une entière guérison, c'est possible ! » (Assemblée du Dieu de France).

17 h., Musée des arts décoratifs : « La tapisserie à la fin du Moyen Age » (Paris et son histoire).

19 h. 30, amphithéâtre Bachelard, la Sorbonne, R. Huyghe : « Crise contemporaine et art moderne » (projections) (Université populaire de Paris).

20 h., 26, rue Bergère, R. Amadou, J. Saunier : « Saint-Yves d'Alveydre, ou la synarchie sans énigme », (L'homme et la connaissance).

20 h., 3, rue Bobillot, L. Geerinckx : « L'éducation ésotérique » (Université holistique).

20 h. 30 11, rue Payenne, « Choisir sa vieillesse » (Centre culturel suédois).

BREF

DOCUMENTATION

ENFANTS EN DIFFICULTE. — Le guide Néret pour les enfants et les adolescents en difficulté vient de paraître.

Il comprend la liste et la descrip*tion de tous les services et éta*blissements qui peuvent écouter, aider, conseiller, prendre en charge, les enfants et adolescents ayant des difficultés scolaires ou familiales. Il étudie les principales raisons du retard scolaire, les causes de l'inadaptation et les conséquences de celle-ci.

★ 246 pages, 85 F environ. Editions et Guides Néret, 23, rue de Chabrol, B.P. 59-X, 75462 Paris Cedex 10.

ÉDUCATION

TECHNIQUES SPATIALES. — Le Conservatoire national des arts et métiers (département « économie et gestion ») propose, à partir du 27 octobre, un enseignement consacré aux aspects socio-économiques des techniques spatiales. Les cours auront lieu le mardi, de 18 h. 30 à 20 h., salle 31-1-22, annexe Montgolfier, 2, rue Conté, 75003 Paris.

MAISON

BAIGNOIRE A NEUF. — *Un procédé* d'émaillage à froid, à base de polyuréthane, permet de rénover les appareils sanitaires à domicile, sans les démonter. Outre le réémaillage en blanc, il est possible d'obtenir n'importe quelle couleur (claire ou foncée) à partir d'un échantillon de carrelage, de moquette ou de peinture. Pour une baignoire, en blanc 1 295 F, en couleur 1 412 F ; un lavabo, en blanc 647 F, en couleur 718 F ; un bac à douche, en blanc 706 F, en couleur 765 F. A ces prix s'ajoutent les frais de masticage et de ponçage (de 55 F à 400 F environ) et le déplacement : 100 F pour Paris et 150 F en banlieue.

★ *Samotec, 7, rue Sainte-Isaure,* 75018 Paris. Tél. : 259-56-20.

SALON

EQUIP'HOTEL A LA PORTE DE VERSAILLES. — Le Salon de l'équipement de l'hôtellerie et de la restauration est organisé à la Porte de Versailles du dimanche 18 octobre au lundi 26 octobre. Il est ouvert tous les jours, de 9 h. 30 à 19 heures, et le lundi 19 octobre jusqu'à 22 heures. Le prix d'entrée à ce Salon est de 10 francs.

TEMPS LIBRE

MIMES EN ARDECHE. — Les comédiens mimes de Paris, Isaac Alvarez et France Caldini proposent, dans un ancien moulinage (filature de soie) ardéchois, des stages d'expression corporelle. Trois week-ends : les 16-17-18 octobre, 23-24-25 octobre, 6-7-8 novembre ; vacances de la Toussaint, du 1er au 5 novembre, vacances de Noël, du 26 décembre au 3 janvier.

★ *Théâtre du moulinage, 07170* Lussas. Tél. : (75) 36-23-82.

Le Monde

équipement

P.T.T.

Un budget difficile pour 1982

- Timbres à 1,80 franc au 1er juillet
- Étude d'une modulation des tarifs de l'abonnement téléphonique

Les P.T.T. feront, l'an prochain, les frais de la nouvelle politique financière du gouvernement. A un double titre. Les télécommunications devront reverser une partie — 3,2 milliards de francs — de leurs bénéfices au budget général de l'Etat, au titre d'une « contribution », *qu'on dit exceptionnelle,* « aux charges du service public ». *La Caisse nationale d'épargne verra, de son côté, ses charges s'alourdir de 2 milliards de francs par suite du relèvement de 7,5 % à 8,5 % des intérêts à payer aux titulaires de livrets C.N.E.*

Ce que M. Michel Maurice Bokanowski, sénateur des Hauts-de-Seine (R.P.R.), a déjà dénoncé, dans une question écrite au ministère des P.T.T., comme une « *manipulation comptable contraire à la pratique administrative française* » va, en effet, avoir une incidence à la fois sur l'équilibre financier et sur la politique d'investissement de cette administration et pose brutalement le problème du mode de couverture des dépenses des P.T.T. : maintenir le niveau d'investissement malgré cette adversité suppose fatalement un recours accru aux concours extérieurs (emprunts)... et une pression supplémentaire sur l'usager. Pour l'ensemble des P.T.T., le besoin de financement va passer d'une année à l'autre de 8,5 milliards de francs à 11,5 milliards de francs.

Il est d'ores et déjà acquis que, pour atteindre les objectifs prévus, le prix du timbre-poste devra passer à 1,80 F en régime normal au 1er juillet 1982 (1,60 F pour les plis non urgents). Quant au prix de la taxe de base téléphonique, il devrait être relevé une première fois de 5 centimes d'ici à la fin de l'année et une seconde fois, du même montant, au printemps 1982. En compensation, l'application du tarif de nuit serait avancée d'une demi-heure et les communications à destination de la C.E.E. coûteraient 33 % de moins après 21 heures. Enfin, on réfléchit au principe d'une modulation, applicable à compter du printemps prochain, du prix de l'abonnement en fonction des catégories d'usagers, laquelle pourrait toutefois se heurter à la sacro-sainte égalité devant le service public.

En contrepartie de l'« effort de solidarité nationale » demandé, M. Louis Mexandeau, ministre des P.T.T., pensait avoir obtenu deux compensations : d'une part, l'octroi à son administration d'une « charte de gestion », analogue dans son principe aux contrats d'entreprise signés avec l'Etat par les grands services publics (S.N.C.F., E.D.F., Air France...), et permettant de mieux programmer à moyen terme le développement du service ; d'autre part, les perspectives du maintien, en francs constants, du volume d'investissements, principalement dans les télécommunications.

Des conséquences sur l'emploi ?

Si, sur le premier point on en reste aux promesses, on est, en revanche tout à fait fixé sur le second. Avec 12 % d'augmentation des dépenses en capital (30 milliards de francs) et 6,6 % pour les autorisations d'engagement (29,7 milliards de francs), les investissements stagnent. Pour les télécommunications, on peut même parler de régression, les autorisations de programme n'augmentant que de 5 % (pour atteindre 27,2 milliards de francs, y compris les 2 milliards de francs que débourseront les sociétés de financement). Les dépenses en capital atteindront 27,9 milliards de francs. Réduite des 3,2 milliards de francs reversés au budget général, la capacité d'autofinancement des télécommunications ne dépassera pas 22 milliards de francs, contraignant à recourir à l'emprunt pour trouver les 5,9 milliards de francs restant.

Théoriquement, ces ressources devraient permettre de raccorder environ un million sept cent mille nouveaux abonnés, un rythme qu'on souhaite pouvoir soutenir jusqu'en 1985, afin de donner naissance au « téléphone pour tous » promis par le gouvernement, avec, à cette époque, vingt-quatre millions de lignes principales et un taux de raccordement des ménages supérieur à 90 % (il était de 67 % fin 1980). La modernisation des centraux se poursuivra, elle, au ralenti, le volume des commandes en 1982 n'excédant pas celui de la présente année. Le rythme de remplacement des autocommutateurs Crossbar sera, pour la troisième année consécutive, inférieur au taux d'amortissement de ce type de matériel. Enfin, on se demande si la mise en place du nouveau plan de numérotage, prévue à partir de 1985, ne pourrait pas être compromise, car elle suppose le remplacement de nombreux centraux électroniques de « première génération » (deux millions quatre cent mille équipements dans un premier temps, quatre millions par la suite). Le budget de la recherche et du développement n'augmentera que de 4 % (2,2 milliards) et seuls les nouveaux services bénéficient de quelques largesses (+ 32 %) ; 600 millions, contre 500 cette année, seront consacrés au développement de *Télétel* et de l'annuaire électronique, les P.T.T. souhaitaient y consacrer 900 millions.

Un « trou » à la Caisse d'épargne

Un programme d'équipement modeste, donc, et qui pourrait avoir des conséquences sur le niveau d'activité de l'industrie (*on estime que 1 milliard d'investissements garantissent dix mille à quinze mille emplois*) Encore voit-il sa réalisation subordonnée à un « rendez-vous de printemps », à l'occasion duquel le gouvernement accepterait de desserrer le carcan en autorisant, par exemple, les sociétés de financement du téléphone à élargir leur participation aux investissements des 2 milliards prévus à 3 ou 3,5 milliards.

La situation financière de la poste va demeurer préoccupante. Son déficit réel augmentera de *349 millions en un an, compte* tenu de la prise en charge partielle par l'Etat, pour la première fois, du déficit du transport de la presse (1,13 milliard). Les investissements se développeront sensiblement : 2,5 milliards d'autorisations de programme contre 1,8 milliard cette année. La mécanisation du tri, lancée dans les années 1975-1977, pui ralentie depuis deux ans, sera réactivée (440 millions contre 323 millions). Les bureaux de poste seront modernisés, « informatisés » et équipés en appareils libre-service. Enfin, 127 millions de francs seront investis dans l'achat de deux rames T.G.V livrables en 1984 et qui permettront à la poste de se dispenser des liaisons aériennes actuelles entre Paris et la région Rhône-Alpes.

Le déficit chronique de la poste va, une fois encore, lui coûter fort cher. Le service est obligé d'emprunter pour financer ses déficits d'exploitation antérieurs, d'où les frais financiers très élevés : 1,5 milliard cette année, 2 milliards l'an prochain. Et les services financiers se préparent à vivre sous le même régime. La Caisse nationale d'épargne va, en effet, à son tour être en déficit : de 866 millions, ce qui contraste avec un excédent de 368 millions en 1981. La modicité des ressources que lui procurent ses placements auprès de la Caisse des dépôts ne lui permet pas de s'en sortir autrement, alors qu'on lui demande d'augmenter d'un point son taux de rémunération des dépôts sur livrets d'épargne. Le rendement de son portefeuille (composé pour moitié de créances sur les collectivités locales et pour plus du quart auprès des organismes d'H.L.M.) n'a pas dépassé 8,8 % l'an passé — en dépit d'une augmentation de 0,5 point sur l'année précédente. Comme il ne faut pas s'attendre à une amélioration de ce rendement dans un proche avenir, les comptabes de la C.N.E. estiment que la marge nette de la Caisse va plonger de + 0,27 % en 1981 à — 0,42 % en 1982.

Sur un budget global en progression de 22,1 % (122,4 milliards), le seul accroissement quantitativement notable concernera les dépenses de fonctionnement, qui vont augmenter de 25,8 %, pour dépasser 92 milliards de francs, contre + 13,3 % cette année. Cette forte augmentation correspond, pour une part, à la création de 5.650 emplois (3 840 *à la poste, 1 500 aux télécommunications*, 310 aux services généraux). Compte tenu des 8 000 créations d'emploi prévues dans le collectif budgétaire de juillet dernier et de l'appel à l'activité de 4 000 lauréats de concours antérieurs qui ne s'étaient pas vu offrir de travail, les P.T.T. constitueront, à la fin de l'an prochain, une collectivité de plus de 470 000 personnes. La gestion courante des services va bénéficier d'un ballon d'oxygène, les crédits destinés à l'améliorer augmentant de 1,6 milliard, contre *879 millions en 1981 : qualité du* service, rapidité d'écoulement du trafic postal, accueil du public dans les 17 000 bureaux de poste, constitueront des priorités pour le ministre des *P.T.T.*, qui s'est entendu aussi demander par le *premier ministre un réaménagement* à bref délai des horaires d'ouverture des bureaux de poste, en particulier durant la journée du samedi.

JAMES SARAZIN.

● *Un emprunt Ville de Paris.* — La Ville de Paris a émis depuis le 12 octobre un emprunt de 300 millions de francs Cet emprunt, dont l'intérêt sera de 17,40 %, sera amortissable en douze annuités. Il sera émis par obligations de 2 000 francs et les premiers remboursements interviendront dès 1982 Une quinzaine d'établissements bancaires, sous la conduite de la Société Générale, sont chargés de placer cet emprunt. Pour M. Christian de La Malène (R.P.R.), premier adjoint au maire de Paris, et M. Alain Juppé, directeur des services financiers de la Ville, cette opération est destinée à financer les investissements rendus nécessaires pour mener à bien tous les programmes de travaux.

ENVIRONNEMENT

PRÈS DE PIERRELATTE

Le tribunal administratif ordonne à E.D.F de détruire une de ses lignes à haute tension

De notre correspondant

Valence. — Cent dix décibels dans la chambre à coucher. *Intenable.* Pour remédier à cet état *de fait, dont la victime est* un fermier proche de Pierrelatte (Drôme), E.D.F. a fait installer chez lui des doubles vitrages. Mais, en été, on ne peut pas vivre aux lisières de la Provence avec des fenêtres fermées... Non vraiment, dit-on sur place depuis maintenant trois ans, le seul moyen de s'en sortir c'est de démonter la ligne. Une ligne à très haute tension, deux fois quatre cent mille volts, qui griffe le ciel d'une région marquée par le nucléaire. Une ligne qui présente une particularité — et non *la moindre* — elle est purement et simplement illégale.

En 1976, quelques dizaines d'agriculteurs du sud de la Drôme avaient émis des protestations devant *l'édification d'une ligne* électrique joignant les sites du *Tricastin (Drôme)* et *de* Charpenay (Rhône). Cette ligne devait survoler leur territoire : les agriculteurs refusèrent tout net. E.D.F. passa outre. Le permis de construire accordé en janvier 1978 par le préfet de la Drôme fut suivi aussitôt de l'ouverture du *chantier. Les riverains* jouèrent alors leurs seconde carte. Regroupés en comité de défense, ils attaquèrent E.D.F. devant le tribunal administratif de Grenoble. Le pli était bon.

Au début de cette année, ils apprirent qu'ils avaient gagné. Le tribunal administratif, s'appuyant *notamment sur quelques vices de* forme, estime que le permis de construire n'est pas valable. Les pylônes cependant étaient debout. Ils le sont encore. Des pylônes gigantesques soutenant d'énormes câbles que le vent fait vrombir. *A l'ombre de ces ouvrages,* plus question de vendre une ferme ou une villa. Les terrains proches de la ligne ont vu leur valeur fondre comme neige au soleil. Aujourd'hui, E.D.F. n'a toujours pas tenu compte de la décision de la *juridiction* de l'Isère et il appartient au Conseil d'Etat de trancher.

L'avocat du comité de défense s'est rendu au début du mois auprès du nouveau préfet de la Drôme pour lui réclamer l'application du jugement. Quant à Jean Mouton, maire de Pierrelatte et conseiller général (giscardien), opposé dès le début à la construc*tion de la ligne incriminée*, il a fait de même en s'inquiétant de savoir qui doit faire appliquer la décision du tribunal administratif.

Les choses en sont là. Paul Haon, l'un des agriculteurs membre du comité de défense, affirme que lui et ses camarades sont décidés « *à aller jusqu'au bout sans jamais sortir de la légalité* ».

Le maire de Pierrelatte précise que cette affaire « *n'est pas montée contre E.D.F. Tricastin* ». Mais il déplore que les électriciens « *arrivent en pays conquis et jouent la politique du bulldozer* ». Il souhaite qu'on rouvre les dossiers d'indemnisation, notamment des agriculteurs situés sous la ligne. « *Ce qui est important,* ajoute-t-il, *c'est qu'E.D.F. saura désormais qu'on ne peut pas faire ce qu'on veut. Ce sera une bonne leçon.* »

En attendant, la question reste posée, une question toute simple : « *A quoi* sert la *décision* d'un tribunal ? »

PIERRE VAVASSEUR.

Faits et projets

NOUVELLE HAUSSE DES TAXIS PARISIENS.

Le prix des courses des taxis *parisiens* est *majoré de 1 franc*, a annoncé, le jeudi 16 octobre, la *préfecture de police. La prise en* charge passe donc de 7 à 8 F. En attendant la transformation des compteurs, cette augmentation sera indiquée par une affichette apposée sur la vitre arrière des véhicules. La précédente augmentation, de 10 %, des tarifs des taxis parisiens a eu *lieu le 4 février dernier.*

Ce petit geste des pouvoirs publics calmera-t-il la grogne des quatorze mille chauffeurs de taxi parisiens ? On peut en douter. Car ceux-ci réclament depuis des années la détaxe de l'essence, accordée notamment aux marins-pêcheurs et aux agri*culteurs, ainsi que, pour les arti*sans, une franchise de T.V.A. lors de l'achat de leur véhicule professionnel. Les intéressés acquittent en effet un taux de 33 %, qui est celui qui est appliqué aux objets de luxe... Le montant de cette taxe leur est restitué lors du renouvellement du forfait fiscal, *soit un à deux ans après* la vente du véhicule.

Ce sont de telles mesures, ainsi que, d'une façon générale, l'amélioration de la circulation dans l'agglomération, que demandent les chauffeurs, très *conscients du fait que les hausses,* jamais annoncées à l'avance, mettent les taxis hors de prix et finiront par décourager les clients.

DES PRIMES POUR L'HOTELLERIE.

Les professionnels du tourisme doivent « *mettre en œuvre une politique de séduction chez nos voisins immédiats : nous devons exporter le produit France* », a déclaré récemment le secrétaire d'Etat chargé du tourisme, M. François Abadie, à l'occasion de la *présentation du* vingt-huitième salon « *Equip' Hôtel* », qui se tiendra du 18 au 26 octobre à Paris.

Parmi les mesures destinées à aider les professionnels dans cette voie, M. Abadie a annoncé qu'il venait de *signer un décret* rétablissant les primes à l'hôtellerie et au camping privé, suspendues par le précédent gouvernement depuis le 31 décembre 1980. Ces primes, qui représenteront 50 millions de francs au budget 1982, *réservées auparavant* au littoral, seront désormais *affectées prioritairement au sec*teur rural, aux stations thermales et à la montagne.

هكذا من الأصل

Le Monde

économie

ÉTRANGER

LA JOURNÉE MONDIALE DE L'ALIMENTATION

Des manifestations ont été organisées dans cent quarante et un pays

De notre correspondant

Rome, 16 octobre. — La première cérémonie destinée à commémorer *la Journée* mondiale de l'alimentation et qui célèbre également la date anniversaire de la fondation de la FAO (Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture), s'est *tenue, vendredi 16 octobre*, au siège de l'organisation, à Rome. Elle a marqué également le début d'autres *cérémonies* et manifestations dans cent quarante et un pays. Dans de très nombreux cas, elles *ont été* inaugurées par des chefs d'Etat, des chefs de gouvernement et des ministres, *mais toutes* ont fait appel à la participation de la population tout entière.

A Rome, M. Edouard Saouma, directeur général de la FAO, a *souhaité la bienvenue*, notamment au sénateur Giovanni Spadolini, président du conseil des ministres d'Italie, à M. J. Lamo de Espinosa, président de la conférence de la FAO et ministre de *l'agriculture et des* pêches de l'Espagne, à M. Willy Brandt, *président* de la commission indépendante sur les problèmes du développement international.

Dans leurs discours, MM. Saouma, Spadolini et Brandt *ont* insisté sur un redéploiement en faveur de *l'agriculture de la* part des populations, des gouvernements et de la communauté internationale, et sur une coopération entre le Nord et le Sud en faveur d'un programme ali*mentaire mondial destiné à venir à* bout de ces deux maux que sont la pauvreté et la faim.

Dans sa déclaration, M. Brandt, se référant au prochain sommet Nord-Sud de Cancun, *au Mexique*, a souligné qu'il fallait *« que l'on reconnaisse la nécessité d'un programme d'action immédiate dans certains secteurs critiques »*.

Il a ajouté que pour les pays du Sud la Journée mondiale de l'alimentation devrait leur permettre de prendre *« mieux conscience du rôle capital de l'agriculture et de la nécessité de développer celle-ci »* et *« permettre aussi aux paysans sans terre de participer davantage aux décisions qui les concernent »*.

Mais cette Journée mondiale de l'alimentation s'adresse tout autant au Nord, où il s'agit *« d'attirer l'attention de l'opinion publique, des gouvernements et des milieux économiques sur la question brûlante de la situation alimentaire mondiale et sur la nécessité de mesures d'aide »*, a-t-il dit.

Il s'agit en second lieu de *« promouvoir le renforcement du transfert des sciences et des techniques en faveur des pays en développement, et notamment des petits paysans et des travailleurs agricoles sans terre »*, *a-t-il poursuivi.*

Dans son message, le pape a *déclaré que l'initiative de la F.A.O.* d'établir une Journée mondiale de l'alimentation était importante non seulement pour les experts, mais pour l'humanité tout entière. Il a également exprimé sa satisfaction de pouvoir s'associer lui-même à cet événement.

Dans son message au directeur général, le président Reagan a cité les efforts sans relâche accomplis *par* la F.A.O. dans sa lutte contre la faim et la *malnutrition*.

PHILIPPE PONS.

Ici et là-bas

(Suite de la première page.)

Elle a ses causes, ici et là-bas, pour reprendre le thème de la campagne imaginée par le collectif Terre des hommes-Frères des hommes (1).

Devant l'explosion d'initiatives institutionnelles — soit comme l'impulsion donnée à cette journée mondiale par la F.A.O., ou encore le débat de l'Assemblée européenne, soit ponctuelles *et* privées comme l'action de Terre des hommes et Frères des hommes, nous avons choisi de nous associer au discours de ceux qui croient à l'addition des actions individuelles et non gouvernementales, et ne baissent pas les bras sous prétexte que le tiers-monde est mis en coupe réglée par quelques multinationales, responsables de l'aggravation de la situation « là-bas ».

La nouveauté, *sinon* de la réflexion, du moins de son expression, c'est qu'il y a un lien *ici et là-bas*. Si les pays producteurs de pétrole n'avaient mis en commun, à l'origine, leurs légitimes intérêts, parlerait-on aujourd'hui d'économie d'énergie, *et partant de gaspillage? Cette* économie du gaspillage persiste cependant. Deux exemples parmi les plus visibles : le papier et le verre dit perdu.

A l'inverse des producteurs de pétrole, les pays en voie de développement — doit-on conserver cet euphémisme? — n'ont pas su ou pu résister à la pression de la demande des pays développés, dont l'alimentation et le système de production sont tout aussi *« gaspilleurs »*.

L'agriculture d'abord. En développant les élevages hors sol, le plus souvent pour des raisons sociales de maintien au pays d'une population paysanne, *il a* bien fallu trouver le sol ailleurs, faute d'une politique de production nationale de protéines, qui aurait favorisé un modèle *mixte céréales-élevage, ou qui* éviterait la désertification des zones de montagne. Ce sont les *produits dits de substitution, le* manioc de Thaïlande, pays qui souffre aujourd'hui d'un dangereux déboisement, le soja du Brésil (après les États-Unis), pays où la disponibilité en protéines a diminué pour ses habitants, l'arachide du Sénégal ou de l'Inde. Ce dernier pays nous exportant du riz, pendant que la production française est en régression, avec les conséquences écologiques que l'on sait pour la Camargue.

Avec ces protéines importées, bon marché puisque obtenues dans des pays où le travail est à peine rémunéré, la France et l'Europe produisent du lait, dont les excédents sont transformés en poudre. Celle-ci est *soit réintroduite*, à coup de subventions, dans les aliments pour le bétail, soit expédiée dans les pays en voie de développement où, au mieux, elle alimente les *masses* urbaines, au pire elle favorise un florissant marché noir. Cette aide alimentaire, dira-t-on, est indispensable. Et pour cause, puisque le manioc, le soja ou l'arachide ont remplacé, sur les continents où ils sont produits, les cultures vivrières.

Les besoins orientés

Pendant ce temps, les pays *développés se* trouvent à *la tête* d'un stock de céréales à vendre, et les multinationales qui contrôlent les échanges orientent la satisfaction des besoins vers *ce qu'elles ont* à vendre. *Dans* une ville du nord du Chili, les habitants des bidonvilles s'alimentent au Nescafé : ça coupe la faim. Dans un journal africain, la publicité annonce : *« Il sera intelligent, il mange du pain. »*

Les agricultures française et européenne ont réalisé encore des gains de compétitivité remarquables, mais sont devenues, aujourd'hui, totalement dépendantes des produits nécessaires à la production : ceux-ci, quand ils ne sont pas contrôlés directement par les grandes puissances mondiales, sont importés des pays en voie de développement : c'est vrai pour l'énergie, c'est vrai pour les phosphates.

Tiendra-t-on les agriculteurs — ils sont 10 % d'actifs dans ce secteur en France — pour responsables? Certes pas, c'est l'ensemble *de la population qui est un* acteur du drame qui se joue là-bas.

Nous avons développé notre consommation de viande bien au-delà du raisonnable admis par les nutritionnistes (les statistiques, il est vrai, recouvrent des moyennes, et la mauvaise nutrition existe ici aussi). Lorsque l'on sait qu'il faut six à sept protéines végétales pour faire une protéine animale, on *sait* aussi que, en réduisant notre consommation de viande, on détend du même coup la pression exercée *par les pays en voie de* développement, sommés par nous de produire ces protéines.

La nutrition aussi est politique

Le développement de la restauration rapide (« fast food ») a *favorisé* aussi l'accroissement de l'élevage extensif pour l'exportation de viandes de qualité médiocre : Volkswagen exploite au Brésil 140 000 hectares, *avec cent soixante personnes*, et produit de la viande pour le marché allemand. Au Costa-Rica, où une famille campagnarde sur cinq mange de la viande cinq fois par an, la surface consacrée à l'élevage est passée de 35 à 50 % en quarante ans.

L'oubli des saisons et de leur rythme, et le snobisme du portefeuille ont aussi créé le marché des *produits* de « contre-saison » : le Sénégal s'illustre ainsi dans le haricot vert.

Il ne s'agit pas de déclarer la guerre à telle ou telle production, mais de prendre conscience dans chaque famille qu'une réorienta*tion de notre alimentation vers* une ration plus équilibrée, avec plus de végétaux du cru, plus d'aliments fibreux pour — mais oui ! — favoriser le transit, sont autant de moyens pour retirer au marché international sa toute-puissance. Absente des pro*grammes* et des *discours*, la nutrition aussi est politique.

Si l'on veut faire plus encore ici, il restera à soutenir l'action des organisations non gouvernementales qui favorisent les initiatives locales, car les programmes *officiels — ceux des gouvernements* et des organisations internationales — sont encore trop dépendants de la loi du profit immédiat, politique et financier, pour favoriser sérieusement le développement des ressources rurales des pays affamés.

JACQUES GRALL.

★ Frères des hommes, 9, rue de Savoie, 75006 Paris. Bureaux : 20, rue du Refuge, 78000 Versailles. Tél. : 950-69-75.

(1) Pour cette campagne, les deux organisations ont publié plusieurs documents, dont un numéro spécial de leur bulletin, intitulé *Ici, mieux se nourrir... là-bas, vaincre la faim*, dont sont tirés les exemples cités dans cet article.

M. MITTERRAND CONDAMNE L'USAGE DE L'ARME ALIMENTAIRE PAR « DE RICHES PAYS EXPORTATEURS »

Dans une lettre adressée, vendredi 16 octobre, au Comité français pour la *Journée* mondiale de l'alimentation, M. François Mitterrand a condamné l'usage de l'arme alimentaire par de *« riches pays exportateurs au détriment des plus pauvres »*. *« Il convient,* écrit encore M. Mitterrand, *d'œuvrer pour développer l'agriculture dans les pays de la faim. Notre aide, notre coopération, nos moyens techniques et scientifiques ne seront pas ménagés pour être mis au service d'un développement véritable. »*

D'autre part, dans un télégramme adressé vendredi 16 octobre à M. Saouma, directeur général de la F.A.O., M. Mitterrand souligne la *« place éminente de la F.A.O. dans l'effort entrepris à travers le monde pour mettre un terme à la malnutrition et développer l'agriculture »*. *« La France,* assure le président, *a la volonté de s'associer aux efforts de votre organisation en faveur d'un meilleur équilibre alimentaire mondial, condition plus que jamais nécessaire de la dignité des peuples et de la paix. »*

M. Marcel Mazoyer, président du Comité français pour la Journée mondiale de l'alimentation, au cours d'une réunion à Paris, a invité les syndicats et les partis à rejoindre les organisations non gouvernementales pour soutenir l'action du comité. Les grandes organisations syndicales, le R.P.R., le P.S., le P.C. et le P.S.U., qui avaient répondu à l'invitation, se sont déclarés prêts à y contribuer, les partis de gauche soulignant plus particulièrement la nécessité de passer du *« mercantilisme à la solidarité »*.

Pour sa part, l'agronome René Dumont a stigmatisé *« l'indifférence monstrueuse de l'Occident face au plus grand génocide de l'histoire de l'humanité, qui, chaque année, tue plus d'hommes que Hitler et Staline réunis »*.

COMMERCE EXTÉRIEUR

DE JANVIER A SEPTEMBRE

Le déficit des échanges a représenté 39 milliards de francs

La balance commerciale française a enregistré en septembre *un très* lourd déficit : 8 546 millions de francs, en chiffres bruts ; 7 560 millions après correction des variations saisonnières. Ce *résultat est un des plus mauvais qui aient jamais été enregistrés* en un mois. Pour les neuf premiers mois de 1981, le solde *négatif a représenté 39 milliards de* francs (46 milliards de janvier à septembre 1980).

En chiffres bruts, les achats à l'étranger ont, en septembre, augmenté de 36,4 % par rapport à août (+ 24 % par rapport à septembre 1980), s'élevant à 56 382 millions de francs. En revanche, les exportations n'ont progressé que de 23,2 % *en un mois (+ 19,7 % en un an)*, représentant 47 836 millions de francs. Le taux de couverture des achats par les ventes s'est établi à 84,8 %, contre 95,3 % en août et 87,9 % en septembre 1980. Pour ces deux derniers mois, le déficit avait été respectivement de 1,9 milliard et 5,5 milliards de francs.

Après correction des variations saisonnières, les importations ont atteint 57 468 millions de francs, en hausse de 7,6 % par rapport à août (+ 23,6 % par rapport à septembre 1980). Les exportations ont, elles, diminué de 6,3 % en un mois (+ 22 % en un an), revenant à 49 907 millions de francs. Le taux *de couverture* s'est inscrit à 86,8 %, contre 99,7 % en août et 88 % en septembre 1980 (1). Pour ces deux derniers mois, le déficit avait été respectivement de 160 millions seu*lement et de 5,6 milliards* de francs.

De janvier à septembre, le solde négatif — brut — des échanges extérieurs de la France s'est élevé à 39,1 milliards de francs contre 46 mil*liards durant la même période de* 1980. En données corrigées, ce déséquilibre a représenté 38,5 milliards de francs au lieu de 45,6 milliards.

Les produits énergétiques ont provoqué un *déficit* de 117,3 milliards de francs au lieu de 95,7 milliards, essentiellement par suite du renchérissement *du prix du pétrole (la tonne* de brut coûtait 1 461 francs durant les neuf premiers mois de 1981 contre 987 francs pendant la même période de 1980). En revanche, le secteur agro-alimentaire a dégagé un excédent de 17,8 milliards de francs au lieu de 8 milliards.

Dans le domaine des produits industriels, les échanges ont enregistré *un surplus* de 40,7 milliards de francs contre 22,7 milliards. Des améliora*tions sensibles ont été constatées dans les* biens d'équipement professionnel (25,3 milliards contre 18,7 il y a un an) et les métaux et produits du travail des métaux (5,8 milliards contre — 1,6), alors que le déficit se *réduisait de moitié en ce* qui concerne les biens de consommation (2,5 milliards au lieu de 5,8). Toutefois, le surplus des échanges de matériels de transport terrestre a stagné (20,6 milliards contre 20,9) — une dégradation étant observée dans le domaine des automobiles — et le déficit des *biens d'équipement* ménager s'est accru (4,8 milliards contre 3,8).

Au cours de ces neuf mois, les entreprises françaises ont signé pour 62 milliards de francs de contrats de biens d'équipement civil (d'un montant unitaire égal *ou* supérieur à 10 millions de francs). Ce résultat représente à peu près autant que *celui enregistré durant toute l'année* 1980 (65 milliards de francs). Enfin, de janvier à septembre 1981, le déficit des transactions courantes, qui englobe le commerce des marchandises *et les échanges* de services (assurances, transport, tourisme, etc.), auraient été de 25,2 milliards de francs, ce qui représente une moyenne de 8,4 milliards par trimestre, rythme analogue à celui observé en 1980, indique le ministère du commerce extérieur.

(1) Calculé en moyenne mobile sur douze mois, ce taux s'est établi à 91,3 % contre 91,5 % en août et 90,3 % en septembre 1980.

Le succès des voitures allemandes en France

Alors que les immatriculations de voitures neuves ont *diminué* de 10,9 % au cours des huit premiers mois de cette année par rapport à la même période de 1980, les ventes des voitures étrangères ont progressé en France de 16 %.

Le taux de pénétration des véhicules importés est passé de 22,2 % en 1980 à 27,20 %, les constructeurs allemands prenant les quatrième et cinquième places dans le classement des marques les plus achetées en France entre janvier et août dernier. Ils devancent Talbot.

Le groupe Volkswagen occupe 6,4 % du marché et Ford (Allemagne) 5,30 %. Tous les autres fabricants de l'Allemagne de l'Ouest *ont successivement* amélioré leur position de ce côté-ci du Rhin. Les Japonais, eux, en revanche, fidèles en cela aux engagements d'autolimitation qu'ils ont passé avec la chambre syn*dicale des constructeurs, ont* vendu moins de 3 % du total des voitures neuves immatriculées durant la période de référence.

Une première explication au succès des voitures allemandes en France : les *prix*. La surévaluation du franc par rapport à certaines monnaies européennes — du moins jusqu'aux réajustements récemment décidés à *l'intérieur du système monétaire* européen (S.M.E.) — a facilité la percée des Volkswagen, Ford (Allemagne) et autres B.M.W. et Mercedes.

Une deuxième explication est la séduction de plusieurs de leurs modèles. L'excellente réputation de solidité fait le reste.

Les constructeurs *français* espèrent en une contre-offensive, grâce, bien sûr, au coup de pouce du récent ajustement des parités dans le S.M.E. et aussi à la sortie de nouveaux modèles.

● *Des professionnels de l'automobile* demandent un assouplissement du crédit — Au cours d'une conférence de presse, qui s'est tenue *récemment* à Paris, les concessionnaires de marques d'automobiles particulières ont notamment dénoncé *« le mauvais vouloir des banques — nationalisées ou privées — qui retirent leur concours à des entreprises qui doivent financer leurs stocks en permanence. »* Des stocks qui deviennent plus lourds à « porter », compte tenu de l'augmentation des prix. Faute d'une modification de l'attitude des établissements financiers, les concessionnaires *« pourront difficilement maintenir l'emploi »*.

LOGEMENT

L'office d'H.L.M. interdépartemental de la région parisienne est dissous

Les salariés protestent contre ce « démantèlement »

« Non au démantèlement de l'Office H.L.M. de la région parisienne. » Une banderole portant les sigles des syndicats C.G.T., F.O., C.F.D.T., C.F.T.C. des personnels de *l'Office public* interdépartemental était appuyée devant le 32 de l'avenue du Président-Kennedy *(Paris-16e)*, vendredi 16 octobre. A l'heure du déjeuner une cinquantaine de syndicalistes de cet Office d'H.L.M., le second de France par l'importance avec 55 000 logements), avaient envahi le *ministère* de l'urbanisme et du logement et prétendaient être reçus tous ensemble par le *ministre*, M. Roger Quilliot.

Après avoir « occupé » les locaux du ministère pendant *une partie* de l'après-midi, ils ont été reçus par un membre du cabinet à qui ils ont demandé que *le liquidateur* de l'Office, qui doit être prochainement nommé, ne soit pas M. Morel, *dernier président* de l'Office dissous. De plus ils *ont* insisté *sur la garantie* des avantages acquis *pour les 1 200 salariés* de l'organisme.

Au cabinet du ministre, on assure que les *droits de ces personnels* ont été « maintenus ».

Cependant, à partir de lundi 19 octobre, des négociations auront lieu sur les problèmes professionnels posés et notamment l'application concrète de certaines des dispositions du décret de dissolution. La décret portant dissolution de l'Office interdépartemental (qui avait succédé en 1964 à l'ancien Office de la Seine) a en effet été publié au *Journal officiel* du 16 octobre : ses 55 000 logements seront répartis entre les offices des départements où ces logements sont situés, ces offices, nés de la *réorganisation* administrative de la région parisienne en 1964, n'ayant pas de patrimoine ancien. L'essentiel de ce « parc » (85 %) est situé dans les *Hauts-de-Seine*, *le* Val-de-Marne et la Seine-Saint-Denis, tandis que dans le reste on trouve *des groupes comme* Chanteloup-les-Vignes (Yvelines) ou comme la Grande Borne à Grigny *(Essonne)*.

Avec un trou de trésorerie de 50 millions de francs, l'Office *interdépartemental avait été de* 1975 à 1977 le théâtre d'un scandale (*le Monde* du 29 septembre *1977), qui avait trouvé* sa traduction judiciaire avec l'inculpation de quatre de ses responsables (*le Monde daté 20-21 janvier* 1980). On avait pu écrire que la gestion de cet office constituait un « iceberg d'irrégularités ».

M. Michel d'Ornano, alors ministre de l'environnement et du cadre de vie, avait proposé, le 21 mars 1980, la dissolution de cet organisme, mais n'avait jamais concrétisé cette décision, qu'il avait pourtant confirmée le 23 février 1981 au président de l'Office.

C'est donc M. Quilliot et *le* gouvernement socialiste qui s'y sont résolus : *« Cet office est un monstre, dans la mesure où il s'étend sur une région aussi vaste que la Belgique »*, a-t-il déclaré, ajoutant que seuls les personnels de l'office s'opposaient à sa dissolution. En fait, ce qui est un peu gênant pour le gouvernement, c'est que certains élus socialistes avaient un temps soutenu le personnel dans sa lutte *contre le « démantèlement »*.

M. Alain Griotteray (P.R.), rapporteur général du budget de la région Ile-de-France, a protesté, dans un communiqué, contre *« l'absence totale de concertation avec les élus régionaux de l'Ile-de-France »*.

CONJONCTURE

BILAN HEBDOMADAIRE DE LA BANQUE DE FRANCE

(Principaux postes sujets à variation (en millions de francs)

ACTIF		Au 8 oct. 1981
1) OR et CRÉANCES SUR L'ÉTRANGER		335 465
dont :		
Or	212 676	
Disponibilités à vue à l'étranger	34 851	
Écus	74 888	
Avances au Fonds de stabilisation des changes	13 048	
2) CRÉANCES SUR LE TRÉSOR		4 398
3) CRÉANCES PROVENANT D'OPÉRATIONS DE REFINANCEMENT		123 432
dont :		
Effets escomptés (crédits à moyen terme à l'exportation)	88 274	
Effets achetés sur le marché monétaire et obligataire	43 732	
4) OR ET AUTRES ACTIFS DE RÉSERVE A RECEVOIR DU FECOM		61 824
5) DIVERS		5 23
		529 345

PASSIF		
1) BILLETS EN CIRCULATION		157 538
2) COMPTES CRÉDITEURS EXTÉRIEURS		9 669
3) COMPTE COURANT DU TRÉSOR PUBLIC		1 809
4) COMPTES CRÉDITEURS DES AGENTS ÉCONOMIQUES ET FINANC.		41 538
dont :		
Comptes cour. des étab. astreints à la constitution de réserves	14 050	
Autres comptes, dispositions et autres engagements à vue (endettement vis-à-vis du FECOM)	24 288	
5) ÉCUS A LIVRER AU FECOM		57 184
6) RÉSERVE DE RÉÉVALUATION DES AVOIRS PUBLICS EN OR		246 008
7) CAPITAL ET FONDS DE RÉSERVE		1 931
8) DIVERS		13 284
		529 345

La situation hebdomadaire, arrêtée au 8 octobre 1981, fait apparaître l'incidence de l'ajustement trimestriel du dépôt, auprès du Fonds européen de coopération monétaire, de *20 % des réserves publiques* en or et en dollars.

Le poste « Or » diminue de 1 million de francs en raison d'un très léger accroissement de 12 kilos du dépôt d'or, qui reste pratiquement inchangé à 636,5 tonnes.

Le poste « Disponibilités à vue à l'étranger » augmente de 3 230 millions de francs à la suite du retrait de 562 millions de dollars provoqué par la diminution des réserves en cette devise entre le 30 juin et le 30 septembre 1981.

En contrepartie des avoirs déposés, le FECOM a mis à la disposition de la Banque de France 9 457 millions d'ECU contre 10 144 précédemment. *Le montant des ECU a été déterminé* par le FECOM sur la base :

— Pour l'or, de la moyenne des cours convertis en ECU notés le 30 septembre 1981 aux deux « fixing » de Londres, soit 1 kilo d'or = 12 942,894 ECU ;

— Pour le dollar, du cours du marché le 6 octobre 1981, soit 1 dollar = 0,917819 ECU.

Le communiqué indique que la contre-valeur en francs des ECU reçus est calculée sur la base du cours d'évaluation semestrielle de l'ECU, soit 1 ECU = 6,0467 francs.

LES PRIX DU PAIN ET DU LAIT SONT TAXÉS A PARIS

Un arrêté du préfet de Paris vient de fixer les « *prix limites* » du pain et du lait pour la capitale, mesures qui sont applicables à partir du 18 octobre.

— PAIN : les prix ne pourront pas dépasser, à l'unité : baguette et pain « bâtard » de 250 grammes : 2 francs ; pain de 400 grammes : 2,90 francs. Le prix au kilo, que le boulanger est tenu de fournir à défaut de l'un des pains taxés, est fixé à 6,50 francs.

— LAIT : les prix de vente au détail du lait pasteurisé sont ainsi fixés : le litre en vrac : 2,88 francs ; le litre en bouteille (verre consigné) : 2,96 francs, 1,62 franc le demi-litre ; le litre en emballage perdu : 3 francs, 3,03 francs et 3,05 francs selon la nature de l'emballage. Pour le demi-litre, respectivement : 1,65 franc, 1,67 franc et 1,68 franc.

Le communiqué de la préfecture de Paris indique également que de nouvelles mesures particulières fixant le prix limite de la tasse de café « *dans les établissements ou les prix pratiqués sont les plus élevés sont actuellement envisagées* ».

CONSOMMATION

LA FRANCE S'APPRÊTE A SUSPENDRE POUR TROIS MOIS LES IMPORTATIONS D'HUILE EN PROVENANCE D'ESPAGNE

Parce que le dispositif de filtrage systématique des exportations espagnoles d'huiles (à l'exception des huiles d'olive vierges) et de produits à base d'huile s'avère un procédé long et coûteux, la France va suspendre pour trois mois l'autorisation d'importer ces denrées alimentaires. Cette mesure fait suite à l'épidémie de pneumonie atypique qui vient de faire en Espagne une cent cinquante-neuvième victime depuis le 1er mai, épidémie due à la consommation d'huiles *frelatées*.

Depuis le 8 septembre dernier, la direction générale des douanes et le service de la répression des fraudes contrôlaient l'ensemble des produits espagnols à base d'huile. Le système s'est progressivement engorgé, indique le ministère. Aucune substance toxique n'a été décelée lors des deux cent trente analyses effectuées, précisent les services de la répression des fraudes.

Pour le gouvernement espagnol, qui aurait appris l'imminence du blocage des importations par la presse, cette mesure ne serait pas juste, car depuis quinze jours, selon M. Ignacio Aguirre, secrétaires d'État pour l'information, des contrôles sérieux ont été réalisés sur les conserves avant leur exportation et aucune substance toxique n'a été décelée.

PRESSE

DANS LES ALPES-MARITIMES

Deux périodiques de gauche s'attaquent au « monopole » de « Nice-Matin »

De notre correspondant régional

Nice. — Un nouveau mensuel intitulé *Ici* vient d'être lancé dans les Alpes-Maritimes à l'initiative d'un *groupe d'une vingtaine de personnes* appartenant aux milieux de gauche niçois. Dans un éditorial, les responsables *de la rédaction expriment leur* volonté de parler des réalités de la vie dans le département, « *d'une façon non conforme à la version officielle* », et d'aller « *plus loin que ne le permet la presse quotidienne écrite ou parlée* ». *Ici*, précisent-ils, sera « *indépendant, sans allégeance à qui que ce soit. Ni flatterie opportuniste ni silence complice : c'est notre but.* »

Simultanément, des militants du parti socialiste, proches de M. Max Gallo, nouveau député (P.S.) de la *première circonscription des Alpes-*Maritimes, annoncent la publication prochaine d'un hebdomadaire ayant pour titre *le Nouvel Hebdo de Nice et sa région*, de format tabloïd. Ce magazine, animé par une équipe de neuf permanents, dont six journalistes professionnels, doit paraître au début de décembre. M. Max Gallo — dont l'objectif déclaré est de conquérir la mairie de Nice, — fait *partie des cinq associés qui ont* constitué la S.A.R.L. d'édition de l'hebdomadaire et tiendra une chronique régulière sans intervenir direc*tement dans la direction du journal. Le Nouvel Hebdo*, qui sera diffusé sur l'agglomération niçoise, n'enga*gera pas la responsabilité de la* fédération socialiste des Alpes-Maritimes, en dehors de laquelle il a été préparé. Pour le directeur de *la publication, M. Richard Pogliano*, il s'agit explicitement « *de mettre fin au monopole de* Nice-Matin *en proposant aux Niçois une nouvelle information* ».

Ces initiatives, qui viennent après plusieurs autres expériences avortées, dont celle récente de l'hebdomadaire *le Niçois*, ne paraissent pas inquiéter *Nice-Matin*, qui se proposerait, cependant, de développer, de son côté, son supplément magazine hebdomadaire en couleur. Des contacts entre les responsables d'*Ici* et du *Nouvel Hebdo* avaient *eu lieu pour la fusion des projets*. Ils ont échoué. — G. P.

★ « ICI », 35, avenue Hatti, 06000 Nice. — « Le Nouvel Hebdo », 3, rue Saint-François-de-Paule, 06000 Nice.

FAITS ET CHIFFRES

Affaires

● *Veuve Clicquot est candidate au rachat des parfums Givenchy.* — La société Veuve Clicquot a engagé des pourparlers avec l'I.D.I. (Institut de développement industriel), devenu, depuis un an, l'actionnaire majoritaire du fabricant de parfums Givenchy. Le groupe britannique Beecham avait déjà posé sa candidature pour racheter cette société, mais, après des mois de tractations, la Rue de Rivoli avait finalement refusé de laisser l'entreprise passer en des mains étrangères. L'I.D.I. *avait été chargé de prendre le* relais et d'injecter les capitaux frais indispensables à la pour*suite de cet objectif (le Monde* des 3-4 août 1980). L'an passé, les parfums Givenchy ont réalisé 156 millions de francs de chiffre d'affaires, dont 70 % à l'exportation.

● *Burroughs*, un des principaux constructeurs d'ordinateurs et de machines de bureaux, va se lancer à son tour, sur le marché des micro-ordinateurs. Le groupe américain vient de signer un accord avec une petite société californienne, Convergent technologies, qui a mis au point un *micro-ordinateur très performant*. Burroughs va entrer au conseil d'administration de Convergent et pourra, par la suite, prendre une participation dans son capital. En principe, Burroughs commercialisera massivement ces micro-ordinateurs au printemps 1982.

Agriculture

● *La Vendée agricole sinistrée.* — Le préfet de la Vendée a déclaré vendredi 16 octobre que le département serait reconnu comme zone sinistrée, sur décision du ministre de l'agriculture à la suite des pluies importantes qui ont empêché le ramassage du *maïs sur 65000* hectares. M. Auguste Grit, président de la F.D.S.E.A., a indiqué que l'aide gratuite de l'armée, ainsi que des permissions exceptionnelles pour les jeunes agriculteurs seraient demandées.

● *Des agriculteurs contestent le rapport sur les aides versées cette année.* — L'Assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA) et la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (F.N.S.E.A.) ont contesté le jeudi 15 octobre le rapport *ministériel sur les aides* distribuées en 1981 aux agriculteurs. Selon ce rapport, les *4,8 milliards de francs* distribués dans le cadre de l'aide au revenu agricole ont surtout bénéficié aux exploitants plus *favorisés*. L'APCA émet des réserves techniques sur l'étude elle-même. La F.N.S.E.A. « *déplore* » le « *caractère tendancieux de ce rapport qui ne pourra que choquer les agriculteurs qui n'ont perçu qu'une compensation partielle de leurs pertes de revenus de 1980* ».

Automobile

● *Fiat Auto France* présente sur le marché à partir du 24 octobre prochain une Panda « Stéréo », une série limitée, élaborée *sur la* base de la Fiat Panda 45. Son prix est fixé à 29 950 francs.

En plus des équipements livrés en série sur la Panda (glaces teintées athermiques, appuis-tête, *lunette* AR dégivrante, essuie-glace AR, feu de recul, feu de brouillard, etc.), la Panda « Stéréo », présentée exclusivement en noire, est équipée de jantes en alliage léger, de pneus surbaissés Pirelli P 3 (145/70 SR 13) et en série d'un auto-radio lecteur stéréo.

● *La société mixte Oltcit*, fruit de l'accord entre Citroën et les organismes de l'État roumain, a présenté le 15 *octobre* à la Foire internationale de Bucarest, la nouvelle Citroën Oltcit appelée à être commercialisée en Roumanie et dans le Comecon. Il s'agit d'une berline trois portes, cinq places, à traction avant, livrable en deux versions de puissance combinées à deux finitions : Oltcit Spécial à moteur bicylindre 652 cm3 à allumage électronique intégral et Oltcit Club équipée du moteur quatre cylindres 1129 cm3 de la GSA.

Certains aménagements, comme la troisième porte et la banquette arrière rabattable, font du modèle Oltcit un véhicule à usages multiples. La ligne sobre s'inspire à la fois de la GS et de la Visa.

Social

● *L'Express* daté 20-26 octobre publi un sondage réalisé par CIDES Opinion, du 6 au 10 octobre auprès d'un échantillon national représentatif de l'encadrement (mille cadres). Selon cette enquête, 59 % des cadres supérieurs et 47 % des cadres moyens peuvent réduire leur train de vie « *à la suite des différentes mesures fiscales et des diverses augmentations* » ; 35 % des cadres supérieurs et 44 % des cadres moyens ne le peuvent pas. Ils sont respectivement 74 % et 67 % à ne pas envisager de prendre une année sabbatique. La retraite à cinquante-cinq ans est jugée « *une bonne chose* » par 77 % de l'ensemble des cadres et « *une mauvaise chose* » par 15 %.

LA SEMAINE FINANCIÈRE

BOURSE DE PARIS

SEMAINE DU 12 AU 16 OCTOBRE

Vague à l'âme

LE regain de confiance, ô combien timide, dont la Bourse de Paris avait profité la semaine passée pour *se hisser* de deux points, aura été de bien courte durée. La morosité est revenue ces derniers jours, dans les travées, et, le vague à l'âme, par à-coups successifs plus ou moins marqués, le marché a fait machine arrière, reperdant tout *le terrain gagné précédemment* avant de s'immobiliser, en finale, à son niveau du 5 octobre.

Le changement de climat ne fut cependant pas immédiat. *Lundi, la Bourse fit même preuve d'un assez bel équilibre*, avec, il est vrai, assez peu d'affaires. Mais, sans doute en proie à quelque nouveau vertige, elle allait basculer, le lendemain, et baisser de 1,2 % environ, pour se montrer, mercredi, nettement plus résistante (— 0,3 %). Pas longtemps, puisque dès jeudi le recul des cours reprenait (— 0,9 %), avant de s'arrêter complètement, à la veille du week-end, sur quelques rachats du découvert, en pré*vision de la liquidation mensuelle* désormais proche.

Simple petite hémorragie ? Le marché a quand même fléchi de 2,2 % en l'espace de trois séances... Mais au-delà de cette simple constatation, il a donné l'impression de ne pas trop savoir sur quel pied danser.

A l'évidence, la politique suivie par le gouvernement dans le domaine fiscal, avec les dernières modifications apportées au budget 1982, l'a déconcerté, tout comme le *climat social régnant* à la régie Renault donnée comme exemple pour justifier l'extension du secteur public.

C'est en vain aussi que le marché a tenté d'y voir clair sur les perspectives d'avenir, tant *les opinions divergent* à ce sujet, aussi bien du reste de ce côté de l'Atlantique que de l'autre.

Si un début de reprise est effectivement constaté au niveau de la consommation, les investissements tardent toujours à reprendre et beaucoup se demandent si la détente des taux d'intérêt incitera réellement les chefs d'entreprise à prendre des initiatives dans ce domaine.

Impossible non plus de se raccrocher à l'étranger, où toutes les places financières (New-York, Londres, Tokyo) ont, c'est le moins que l'on puisse en dire, bien *mauvaise mine*. Et depuis l'assassinat du président Sadate, la situation au Proche-Orient inquiète.

Dans ces conditions, et bien que largement anticipée dans ses effets, l'ouverture des débats au Parlement sur les nationalisations ne pouvait laisser la Bourse indifférente. Dire que ces débats l'ont obnubilée *serait excessif* ; ils ont été suivis sans passion autour de la corbeille, mais avec d'autant plus d'attention que la situation parait devoir s'embrouiller. *L'OPE lancée sur Paribas-Suisse* par un groupe d'investisseurs étrangers a produit l'effet d'un pavé dans une mare. « D'autres pourraient avoir des idées », murmurait-on sous les colonnes. « Le voyage de M. J. Gandois, P.-D.G. de Rhône-Poulenc, au Brésil n'est probablement pas fortuit, disait-on encore, et aurait pour dessein de préserver les intérêts du groupe dans ce pays, qui songerait à les nationaliser. » On voit d'ici le bel imbroglio juridique si de tels exemples se multipliaient, dont le premier effet serait de démobiliser les entreprises dont on veut qu'elles soient le fer de lance de l'industrie française.

Incapable de se diriger, face à un horizon obscurci par d'épaisses brumes, la Bourse, qui plus est, n'a même pas pu compter, cette semaine, sur l'appui des SICAV Monory. Prévoyant un retour de *leur clientèle*, ces organismes de placement ont déjà fait leur plein de titres, un plein que ne creusera pas la disparition des valeurs nationalisables, puisque le droit d'inclure dans leurs quotas d'actions les obligations indemnitaires leur est en principe acquis.

Pour tout dire, le marché tourne en rond, cherchant désespérément une issue sans la trouver. Du reste, la faiblesse des transactions témoigne du climat d'hésitation et d'incertitude générale qui règne *sous les lambris*. Cette semaine encore, les nationalisables ont globalement drainé 51 % des transactions à terme, et les quelques grandes lignes *enregistrées çà et là (4 1/2 % 1973*, B.S.N., Moët-Hennessy, Sanofi, Fives-Lille) en ont représenté 24 % environ, soit 75 % au total. Ces chiffres parlent d'eux-mêmes.

Il reste que le sentiment n'était tout de même pas mauvais, et certains n'excluaient pas la possibilité que Paris puisse se désolidariser du monde boursier international une fois crevé l'abcès des nationalisations. Cela en raison de facteurs techniques, mais aussi à l'occasion d'une réelle détente des taux et du possible redémarrage de la production industrielle commandé par le très bas niveau des stocks. A condition que la reprise de la consommation ne soit pas qu'*un simple feu de paille*. Sur le *marché de l'or, le cours* du lingot s'est inscrit à son plus bas niveau de l'année (82 000 francs), tandis que le napoléon s'en rapprochait à 815 francs, dans un marché devenu extrêmement étroit après la levée de l'anonymat sur les transactions.

ANDRÉ DESSOT.

Bourses étrangères

NEW-YORK
L'effet Kaufman

Rendu inquiet par les pronostics divergents sur l'évolution des taux d'intérêt et la menace grandissante *d'une récession, Wall Street* a brutalement rechuté cette semaine et l'indice des industrielles a baissé de 21,31 points à 851,69.

Ce sont surtout les déclarations faites par M. H. Kaufman, président de la firme Salomon Brothers, qui ont jeté le désarroi dans les rangs des opérateurs. Cet analyste réputé *a en effet pronostiqué* une très rapide remontée des taux d'intérêt après la présente désescalade, qui, *toujours selon lui, serait de courte* durée. Du coup, le spectre de la récession est réapparu autour du « Big Board » *et sa silhouette s'est* d'autant plus précisée que plusieurs informations sur la marche de l'économie se sont révélées très mauvaises : chute des ventes de voitures durant la première décade d'octobre (— 34,7 %) ; vif recul de l'indice de la production industrielle en septembre (— 0,8 %) ; gonflement de la masse monétaire.

Les investisseurs ont néanmoins *conservé leur sang-froid, se bornant*, par mesure de précaution, à alléger leurs positions ainsi qu'en témoigne *le volume assez mince des transactions* (193,99 millions de titres contre 244,13 millions).

	Cours 9 oct.	Cours 16 oct.
Alcoa	25	24 1/2
A.T.T.	59 1/4	58 3/4
Boeing	25 7/8	26 1/8
Chase Man. Bank	56 1/8	55 3/4
Du Pont de Nem.	38 3/4	37 3/8
Eastman Kodak	67 1/8	65 1/2
Exxon	30 5/8	30 1/8
Ford	18 7/8	18 1/8
General Electric	56 1/2	55 3/4
General Foods	29 5/8	30 3/8
General Motors	44 7/8	41 1/2
Goodyear	17 1/2	17
I.B.M.	55 3/4	51 1/8
I.T.T.	28 3/4	28 1/2
Mobil Oil	27 3/8	26 1/4
Pfizer	45 3/4	44 5/8
Schlumberger	57 7/8	52 1/2
Texaco	33 1/2	32
U.A.L. Inc.	18 7/8	18 3/8
Union Carbide	49 3/8	47 1/2
U.S. Steel	29	27 1/2
Westinghouse	26 7/8	25 7/8
Xerix Corp.	42 1/2	39 1/2

LONDRES
La glissade

L'optimisme, qui avait paru renaître au London Stock Exchange, s'est estompé cette semaine et le marché, à nouveau passablement *déprimé*, a *fortement baissé*, l'indice des industrielles fléchissant pour sa part de 7,2 %.

La faiblesse de la livre sterling, la menace d'une grève dure chez British Leyland et, surtout, la réaffirmation faite par le chancelier de l'échiquier que la politique économique rigoureuse menée par le gouvernement serait poursuivie sans relâche : autant de facteurs qui ont pesé sur les cours et ont rendu les opérateurs inquiets.

Indices « F.T. » du 16 octobre : industrielles, 463,4 (contre 498,2) ; mines d'or, 391,1 (contre 392,8) ; Fonds d'État, 61,12 (contre 62,29).

	Cours 9 oct.	Cours 16 oct.
Bowater	220	204
Brit. Petroleum	298	286
Charter	245	221
Courtaulds	53	51
De Beers*	6,80	6,55
Free State Geduld*.	44	43 1/2
Gt. Univ. Stores	406	368
Imp. Chemical	268	254
Shell	348	336
Vickers	*149*	*142*
War Loan	26 3/4	26 1/8

(*) En dollars.

TOKYO
Recul

	Cours 9 oct.	Cours 16 oct.
Canon	1 100	1 020
Fuji Bank	399	400
Honda Motors	865	785
Matsushita Electric.	1 350	1 180
Mitsubishi Heavy	272	241
Sony Corp.	4 250	3 840
Toyota Motors	1 160	1 060

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

	COURS 9/10	COURS 16/10
Or fin (kilo en barre)	86000	83000
— (kilo en lingot)	85950	82000
Pièce française (20 fr.)	810	815
Pièce française (10 fr.)	525 10	540
Pièce suisse (20 fr.)	800	770 10
Union latine (20 fr.)	755	721 10
● Pièce tunis. (20 fr.)	625	605
Souverain	802	772
● Souverain Elizabeth II	840	825
● Demi-souverain	410	405 20
Pièce de 20 dollars	4002	4098
— 10 dollars	2119 80	2000
— 5 dollars	975	960
— 50 pesos	3910	3800
● — 20 marks	747	880
— 10 florins	765	700
● — 5 roubles	465	455

VALEURS LES PLUS ACTIVEMENT TRAITÉES A TERME

	Nbre de titres	Val. en cap (F.)
4 1/2 % 1973	42 100	93 396 100
Rhône-Poulenc	897 400	64 381 780
Thomson-Brandt	247 925	55 885 924
Saint-Gobain.	372 025*	50 190 649
Suez	156 100	49 592 889
B.S.N.-G.-D.	212 475	44 518 162
Financ. de Paris	133 650	28 284 992
P.U.K.	382 400	24 227 840
C.G.E.	67 200	20 631 291

(*) Quatre séances seulement.

LE VOLUME DES TRANSACTIONS (en francs)

	12 oct.	13 oct.	14 oct.	15 oct.	16 oct.
Terme	144 095 449	178 113 322	187 461 853	184 977 819	202 793 510
Comptant					
R. et obl.	351 378 445	323 863 638	595 796 118	336 897 653	576 610 956
Actions	85 828 185	85 000 239	86 501 800	80 559 482	95 185 327
Total	581 302 079	586 977 199	869 759 771	602 434 954	874 589 793

INDICES QUOTIDIENS (INSEE base 100, 31 décembre 1980)

Franç.	88,4	87,3	86,6	86,1	85,7
Étrang.	144,3	141,6	140,5	137	134,6

COMPAGNIE DES AGENTS DE CHANGE
(base 100 31 décembre 1980)

Tendance	101,1	99,9	99,7	99	99,5

(base 100 29 décembre 1961)

Ind. gén.	93,3	92,7	92,3	91,7	91,8

CRÉDITS, CHANGES ET GRANDS MARCHÉS

L'euromarché

Un emprunt difficile

Les eurobanquiers, qui, au cours des dix dernières années, ont pris plus de risques que les gouvernements des principaux pays occidentaux ou les organisations internationales créées pour financer le développement du tiers-monde, s'étonnent des propos du gouvernement français lorsqu'il tente de justifier la nationalisation des banques afin de précisément réintroduire la notion de risque dans ce secteur. Qui, en Pologne comme dans tous les autres pays de l'est européen, n'a pas hésité à prêter des sommes considérables afin d'éviter des explosions de violence sous l'effet d'une érosion du standard de vie depuis le premier relèvement du prix du pétrole en 1973, si ce n'est l'euromarché constitué en quasi totalité des banques commerciales privées ? Les engagements en Pologne de la Bank of America ou de Citicorp sont beaucoup plus importants que ceux des banques françaises nationalisées.

Même au Sénégal, pays dont la dette extérieure se renégocie actuellement, la part prêtée par les établissements privés et notamment pas ceux des Etats-Unis, est relativement très élevée lorsqu'on la compare à celle des banques nationales de l'ancien pays colonisateur. Aussi ce sont des sourires qui s'élèvent à l'étranger à propos des remarques des dirigeants français concernant le rôle des banques.

Ce faisant, le gouvernement français ne rehausse pas son image de marque sur la scène financière internationale. La France ne bénéficie plus de sa classification exceptionnelle antérieure. L'Australie, la Nouvelle-Zélande, l'Autriche, la Malaisie et l'Indonésie sont maintenant considérées comme des débiteurs de meilleure qualité, ce qui leur assure des conditions plus favorables sur l'euromarché. C'est ainsi, par exemple, que la Fédération de Malaisie est en train de lever avec succès 650 millions de dollars par le canal d'un eurocrédit d'une durée de dix ans, dont 500 millions comportent un taux d'intérêt qui est l'addition d'une marge de 0.375 % au taux interbancaire offert à Londres sur les dépôts en eurodollars (Libor).

La République d'Indonésie acquittera exactement le même intérêt que l'eurocrédit également à dix ans, et d'un montant de 300 millions de dollars qu'elle draine actuellement. L'Australie et la Nouvelle-Zélande se voient présentement consenti des taux encore plus bas, c'est-à-dire commençant par des marges de 0,25 % sur des emprunts d'une durée bien plus longue puisque atteignant quinze ans.

En Europe, la République d'Autriche vient de donner mandat à deux banques viennoises pour monter un eurocrédit de 400 millions de dollars d'une durée de dix ans sur la base d'une marge de 0,375 % venant s'ajouter au Libor.

D'une manière générale, les banques internationales sont de plus en plus réticentes à prêter à des niveaux aussi faibles. Pour qu'elles y consentent, il faut que l'emprunteur ait vraiment des qualités exceptionnelles et ne se manifeste que rarement sur l'euromarché. Ce fut pendant longtemps le cas des débiteurs français. Ça ne l'est plus. L'E.D.F. a beaucoup de mal en ce moment pour imposer l'eurocrédit de 500 à 600 millions de dollars et d'une durée de dix ans, qu'elle tente de mettre sur pied. Et pourtant la transaction qui est garantie par la République française est accompagnée d'une marge légèrement supérieure à celle qui est accordée à la Malaisie et à l'Indonésie puisque de 0.30 % durant les trois premières années, puis de 0,40 % pendant les quatre années suivantes et de 0,50 % pendant les trois dernières.

Succès des banques françaises

La commission bancaire de direction de 0,25 % est la même pour la Malaisie, l'Autriche et l'E.D.F. C'est au niveau de la commission d'engagement que les divergences commencent et que le bât blesse. Celle que l'E.D.F. acquitte est du plus haut intérêt puisque cet emprunteur n'entend pas utiliser directement les fonds recherchés, mais se servir des crédits pour cautionner l'émission ultérieure de papier d'un côté ou de l'autre de l'Atlantique. Lorsque les capitaux ne sont pas tirés, la seule rémunération perçue par les banques concernées est la commission d'engagement. Celle que l'E.D.F. a en principe obtenue est initialement de 0.1875 % par an pendant les trois premières années ; par la suite elle est ramenée à 0.125 % si les capitaux ne sont pas tirés et le crédit utilisé pour soutenir l'émission de papier et elle reste à 0.1875 %, si les fonds ne sont ni tirés, ni utilisés pour cautionner l'émission ultérieure de papier. La Malaisie, pour sa part, acquitte une commission d'engagement plus élevée, puisque de 0,375 %, mais elle conserve un caractère théorique parce que le débiteur entend bien tirer directement les 650 millions de dollars auprès des banques qui auront accepté de participer à la transaction.

En revanche, la commission proposée par l'E.D.F. s'est, de toute évidence, heurtée à une très vive résistance de la part de la communauté bancaire internationale en raison tout particulièrement de la longue durée de l'opération. Dans les circonstances actuelles il semble que 0,25 % par an soit le minimum que les eurobanques soient décidées pour la commission d'engagement. Aussi peut-on se demander si l'E.D.F parviendra à monter son crédit sur les bases envisagées à l'origine. Dans le temps, une telle transaction aurait été possible. Il n'en va plus de même.

Pour sa part, le Crédit foncier de France sollicite apparemment des offres pour un eurocrédit de 200 millions de dollars, qu'il entend lever sous peu. Il faut espérer que la concurrence ne conduira pas l'emprunteur à accepter des conditions trop basses. Même si le Crédit foncier est avec le Crédit national l'un des meilleurs emprunteurs français, il n'en subit pas moins l'impact négatif qui affecte tous les débiteurs de l'hexagone depuis que la politique économique de l'administration Mitterrand est mieux connue. Les eurobanquiers sont décidés à prêter à la France tout l'argent qu'elle veut, mais à des conditions un peu plus élevées et sur des durées un peu moins longues qu'auparavant. Cela veut dire qu'une marge allant de 0,375 % à 0,50 % est maintenant la base du taux d'intérêt pour la France et que dans l'immédiat des durées de l'ordre de sept à huit ans sont celles qui seraient le mieux acceptées.

Si le raisonnement s'applique aux emprunteurs du secteur public en France, il en va différemment des banques nationalisées. La B.F.C.E. (Banque française du commerce extérieur) par exemple, vient de lever avec maestria 100 millions de dollars par le truchement d'une émission euro-obligataire d'une durée de cinq ans, qui était proposée au pair avec un coupon annuel de 16 %. L'emprunt garanti par la République française a été si chaleureusement accueilli que son montant a pu être augmenté de 25 millions puisque le volume initialement offert était de 75 millions de dollars. En même temps, la période de souscription a été raccourcie de près de quatre jours parce que l'émission s'est trouvée rapidement couverte. Ce beau succès, la B.F.C.E. le doit à elle-même et non à l'entité qui la garantit.

Au début de l'été, la B.N.P. avait brillamment réussi sur l'euromarché. Ces jours-ci encore le Crédit lyonnais a aisément placé 50 millions de dollars au Moyen-Orient avec une émission dont la couverture a été excédentaire. Les succès répétés des banques françaises, alors que dans le même temps les autres sociétés du secteur public en France sont reçues avec moins d'empressement qu'auparavant, montre que la crédibilité du système bancaire français est plus grande que celle de l'Etat

CHRISTOPHER HUGHES.

Les devises et l'or

Fermeté du dollar et du franc

Le dollar en vive hausse, le franc français en tête du système monétaire européen et le mark en queue, un franc suisse très ferme, au plus haut à Paris, et une livre sterling nettement affaiblie, tels sont les faits saillants d'une semaine bien moins nerveuse que la précédente.

Après un repli initial, en ligne avec celui de la période antérieure, le dollar évoluait en dents de scie, pour se raffermir très nettement à l'approche du week-end. Crainte de voir les taux américains s'orienter à nouveau à la hausse (voir en rubrique marché monétaire), rumeurs incontrôlées sur un regain de tension en Pologne (démenties par la suite) et d'incidents à la frontière égypto-syrienne, également démenties, ces facteurs se sont conjugués pour doper le dollar, ce qui a contraint la Banque fédérale d'Allemagne, par exemple, à défendre sa monnaie.

Ce n'est pas le cas de la Banque de France en revanche, qui est obligée de soutenir le mark, tombé en queue du système monétaire européen après sa réévaluation, il y a quinze jours, et qui est affecté par le raffermissement du dollar. L'institut d'émission, qui pouvait se contenter de maintenir le mark à son cours plancher de 2,5050 francs, a toutefois forcé ses achats pour reconstituer des réserves, fortement entamées les mois précédents, de sorte que la monnaie allemande a décollé un peu dudit cours plancher, atteignant 2,51 francs.

Amasser des devises, tel semble être, pour l'instant, le premier souci des pouvoirs publics français, pour mieux résister à de nouvelles tempêtes, si elles se produisaient dans le futur. En haut lieu, les plus pessimistes envisagent une sortie du franc hors du S.M.E., au cas où les choses iraient mal dans le courant de l'année prochaine : après tout, M. Giscard d'Estaing avait bien procédé de même en mars 1976, sans remonter à janvier 1974...

En attendant, le franc se porte bien, ce qui n'incite pas pour autant la Rue de Rivoli à desserrer un contrôle des changes devenu absolument draconien depuis le 21 septembre dernier, notamment pour les importateurs, privés de toutes possibilités d'acheter leurs devises à l'avance. Tout au plus quelques mesures ponctuelles seraient-elles prises, essentiellement pour les importateurs de matières premières, les plus affectés actuellement.

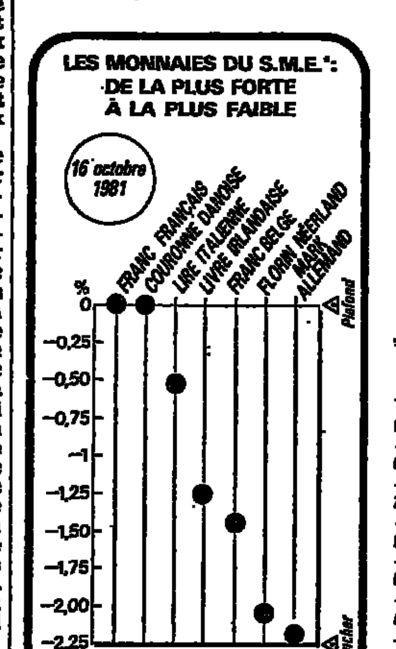
Quant à la devise-titre, son maintien semble assuré car le système est simple, et le gouvernement se moque de la surcote affichée vis-à-vis des cours officiels : si les amateurs de valeurs ou de biens étrangers veulent surpayer, à leur guise...

Le franc suisse a été recherché, atteignant 3 F à Paris pour la première fois, ce qui a frappé bien des esprits, tandis que le fameux « versement », c'est-à-dire le cours des transferts clandestins dépassait 3,30 F, soit 10 % de prime (cours officieux et sous toute réserve).

La livre sterling a fortement fléchi en début de semaine pour se raffermir un peu par la suite. M. Bordan Richardson, gouverneur de la Banque d'Angleterre, a déclaré, au banquet annuel du lord-maire de la City à Londres, que la hausse récente du taux d'intérêt britannique a eu pour objet de freiner la baisse de la monnaie nationale pour lutter contre l'inflation, en dépit des dommages causés à l'industrie. Auparavant, le chancelier de l'Echiquier, Sir Geoffrey Howe, avait écarté la possibilité de voir ces taux redescendre dans un proche avenir, et démenti la rumeur d'un éventuel retour au contrôle des changes, levé en 1979.

Sur le marché de l'or, le cours de l'once a glissé à nouveau sous la barre des 450 dollars, le calme apparent régnant en Egypte après les obsèques du président Sadate et l'arrêt de la baisse des taux se conjugant pour freiner les velléités de hausse.

FRANÇOIS RENARD.



*Système monétaire européen

Cours moyens de clôture comparés d'une semaine à l'autre

(La ligne inférieure donne ceux de la semaine précédente.)

PLACE	Livre	$ E.-U.	Franc français	Franc suisse	D. mark	Franc belge	Florin	Lire italienne
New-York .	1,8350	—	17,8253	53,4759	44,7427	2,6666	40,4367	0,0841
	1,8985	—	18,1653	54,2448	45,5788	2,7100	41,2796	0,0859
Paris	10,2943	5,6100	—	300,00	251,00	14,9600	226,84	4,7182
	10,4512	5,5050	—	298,61	250,91	14,9187	227,24	4,7293
Zurich....	3,43145	1,8700	33,3333	—	83,6689	4,9866	75,6166	1,5727
	3,4998	1,8435	33,4877	—	84,0246	4,9959	76,0998	1,5837
Francfort .	4,1012	2,2350	39,8406	119,518	—	5,9600	90,3760	1,8797
	4,1653	2,1940	39,8546	119,012	—	5,9158	90,5675	1,8848
Bruxelles	68,8125	37,50	6,6844	20,0534	16,7785	—	15,1637	3,1539
	70,0546	36,90	6,7030	20,0162	16,8186	—	15,2322	3,1701
Amsterdam	4,53795	2,4730	44,0839	132,2459	110,648	6,5946	—	2 079,89
	4,5991	2,4225	44,0054	131,407	110,41	6,5650	—	2 081,18
Milan	2181,81	1 189,00	211,94	635,82	531,99	31,7066	480,79	—
	2209,85	1 164,00	211,44	631,40	530,53	31,5447	480,49	—
Tokyo	422,96	230,50	41,0880	123,26	103,131	614,66	93,2066	0,1938
	430,39	226,70	41,1807	122,97	103,3272	614,36	93,5810	0,1947

A Paris, 100 yens étaient cotés, le vendredi 16 octobre, 2,4338 F, contre 2,4283 F le vendredi 9 octobre.

Le marché monétaire

Coup d'arrêt à la baisse des taux

Un net coup d'arrêt a été donné cette semaine à la baisse des taux qui semblait bien enclenchée la semaine précédente. L'origine en est située aux Etats-Unis, où l'effet d'une nouvelle réduction du taux de base des banques, ramené de 19 % ou 18 1/2 % à 18 % a été contrebalancé par les déclarations pessimistes de M. Henry Kaufman, chef économiste de la firme de courtage Salomon Brothers à New-York.

Ce dernier, considéré comme un « gourou » infaillible par le marché, a repris des prédictions antérieures en affirmant qu'après une baisse prochaine des taux, jusqu'à 16 % pour le taux de base bancaire par exemple, une nouvelle envolée pourrait se produire dans quelques semaines, susceptible de porter le loyer de l'argent à des niveaux dépassant tout ce qu'on a vu auparavant (21 1/2 % en décembre 1980). Pour lui, les effets de la politique restrictive des autorités monétaires vont se trouver rapidement annulés par l'augmentation des dépenses publiques dans le cadre d'un déficit budgétaire croissant et incompressible. Cela obligera lesdites autoriés monétaires à durcir à nouveau leur attitude, c'est-à-dire à élever derechef les taux d'intérêt. Certains experts estiment, toutefois, que la récession dans laquelle s'engagent apparemment les Etats-Unis pourrait entraîner une diminution de la demande de crédits bancaires et, partant, un allégement de la pression sur les taux.

Quoi qu'il en soit, les pronostics de M. Kaufman ont fait l'effet d'une douche froide, donnant un coup d'arrêt à la détente des taux et stoppant la baisse du dollar, qui s'est même orienté à la hausse (voir en rubrique « Or et devises »). Sur le marché des euro-dollars, le loyer de l'argent a légèrement remonté.

En Europe, le vent d'Amérique a immédiatement arrêté le mouvement de détente amorcé la semaine précédente, notamment en Allemagne fédérale, où toutes les échéances s'établissent à *11 1/2 % environ.*

A Paris, la Banque de France n'en a pas moins poursuivi sa politique de baisse. Elle a ramené son taux d'adjudication contre effets de première catégorie de 17 3/4 % à 16 7/8 % en début de semaine, puis à 16 1/2 %. Au jour le jour, elle est intervenue à 17 1/4 % contre 17 3/4 %, puis 17 %, avant de se cantonner dans l'attentisme à partir de mercredi, en raison de l'arrêt de la baisse en Allemagne fédérale. Mais il est probable que l'institut d'émission ait l'intention, si les circonstances le permettent, de procéder à une nouvelle réduction du loyer de l'argent sur la place de Paris, la prochaine étape pouvant être 16 % au jour le jour. Dans ces conditions, le taux de base des banques, ramené à 14,50 % au début de septembre 1981, pourrait à nouveau être diminué, pour répondre aux vœux du gouvernement.

Sur le front des obligations, on semble penser qu'en liaison avec la baisse tendancielle observée dans le monde entier, un fléchissement de taux pourrait se produire en France. Ainsi, cette semaine, les rendements sont revenus de 16,85 % à 16,75 % pour les emprunts d'Etat à plus de sept ans, de 17,16 % à 17,11 % pour ceux du secteur public et de 18,25 % à 18,16 % pour ceux du secteur privé, selon les indices Paribas.

Mais une telle volée d'émissions nouvelles s'abat sur le marché, sans compter celles à venir au cours du prochain mois et de toute l'année 1982, que la baisse s'en trouve freinée.

Ainsi la Ville de Paris appelle-t-elle 300 millions de francs à 17,40 %, la Caisse nationale de Crédit agricole 3 milliards de francs à 17,40 % et onze ans, et les P.T.T. 1 milliard de francs à 17,40 % et douze ans, ces deux derniers emprunts étant placés, en très grande partie, dans les réseaux nationaux des émetteurs.

Au chapitre des taux variables, toujours en faveur, la régie Renault, dont les besoins de financement sont très importants pour 1981 (8 milliards de francs) et pour les années suivantes, lève 1 milliard de francs à huit ans au taux moyen des obligations garanties (T.M.O.) pour 0,40 %, avec un paiement annuel. La condition et le montant sont les mêmes pour la Société générale et sa filiale, la Sogénal, tandis que le Comptoir des Entrepreneurs donne un coupon semestriel pour 350 millions de francs au même T.M.O. Depuis le début de l'année, le total des émissions atteint environ 87 milliards de francs, contre 86 milliards de francs à fin septembre 1980. Un certain retard, imputable au « chômage » de la période électorale, demeure donc, mais il est en passe d'être rapidement comblé. Notons, à cette occasion, la multiplication des fonds communs de placements en obligations à l'imitation des Money Fonds américains, dont on connaît le développement fulgurant. Les fonds communs, plafonnés à 100 millions de francs, achètent, sur le marché secondaire, des emprunts à échéance rapprochée, mais aussi des émissions « neuves ». Ils permettent à leurs souscripteurs d'obtenir des rendements très supérieurs aux conditions de placement à court terme, réduites de façon draconienne depuis le 4 septembre dernier. Leur prolifération est suivie de près par le Trésor. Une affaire à suivre. — F. R.

LE TAUX D'INTÉRÊT SUR LES COMPTES D'ÉPARGNE DES BANQUES EST PORTÉ A 8,5 %

Le Conseil national du crédit vient d'adopter une décision de caractère général transposant aux comptes sur livrets des banques le relèvement de rémunération intervenu pour les comptes sur livrets des caisses d'épargne. En conséquence, ajoute le communiqué, « le taux d'intérêt servi aux titulaires de comptes sur livrets est porté de 6,50 % à 8,50 % à compter du 16 octobre 1981, en même temps qu'est supprimée la prime exceptionnelle d'épargne de 1 % ». L'effet de cette prime était de porter à 7,50 % le taux effectivement servi aux titulaires de livrets d'épargne bancaire. Le nouveau taux est désormais de 8,50 % (sans prime supplémentaire).

Les matières premières

Reprise du cacao - Baisse du plomb

Des rumeurs, plus ou moins fondées, de regain de tension internationale (Pologne, Proche-Orient) ont influencé le comportement des marchés commerciaux.

La mise en pratique d'accords internationaux de stabilisation des prix est une tâche difficile. Les intérêts des producteurs et ceux des consommateurs sont divergents. La non-adhésion du principal utilisateur, les Etats-Unis, n'est pas faite pour arranger les choses.

METAUX. — *Nouvel effritement des cours du cuivre au Métal Exchange de Londres. Les stocks britanniques sont revenus à leur niveau le plus bas depuis juillet 1980. Nombre de producteurs travaillent actuellement avec des marges fort réduites, estime le président chilien de CODELCO, car les prix, compte ter de l'inflation, sont au plus bas depuis cinquante ans. D'ailleurs il faut s'attendre pour 1981 à un excédent mondial de métal raffiné de 170 000 tonnes. Les prix devraient esquisser une amélioration en fin d'année. Pour 1982, la tendance se renversera, avec un déficit de production évalué à 188 000 tonnes.*

Vif recul des cours du plomb à Londres, qui abandonnent près de 10 %. Réductions des prix des producteurs américains et prochaine reprise du travail attendue dans une raffinerie irlandaise sont à l'origine de cet accès de mauvaise humeur du marché.

Amélioration des cours de l'argent à Londres stimulée par l'importance de la demande — cinq fois le montant de l'offre — qui s'est portée sur le métal excédentaire provenant des stocks stratégiques américains mis à la disposition du marché par la General Services Administration. Il n'a été vendu que 160 000 onces sur 1 250 000 onces ; un prix minimum de 9,33 dollars avait été fixé.

Fluctuations peu importantes des cours de l'étain sur les places commerciales. Un accord n'a pu être trouvé lors de la réunion du Conseil international de l'étain à Kuala-Lumpur (Malaisie) au sujet du relèvement des prix d'intervention du directeur du stock régulateur. L'écart entre les 12,5 % demandés par les producteurs et les 4,5 % proposés par les consommateurs était trop grand pour rendre possible un compromis.

DENREES. — *La tendance s'est renversée sur le marché du cacao, dont les cours récupérèrent la plus grande partie de leurs pertes précédentes, malgré l'absence d'intervention du directeur du stock régulateur, qui a déjà acheté 61 325 tonnes sur les 90 000 tonnes autorisées. Une grève à l'office de commercialisation du Ghana ainsi qu'une augmentation des broyages de fèves en Allemagne fédérale de 7,6 % durant le troisième trimestre par rapport au trimestre correspondant de 1980 et de 30,3 % en Grande-Bretagne pour la même période, ont galvanisé le marché. Hausse des cours du café sur les principaux marchés. La Colombie envisagerait de réduire ses ventes.*

CEREALES. — *Sur le marché aux grains de Chicago, les cours du blé ont légèrement progressé. La récolte de l'U.R.S.S. serait inférieure aux dernières prévisions et même à 170 millions de tonnes. En revanche, celle de maïs aux Etats-Unis atteindrait un niveau record, et celle de soja serait en augmentation ; ces deux éléments étaient déjà escomptés par le marché.*

COURS DES PRINCIPAUX MARCHÉS

Cours du 16 octobre 1981

(Les cours entre parenthèses sont ceux de la semaine précédente.)

METAUX. — Londres (en sterling par tonne) : cuivre (wirebars) comptant, 896 (901,50) ; à trois mois, 923 (934) ; étain comptant, 8 220 (8 210) ; à trois mois, 8 355 (3 360) ; plomb, 366 (407) ; zinc, 468 (469,50) ; aluminium, 621 (615) ; nickel, 2 925 (2 710) ; argent (en pence par once troy), 519 (505). — New-York (en cents par livre) : cuivre (premier terme), 74,30 (77,75) ; argent (en dollars par once), 9,42 (9,47) ; platine (en dollars par once), 417 (422) ; ferraille, cours moyen (en dollars par tonne), 82,17 (91,17) ; mercure (par bouteille de 76 lbs), 425-438 (422-435). — Penang : étain (en ringgit par kilo), inch. (35,52).

TEXTILES. — New-York (en cents par livre) : coton, déc., 66,93 (68,30) ; mars, 69,20 (68,70). — Londres (en nouveaux pence par kilo) laine (peignée à sec), déc., 394 (396) ; jute (en livres par tonne), Pakistan, White grade C, 262 (255). — Roubaix (en francs par kilo) : laine, 41,50 (41,30).

CAOUTCHOUC. — Londres (en nouveaux pence par kilo) : R.S.S. (comptant), 55-56,50 (55,30-55,40). — Penang (en cents des Détroits par kilo) : 230-231 (234-235).

DENREES. — New-York (en cents par lb ; sauf pour le cacao en dollars par tonne) : cacao, déc., 2 117 (2 015) ; mars, 2 195 (2 101) ; sucre, janv., 117,50 (11,70) ; mars, 123,50 (12,49) ; café, déc., 136,50 (132,50) ; mars, 130,50 (128,25). — Londres (en livres par tonne) : sucre, janv., 161,75 (158,50) ; mars, 169,30 (166,30) ; café, nov. : 1 100 (1 044) ; janv., 1 108 (1 051) ; cacao, déc., 1 294 (1 205) ; mars, 1 278 (1 205). — Paris (en francs par quintal) : cacao, déc., 1 305 (1 230) ; mars, 1 302 (1 255) ; café, nov., 1 156 (1 120) ; janv., 1 170 (1 170) ; sucre (en francs par tonne), déc., 1 780 (1 770) ; mars, 1 830 (1 812) ; tourteaux de soja : Chicago (en dollars par tonne), oct., 184,80 (184,20) ; déc. 191,40 (191,20) ; Londres (en livres par tonne), oct., 145 (142) ; déc., 133,70 (134,30).

CEREALES. — Chicago (en cents par boisseau) : blé, déc., 432 1/4 (428 3/4) ; mars, 458 1/4 (454 1/2) ; maïs, déc., 292 1/4 (291 1/2) ; mars, 310 1/2 (309 1/2). — Indices Moody's, 1 009,40 (1 013,70) ; Reuter, 1 664,8 (1 652).

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Claude Julien.



Commission paritaire n° 57 437.

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

Le numéro du « Monde » daté 17 octobre 1981 a été tiré à 558 919 exemplaires.

A B C D F G H

MORT DE M. ÉDOUARD DEPREUX ancien secrétaire national du P.S.U.

M. Edouard Depreux, ancien ministre, ancien député, qui fut l'un des fondateurs du P.S.U., est décédé dans la nuit du 16 au 17 octobre, à l'âge de quatre-vingt-trois ans.

Né le 21 octobre 1898 dans le Nord. Licencié ès lettres, diplômé d'études supérieures d'histoire et de géographie, avocat à Paris, conseiller municipal de Sceaux en 1935 et 1937, chef de cabinet du garde des sceaux, élu conseiller général de la Seine en décembre 1938, M. Depreux, pendant l'occupation, refusa le poste de président du conseil départemental auquel on voulait le nommer et donna même sa démission de membre de la commission administrative. Arrêté quelques semaines plus tard par la Gestapo et détenu au camp de Compiègne, il a milité, aussitôt relâché, au sein du groupe « Libération ».

M. Depreux a appartenu à l'Assemblée consultative de 1944. Il a été élu député de la Seine le 21 octobre 1945 et réélu le 2 juin 1946.

Il succède à Vincent Auriol comme président du groupe socialiste et devient ministre de l'intérieur dans le gouvernement Bidault (juin-novembre 1946), puis dans ceux de Léon Blum et Paul Ramadier (novembre 1947). Il passe à l'éducation nationale, dans le cabinet Schuman (novembre 1947-juillet 1948). Réélu en 1951 et 1956, il préside à nouveau le groupe socialiste.

En 1958, à l'arrivée au pouvoir du général de Gaulle, qu'il n'accepte pas, il est l'un de ceux qui quittent la S.F.I.O. pour fonder le parti socialiste autonome qui deviendra le P.S.U. en 1960. M. Depreux sera le secrétaire général du nouveau parti, puis le secrétaire national, fonction dont il laissera la charge à M. Rocard en 1967.

La polémique sur l'information à la télévision

Le parti socialiste est contre l'audiovisuel « *brosse à reluire* », il ne veut pas d'une télévision « *à la botte du gouvernement* », il est contre « *les défilés de ministres* ». La polémique sur l'information à la télévision, lancée récemment par M. Claude Estier, député P.S. de Paris, membre du bureau exécutif du P.S. (*le Monde* du 10 octobre), s'amplifie et se précise.

Dans le numéro de *l'Unité*, paru le 15 octobre, M. Claude Estier revient sur ses déclarations, parues dans le numéro précédent à propos de la manière dont la télévision avait rendu compte, le dimanche 4 octobre, de la dévaluation, et qui avait déclenché des réactions très vives. Dans une sorte de mise au point, M. Claude Estier accuse les médias de s'être « *acharnés à déformer le sens de sa critique* ».

« *Je n'ai pas reproché à TF 1 et Antenne 2 d'avoir donné la parole à deux représentants de l'opposition mais bien de ne l'avoir donnée qu'à eux seuls, à l'exclusion de tout représentant de la majorité, socialiste ou communiste*, écrit-il. *Je n'ai pas négligé le fait que le ministre des finances, Jacques Delors, avait pu s'exprimer devant une forêt de micros mais j'ai voulu souligner que cela ne saurait se substituer à la présentation par un journaliste de la signification de l'événement.*

» *A force d'avoir été si longtemps tenus en tutelle par l'ancien pouvoir et plus particulièrement sous le septennat de Valéry Giscard d'Estaing, les médias audiovisuels ont laissé s'introduire peu à peu une habitude déplorable que j'appellerai l'« information ministérielle ». Ce que nous demandons n'est pas qu'une télévision gouvernementale socialiste succède à une télévision gouvernementale giscardienne mais que les journalistes retrouvent l'envie de faire leur métier — ce qui comporte aussi, mais pas seulement, l'interview de tel ministre ou de tel leader politique — et qu'ils puissent le faire dans le cadre de nouvelles structures garantissant leur indépendance et les incitant à ne pas fuir leurs responsabilités.* »

Revenant lui aussi sur cette indépendance nécessaire, M. Bertrand Delanoë, porte-parole du P.S., a déclaré de son côté qu'il fallait « *absolument couper le cordon ombilical entre le pouvoir politique et le service public* ». Déclarant que le parti socialiste est favorable à la création d'un statut du journaliste multimédias dans le cadre d'une convention collective nationale, M. Delanoë s'est déclaré partisan d'une « *transparence et d'un contrôle des accords passés par les chaînes avec les sociétés de sous-traitance* ». « *Les rédactions doivent être politiquement équilibrées, et peut-être rééquilibrées* », a-t-il dit encore. « *Dès aujourd'hui il faut commencer à casser l'information spectacle et rapprocher l'information des préoccupations des gens.* »

GRÈVES ET MANIFESTATIONS EN PROVINCE

Tandis que le conflit Renault reste au point mort, malgré de nouvelles propositions patronales, les tensions s'accentuent dans diverses entreprises.

A Avranches (Manche), les grévistes de l'entreprise de travaux publics SURNO n'avaient pas encore libéré, samedi matin 17 octobre, trois dirigeants de la société qu'ils retenaient depuis la veille, pour obtenir des discussions sur les salaires

A Saint-Gaudens (Haute-Garonne), les grévistes de la Cellulose d'Aquitaine ont, le 15 et le 16 octobre, bloqué des trains pour appuyer leurs revendications de salaires. Ils ont retenu dans sa mairie, pendant plusieurs heures, M. Pierre Ortet, député socialiste local, pour que le gouvernement se prononce sur l'avenir de l'entreprise.

A Belfort, le juge de référés a confirmé l'assignation de quatorze salariés qui occupent, depuis le 1er octobre, l'atelier de fonderie d'Althom-Atlantique à Beaucourt (Territoire de Belfort), à « *laisser l'accès de la fonderie libre dans les huit jours* ».

A Uckange (Moselle), la direction des hauts-fourneaux a lock-outé deux cents des six cent quatre-vingts salariés de l'usine qui font la grève perlée depuis quinze jours.

PERTURBATIONS A AIR FRANCE

Pour la seconde journée consécutive, le vol *Concorde* d'Air France vers New-York, programmé en fin de matinée, a subi, vendredi 16 octobre, des perturbations. Une dizaine de mécaniciens de piste ont en effet empêché l'appareil de quitter son point de stationnement en se couchant sur le sol. L'avion a finalement pu décoller peu avant 13 heures avec près de deux heures de retard.

La veille déjà, le même vol avait été empêché de décoller. Ce sont là les manifestations les plus notoires de la grève entamée le 15 octobre par le personnel de la direction du matériel et de l'entretien d'Air France, à l'appel des syndicats C.G.T., *C.F.D.T.*, *C.F.T.C.* et autonome, pour protester contre les modalités d'attribution d'une prime d'intempérie au personnel travaillant à l'extérieur. Ayant obtenu satisfaction, les grévistes ont repris le travail le 16 octobre en *fin d'après-midi. Le* trafic d'Air France était normal ce samedi matin.

Mme QUESTIAUX A ANNONCÉ QUE L'ALLOCATION AUX HANDICAPÉS ADULTES SERA SUBSTANTIELLEMENT AUGMENTÉE L'AN PROCHAIN.

(De notre correspondant.)

Souillac. — Mme Questiaux, ministre de la solidarité nationale, était, vendredi 16 octobre, à Rocamadour (Lot) pour clore les deux journées de rencontre internationale en faveur des handicapés ruraux — organisées par l'Union des caisses centrales de la Mutualité agricole (U.C.C.M.A.) sur l'autonomie et l'insertion sociale des handicapés et la prévention périnatale.

Le ministre a annoncé que l'allocation aux handicapés adultes, portée à 1 700 francs au 1er juillet dernier, sera substantiellement relevée au début de l'année prochaine. Son administration prendra en compte le cas des handicapés ruraux en coordination avec le ministère de l'agriculture.

« *Je veux, d'ici deux mois, faire le bilan de la loi de 1975 et associer à ce travail des organismes tels que la Mutualité agricole* », a déclaré le ministre.

Le gouvernement s'attachera à combattre la complexité de la réglementation sur la couverture sociale des handicapés ruraux. Il développera les moyens de prévention et de dépistage des handicapés.

● *Un comité interministériel sur la Corse.* — Le premier ministre réunira la semaine prochaine un comité interministériel sur la question Corse. Un communiqué du cabinet du premier ministre rappelle à ce sujet le voyage fait à Ajaccio le 16 août dernier par le ministre de l'intérieur et de la décentralisation, M. Gaston Defferre, celui-ci « mandaté par le gouvernement », avait alors annoncé que la Corse serait dotée d'un statut particulier. Depuis, indique toujours le communiqué, « *M. Bastien Leccia, délégué aux affaires corses a procédé aux consultations annoncées avec le plus grand sérieux et a su créer un climat d'ouverture, donnant à chacun, hors de toute contrainte, la possibilité de s'exprimer complètement* ».

● *Un exercice d'entraînement aux actions extérieures*, baptisé Frégate, aura lieu du lundi 19 au vendredi 23 octobre dans les Pyrénées-Orientales, le Tarn, l'Aude et l'Hérault.

Il y a vingt ans la sombre nuit du 17 octobre

Il y a vingt ans, le 17 octobre 1961, à quelques mois seulement des accords d'Evian qui mirent fin au conflit, la fédération de France du Front de libération nationale algérien organisait à Paris un vaste rassemblement. Son but officiel était d'obtenir la cessation du couvre-feu imposé aux Maghrébins en réplique aux attentats, mais aussi d'exercer une pression pour que cessent les hostilités et soit reconnue l'indépendance de l'Algérie.

Ce mardi-là, entre 18 heures et 23 heures, plusieurs dizaines de milliers d'Algériens (sans doute trente mille) hommes, femmes et enfants vinrent manifester dans les principaux quartiers de la capitale, à l'Etoile, au quartier Latin et à l'Opéra notamment.

Cependant, le dispositif policier mis en place sur l'ordre du ministre de l'intérieur et du préfet de police d'alors, respectivement MM. Roger Frey et Maurice Papon, interdit le déroulement de la manifestation (1).

Le lendemain, des chiffres officiels sont publiés, faisant état de onze mille cinq cent trente-huit arrestations, de deux morts et soixante-quatre blessés chez les Algériens, de treize blessés parmi les forces de l'ordre et d'un mort parmi les passants métropolitains (2).

Il apparut très vite que ces statistiques officielles étaient, pour ce qui concerne les Algériens, largement mensongères. Ou bien silencieuses sur les conditions dans lesquelles avaient eu lieu les arrestations, puis les regroupements au Palais des sports et au stade Pierre-de-Coubertin, puis au Parc des expositions de la porte de Versailles.

Bien que le lendemain, 18 octobre, M. Roger Frey eût fourni des explications lénifiantes à l'Assemblée nationale, des témoignages, peu contestables sur le fond, établirent que les arrestations avaient été opérées avec une extrême brutalité. Du *Figaro* à *l'Humanité*, l'ensemble de la presse dépeint les violences commises sciemment par les forces de police alors que les manifestants ne faisaient montre d'aucune résistance.

Le 27 octobre, M. Maurice Papon dépose devant le Conseil municipal de Paris mais il s'explique moins sur les sévices, qu'il ne justifie les nécessités du maintien de l'ordre. Un débat à l'Assemblée nationale, le 30 octobre, lors de la discussion du budget de l'intérieur, n'apporte pas plus d'informations malgré la courageuse intervention de M. Eugène Claudius-Petit (groupe de l'Entente démocratique).

Pourtant, il devient de plus en plus clair que les forces de l'ordre ne se sont pas bornées à frapper, mais que des meurtres ont été commis, notamment par noyade, des Algériens interpellés étant jetés à la Seine.

En effet, une soixantaine d'informations judiciaires ont dû être ouvertes par le parquet correspondant à autant de cadavres repêchés dans la Seine ou découverts dans les fourrés des bois de la région parisienne. Sept juges d'instruction sont désignés.

Ces procédures n'aboutirent jamais, mais sur le moment, elles eurent l'avantage, pour le gouvernement, de rendre impossible le fonctionnement de la commission d'enquête dont la constitution avait été demandée le 31 octobre par M. Gaston Defferre, alors sénateur, et à laquelle avait consenti M. Roger Frey.

Aujourd'hui ministre de l'intérieur, M. Defferre dispose des archives qui permettraient de faire toute la lumière sur ces événements. Rien n'interdit au ministre, fût-ce tardivement, de donner satisfaction à l'ancien sénateur. Ce bilan en vaudrait bien un autre. Il ferait mieux comprendre l'opportunité d'une commémoration régulière des événements nés du conflit algérien.

Pourquoi pas, précisément, le 17 octobre comme le suggère un de nos lecteurs, M. Alain Badiou, maître-assistant à l'université Paris-VIII ? Sous la forme, par exemple, d'une journée nationale contre le racisme et ce à quoi il conduit. — Ph. B.

(1) Elle fut suivie d'autres, réprimées dans les mêmes conditions. Le mercredi, plusieurs milliers d'Algériens manifestent, deux d'entre eux sont tués à Colombes et quatre cent vingt et une personnes arrêtées. La soirée est calme, le jeudi 20 octobre, dans la région parisienne, mais le vendredi une manifestation des femmes musulmanes a lieu place de l'Hôtel-de-Ville. Cinq cent treize d'entre elles et cent dix-huit enfants sont conduits dans des commissariats centraux.

(2) La préfecture de police indiquera, par la suite, que huit mille cinq cents personnes ont été libérées le 23 octobre à 10 heures du matin. Mille six cents autres sont parquées dans le centre de Vincennes. Une mission parlementaire s'y rend le 24 octobre et les 6, 7 et 8 novembre. Elle rédigera un rapport d'une extrême sévérité sur les conditions de détention.

M. YASSER ARAFAT DÉMENT AVOIR ACCEPTÉ LA « COEXISTENCE » AVEC ISRAEL

Abou-Dhabi (*A.F.P.*). — Le chef du comité exécutif de l'O.L.P., M. Yasser Arafat, a démenti, samedi 17 octobre, à Abou-Dhabi, les propos qui lui ont été attribués au Japon, selon lesquels il aurait accepté la « *coexistence avec l'ennemi israélien* », rapporte l'Agence des Emirats (WAM).

M. Arafat a précisé que « *le peuple palestinien croit en la coexistence avec les juifs au sein d'un Etat palestinien démocratique, qui regrouperait musulmans, chrétiens et juifs, conformément au programme du Conseil national palestinien* ».

M. Arafat a indiqué que ses propos, qui avaient provoqué de violentes réactions de groupes palestiniens, soutenus par la Libye ou la Syrie, ont été « *déformés et mal interprétés* » par un des responsables japonais avec lesquels il s'est entretenu.

Le conflit saharien

DE VIOLENTS COMBATS SE POURSUIVRAIENT DANS LE SECTEUR DE GUELTA-ZEMMOUR

De violents combats continuent à opposer deux à trois mille combattants du Front Polisario aux forces armées royales dans le secteur de Guelta-Zemmour, indiquait-on vendredi 16 octobre à Rabat où l'on soulignait qu'il s'agissait d'une des plus importantes batailles depuis le début du conflit, il y a six ans. On précisait dans les milieux diplomatiques que les forces sahraouies avaient réussi à pénétrer dans le périmètre de défense de la localité située au Sahara occidental.

A Alger, nous câble notre correspondant, le Front Polisario a publié vendredi un communiqué daté de Haouza affirmant que ses troupes ont « *investi et libéré, mardi 13 octobre, la ville de Guelta-Zemmour* ».

A Rabat, nous câble notre correspondant, le bureau politique de l'Union socialiste des forces populaires a publié vendredi un communiqué dénonçant l'attaque du Front Polisario contre Guelta-Zemmour et soulignant qu'elle a donné à la situation dans l'ensemble de la région une « *dimension internationale grave* ».

Parallèlement, M. Ould Rachid, secrétaire général de l'AOSARIO (organisation sahraouie pro-marocaine), fait allusion à des tentatives de médiation tunisiennes qui n'ont jamais été annoncées officiellement. « *Le pouvoir algérien*, déclare-t-il au quotidien *l'Opinion*, *a tout fait pour encourager l'initiative tunisienne de façon à endormir la vigilance du peuple marocain à la veille d'une agression armée qui allait faire couler le sang des nôtres.* »

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'OTAN EST-IL « GAGA » ?

Munich (A.F.P.). — « C'est vrai, je commence à devenir gaga », a déclaré le secrétaire général de l'OTAN, M. Joseph Luns, après avoir commis deux impairs au cours de la session de l'assemblée de l'Atlantique nord, qui a terminé ses travaux vendredi 16 octobre, à Munich.

M. Luns, qui est âgé de soixante-dix ans, avait parlé du « régime militaire du Portugal » alors qu'il voulait évoquer la Turquie. Quelques instants auparavant, le secrétaire général de l'OTAN avait pris la parole en s'adressant directement au secrétaire d'Etat américain, M. Alexander Haig, bien que celui-ci ne fût pas présent à Munich...

● *Un homme et une femme* ont été grièvement blessés, samedi 17 octobre en fin de matinée, dans le sud de Londres par l'explosion d'une voiture piégée. Samedi dernier, deux personnes ont trouvé la mort et une quarantaine d'autres ont été blessées par l'explosion d'une camionnette piégée dans le centre de Londres. Cet attentat avait été revendiqué par l'IRA provisoire.

D'autre part, plusieurs personnes ont été blessées, samedi matin 17 octobre, par l'explosion d'une bombe placée dans une voiture à Newcastle, en Ulster, a annoncé la police nord-irlandaise. — (*A.F.P.*)

● *Les pays producteurs et consommateurs d'étain* sont parvenus samedi 17 octobre à un accord pour relever de 6,9 % la valeur du stock régulateur. La C.E.E., qui avait jusqu'ici refusé de prendre un engagement précis sur le montant de la majoration à appliquer, s'est finalement ralliée aux arguments développés par les pays producteurs, tout comme les autres consommateurs (Etats-Unis, Japon, U.R.S.S.) dont l'offre initiale portant sur une hausse de 4,5 %. Pour compenser l'augmentation de leurs coûts et le seffets de l'inflation, les producteurs avaient demandé 12 1/2 %.